

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

33<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du jeudi 9 juin 1994**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 2391).
2. **Conférence des présidents** (p. 2391).  
M. le président, Mme Hélène Luc.
3. **Agriculture.** - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 2393).  
M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

### PRÉSIDENCE DE M. YVES GUÉNA

MM. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques ; Christian Poncelet, président de la commission des finances ; Louis Minetti, le ministre, Georges Mouly, Philippe François, Marcel Daunay, Roland du Luart, Fernand Tardy, Jean Grandon, Félix Leyzour, Raymond Soucaret, Désiré Debavelaere, Michel Souplet.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2424)

### PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

4. **Saisines du Conseil constitutionnel** (p. 2424).
5. **Demande d'autorisation d'une mission d'information** (p. 2424).
6. **Agriculture.** - Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 2424).  
MM. Serge Mathieu, René-Pierre Signé, François Delga, Georges Berchet, Jacques de Menou, Bernard Barraux, Ambroise Dupont, Marcel Vidal, Paul Girod, Gérard César, Jean Huchon, Joseph Caupert, Robert Castaing, Yvon Collin, Roger Rigaudière, Jean-Pierre Tizon, Jean Roger, Yvon Bourges, Bernard Barbier, Jean-Paul Hammann, Pierre Louvot, Jacques Chaumont, Daniel Goulet, Emmanuel Hamel, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.  
Clôture du débat.
7. **Renvoi pour avis** (p. 2457).
8. **Dépôt d'une proposition d'acte communautaire** (p. 2457).
9. **Dépôt de rapports** (p. 2457).
10. **Dépôt d'un avis** (p. 2457).
11. **Ordre du jour** (p. 2457).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement :

A. - **Lundi 13 juin 1994**, à seize heures trente et, éventuellement, le soir :

### *Ordre du jour prioritaire*

1° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales (n° 428, 1993-1994) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le code du domaine de l'Etat et relatif à la constitution de droits réels sur le domaine public (n° 427, 1993-1994).

La conférence des présidents a fixé au lundi 13 juin, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux projets de loi.

B. - **Mardi 14 juin 1994**, à seize heures et le soir :

### *Ordre du jour prioritaire*

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 (n° 481, 1993-1994).

La conférence des présidents a fixé :

- au lundi 13 juin, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ;

- à six heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant dix-sept heures, le lundi 13 juin.

C. - **Mercredi 15 juin 1994**, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

### *Ordre du jour prioritaire*

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer (n° 394, 1993-1994).

3° Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à préciser les missions actuelles de l'Ecole polytechnique (n° 391, 1993-1994).

D. - **Jeudi 16 juin 1994** :

A neuf heures trente :

### *Ordre du jour prioritaire*

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 21 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (n° 466, 1993-1994).

La conférence des présidents a fixé au mercredi 15 juin, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

A quatorze heures quarante-cinq :

2° Questions d'actualité au Gouvernement :

L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée au service de la séance avant onze heures.

### *Ordre du jour prioritaire*

3° Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

4° Conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Claude Huriet tendant à autoriser un majeur en tutelle à être inscrit sur une liste électorale et à voter si le juge l'y autorise (n° 147, 1993-1994).

E. - **Vendredi 17 juin 1994**, à neuf heures trente :

1° Dix questions orales sans débat :

N° 128 de M. Marcel Bony à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (financement du maintien des jeunes adultes handicapés dans les établissements d'éducation spéciale) ;

N° 130 de M. Gérard Larcher à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (recrutement des personnels des centres d'aide par le travail) ;

N° 134 de M. Gérard Larcher à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (situation des entreprises d'insertion) ;

N° 119 de M. Louis Souvet à M. le ministre des affaires étrangères (mise en place de la charte sociale de l'Organisation mondiale du commerce) ;

N° 131 de Philippe Madrelle à M. le ministre de l'éducation nationale (statut des éducateurs sportifs) ;

N° 132 rectifié de Mme Paulette Brisepierre à M. le ministre de l'économie (extension aux Français établis hors de France du bénéfice des dispositions de la loi relative au surendettement des ménages) ;

N° 125 de M. Joseph Ostermann à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (procédure d'appel contre les décisions des architectes des Bâtiments de France) ;

N° 126 de M. Philippe Marini à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (réalisation de la liaison fluviale Seine-Nord à grand gabarit) ;

N° 129 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'environnement (création d'un poste de transformation électrique « Bagot » dans le département des Yvelines) ;

N° 133 de M. Roland Courteau à M. le ministre de l'environnement (financement des travaux de protection contre les inondations sur l'Aude) ;

*Ordre du jour prioritaire*

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exploitation commerciale des voies navigables (n° 410, 1993-1994).

La conférence des présidents a fixé au jeudi 16 juin, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

**F. - Mardi 21 juin 1994 :**

*Ordre du jour prioritaire*

A neuf heures trente :

1° Six projets de loi autorisant l'approbation de six conventions, relatives à la circulation et au séjour des personnes, entre le Gouvernement de la République française et :

- le Gouvernement de la République du Bénin (n° 361, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (n° 362, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République du Burkina-Faso (n° 363, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République du Congo (n° 364, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République gabonaise (n° 365, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire (n° 366, 1993-1994) ;

La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune de ces six projets de loi.

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute (n° 446, 1993-1994).

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention européenne sur la télévision transfrontière (n° 368, 1993-1994).

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité d'amitié, d'entente et de coopération entre la République française et la République du Kazakhstan (ensemble un protocole de coopération économique) (n° 447, 1993-1994).

5° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'acte portant révision de l'article 63 de la convention sur la délivrance de brevets européens (convention sur le brevet européen) du 5 octobre 1973, fait à Munich le 17 décembre 1991 (n° 448, 1993-1994).

6° Projet de loi autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République slovaque, d'autre part (n° 440, 1993-1994).

7° Projet de loi autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part (n° 441, 1993-1994) ;

La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune de ces deux projets de loi, n° 440 et 441 ;

8° Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 18 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions (ensemble un échange de lettres interprétatif) (n° 423, 1993-1994) ;

9° Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 juillet 1989 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions (n° 422, 1993-1994) ;

10° Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions, modifiée par l'avenant du 27 septembre 1989 (n° 421 rectifié, 1993-1994) ;

11° Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (n° 420, 1993-1994) ;

A seize heures et le soir :

12° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la famille (n° 485, 1993-1994).

La conférence des présidents a fixé au lundi 20 juin, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

**G. - Mercredi 22 juin 1994,** à quinze heures et le soir :

*Ordre du jour prioritaire*

Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la famille.

**H. - Jeudi 23 juin 1994,** à neuf heures trente, à seize heures et le soir :

*Ordre du jour prioritaire*

1° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal ;

2° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au respect du corps humain ;

3° Eventuellement, suite du projet de loi relatif à la famille ;

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale complémentaire des salariés et portant transposition des directives n° 92/49 et n° 92/96 des 18 juin et 10 novembre 1992 du Conseil des Communautés européennes (n° 424, 1993-1994) ;

La conférence des présidents a fixé au mercredi 22 juin, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

**I. - Vendredi 24 juin 1994,** à neuf heures trente et, éventuellement, à quinze heures :

1° Questions orales sans débat ;

*Ordre du jour prioritaire*

2° Eventuellement, deuxième lecture de la proposition de loi tendant à modifier le titre II *bis* du code de la santé publique ;

La conférence des présidents a fixé au jeudi 23 juin, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à cette proposition de loi ;

3° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la partie législative des livres I<sup>er</sup> et II du code des juridictions financières (n° 464, 1993-1994) ;

4° Deuxième lecture du projet de loi organique, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions législatives des livres I<sup>er</sup> et II du code des juridictions financières (à 464, 1993-1994) ;

Pour ces deux projets de loi, la conférence des présidents a :

- fixé au jeudi 23 juin, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements ;

- décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?...

**Mme Hélène Luc.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Le mardi 7 juin, jour de la grève d'Air Inter, j'ai participé à une rencontre avec 350 salariés, qui avaient invité des représentants de toutes les listes aux élections européennes. Ils m'ont priée de demander au Gouvernement d'organiser un débat sur l'avenir du transport aérien.

Je vous transmets donc cette demande, monsieur le président, comme je l'ai fait tout à l'heure à la conférence des présidents, et je suis heureuse que M. le Premier ministre soit présent dans cet hémicycle, car il pourra ainsi m'entendre.

La Commission européenne semble ne pas vouloir accepter la recapitalisation d'Air France.

Je n'ose pas penser qu'elle ira jusqu'au bout dans cette intention, car cela créerait une situation catastrophique pour le transport aérien en France.

Quoi qu'il en soit, tout le monde comprend l'urgence d'un tel débat. J'ai d'ailleurs demandé à M. Bosson de recevoir une délégation de parlementaires communistes, pour évoquer ce problème.

**M. le président.** Madame Luc, je vous donne acte de votre demande. Elle a d'ailleurs déjà été transmise à M. le Premier ministre par M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat.

En tout état de cause, il appartient non pas au président du Sénat, mais au Gouvernement de fixer l'ordre du jour de nos travaux.

Y a-t-il d'autres observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?...

Ces propositions sont adoptées.

## AGRICULTURE

### Débat sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur l'agriculture.

Je suis heureux, au début de ce débat, de saluer la présence de M. le Premier ministre au banc du Gouvernement.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, pour avoir participé, dans un passé récent, aux travaux de la Haute Assemblée, je pense connaître l'ambition que chacun d'entre vous a pour l'agriculture et la forêt françaises.

Je connais vos analyses et j'en apprécie toute la pertinence. Aussi, je suis particulièrement heureux d'ouvrir ce débat au Sénat sur l'agriculture française. La présence de M. le Premier ministre, aujourd'hui, marque, s'il en était besoin, l'engagement du Gouvernement en faveur de notre agriculture.

Nous devons, en effet, affirmer une nouvelle fois la double mission de nos agriculteurs, de chaque exploitation, de chaque entreprise agricole et rurale : être performant et tenir le territoire.

En effet, l'avenir de nos exploitations, leurs performances, leur évolution respective, constituent autant de facteurs essentiels à prendre en compte dans la politique économique de la nation et dans sa politique d'aménagement de l'espace et de développement rural.

Telle est bien l'une des évidences, la première qui transparait de vos multiples et excellents travaux.

Aussi, je ne viens pas vous convaincre, vous l'êtes. Je ne viens pas chercher une quelconque caution, je viens réfléchir avec vous, je viens écouter vos observations, vos suggestions, vos réflexions.

Je viens, surtout, vous inviter à prolonger, dans les semaines et les mois à venir, cette réflexion, car nous aurons à construire ensemble - Parlement, Gouvernement, profession - le cadre politique, institutionnel, économique et juridique indispensable pour donner un nouvel élan à l'agriculture française, à l'agriculture européenne.

Tel est le chantier que je vous propose d'ouvrir aujourd'hui.

Il faut pour l'agriculture une loi qui marque l'engagement de la nation, j'y reviendrai tout à l'heure. Mais cela est-il suffisant pour rendre espoir aux agriculteurs ?

Ces derniers savent bien, comme les forestiers, que l'avenir de l'agriculture se joue tout autant à Bruxelles, à Luxembourg, à Genève, qu'au Parlement français ou européen ou que dans leurs organisations économiques, les industries agro-alimentaires, l'agro-industrie ou la recherche.

Certes, il est bien évident que nous aurons à traduire en termes législatifs ou réglementaires bien des aspects du programme de modernisation que nous aurons élaboré.

Mais notre travail ne doit pas se limiter, se réduire à ce seul horizon.

En effet, à quelques jours d'un scrutin qui engage la construction européenne, faut-il rappeler l'importance de la dimension européenne et internationale de notre politique agricole et forestière ?

Lorsque 70 p. 100 de notre production agricole sont transformés, faut-il rappeler l'urgence et la nécessité d'améliorer notre performance technologique et commerciale à tous les stades de la filière agricole et agro-alimentaire ?

Lorsque l'agriculture et la forêt occupent 80 p. 100 de notre espace, faut-il rappeler l'importance pour elles de bénéficier d'un environnement économique et social vivant et dynamique ?

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaiterais ne négliger dans mon propos, aujourd'hui, aucune des trois dimensions de notre politique : internationale et européenne, législative et réglementaire au niveau national, économique, technologique et professionnelle.

De nos efforts à maîtriser et, surtout, à prévoir les évolutions nécessaires à ces trois niveaux, dépendent la performance et l'efficacité économique de notre agriculture, comme sa capacité à occuper, à animer, à faire vivre tout un territoire.

Sur le plan européen et international, l'agriculture est l'atout majeur de l'Union européenne.

Un seul chiffre suffit à nous en convaincre : 200 milliards de francs de chiffre d'affaires à l'exportation, dont 142 milliards de francs sur les pays de l'Union et 58 milliards de francs sur les pays tiers, ainsi que le montrent les comptes de l'agriculture de 1993, qui viennent d'être publiés tout récemment.

Ce chiffre peut-il être amélioré ? J'en suis convaincu. Nous pouvons et nous devons encore développer nos parts de marché.

Telle doit être la première finalité de notre politique au sein de l'Union, comme celle de l'Union sur le marché mondial.

A cette fin, nous visons deux objectifs : parachever et aménager la réforme de la politique agricole commune ; accroître nos performances commerciales sur le marché mondial.

Le parachèvement et l'aménagement de la réforme de la politique agricole commune doivent se poursuivre avec une volonté sans faille, dans le respect des principes essentiels qui ont fondé la construction de cette politique, à savoir la préférence communautaire et la solidarité financière.

L'élargissement de l'Union européenne et les nouvelles règles imposées par les récents accords du GATT doivent nous amener, dans les meilleurs délais, à adapter nos règles communes de marché, à assurer la pérennité de la réforme de la politique agricole commune et à introduire un minimum de flexibilité dans sa gestion quotidienne, en application du principe de subsidiarité.

En ce qui concerne l'organisation commune des marchés, cinq chantiers sont ouverts, qu'il faut mener à leur terme : l'organisation commune du vin ; l'organisation commune des fruits et légumes ; l'organisation commune de la viande bovine ; la filière bois ; la spécificité des produits de nos départements d'outre-mer.

Lors du Conseil « prix » des 30 et 31 mai derniers, j'ai indiqué à nos partenaires qu'il serait insupportable de faire traîner les négociations sur ces différents dossiers.

J'ai demandé que les calendriers soient impérativement fixés.

En effet, si les intérêts légitimes de la France sont évidemment en jeu dans les cinq secteurs de production évoqués, ceux de l'Union européenne le sont tout autant, face à la pression croissante des marchés mondiaux.

Dans le domaine viticole, les efforts de la France au cours des dernières années doivent être reconnus et le principe de la responsabilité de chaque Etat dans la gestion de sa production doit être arrêté. Les premières propositions de la Commission sont, à cet égard, inacceptables. Je l'ai indiqué avec la plus grande netteté. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. Jacques Genton.** Très bien !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** J'ai clairement dit, également, que nos viticulteurs ne devaient pas être pénalisés sur le marché communautaire par des contraintes nationales trop exigeantes que nous nous imposerions nous-mêmes.

C'est le cas pour la mise en œuvre de la loi Evin, qui, tout en respectant parfaitement l'impératif de prévention, ne doit pas nous mettre dans des situations que je qualifierai d'absurdes par rapport à nos concurrents directs. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Dans le secteur des fruits et légumes, trois orientations guideront notre attitude : des calendriers de production par pays et par production ; un cadastre pour les productions pérennes ; la reconnaissance par l'Union de l'efficacité des interprofessions et des groupements de producteurs dans la gestion du marché.

Dans l'attente de cette délicate négociation, j'ai demandé sans attendre que l'on prenne des mesures d'urgence pour le secteur de la pomme. L'accord de principe nous a été donné ; il devrait être concrétisé d'ici à la fin du mois de juin, j'y veillerai.

Dans l'organisation commune du marché de la viande bovine, exclusion - contrairement aux dispositions arrêtées dans le cadre de la réforme de la PAC - 1992 comme année de référence pour le plafond de la prime spéciale au bovin mâle revient à pénaliser la France. J'ai combattu ce changement de règle du jeu totalement injustifié et j'espère obtenir une évolution significative. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

En ce qui concerne l'organisation commune du marché de la banane, je rappelle que la production bananière est stratégique pour l'économie des départements d'outre-mer. Nous avons été et nous restons très vigilants face aux attaques dont elle a été l'objet.

Je souhaite m'étendre un peu plus sur la politique forestière de l'Europe, dossier qui a retenu toute notre attention et qui requiert une très grande vigilance.

Si nous nous félicitons pour notre agriculture de l'élargissement de l'Union, nous ne pouvons que déplorer l'absence d'instrument de politique forestière en son sein.

En effet, dans une situation générale de graves difficultés économiques, du fait du brutal retournement de conjoncture, les entreprises de la transformation du bois ont subi de plein fouet les conséquences des événements monétaires intervenus à l'automne 1992.

**M. Daniel Goulet.** C'est parfaitement exact !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Parallèlement à cette crise économique et monétaire qui a secoué toute l'Europe de l'Ouest s'est confirmée pour le marché du bois la tendance à une mondialisation des enjeux et des échanges.

De même, le risque est réel de voir, à terme, les pays de l'Europe de l'Est s'instaurer comme fournisseurs de nos besoins. S'il en était ainsi, nos forêts risqueraient d'être confrontées au paradoxe de voir se restreindre leurs débouchés. Par voie de conséquence, les moyens de leur gestion en seraient affectés, et pourraient apparaître des difficultés pour assurer leur gestion durable, que la France s'est engagée à mettre en œuvre lors de la déclaration de principes de Rio.

Vous voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, que le contexte international nécessitera de notre part, notamment dans ces domaines, la plus grande vigilance.

Il convient d'assurer la pérennité de la politique agricole commune. Il n'est pas possible, en effet, de construire une économie sans une certaine stabilité des règles du jeu. Il s'agit, pour nous, d'une exigence fondamentale. Nous l'avons toujours dit; nous en avons obtenu l'assurance au cours de ces douze derniers mois, contrairement à tous les pronostics; nous en tirerons toutes les conséquences dans les décisions prochaines de l'Union.

Dans ce combat, essentiel pour notre agriculture, le rôle du Parlement européen et la vigilance du Parlement français seront les plus sûrs soutiens de la volonté gouvernementale.

Nous avons deux objectifs.

Il faut, d'abord, faire respecter la compatibilité des accords du GATT et de la PAC. La Commission, dont le seul souci est de contenir à tout prix la ligne directrice agricole, est prête à remettre en cause, à l'occasion de tel ou tel dossier, cet engagement politique pourtant fondamental. Les discussions actuelles sur le « paquet prix » en sont une illustration parfaite.

Il faut aussi assurer la pérennité de la politique d'aides directes instituées par la réforme de la PAC. Sur ce point, la France veillera à ce que les moyens budgétaires assurent le respect des engagements solennellement pris, notamment lors du sommet européen de Bruxelles, en décembre dernier, au moment des accords du GATT.

Il convient également d'introduire une plus grande flexibilité dans la gestion quotidienne de la politique agricole commune. Il ne s'agit pas de renationaliser la PAC. Entre nous, c'est un faux débat, doublé d'une dangereuse illusion. Il s'agit tout simplement de la rendre applicable, acceptable par chaque agriculteur et compréhensible par l'opinion publique.

**M. Jacques Genton.** Très bien !

**M. Jean Puech,** *ministre de l'agriculture et de la pêche.* Nous sommes là au cœur du débat, du vrai débat, celui de la subsidiarité.

Certes, il ne faut pas cacher la complexité des problèmes posés. Certes, il faut assurer des contrôles efficaces, vu l'ampleur des sommes en jeu, et garantir leur équité. Mais il faut assouplir impérativement les procédures administratives. En quelque sorte, l'Union européenne doit fixer aux Etats des obligations de résultat en allégeant au maximum ses obligations de moyens.

Cette exigence ne doit cependant pas servir de prétexte pour ne rien changer; il faut le faire, malgré l'inertie inhérente à toute administration supranationale.

J'en arrive au deuxième grand objectif que nous devons essayer d'atteindre à l'échelon européen, à savoir l'accroissement de nos performances commerciales sur le marché mondial.

Je veux souligner devant vous la nécessité absolue pour nous et pour l'Union européenne d'explorer et d'exploiter sans délai les voies et moyens qui nous permettront de

surmonter, à l'exportation, les contraintes des accords agricoles du GATT dans le cadre de la politique agricole commune réformée.

A cette fin, l'Union européenne doit résolument s'engager dans les trois directions suivantes: conduire un effort sans relâche pour parachever les accords de Marrakech; affirmer une volonté commerciale nouvelle, c'est-à-dire se donner les moyens de ses ambitions; mettre en place un système de gestion efficace de nos engagements agricoles du GATT.

Pour parachever les accords de Marrakech, il faut, en premier lieu, exiger une ratification rapide de ces accords par tous les pays adhérents au GATT, notamment par les Etats-Unis.

Il faut, en second lieu, contribuer activement à la mise en place de l'organisation mondiale du commerce.

En troisième lieu, il faut faire avancer l'élaboration d'une « clause sociale ».

Il convient d'affirmer une volonté commerciale nouvelle, c'est-à-dire assurer la défense du marché communautaire, à l'instar des Etats-Unis ou du Japon, mais aussi, dans le même temps, conquérir de nouveaux marchés.

La préférence communautaire, contrairement à ce que j'entends parfois, n'est pas morte avec les accords du GATT. Hors la clause d'accès minimum ou les quelques panels dont nous avons réussi à limiter au minimum à la fois le nombre et les effets, la préférence communautaire peut et doit continuer à jouer si nous en avons la volonté politique et si nous nous en donnons les moyens.

Ces moyens, vous le savez, sont essentiellement au nombre de deux: l'institution et la réelle application de vraies clauses de sauvegarde; une véritable politique de contrôle et de défense sanitaire aux frontières de l'Union.

Conquérir de nouveaux marchés, c'est, bien sûr, accroître nos performances à l'exportation. Nous devons, en tout premier lieu, exploiter toutes nos possibilités d'exportation avec restitution sur les pays tiers.

Les accords du GATT nous ouvrent d'importantes opportunités sur de nouveaux marchés. Sachons les saisir en Asie du Sud-Est, en Chine, au Japon, en Amérique du Sud, dans les pays de l'Est.

Mais cet effort doit être maintenant accompagné, soutenu par une politique permettant à chaque Etat membre, dans les secteurs de son choix, d'exporter aussi sans restitution.

Cet objectif doit conduire l'Union européenne à diversifier la politique intracommunautaire de soutien des prix et des revenus, c'est-à-dire à faire évoluer sa gestion vers un système permettant aux Etats membres d'accroître leur capacité d'exporter aussi sans restitution.

Avec toute la prudence nécessaire, je l'ai dit, nous devons pouvoir évoluer vers des solutions de prix différenciés, secteur par secteur, gérées par les Etats membres dans un cadre communautaire.

Mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont les orientations que nous nous proposons de suivre dans la conduite de notre politique agricole au sein de l'Union européenne.

Je vous confirme que la France déposera auprès de la Commission, d'ici à la fin de l'année, un memorandum, qui traitera des questions que je viens d'évoquer et qui précisera nos propositions.

Mais notre action ne sera efficace qu'à deux conditions, la première étant de savoir anticiper sur les évolutions futures de l'environnement international. Cela est

indispensable pour éclairer notre action et nos choix dans un contexte international extrêmement mouvant.

A cet effet, le rôle du comité de suivi du GATT sera renforcé et sa composition sera élargie au secteur agro-alimentaire. J'ai d'ores et déjà demandé aux organisations représentatives de ce secteur de siéger en son sein.

Par ailleurs, d'ici à l'été, j'installerai un comité scientifique du ministère, réunissant experts et directions de mon administration.

Il faut bien évidemment renforcer la cohésion politique de l'Union européenne. Le Gouvernement y travaille sans relâche. Il prépare activement dans cet objectif les deux prochaines présidences : à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, la présidence allemande ; à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1995, la présidence française.

Le dernier sommet franco-allemand du 31 mai dernier a été l'expression de cette volonté dont les effets bénéfiques se feront sentir, je l'espère, au prochain sommet européen de Corfou.

Après avoir précisé l'environnement européen et international tel que nous le voyons, j'en arrive à la deuxième dimension de notre politique, c'est-à-dire notre politique nationale. C'est un vaste chantier, car il s'agit de moderniser nos codes rural, fiscal et social.

Ce chantier, nous l'avons déjà largement ouvert depuis plus d'un an. Nous l'avons fait avec réalisme et pragmatisme. Nous l'avons fait surtout en sachant que nous pourrions tenir nos engagements et le Gouvernement ne se départira pas de cette attitude.

Je comprends l'impatience des agriculteurs. Je comprends celle des élus de cette assemblée qui sont à l'écoute des réalités quotidiennes. Voilà pourquoi nous avons décidé de soumettre au Parlement à la session d'automne une « loi de modernisation ».

Cette loi de modernisation comportera des dispositions d'application immédiate ainsi que le calendrier de mise en œuvre des mesures les plus complexes ou les plus lourdes. Elle sera complétée par un ensemble de mesures réglementaires relatives notamment au financement des exploitations et à l'installation.

La première priorité, c'est la poursuite de notre effort d'allègement des charges.

Je voudrais vous préciser les mesures qui sont d'ores et déjà mises à l'étude et que nous souhaitons faire aboutir.

En matière sociale, les revenus du capital et les revenus du travail doivent être mieux différenciés dans l'assiette des cotisations sociales. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

J'ai pris l'engagement d'avancer rapidement sur ce dossier, notamment par une meilleure prise en compte des revenus fonciers pour les exploitants en faire-valoir direct. Je le confirme en vous indiquant que des propositions sont d'ores et déjà à l'étude.

En matière fiscale, je souhaiterais que nous réfléchissions, sans doute dans un cadre plus large, à l'impact réel et comparé avec d'autres mesures des systèmes d'amortissement des investissements en agriculture.

Je n'exclus pas, bien entendu, de notre réflexion d'autres propositions avancées par les organisations professionnelles agricoles.

Votre assemblée a créé un groupe de travail sur ces questions. Je salue cette initiative qui va nous permettre de travailler et d'avancer ensemble.

En matière financière, nous poursuivons nos efforts pour assouplir les critères d'octroi des prêts bonifiés en rendant éligibles notamment les formes sociétaires et en adaptant les ratios d'endettement.

Cela étant, je tiens à rappeler l'effort déjà considérable réalisé par l'Etat pour contribuer à la consolidation de la dette. Je souhaite poursuivre cet effort avec le concours actif de nos partenaires financiers. En effet, il convient d'adapter simultanément nos règles financières de renégociation de la dette dans le respect des responsabilités de chacun et dans le cadre d'un partenariat renouvelé.

Mais toutes ces avancées, dont vous mesurez, j'en suis persuadé, l'importance et le caractère novateur, doivent s'intégrer dans une réflexion sur l'évolution du statut de l'entreprise agricole. Nous ne pouvons en faire l'économie, car l'ensemble des questions précédentes est le plus souvent sous-tendu par une interrogation première.

Doit-on à tout prix conserver un modèle juridique unique pour l'exploitation, seul garant de la spécificité, ou doit-on favoriser une certaine banalisation du statut de l'entreprise agricole en favorisant son évolution vers les formes sociétaires civile ou commerciale ?

Je ne souhaite pas, à ce propos, engager un débat idéologique, mais je souhaite que l'on prenne en compte à la fois la réalité actuelle, la diversité de l'agriculture et la nécessité de répondre aux questions posées, notamment à propos de la distinction entre patrimoine privé et patrimoine professionnel.

**M. Michel Miroudot.** Très bien !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Voilà pourquoi j'ai tracé les limites que notre réflexion devrait se fixer, même si mon souhait est plutôt de favoriser l'éclosion des formes sociétaires en agriculture ; je précise que cette évolution doit s'inscrire dans la durée. Elle doit prendre en compte les spécificités de l'entreprise agricole ; elle doit respecter le libre choix de l'agriculteur et la notion fondamentale de responsabilité individuelle. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

La deuxième priorité est la relance de la politique d'installation.

Le rapport d'orientation qui sera présenté par le centre national des jeunes agriculteurs lors de son prochain congrès, dans huit jours, s'intitule : « L'installation d'une politique à l'autre ». En effet, il s'agit bien d'examiner, dans le détail, quelles sont les inflexions à donner à la politique d'installation. Le dialogue est déjà bien engagé et nous avons, depuis un an, pris des mesures significatives dans le domaine du financement de l'exploitation.

Je soulignerai, dans mon propos, trois aspects de la politique que nous avons à développer : l'accès au métier, l'accès au foncier et, enfin, le financement de l'installation.

En ce qui concerne l'accès au métier, j'ai clairement indiqué mon sentiment à ce sujet : il faut élargir le champ de recrutement en facilitant l'installation de candidats issus d'horizons divers ou justifiant d'expériences professionnelles diverses.

A cet effet, nous travaillons d'ores et déjà avec la profession sur quelques orientations précises.

Faut-il revoir la limite d'âge, qui est actuellement fixée à trente-cinq ans ?

Faut-il réexaminer le niveau de qualification lié au champ des équivalences possibles ?

Faut-il introduire une certaine progressivité dans l'installation ?



Par ailleurs, nous devons trouver une complémentarité entre le stage « six mois » et le stage « 40 heures » eu égard à la diversification des publics visés et à leurs contraintes propres – charges de famille, expériences professionnelles, par exemple.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais je souhaite proposer très rapidement une première série de mesures réglementaires sur ces quatre points. En tout état de cause, j'ai décidé de reporter la date butoir de 1996 en ce qui concerne la pleine application des dispositions du décret de 1988, relatif aux aides à l'installation, afin de procéder aux différents aménagements nécessaires.

Le problème de l'accès au foncier et aux droits à prime dépasse certes le cadre strict de l'installation, mais il constitue malgré tout l'une des préoccupations essentielles des candidats à l'installation. Vous me permettrez ainsi d'ouvrir ce dossier dans ce cadre, qui se double maintenant, vous le savez, de la très délicate question de l'accès aux droits à produire.

Nous pouvons aborder ce dossier très complexe sous quatre aspects : l'évolution du statut de fermage, le régime juridique et financier des droits à produire, la politique des structures et le financement du foncier.

Je constate la prudence avec laquelle l'ensemble des partenaires aborde ces dossiers. Je les comprends et il ne s'agit pas aujourd'hui de répondre aux multiples interrogations qu'ils soulèvent. En revanche, je suis persuadé de la nécessité pour l'agriculture française d'ouvrir ces chantiers sans *a priori*.

La Haute Assemblée a joué un très grand rôle dans l'élaboration de notre code rural dans les années 1960 et 1970.

**M. Christian Poncelet**, *président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation*. C'est vrai !

**M. Jean Puech**, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Elle pourrait être en particulier un lieu privilégié de réflexion et d'innovation sur ces questions.

En ce qui concerne le statut du fermage, je présenterai, en première lecture au Sénat, un projet de loi visant à modifier les modalités de fixation du prix du fermage.

Pour préparer cette modification, qui est de nature législative, M. le Premier ministre a confié, par décret en date du 4 janvier 1994, à M. Delaneau, sénateur d'Indre-et-Loire, une mission auprès de moi-même, relative aux conditions et aux prix du fermage.

M. Delaneau, que je tiens à remercier de la qualité de son travail, a rendu son rapport le 5 avril dernier ; le projet de loi que j'ai élaboré est conforme à ses premières conclusions.

J'ai cependant des difficultés à avancer dans la voie d'une certaine modernisation du statut de fermage. Mais il ne faut pas nier la réalité : le fermage est encore le meilleur moyen d'alléger la charge du foncier, notamment au moment de l'installation. Encore faut-il que les investisseurs, même d'origine familiale, y trouvent un minimum d'intérêt, que ce soit en terme de rentabilité ou à travers les modalités de transmission, à titre gratuit ou onéreux.

C'est cet équilibre d'intérêts entre bailleurs et preneurs qui doit être recherché et retrouvé ! (*Très bien ! Sur les travées des Républicains et Indépendants.*)

J'en viens au régime juridique et financier des droits à produire et des droits à prime.

Notre droit rural n'a pas encore fait place à cette réalité, récente, certes, puisqu'elle est apparue avec l'institution des quotas laitiers en 1984, mais qui fait maintenant partie du paysage de l'agriculture.

Il appartiendra au Parlement de traiter de cette question pour traduire en droit français le droit communautaire. Toute rénovation du statut du fermage ne pourra éviter de prendre en compte cet aspect des relations bailleurs-preneurs. Or la notion de « droits à produire » recouvre des réalités juridiques et pratiques très différentes.

Pour ma part, mon principal souci a été, d'une part, d'éviter que le système de gestion de ces droits n'engendre des charges supplémentaires pour les exploitants et, d'autre part, qu'il ne contribue pas à provoquer certaines délocalisations de productions sur une grande échelle.

Cette orientation implique également que ces droits soient attachés sinon au foncier, du moins à un territoire. Cette conception qu'il conviendra d'approfondir doit permettre d'éviter qu'ils soient un élément constitutif de l'accès au métier.

Attacher ces droits à un territoire donné, pour l'instant au territoire départemental comme nous l'avons fait dans le secteur ovin et dans celui des bovins allaitants, me paraît répondre à l'objectif de notre politique qui doit lier localisation souple des productions et gestion et animation de l'espace. Vos avis me seront précieux sur ce dossier.

J'en arrive à la politique des structures. Celle-ci a constitué le noyau dur des lois d'orientation de 1960 et 1962 et a modulé nos exploitations. En effet, ces lois étaient fondées sur un seul et unique modèle d'exploitation.

On peut s'interroger sur l'adéquation du dispositif actuel avec la réalité d'aujourd'hui. Je songe à la diversification des statuts des exploitations, aux contraintes nouvelles de la PAC réformée et du GATT, avec l'apparition de la jachère et des droits à produire, à l'extensification, à la pluriactivité et aux nouvelles missions de l'agriculture.

Ainsi, avant de rénover les organismes actuels de gestion des structures ou, plutôt, de recomposer les commissions départementales des structures, il convient sans doute de réfléchir à l'adaptation et à la simplification des outils existants.

**M. Gérard César**. Absolument !

**M. Jean Puech**, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Le financement de l'acquisition du foncier reste une grave préoccupation : en effet, 50 p. 100 de notre territoire est en faire-valoir direct.

Faut-il généraliser les mutations à taux réduit ? Faut-il abaisser encore le coût du crédit ? Faut-il, dans cet esprit, après la suppression des parts départementales et régionales de la taxe sur le foncier non bâti, faire évoluer la part communale pour augmenter à la marge la rentabilité des investissements ? Faut-il encourager la dissociation complète du foncier et du capital d'exploitation et, donc, admettre une cessibilité beaucoup plus grande du foncier ?

J'évoque devant vous les questions posées par l'accès au foncier. Ne nous leurrions pas ! Elles sont au cœur du débat sur l'installation, même si la puissance publique est prête à poursuivre son effort pour faciliter le financement global de l'installation.

Au sujet de ce financement, je confirme que nous poursuivons les efforts déjà engagés dans trois directions, à savoir l'amélioration des conditions d'octroi de la dota-

tion aux jeunes agriculteurs par une évolution des critères de versement de celle-ci et l'élargissement de l'accès aux aides aux pluriactifs, la globalisation du financement et, enfin, la restructuration des exploitations en reconduisant le dispositif de préretraite agricole qui vient à échéance à la fin de 1994.

La troisième priorité concerne l'amélioration du statut social des agriculteurs et, en priorité, celui des femmes d'exploitants.

Nos anciens jouent un rôle essentiel dans la vie sociale du monde rural. Assurer une vie décente à ceux et à celles qui quittent le métier d'agriculteurs est un devoir de solidarité nationale.

Ce devoir constitue, pour nous, une exigence prioritaire à l'égard des femmes d'exploitants qui tiennent leur place dans l'exploitation avec une énergie, une compétence et un désintéressement tout à fait remarquables.

Je souhaite que leur situation sociale face aux épreuves de la vie puisse continuer à être améliorée. Voilà pourquoi, en toute priorité, après l'amélioration des petites retraites agricoles, que vous avez décidée au mois de janvier, j'estime que nous devrions poursuivre nos efforts en faveur des veuves, en examinant la possibilité, pour elles, de cumuler pensions de reversion et droits propres dans les mêmes conditions que les autres régimes sociaux. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Je suis très attaché à une telle réforme car il s'agit d'une mesure de justice sociale. Le coût en est très élevé, mais le Gouvernement a su, dans d'autres occasions récentes, marquer l'importance qu'il accordait à de telles mesures de solidarité.

C'est pourquoi je crois que nous devons, enfin, progresser dans cette direction, même si l'application de cette réforme devait être échelonnée sur plusieurs années.

J'en arrive à la troisième et dernière partie de mon intervention, qui a trait à la performance et à l'équilibre du territoire.

Comme je le soulignais en introduction, notre politique ne peut se limiter au seul soutien direct des exploitants, quels que soient nos efforts budgétaires pour alléger leurs charges, améliorer l'efficacité des multiples aides ou faciliter l'installation.

Le double objectif de la performance économique et de l'équilibre du territoire nécessite une politique plus vaste s'intéressant, d'une part, à la recherche systématique de la valeur ajoutée par un triple effort en matière de technologie, d'organisation économique et d'organisation professionnelle et, d'autre part, à l'insertion de l'agriculture dans un tissu rural vivant.

La recherche systématique de la valeur ajoutée doit être présente en permanence dans nos esprits. A cet égard, il faut, d'abord, conforter notre avance technologique.

J'ai défini, à ce sujet, deux priorités. La première tend à soutenir l'investissement pour permettre à toute entreprise du secteur agroalimentaire et agro-industriel d'avoir accès aux technologies les plus performantes et la seconde, à maintenir notre avance technologique par la recherche et la formation.

Il convient donc de soutenir l'investissement. A cet effet, le maintien et le développement de notre politique industrielle dans ce secteur sont une nécessité. J'en ai cité les deux raisons essentielles.

Cette politique constitue un instrument souple d'orientation dans cette période d'adaptation par l'effet de levier qu'elle induit. Elle permet, en outre, l'exploitation de ce

que j'ai appelé les « niches de valeur ajoutée » dans des secteurs nouveaux et porteurs.

Premier pilier de notre politique de valorisation de nos productions, elle doit être accompagnée d'une politique dynamique de recherche et de recherche-développement.

Il faut également amplifier notre avance technologique par la recherche et la formation. La France a une large avance en ce domaine sur ses partenaires. Elle est l'un des seuls grands pays à avoir maintenu et développé un appareil de recherche aussi diversifié et performant, reconnu dans le monde entier.

Une meilleure valorisation des atouts que constitue cet investissement immatériel, qui représente neuf milliards de francs, dont près de six milliards de francs d'argent public, doit être, dans les années à venir, le second pilier de notre politique d'orientation, d'adaptation et de compétitivité.

Afin d'éclairer nos choix, j'ai, vous le savez, sollicité, tout d'abord, l'un de vos collègues M. Pierre Laffitte sur les évolutions souhaitables de notre recherche et de notre enseignement supérieur. Il m'a rendu ses conclusions.

Nous en débattons le 7 juillet au Sénat, sous sa haute autorité, lors d'un forum ouvert, notamment, à l'ensemble des établissements.

J'ai également demandé à M. René Rémond de mener une mission approfondie sur notre enseignement technique. Il m'a remis son rapport qui est actuellement soumis à la concertation.

Ces travaux, que j'ai lancés dès ma prise de fonctions, ont été conduits en parfaite harmonie avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les premiers, et avec le ministère de l'éducation nationale pour les seconds.

Notre politique doit traduire les trois axes prioritaires qui sont à la source de toute valeur ajoutée, à savoir l'industrie agroalimentaire, l'agro-industrie, la sécurité et l'hygiène alimentaire.

Elle doit instaurer une forte interactivité entre les réseaux d'enseignement et les réseaux de recherche, par une définition de fonctions communes et par la constitution de pôles régionaux regroupant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle doit également mettre en œuvre une politique de contractualisation initiée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avec l'Institut national de la recherche agronomique, l'INRA, notamment, tenant compte des orientations stratégiques définies par ce prestigieux établissement.

Elle doit, enfin, procéder à une évaluation stratégique et territoriale de notre dispositif de recherche-développement, accompagner les restructurations nécessaires et renforcer les moyens financiers de ce maillon.

S'agissant du secteur agroalimentaire, j'ai demandé, en accord avec mon collègue M. Fillon, à M. Caugan, président de l'association pour le développement de la recherche appliquée aux industries agricoles et alimentaires, l'ADRIA, de réaliser cette évaluation.

Notre politique doit aussi accompagner la réforme du développement agricole qui doit être conduite par la profession afin de parachever la réforme du financement de l'association nationale pour le développement agricole, l'ANDA, qui vient d'être décidée. Je vous indique que le projet de décret a été rédigé et qu'il vient d'être transmis au Conseil d'Etat.

Elle doit, enfin, conforter notre enseignement technique agricole, public et privé, en valorisant au mieux les quatre missions qui lui sont dévolues par la loi, en déve-

loppant son rôle promotionnel et social et en améliorant encore ses performances pédagogiques.

S'agissant de l'amélioration de notre organisation économique, j'ai engagé notre action dans trois directions. La première concerne la coordination de nos politiques d'intervention sectorielle avec les autres aspects de la politique agricole. Telle a été la finalité de la rénovation des missions et du fonctionnement du Conseil supérieur d'orientation, le CSO, que j'ai conduite avec les organisations professionnelles agricoles.

La deuxième direction est le développement de politiques de filières.

L'agriculture est de plus en plus tirée par les activités en aval, 70 p. 100 des produits faisant désormais l'objet d'une transformation. Pour sa part, l'industrie alimentaire, pour être performante, doit bénéficier d'approvisionnement sûr et régulier. La filière agroalimentaire a besoin de règles de mises sur le marché ou d'accords interprofessionnels. Je suis déterminé à défendre ces orientations et à leur donner un nouvel élan car leur mise en œuvre est encore plus justifiée aujourd'hui qu'elle ne l'était hier.

La troisième direction concerne les relations entre la production, la transformation et la grande distribution. Je sais quelle est votre préoccupation face à la dégradation continue de ces relations. Quelle que soit la complexité du dossier, je crois qu'il faudra avancer, en priorité, par la voie contractuelle et, si nécessaire, en définitive, par la voie législative. Il faut, en effet, lutter contre les abus de position dominante et les pratiques déloyales. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Je souhaite, à cet effet, qu'il soit procédé à une expertise comparée de la situation chez nos partenaires européens. Cette mission sera confiée par mon collègue M. Edmond Alphandéry à M. Claude Villain.

Je souhaite également que cette question soit examinée en fonction des exigences d'une répartition équilibrée des industries agroalimentaires sur le territoire et que l'expérience contractuelle acquise pour traiter le problème des délais de paiement puisse être étendue au traitement d'autres questions, comme la transparence des comptes, l'affichage des conditions de vente et les droits de saisine du juge des référés.

Mesdames, messieurs les sénateurs, sans agriculture, il n'y a pas d'aménagement et de développement ruraux, mais sans activités économiques et sociales diversifiées, il n'y a pas d'agriculture.

Il faut ainsi aider l'agriculture et la forêt à tenir l'espace. Ces activités doivent, par ailleurs, pouvoir bénéficier de l'environnement économique et social qu'elles sont en droit d'espérer.

Tenir l'espace, pour l'agriculture comme pour la forêt, c'est, en définitive, parvenir, en tout point du territoire, à un niveau de performance économique satisfaisant, notamment en montagne et dans les zones défavorisées.

S'agissant de l'agriculture, nous devons orienter nos actions dans trois directions. Il faut renforcer l'efficacité des aides directes dans les zones difficiles, développer la pluriactivité et améliorer les outils de gestion de l'espace.

S'agissant du renforcement de l'efficacité des aides directes en montagne et dans les zones fragiles, l'effort entrepris est déjà important, mais il devra être accru.

Ces aides sont très diverses. Citons les indemnités compensatoires de handicaps naturels, telles que l'indemnité spéciale de montagne, l'ISM, la dotation aux jeunes

agriculteurs majorée, la bonification de prêts à taux réduits pour l'installation des jeunes et la modernisation des exploitations, les aides à l'investissement et à l'acquisition de matériels, les aides particulières destinées à compenser les surcoûts ou les contraintes dues aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Le champ d'intervention de ce type d'aides a été élargi dans le cadre des mesures agri-environnementales. Je pense, notamment, à la prime à l'herbe qui concerne de façon significative la montagne et qui a été revalorisée dans des proportions importantes. Elle est, en effet, passée de 120 francs à 200 francs par hectare en 1993. Elle s'est élevée à 250 francs en 1994, et elle sera de 300 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Elle représente déjà 1,2 milliard de francs, dont 650 millions de francs pour la part nationale. L'ISM s'élève à 1,6 milliard, dont 350 millions de francs pour la part FEOGA. J'ai engagé auprès de la Commission la procédure conduisant au déplafonnement du remboursement actuel de l'ISM par le FEOGA, et j'ai bon espoir de l'obtenir.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Jean Puech,** *ministre de l'agriculture et de la pêche.*

Le développement d'activités complémentaires est, pour beaucoup d'agriculteurs, dans certaines régions, la condition du maintien de leur activité principale agricole.

Afin de favoriser cette pluriactivité, il me semble donc nécessaire d'alléger la complexité des démarches et de supprimer les blocages, qui sont trop nombreux encore et qui pénalisent les pluriactifs. (*M. Machet applaudit.*)

Mais il faut en même temps être vigilant pour que le développement de ces activités complémentaires ne fausse pas la concurrence avec les autres acteurs économiques du milieu rural : les artisans et les commerçants.

Quelles sont les pistes que nous devons explorer ? J'ai demandé à M. Gaymard, député, chargé d'une mission sur ce sujet par M. le Premier ministre, de me faire des propositions qu'il doit d'ailleurs me remettre en fin de soirée.

Celles-ci s'articulent autour de quatre domaines de réflexion : une plus grande équité dans le traitement fiscal du pluriactif, une protection sociale moins complexe et prenant mieux en compte toutes les caractéristiques de la pluriactivité, une adaptation de notre appareil de formation pour qu'il comporte des modules de formation à la pluriactivité, ce qui ne s'improvise pas, et, enfin, une meilleure organisation non seulement du marché de l'emploi, mais aussi du travail pour le pluriactif.

Je souhaite que plusieurs de ces propositions trouvent leur première concrétisation au cours du prochain comité interministériel de développement et d'aménagement rural, le CIDAR, que présidera M. le Premier ministre à la fin du mois.

D'autres propositions, notamment le rapprochement entre les statuts des différents types d'entreprises agricoles, artisanales et commerciales en milieu rural, constituent des pistes intéressantes, mais nécessitent encore un travail d'approfondissement.

Nos outils de gestion de l'espace doivent être améliorés.

A ce sujet, la politique du ministère de l'agriculture et de la pêche en faveur de la montagne comporte trois axes.

Il faut d'abord prévenir les risques naturels, grâce aux programmes de restauration des terroirs en montagne.

Il faut ensuite encourager des méthodes de production agricole compatibles avec la protection de l'environnement et l'entretien de l'espace, grâce à des opérations agri-environnementales, dont vingt-cinq sont déjà en cours d'examen ou agréées, pour un budget de 300 millions de francs.

Il faut enfin soutenir les efforts d'entretien de l'espace rural par la création d'un fonds de gestion de l'espace rural qui vous sera proposée à l'occasion du projet de loi sur le développement du territoire.

Lors du prochain comité interministériel de développement et d'aménagement rural, le Gouvernement précisera les missions et les modalités de fonctionnement de ce fonds, qui devrait notamment permettre de rémunérer les prestations de services fournies par les agriculteurs.

La politique forestière doit être relancée.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, la politique forestière était « en jachère ». Or la filière bois contribue très largement à l'activité en milieu rural, en fournissant 500 000 emplois, qui sont, pour la plupart, répartis dans les zones à faible densité de population.

Comme l'agriculture, la forêt est le plus sûr garant, à long terme, de la sauvegarde et de la qualité de notre environnement.

**M. René-Pierre Signé.** A condition qu'on ne fasse pas de l'enrésinement !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Il faut prendre des mesures immédiates.

**M. Daniel Goulet.** Tout à fait !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Nous ne pouvons laisser se dégrader ainsi plus longtemps une situation catastrophique.

Le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates, dès juillet 1993, qui ont concerné près de 500 scieries et près du quart des entreprises forestières.

Nous avons, enfin, redressé la situation du fonds forestier national, que nous avons trouvé, il faut bien le dire, sans vouloir engager de polémique, en quasi-faillite ! *(Marques d'approbation sur les travées des Républicains et Indépendants et du RPR.)*

Des perspectives doivent être dégagées pour l'exploitation forestière en privilégiant la qualité des peuplements, des bois, des produits, et en sauvegardant la biodiversité de notre patrimoine forestier, qui constitue une très grande richesse et grâce auquel la forêt conserve, outre son rôle économique, ses rôles d'espace d'accueil, de loisirs et de maintien des grands équilibres naturels et spatiaux.

Il convient encore d'assurer l'équilibre entre agriculture et forêt afin de valoriser de façon raisonnée la forêt paysanne et, enfin, de dégager de nouveaux champs d'utilisation pour promouvoir le bois, non seulement en tant que source d'énergie, mais encore en tant que matériau plus noble de construction. Le haut niveau de notre enseignement forestier y concourt largement tout en assurant le rayonnement international de notre politique forestière.

Je m'attacherai, soyez-en sûrs, à conforter ces différentes orientations en liaison et en collaboration avec l'ensemble des partenaires de cette filière, qu'ils soient publics ou privés.

**MM. Yvon Bourges et Gérard César.** Très bien !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Il faut favoriser tout ce qui permettra de préserver ou de retrouver un tissu rural vivant et actif.

J'ai eu, à maintes reprises, l'occasion d'affirmer la nécessité d'une politique de développement rural. J'ai aussi toujours répété que la politique conduite à cet égard par mon département ministériel ne pouvait être pleinement efficace que si elle reposait sur une politique volontariste d'aménagement du territoire.

Nous y sommes : le projet de loi du Gouvernement sur le développement du territoire va être déposé devant le Parlement.

En outre, sans attendre l'examen de ce texte, le prochain comité interministériel de développement et d'aménagement rural arrêtera un certain nombre de mesures très concrètes qui préfigureront les grandes lignes de la politique d'aménagement et de développement rural qu'il convient de relancer.

Nos axes d'action immédiats sont les suivants : d'une part, diversifier les activités économiques en milieu rural, et donc participer à la relance de l'emploi ; d'autre part, améliorer les conditions de vie des ruraux, notamment par une amélioration du parc de logements et par un meilleur accès aux services publics ou privés.

Diversifier les activités économiques, c'est agir sur les conditions d'installation et de développement des entreprises en milieu rural.

Afin de favoriser cette diversification des activités, je plaide personnellement pour la reconnaissance d'un droit à la différence pour certaines zones très défavorisées en matière tant fiscale que sociale ou financière.

C'est dans ce cadre que nous devons réfléchir à un aménagement de la fiscalité locale et des nécessaires mécanismes de péréquations.

Je suis par ailleurs persuadé que nous disposons encore, en milieu rural, de gisements d'emplois importants dans le secteur des services. Le fonds de gestion de l'espace rural nous permettra de les exploiter, à travers l'entretien de l'espace et du patrimoine rural.

Mais le développement des emplois de services aux personnes doit aussi être encouragé. Tel est bien l'enjeu d'un partenariat clair et équilibré avec les collectivités territoriales.

Pour améliorer les conditions de vie des ruraux, nous nous sommes fixé, je l'ai dit, deux objectifs : le logement en milieu rural et l'accès aux services publics.

Des dispositions seront arrêtées pour favoriser l'offre de logements locatifs tant privés que publics. Le nombre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les OPAH, devrait être notablement augmenté en milieu rural.

L'effort pour un meilleur accès aux services publics et pour une meilleure qualité de ces services en milieu rural est déjà largement engagé. Nous le poursuivrons en améliorant l'efficacité des schémas départementaux de services publics, en organisant de façon concertée le réseau scolaire, en améliorant l'accueil des jeunes enfants et en étendant les formules de « guichets uniques ».

Ces orientations requièrent, là encore, une concertation préalable et approfondie des collectivités, qui partagent avec l'Etat une mission de service public et assurent maintenant nombre de services de proximité.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les orientations que j'ai proposées à M. le Premier ministre de mettre en œuvre par des mesures concrètes lors du prochain comité interministériel de développement et d'aménagement rural, dans quelques jours. C'est un premier pas qui ne sera pas sans lendemain.

Telles sont les termes du contrat que le Gouvernement propose à l'agriculture française pour les prochaines années et qui exprimera la reconnaissance de la double mission de l'agriculture par la société française : être la plus performante d'Europe et maintenir le territoire.

Ce contrat marquera une triple ambition. L'ambition européenne se traduira par le biais du mémorandum que la France déposera d'ici à la fin de l'année auprès de la Commission et du Conseil.

L'ambition de la nation pour l'agriculture et la forêt se traduira par la loi de modernisation que présentera le Gouvernement dès la session d'automne, évitant ainsi les simples déclarations d'intention ou, à l'inverse, des mesures sans lendemain.

L'ambition de l'ensemble du secteur agricole forestier et agroalimentaire se traduira par l'effort renouvelé d'innovation, de formation, de restructuration, d'organisation économique et professionnelle, effort qui sera soutenu et encouragé par l'Etat.

Je sais que vous partagez cette triple ambition et que je peux compter sur le concours du Parlement pour la traduire dans les faits et pour enrichir notre réflexion et notre travail.

Il faut bien le reconnaître, le monde agricole et rural a perdu, ces dernières années, bon nombre de ses certitudes ou de ses références. L'ambition de ce gouvernement est bien de l'aider à se forger de nouveau quelques convictions profondes, seules aptes à permettre la renaissance de l'espoir.

Dans ce monde où tout change très rapidement, définir clairement les missions de l'agriculture est déjà une grande ambition. C'est celle que le Gouvernement s'est fixée et pour laquelle je sollicite votre concours. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**(M. Yves Guéna remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.)**

#### PRÉSIDENTE DE M. YVES GUÉNA, vice-président

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture française sort difficilement de l'une des plus graves crises de son histoire. La réforme de la politique agricole commune, le choc du GATT, l'extension des jachères, la baisse des revenus et le poids de l'endettement ont provoqué un traumatisme sans précédent. Jamais, y compris dans les années noires qui suivirent la grande dépression de 1929, l'inquiétude n'avait été aussi vive et les interrogations aussi angoissées. La chute brutale du nombre des jeunes qui s'installent à la terre reflète l'ampleur de ce désarroi.

C'est dire à quel point le débat d'aujourd'hui était nécessaire, indispensable même, un an après la première mise en œuvre de la nouvelle PAC, pour en dresser objectivement et honnêtement le bilan, indispensable aussi pour éclairer l'agriculture sur son avenir, pour lui dire, haut et fort, la place que la nation entend lui réserver dans l'économie, dans la société et dans la civilisation de demain.

Mes premiers mots dans ce débat, monsieur le ministre, seront pour vous.

Vous avez accepté un portefeuille difficile, à un moment critique. Vous vous êtes mis au travail, à Bruxelles et à Paris, avec une ténacité et une efficacité auxquelles nous sommes nombreux dans cette assemblée à rendre hommage. (*Applaudissements sur les travées du RDE, des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

Cet hommage, je l'étends à votre cabinet et aux services du ministère de l'agriculture qui ont, sous votre impulsion, mis en place avec une remarquable célérité la formidable machinerie - l'incroyable paperasserie, devrais-je dire - nécessaire au versement ponctuel des aides européennes.

**M. René-Pierre Signé.** Ponctuel ?...

**MM. Jacques Genton et Alain Vasselle.** Oui ! C'est vrai !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques.** J'ai trois séries d'observations à faire et trois séries de questions à poser. Elles portent sur la PAC, sur la politique nationale qui doit l'accompagner et, enfin, sur le destin de l'espace rural, qui en est le véritable enjeu.

Qu'en est-il de l'avenir de la PAC ?

Je suis de ceux qui ont eu beaucoup de mal à accepter la réforme.

Nous savions qu'une maîtrise de la production s'imposait. Mais les modalités choisies - l'assistantat et la jachère - nous ont profondément choqués, tant elles sont étrangères à nos traditions, tant elles contredisent les aspirations les plus authentiques du monde rural.

Cependant, le fait est là, la nouvelle PAC s'applique. A nous d'en faire le meilleur usage possible. Encore faut-il - vous venez de l'indiquer, monsieur le ministre - que nous soyons assurés de sa pérennité. Encore faut-il que les fondations sur lesquelles on nous invite à bâtir soient solides. Or, une triple incertitude pèse sur l'avenir de la PAC.

Une incertitude budgétaire, d'abord : le financement futur de la PAC est-il assuré au-delà de l'engagement triennal pris par nos partenaires ? En principe, il l'est, mais les réticences de la Grande-Bretagne et de quelques autres de nos partenaires sont connues. Etes-vous sûr, monsieur le ministre, de pouvoir les surmonter quand le moment viendra ?

Une incertitude monétaire, ensuite : le flottement des taux de change et les dévaluations ne portent-ils pas en eux l'arrêt de mort de la PAC ? Qu'arrivera-t-il si la monnaie unique ne voit pas le jour à l'échéance prévue ?

Une incertitude extérieure, enfin : c'est celle que représente l'intégration probable dans la Communauté, même si elle n'est pas immédiate, des pays de l'Est à fort potentiel agricole. Quels aménagements de la PAC, quels assouplissements des accords du GATT envisage-t-on pour faire face aux conséquences agricoles de cette intégration ?

Cette triple incertitude doit être levée. L'agriculture doit savoir ce qui l'attend. Elle avait massivement investi sur la base des débouchés que l'ancienne PAC lui promettait. La réforme a, du jour au lendemain, tiré un trait sur ces débouchés, rendant, du même coup, sans objet les investissements réalisés. Si nous voulons convaincre les jeunes que la terre est un avenir pour eux, nous leur devons des certitudes. Nous leur devons la vérité pour demain.

**M. Alain Vasselle.** Très bien !

**M. Jean François-Poncet** *président de la commission des affaires économiques.* Nous avons besoin aussi de savoir si des organisations de marché dignes de ce nom seront bientôt mises en place dans les secteurs non ou mal couverts par la réforme. Je pense, notamment, aux fruits et légumes, au vin et à la viande.

Sans une stricte organisation, j'allais dire sans un zonage, respecté par tous, et non pas seulement par la France, nous risquerions d'assister à des délocalisations de production dont les conséquences pourraient être catastrophiques pour l'agriculture de l'ouest et du sud de la France.

**M. Christian Poncelet**, *président de la commission des finances.* C'est vrai !

**M. Jean François-Poncet**, *président de la commission des affaires économiques.* J'en viens à une deuxième série de questions, celles qui concernent la politique agricole nationale.

L'agriculture a besoin d'un arsenal de mesures nationales pour l'aider à s'adapter au nouvel environnement européen. Des mesures sont dans tous les esprits, ce qui ne les rend pas forcément faciles à mettre en œuvre et surtout à financer.

J'aborderai d'abord la question des charges.

S'agissant des charges sociales, il faut, sans tarder, et vous nous l'avez laissé espérer, monsieur le ministre, différencier les revenus du capital et les revenus du travail dans l'assiette des cotisations.

S'agissant des charges fiscales, le Gouvernement a eu le mérite d'alléger le poids du foncier non bâti. Il faut, monsieur le ministre, aller jusqu'au bout de la réforme, jusqu'à la suppression totale, compensée pour les communes - mais est-il besoin de l'ajouter ? - afin de mettre nos agriculteurs à égalité avec leurs homologues européens.

**M. Christian Poncelet**, *président de la commission des finances.* Tout à fait.

**M. Jean François-Poncet**, *président de la commission des affaires économiques.* Enfin, en ce qui concerne les charges d'installation, il convient de prendre des mesures visant à assouplir, en faveur des jeunes qui ne les remplissent pas entièrement, les conditions actuellement exigées pour bénéficier des aides.

Il y a aussi, et peut-être surtout, le poids écrasant de l'endettement, cet endettement issu d'investissements que justifiait l'ancienne PAC et qu'il est par conséquent légitime d'alléger, notamment pour les jeunes dont la seule faute a été de croire à la pérennité du système. (*Applaudissements sur les travées du RDE et de l'Union centriste.*)

**M. Christian Poncelet**, *président de la commission des finances.* Très bien !

**M. Jean François-Poncet**, *président de la commission des affaires économiques.* Un effort de consolidation a été fait par le Gouvernement. Soyez-en remercié, monsieur le ministre. Mais des décisions complémentaires s'imposent, si l'on veut éviter que des pans entiers de notre agriculture ne s'effondrent. L'allègement de la dette pour certaines régions est, littéralement, vital.

Charges, dettes et calamités, un régime d'indemnisation satisfaisant doit être, enfin, mis en place. Je ne ferai pas ici la liste des tentatives successives et restées infructueuses de vos prédécesseurs pour résoudre ce lancinant problème. Je me contenterai de m'adresser à vous, monsieur le ministre, pour vous inciter à attacher votre nom à la grande loi qui protégera, enfin, nos agriculteurs des sinistres à répétition que leur infligent les aléas du climat !

Le temps m'est compté et je ne voudrais pas conclure mon propos sans l'élargir, ne serait-ce qu'un instant, à l'espace rural. Sans une agriculture jeune et vivante, l'espace rural n'a pas d'avenir.

**M. Christian Poncelet**, *président de la commission des finances.* Très bien !

**M. Jean François-Poncet**, *président de la commission des affaires économiques.* Mais, à l'inverse, l'agriculture seule n'assurera plus l'avenir de l'espace rural. La création d'emplois non agricoles constitue un volet essentiel de la politique d'aménagement du territoire à laquelle travaille le Gouvernement.

Nul ne sait mieux que vous, monsieur le ministre, l'effort de réflexion et de proposition que le Sénat a consenti depuis cinq ans sur cette question. Faute de temps pour rappeler ici les grandes lignes de sa démarche, je me bornerai à quelques observations.

Des mesures isolées, si bien inspirées soient-elles, prises au gré de comités interministériels pour l'aménagement du territoire successifs, ne suffiront pas à inverser la tendance à la dévitalisation et à la désertification que tant d'entre nous observent dans leur département. Non, il faut une politique globale, poursuivie avec persévérance et sur une longue période, dans un esprit de rupture avec les pratiques actuelles.

L'espace rural a besoin, pour émerger, de quatre grandes infrastructures.

Une infrastructure financière, d'abord, avec une péréquation courageuse des ressources entre collectivités riches et collectivités pauvres.

Une infrastructure de communication, ensuite, car désenclaver, c'est déjà développer.

Une infrastructure intellectuelle, encore, et, à cet égard, le schéma Université 2000 doit être réorienté et complété pour faire naître des universités de plein exercice, d'un modèle nouveau - universités de taille moyenne et spécialisées - qui pourront être installées dans des villes de moyenne importance.

Une infrastructure fiscale, enfin, pour que les zones rurales les plus fragiles reçoivent des aides analogues à celles qui sont accordées depuis longtemps aux zones de reconversion industrielle.

Pour le reste, le développement rural, monsieur le ministre, est l'affaire des élus. En confier la responsabilité aux préfets et aux sous-préfets n'aurait d'autre conséquence que de rallumer entre élus et représentants de l'Etat une rivalité que dix ans de décentralisation ont fort heureusement apaisée.

**M. René-Pierre Signé.** Très bien !

**M. Jean François-Poncet**, *président de la commission des affaires économiques.* Monsieur le ministre, dans la société française de cette fin de siècle couvent de terribles foyers d'instabilité. L'agriculture et l'espace rural sont, pour elle, un pôle irremplaçable de santé et de cohésion et, par conséquent, de compétitivité économique.

Puisse la France avoir la sagesse de le comprendre, puissent les décisions que vous nous avez annoncées être à la mesure des solutions qu'appelle à l'évidence la situation d'un secteur d'activité essentiel à notre nation. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Christian Poncelet**, *président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.* Monsieur le président, monsieur le ministre,

mes chers collègues, pour reprendre une formule connue, je dirai d'emblée que l'avenir de l'agriculture n'est inscrit nulle part.

L'exacerbation des concurrences, l'irruption des biotechnologies, l'émergence de nouveaux pays producteurs, l'instabilité d'une politique agricole commune au financement trop souvent mal assuré, le rôle croissant de la transformation et de la grande distribution, tous ces facteurs aujourd'hui se conjugent et pèsent tant sur les volumes que sur les marges.

Ils suscitent aujourd'hui un sentiment légitime d'inquiétude. Cette inquiétude n'est pas nouvelle. Au tournant du siècle, l'Ukraine, « grenier à blé de l'Europe », était perçue comme une grave menace. Cette menace peut d'ailleurs réapparaître. Les discussions sur les tarifs douaniers qui, avec la création du mérite agricole, ont rendu célèbre mon illustre prédécesseur vosgien, Jules Méline, présentent, en effet, des analogies assez troublantes avec nos débats d'aujourd'hui.

A cette même tribune, Aristide Couteaux, sénateur de la Vienne, se lançait dans un vibrant plaidoyer en faveur du protectionnisme. Écoutons-le un instant :

« L'Amérique nous bat sur les céréales et sur les farines. La Grèce, l'Italie et l'Espagne, depuis l'invasion phylloxérique, nous battent sur les vins communs. L'Allemagne et la Russie nous battent sur le mouton. Le Danemark et la Hongrie nous battent sur le cheval. Chicago nous bat sur le porc. La Plata et l'Italie nous battent sur le bœuf. L'Allemagne nous bat sur l'alcool et sur les sucres. »

**M. Emmanuel Hamel.** Pas en qualité !

**M. Christian Poncelet,** président de la commission des finances. Nous savons bien que les faits ont, fort heureusement, démenti ces sombres prophéties. Nous devons donc envisager l'avenir avec confiance, mais aussi et surtout avec réalisme.

Deux impératifs doivent commander notre action : d'une part, le renforcement de la cohésion politique de l'Union européenne ; d'autre part, l'anticipation permanente des évolutions futures de l'environnement international, et je fais ici allusion aux nouveaux pays producteurs.

Il n'y a certes pas d'avenir pour notre agriculture en dehors de la politique agricole commune et en dehors de la préférence communautaire, qu'il nous faudra veiller à faire respecter. Pour cela, nous devons, vous et nous, monsieur le ministre, nous battre avec acharnement.

Toutefois, même si l'on observe une amélioration à cet égard, les sondages d'opinion illustrent de manière inquiétante le divorce qui se consomme entre nos agriculteurs et cette politique agricole commune que l'on accuse parfois injustement de tous les maux. Vous devez, nous devons, monsieur le ministre, nous attacher avec persévérance à corriger cette situation, à condition, bien sûr, que les technocrates et les comptables bruxellois y mettent aussi du leur.

Nos exploitants connaissent - vous l'avez rappelé à juste titre - les fraudes considérables commises au détriment du FEOGA, et ils ont raison de s'impatienter devant les lenteurs et la bienveillance des mécanismes de contrôle que l'on nous annonce à chaque intervention, plus sévères dans l'avenir. Mais dans quel avenir, monsieur le ministre ? Telle est la question.

Nos exploitants s'irritent de la remise en cause des engagements pris par les institutions communautaires : réduction des surfaces en oléagineux, année de référence pour la prime aux bovins mâles, diminution des quotas laitiers. Ont-ils tort ? Quelle est votre réponse à ce sujet ?

Nos exploitants ne peuvent admettre ni l'insuffisance des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne ni la lourdeur des mécanismes permettant la mise en œuvre de mesures de protection commerciale. N'est-ce pas là une vérité ? La contestez-vous ? Si vous l'admettez, quelles mesures envisagez-vous de prendre ?

Nos agriculteurs, notamment dans les régions de petites structures, ne peuvent se résoudre de gaité de cœur ni à voir pousser les mauvaises herbes sur les jachères ni à remplir des formulaires de plus en plus complexes.

Je ne reviendrai pas sur les principes qui ont inspiré la réforme de la politique agricole commune, mais je souhaite vivement, monsieur le ministre, attirer votre attention sur les difficultés provoquées dans un département comme le mien, celui des Vosges, par le choix de références céréalières pénalisantes et par l'interdiction de geler des parcelles de moins de 30 ares, qui y sont pourtant fort nombreuses.

Nous attendons avec impatience le mémorandum que vous entendez, monsieur le ministre, déposer auprès de la Commission d'ici à la fin de l'année.

Deux des pistes de réflexion que vous avez envisagées ont retenu plus particulièrement l'attention des organisations professionnelles agricoles : les prix différenciés, qui conduisent notamment à des exportations supplémentaires, mais non aidés, sur le marché mondial ; la modification des règles de gestion de la politique agricole commune, que vous avez résumée dans une formule attractive : « plus d'équité dans les contrôles, plus de liberté d'administration et de gestion aux pays membres, en un mot, plus de subsidiarité ».

Vous avez sûrement, monsieur le ministre, déjà deviné ma question : quel contenu concret entendez-vous donner à ces excellentes intentions ? Sont-elles, surtout, susceptibles de recueillir l'adhésion de nos partenaires ? Ne craignez-vous pas qu'un système de prix différenciés n'accélère les concentrations de production dans certains secteurs et, par là même, l'appauvrissement des régions intermédiaires ?

Vous venez de nous exposer, monsieur le ministre, le rôle que vous entendez voir l'agriculture jouer dans l'aménagement du territoire. Je me réjouis, avec tous mes collègues sans aucun doute, de constater que vous avez souligné la spécificité du secteur agricole : la compétitivité pour le marché et la compensation des handicaps pour la gestion équilibrée du territoire.

A ce sujet, nous devons avoir trois objectifs fondamentaux : une gestion souple et responsable des quotas évitant les délocalisations et les concentrations excessives dans quelques grands bassins de production ; une politique plus ambitieuse de compensation des handicaps qui ne laisse pas de côté les régions intermédiaires et qui permette la préservation d'un environnement de qualité ; une action déterminée en faveur de l'installation de jeunes sur tout le territoire grâce à une adaptation des mécanismes d'aide en vigueur.

La dimension « aménagement rural » n'est pas absente de vos préoccupations, monsieur le ministre, mais, pour des raisons de calendrier et de solidarité gouvernementale, que nous pouvons comprendre, vos propos nous ont un peu laissés sur notre faim, qu'il s'agisse du fonds de gestion du territoire rural ou du foncier non bâti.

Nous sommes le 9 juin ; des décisions - nécessairement déjà arbitrées au niveau interministériel - seront annoncées le 20 juin, avez-vous dit, c'est-à-dire dans quelques jours. Pouvez-vous nous livrer quelques confidences sur ces questions et sur ces décisions ? (*Sourires.*)

Je ne pense pas trahir de secret...

**M. Emmanuel Hamel.** « Le secret est l'âme des conseils », disait Richelieu !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** ...en rappelant que, lors de votre audition par la commission des finances, vous avez manifesté quelque réserve à l'égard de la compétence théoriquement dévolue au préfet pour administrer le futur fonds de gestion de l'espace rural. Nous sommes ici nombreux à partager cette réserve, voire à éprouver de l'hostilité. Nous aurons à trancher.

Toutefois, trois problèmes d'importance inégale se posent déjà.

La création d'un fonds nouveau est-elle la promesse de moyens nouveaux ou la résultante de subtils jeux d'écriture – que je connais un peu – à coût budgétaire nul ? (*Sourires.*)

N'est-elle pas une menace pour les crédits spécifiques consacrés à la montagne, qu'il s'agisse des bâtiments d'élevage, de la restauration des terrains en montagne ou de la sélection des races ?

La représentation des forestiers est-elle envisagée ? Les intéressés souhaitent, en tout cas, être informés sur ce point, et, monsieur le ministre, je ne doute pas que vous aurez à cœur de les rassurer, comme vous aurez à cœur de rasséréner les montagnards qui redoutent de perdre, en la circonstance, leurs spécificités, qui seraient diluées dans ce fonds.

Pour ce qui concerne l'évolution de la taxe sur le foncier non bâti, trois hypothèses peuvent être envisagées : la suppression, comme dans le projet de loi sur la Corse ; la mise en œuvre d'une taxe sur la valeur ajoutée ; l'écarterement des taux les plus élevés avec compensation par l'Etat, comme le propose la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Chacune de ces trois hypothèses soulève des questions redoutables pour la structure des impôts locaux et pour l'équilibre de la répartition de la charge fiscale entre les différentes productions agricoles, ainsi que pour la pérennité du financement des chambres départementales d'agriculture, qu'il convient de ne pas oublier.

Nous souhaiterions connaître de manière plus précise le fruit des réflexions du ministre de l'agriculture à ce sujet. J'ai relu vos déclarations à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, et je suis resté perplexe, je vous l'avoue, devant cette phrase : « Seule une réforme prudente, réaliste et, dans une certaine mesure, globale peut permettre d'envisager une évolution de la taxe sur le foncier non bâti. » Cela est fort bien dit !

Avec la prudence et le réalisme qui vous caractérisent, monsieur le ministre, vous avez également annoncé qu'en matière fiscale « plusieurs autres propositions méritaient attention », qu'il s'agisse des plus-values, du seuil d'assujettissement de la TVA et du renforcement de l'incitation à l'assurance pour certains risques agricoles. Pouvez-vous préciser votre pensée, monsieur le ministre, sur ces différents points.

Vous avez été plus téméraire en matière d'assiette de cotisations sociales agricoles puisque vous nous avez promis de formuler des propositions dans le cadre de la prochaine loi de finances, plus particulièrement en ce qui concerne la distinction entre les revenus du travail et les revenus du capital. Vous venez d'ailleurs de confirmer votre intention.

Le Sénat est là pour vaincre vos éventuelles inhibitions et pour désarmer votre prudence. (*Sourires.*) Celle-ci s'exécute sans aucun doute par les réticences de Bercy. Il est

là aussi pour vous dire que vos intentions sont excellentes, et la commission des finances sera fidèle au rendez-vous que vous nous avez fixé pour cet automne.

Je me réjouis, enfin, de la mesure de justice sociale que vous avez annoncée en faveur des veuves d'agriculteurs, qui sont aujourd'hui, il faut le dire, les seules à ne pouvoir bénéficier du cumul de droits propres et de pensions de reversion. J'ai bien noté, lors de votre audition par la commission, que cette disposition serait financée sur concours budgétaires. Mais je crains que vous n'ayez recours à cette formule magique constamment utilisée, ce que l'on appelle la « solidarité professionnelle », et que cet avantage ne soit payé par les intéressés eux-mêmes.

**M. Pierre Louvot.** C'est impossible !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** C'est la raison pour laquelle j'entends recevoir des précisions en ce qui concerne le recours à des concours financiers budgétaires.

Le temps me manque pour aborder plus à fond deux dossiers qui me tiennent particulièrement à cœur : l'encouragement à l'installation des jeunes et l'amélioration du financement de l'agriculture par la distribution de prêts plus longs, plus adaptés et mieux bonifiés.

D'importantes mesures dans ces deux domaines sont attendues et je vous remercie de les avoir annoncées. Nous serons fidèles au rendez-vous.

Parvenu au terme de mon exposé, je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, que votre discours d'aujourd'hui a largement répondu à notre attente et qu'il a fait naître de légitimes espoirs. Vous savez pouvoir compter sur le concours auquel vous avez fait appel pour vous aider à avancer le plus vite possible dans la voie que vous venez de nous décrire et qui est celle de l'adaptation de notre agriculture aux exigences de notre temps.

Tocqueville écrivait, il y a 150 ans : « Je ne sais si, de tous les arts utiles, l'agriculture n'est pas celui qui se perfectionne le moins vite chez les nations démocratiques. Souvent même, on dirait qu'il est stationnaire parce que plusieurs autres semblent courir ». Vous avez déjà commencé à faire mentir Tocqueville. Nous vous en félicitons, mais, monsieur le ministre, il faut continuer et accélérer votre marche. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 90 minutes ;

Groupe socialiste, 74 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 72 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 61 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 47 minutes ;

Groupe communiste, 40 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 36 minutes.

Dans la suite du débat, la parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi, cette nuit nous ne voterons pas, mais nous sommes autorisés à parler ! (*Sourires.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Ce n'est déjà pas mal !



**M. Louis Minetti.** J'ai noté, monsieur le ministre, que vous alliez, d'ici à la fin de l'année, déposer un mémorandum traitant, en particulier, de la réforme des organisations communes de marché, des nouveaux modes de gestion de la PAC et d'une nouvelle politique commerciale.

Vous savez certainement que, depuis environ trente ans, presque tous les gouvernements déposent des mémorandums à Bruxelles.

Je vous ai entendu prodiguer de belles paroles et des promesses, mais je ne crois pas que ces paroles et ces promesses soient sans lien avec les prochaines échéances électorales.

**M. Robert Piat.** Allons bon !

**M. Louis Minetti.** Comme je préfère m'intéresser au grain des choses plutôt qu'à la paille des mots, je remarque que la France a une grande agriculture, une grande industrie agroalimentaire, une grande recherche, ce qui montre la qualification des hommes de notre pays. C'est notre héritage commun à tous.

Il y a maintenant l'avenir. Celui-ci est tracé dans un cadre unique, fixé par la matrice de toute la politique de ces dernières années : l'acte unique européen.

Aucun groupe parlementaire ne s'était, à l'époque, opposé à son adoption, à l'exception du nôtre. Voilà la marque indélébile d'un renoncement central.

Ont suivi : la réforme de la PAC, le traité de Maastricht et les accords du GATT.

Le temps des renoncements est donc bien arrivé.

En résumé, il faut bien noter que les accords du GATT conduisent à la fois à réduire nos productions, à abaisser les prix et à réduire nos exportations.

Je rappellerai que la seule réduction des exportations de céréales conduit à geler 25 p. 100 à 30 p. 100 des surfaces dans l'Union européenne, soit 20 millions d'hectares.

Notons également que le procès que les dirigeants américains ont instruit pour faire supprimer les aides de l'Union européenne à son agriculture est un faux procès puisque l'aide attribuée à un agriculteur en Europe s'élève, si je suis bien informé, à 82 000 francs, tandis qu'elle atteint 192 000 francs aux Etats-Unis.

Dès ma nomination au comité de suivi du GATT, vous vous en souvenez, monsieur le ministre, j'avais demandé au Gouvernement de publier la loi intérieure américaine sur le commerce connue sous le nom de Section 301, puis Section Super 301, ou qu'à tout le moins ces textes me soient communiqués.

Depuis ma demande, le 3 mars dernier, le président Clinton a renforcé ces textes.

Après diverses péripéties - la transmission cocasse par M. le ministre d'un texte en langue anglaise ; si M. Toubon était présent, nous pourrions peut-être parler de la chose ! - je viens enfin de recevoir le texte dûment traduit en français.

Voici quelques courts extraits de ce texte, qui est fort long :

« Si le représentant des Etats-Unis décide (...) qu'une loi, une politique ou une pratique d'un pays étranger (...) risque de nuire gravement à la sécurité des Etats-Unis (...), il peut imposer les droits ou autres limitations à l'importation des biens et des services provenant de ce pays étranger sans préjudice de toute autre disposition légale, pour une durée qui sera déterminée par le représentant des Etats-Unis (...).

J'ai demandé à M. le Premier ministre et à M. Delors qu'avant la signature des accords du GATT à Marrakech la Communauté, et donc la France, exige des Etats-Unis l'abrogation de ce texte unilatéral.

En cas de refus d'abrogation, nous souhaitons que soit adopté pour la France et pour l'Europe un texte identique.

Mes deux demandes n'ont été retenues ni par M. Balladur ni par M. Delors, qui ont préféré prendre le chemin de Canossa.

Monsieur le ministre, je vous demande de nouveau, aujourd'hui, de prendre des engagements à cet égard.

Il faut dépasser le GATT. A cet effet, la France devrait proposer la tenue d'une conférence mondiale hors GATT et hors OMC - Organisation mondiale du commerce.

Nous devons réellement appliquer le principe de préférence communautaire que vous avez évoqué tout à l'heure. Vous en parlez, mais je préfère les actes aux discours.

Or je tiens à attirer l'attention de mes collègues sur deux accords qui viennent d'être signés.

Le premier, qui remonte à quelques semaines, concerne l'augmentation des quotas d'entrée des fruits du Chili sur le territoire européen. Ironie de l'actualité, cette nouvelle intervient au moment où vous annoncez un projet d'arrachage des pommiers !

Le deuxième accord a trait à l'augmentation des quotas d'entrée des produits marocains, notamment des tomates.

Par conséquent, je suis en droit de vous poser deux questions, monsieur le ministre.

Que reste-t-il de la préférence communautaire ?

Pourquoi ne pas avoir institué une taxe de dumping social ?

La mission d'information que j'ai eu l'honneur de présider a rendu ses conclusions depuis maintenant près d'un an. Elle était composée de vingt et un représentants de tous les groupes politiques de notre assemblée.

Elle a formulé quatorze propositions, qui ont été acceptées à l'unanimité. J'ai eu le plaisir d'enregistrer à leur propos l'accord unanime de tout ce que le monde de l'agriculture compte d'organisations. Des félicitations nombreuses nous ont été adressées, y compris les vôtres, monsieur le ministre. Je dois dire que ces félicitations vont aussi à tous mes collègues du Sénat qui nous ont aidés dans la rédaction de ce qui reste, à mon avis, un très bon rapport et qui contient les meilleures renseignements qu'on puisse obtenir dans ce domaine.

Il devient urgent que l'on reconnaisse, parmi les quarante-quatre propositions, la notion de bassins de production, de même qu'il convient de réactiver la notion de calendriers de production, d'importation, d'exportation comportant des notions de dates, de volume, de prix.

Mais, en la matière, les mots ne suffisent pas. En effet, on peut toujours faire des calendriers : s'ils ne représentent pas quelque chose de sérieux pour les producteurs de fruits et de légumes, ils ne servent à rien.

Par ailleurs, qu'attend le Gouvernement pour contrôler et réprimer les abus des grands groupes de la distribution qui spéculent sur les produits alimentaires alors que la situation en matière de délais de paiement devient inacceptable ? Il faudrait, à cet effet, prendre des mesures plus rapides et plus efficaces.

On parle de décisions prochaines sur l'organisation des filières. J'espère que les quarante-quatre propositions que nous avons formulées en constitueront le fondement.

J'en viens aux problèmes de la viticulture française.

Après avoir déjà fait arracher 200 000 hectares de vignes, les autorités de Bruxelles envisagent d'obliger la France à réduire la production de 11 millions d'hectolitres par l'arrachage d'environ 200 000 hectares supplémentaires.

Des discussions ont lieu. Vous venez d'indiquer que vous n'acceptiez pas de telles propositions. J'en suis heureux mais, comme j'ai lu, voilà quelques semaines, un communiqué de M. le ministre des affaires étrangères disant le contraire, je suis un peu perplexe.

Aussi, monsieur le ministre, je vous soumetts quelques idées qui pourraient constituer les axes principaux de la conduite à tenir.

Premièrement, un nouveau calcul des productions nationales de référence est nécessaire pour la viticulture. En effet, non seulement la méthode de calcul de la Commission ne tient pas compte des efforts déjà fournis, mais elle est mise en cause par toutes les organisations professionnelles. Il faut voir d'un peu plus près comment les chiffres sont utilisés.

Deuxièmement, une globalisation du débat sur la viticulture est nécessaire.

Troisièmement, il faut répartir l'effort à l'échelon de chacune des régions viticoles.

Enfin, quatrièmement, doit être mise en place une politique de rénovation du vignoble indépendante de la politique d'arrachage.

En outre, il apparaît indispensable que la future organisation commune des marchés viti-vinicoles soit accompagnée d'un véritable programme socio-structurel.

D'ailleurs, bien inconséquent celui qui pourrait soutenir que les statistiques de production en provenance d'Espagne, de Grèce, d'Italie ou d'Allemagne pour les vins blancs, sont fiables !

Par conséquent, avant de nous asseoir à une table de négociation, cernons bien la vérité !

J'aurai maintenant plusieurs questions à vous poser, monsieur le ministre.

Première question : que penseriez-vous de réserver les fonds européens à la restructuration plutôt qu'à l'arrachage, en accordant des financements aux viticulteurs qui veulent cesser leur activité parce qu'ils sont trop âgés, en opérant le rachat des droits à produire ainsi libérés au profit des jeunes agriculteurs, en aidant les jeunes viticulteurs à s'installer en octroyant une aide aux coopératives pour leur permettre de se développer, enfin, en appliquant le principe de la préférence communautaire ?

Deuxième question : quand la loi « anti-vin » sera-t-elle abrogée ? Autrement dit, quand les dispositions relatives au vin seront-elles supprimées de la loi Evin ?

Troisième question : êtes-vous prêt à opposer un « non » définitif aux projets d'arrachage de Bruxelles en attendant que la preuve soit faite qu'il y a réellement trop de vin.

La question de l'installation des jeunes est cruciale pour l'avenir de notre agriculture. A cet égard, il faut augmenter la dotation personnelle d'installation et revoir ses règles d'attribution. Vous avez ouvert, monsieur le ministre, une série de pistes ; une autre mérite d'être explorée. En effet, les fils d'agriculteurs sont écartés de manière trop expéditive et leur expérience professionnelle n'est pas suffisamment prise en compte.

Il conviendrait également de doter les SAFER d'un capital suffisant leur permettant de mieux jouer leur rôle et de mieux louer leurs terres. L'idée mérite d'être approfondie.

Bien évidemment, une démocratisation de leur gestion s'impose, de même qu'une augmentation des crédits globaux d'installation.

Enfin, je voudrais aborder le problème primordial de la protection sociale agricole.

Le poids des cotisations sociales ne cesse de peser sur le revenu des agriculteurs.

Le rythme de diminution du nombre d'exploitations s'accélère. D'après les chiffres dont je dispose, 43 000 exploitations auraient disparu l'an dernier, alors que seulement 8 000 jeunes ont pu s'installer. Depuis 1980, si je suis bien informé, 400 000 exploitations familiales ont été éliminées.

Je dois dire que la CEE a aggravé toutes les inégalités.

Selon les chiffres dont je dispose, sous réserve d'expertise, le revenu brut d'exploitation est supérieur de 144 p. 100 à la moyenne nationale en Champagne, de 91 p. 100 en Picardie, mais inférieur de 60 p. 100 dans le Limousin ; je n'ai pas pris d'exemple dans ma région pour ne pas être taxé de chauvinisme.

Loin de compenser les inégalités dues aux conditions naturelles, la politique agricole européenne les a accentuées. Il serait souhaitable que nous prenions un autre chemin, mais je ne vois pas comment.

J'en viens aux aides dites « européennes ».

Une exploitation de Picardie ou des Pays-Bas a reçu en moyenne une aide dix fois supérieure à celle du Limousin. Au total, 80 p. 100 des aides communautaires sont allés à 20 p. 100 des exploitations les plus importantes.

Il faut donc revoir tout cela et le maître mot doit être la transparence.

Par ailleurs, et là aussi sous réserve de vérification, la contribution de la France a augmenté de 16 p. 100 pour atteindre 90 milliards de francs en 1993.

Ainsi, quand un Français paie 100 francs d'impôt sur le revenu, 30 francs disparaissent dans les caisses européennes sans que la France perçoive en retour la même somme.

Enfin, j'évoquerai les problèmes d'endettement.

Un agriculteur dont le revenu fiscal équivaudra au SMIC devra déboursier 28 000 francs par an au titre des cotisations sociales. Il lui restera 40 000 francs pour faire vivre sa famille, rembourser ses emprunts, autofinancer ses investissements. Bien évidemment, c'est insupportable.

Aussi, je propose, pour les agriculteurs reconnus de bonne foi et dont l'endettement est inacceptable, trois pistes de travail : d'abord, un moratoire sur l'endettement ; ensuite, une renégociation de tous les prêts ; enfin, un compte familial insaisissable.

Les créanciers, qu'il s'agisse de la MSA, de la CAM ou d'autres organismes, ne doivent pas avoir la possibilité de saisir la totalité des récoltes livrées par les agriculteurs.

Il faut reconnaître aux agriculteurs un compte familial insaisissable, qui sera alimenté par une somme minimale provenant du compte d'exploitation.

Sans doute faut-il aussi séparer le régime de propriété - la maison individuelle et les biens propres de l'agriculteur - des outils de production.

Quoi qu'il en soit, ces mesures de désendettement ne pourront assurer la pérennité des exploitations que si une véritable politique de prix rémunérateurs est mise en place.

Par ailleurs, je propose que l'on expertise la revalorisation des retraites afin qu'elles atteignent, progressivement mais rapidement, le SMIC.

Compte tenu du temps de parole qui m'est imparti, mes explications ont, bien sûr, été brèves. Mais les organisations professionnelles avec lesquelles j'ai travaillé et qui m'ont communiqué ces propositions à l'issue d'une journée de labeur savent quels sont les développements que l'on peut faire sur les points que j'ai abordés.

Voilà énoncées, monsieur le ministre, quelques propositions concrètes.

Il conviendrait aussi de modifier l'assiette des cotisations.

Enfin, je propose que l'on examine comment les sociétés, les grandes groupes financiers et industriels qui tirent profit de l'activité agricole pourraient apporter une contribution financière à la réalisation de la protection sociale des agriculteurs. Il y a là une possibilité de ressources très importantes, car, en aval et en amont de l'agriculture, on ne se ruine pas, on s'enrichit !

Tel est donc, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'essentiel des sujets que je souhaitais aborder au cours de ce débat, étant entendu que mon collègue M. Félix Leyzour exposera tout à l'heure nos analyses et nos propositions sur les points que je n'ai pas évoqués.

Nous ne sommes pas partisans du tout ou rien. Nous voulons le développement de l'agriculture et l'occupation de tout le territoire, comme il est devenu à la mode de le dire. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. Jean Puech**, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Puech**, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je voudrais simplement dire quelques mots, de façon à éviter d'entretenir des confusions et des malentendus. En ce qui concerne la réforme de l'OCM des vins, sur laquelle vous êtes intervenu longuement, monsieur Minetti, vous avez affirmé que je ne traduais peut-être pas tout à fait la volonté du Gouvernement et que le ministre des affaires étrangères se serait exprimé différemment. J'aimerais savoir à quelle occasion il l'a fait. Était-ce par écrit ou oralement ? Je souhaiterais que vous m'apportiez des précisions sur ce point, même si vous ne le faites pas immédiatement.

**M. Louis Minetti.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Je n'ai pas apporté le texte même, qui a été publié par les organisations professionnelles. Il s'agit d'une note transmise par M. le ministre des affaires étrangères il y a deux mois, avant que vous vous exprimiez vous-même, au moment où ces premières idées naissaient dans l'esprit des technocrates de Bruxelles. J'ai lu cette note, comme tout le monde, et je vous en ferai parvenir un exemplaire. Si les organisations professionnelles racontent des histoires, je ne pourrais, bien sûr, en être tenu pour responsable. (*M. le ministre lève les bras au ciel.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mouly.

**M. Georges Mouly.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on peut toujours se demander à quoi va aboutir concrètement un débat d'orientation. Aujourd'hui, nous avons bien compris qu'il ne s'agit pas de propos sans lendemain. Nous prenons donc rendez-vous pour l'automne.

D'abord, l'objet même de la politique agricole est de toute première importance pour notre pays, en Europe et dans le monde. Ensuite, il est bon qu'une étape d'échanges et de réflexion précède toute prise de décision.

Enfin, vous avez apporté la preuve, monsieur le ministre, que vous savez faire avancer les choses, grâce à une volonté de dialogue et à une réelle détermination. La part que vous avez prise dans les négociations du GATT l'atteste. Je tenais, à mon tour, à vous en rendre publiquement hommage.

L'agriculture est un secteur porteur d'avenir, avez-vous dit. Nous voulons bien, avec vous, faire le pari de construire ensemble le cadre pour donner un nouvel élan à l'agriculture française et européenne.

Compte tenu de l'importance du sujet, nombreux sont mes collègues qui vont intervenir en ce qui concerne tous les secteurs de l'agriculture.

Avant l'ouverture de ce débat, nous avons eu connaissance d'un certain nombre de documents, notamment votre intervention devant l'Assemblée nationale, l'interview que vous avez accordée au *Figaro*, les vingt et une propositions.

Après votre exposé liminaire, monsieur le ministre, j'avoue qu'il ne reste pas grand-chose à ajouter. Je vais me livrer à une pâle répétition et je vous prie de m'en excuser.

Au lieu d'aborder un sujet précis, même si j'aurais aimé vous vanter la qualité de la viande limousine, j'évoquerai cinq points, en vous demandant de considérer que l'importance que j'attache à ces cinq points est inversement proportionnelle au temps que je vais leur consacrer.

Le premier point est relatif à un meilleur accès au métier. Il faut que des jeunes puissent s'installer, vous l'avez dit, comme beaucoup d'autres. Leur installation est un vaste problème. Elle doit être une priorité absolue dans nos départements constitués de zones rurales fragiles qui se dépeuplent. Il faut tenir le territoire, et on le tient d'abord grâce aux agriculteurs. Les suggestions et les propositions ne manquent pas en la matière.

Vous avez mentionné, monsieur le ministre, le rapport des jeunes agriculteurs. Ils sont meilleurs avocats que moi-même en ce domaine. Je souhaite que s'instaure avec eux un dialogue fructueux, qui débouche rapidement sur des résultats.

Le deuxième point a trait à l'appel en faveur des agriculteurs en difficulté. Chacun connaît des agriculteurs sur lesquels tombe le couperet : suppression des primes consécutives à un retard de paiement, lui-même dû à des difficultés bien connues - emprunts impossibles, enlèvement, désespoir.

Ce qui dépend de l'Etat, ce sont notamment les charges fiscales, sociales ou le coût du financement, avez-vous dit, monsieur le ministre. Il y a donc là des leviers que l'on peut faire jouer. Aujourd'hui même, vous avez annoncé des mesures. Vous êtes ouvert, avez-vous dit, aux propositions qui pourraient être faites. Voilà qui peut susciter espoir, mais l'espoir chez les agriculteurs en difficulté doit se solder par des résultats rapides, et non par un simple effet d'annonce.

Le troisième point concerne la prise en compte de l'inégalité territoriale par la consolidation de la politique des handicaps naturels et par un dispositif d'adaptation au profit des zones difficiles hors montagnes. Un problème est en suspens entre vous et moi, monsieur le ministre, à propos des zones de piémont dans une partie de mon département.

Des mesures fiscales doivent être prises en faveur des zones plus fragiles. Les Français dans leur ensemble - je me permets de le préciser car il s'agit peut-être, pour une part, de cohésion sociale - doivent savoir que ces aides aux agriculteurs sont légitimes et nécessaires ; les agri-

culteurs eux-mêmes doivent, ici ou là, se défaire de tout complexe de l'aumône reçue.

Le quatrième point a trait à la pluriactivité. C'est un élément vital d'une réelle politique dans les zones fragiles. Il s'agit d'un sujet délicat, dont vous avez parlé, monsieur le ministre. C'est une politique à ne pas manquer. Au demeurant, je reconnais qu'elle est plus qu'amorcée puisque vous avez évoqué un rapport qui va être remis ce soir. De plus, vous avez fait part de votre désir de supprimer les blocages et d'explorer des pistes. Je souhaite, en tout cas, que le CIDAR, qui doit avoir lieu dans les prochains jours, aboutisse à des résultats concrets, rapidement mesurables sur le terrain.

Le cinquième point concerne l'environnement. L'exemple le plus connu d'une activité diversifiée, c'est le tourisme en zone rurale. Il n'y a pas de tourisme sans la qualité des hommes, pas plus qu'il n'y a pas de tourisme sans la qualité du milieu naturel.

Il faut donc prendre conscience que la gestion de l'espace n'est pas un gadget, ni un petit boulot. L'entretien du cadre de vie est une tâche indispensable et noble, un vrai travail qui - là est le problème - doit être rémunéré. Mais, là aussi, le temps presse, car, vous le savez, monsieur le ministre, la dégradation de la nature est très rapide dans certains secteurs ruraux.

Tels sont les points sur lesquels, en un survol trop éthéré certes - mais le temps pressait - l'élu d'un secteur d'une zone rurale fragile a cru devoir appeler de nouveau votre attention, dans l'espoir de résultats concrets dans les meilleurs délais possibles. Permettez-moi d'y insister, mais, vous le savez, le monde agricole veut du concret - nous comprenons son impatience.

Bien que ne m'étant livré à aucune considération sur la politique européenne, je sais quelle dimension elle revêt pour les élus et les agriculteurs des zones rurales fragiles, qui ne veulent pas être les oubliés de l'Europe. Puisse ce débat, en tout cas, comme vous l'avez dit, redonner un élan et des perspectives aux agriculteurs, après une trop longue période d'incertitude! (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. François.

**M. Philippe François.** Monsieur le ministre, « être performante et tenir le territoire », c'est là, sans aucun doute, pour notre agriculture, à la fois un vaste programme et une noble ambition, auxquels, à l'évidence, nous ne pouvons tous qu'adhérer. Cela m'amène naturellement à poser quelques balises pour cette politique agricole et rurale que nous appelons tous de nos vœux.

Tout d'abord, je ne souhaite pas revenir sur le passé : j'ai déjà eu l'occasion de dire à cette tribune tout le mal que je pensais de la politique agricole commune, telle qu'elle a été acceptée en 1992, et de l'inquiétante dérive qu'ont connue les négociations du GATT jusqu'au rétablissement inespéré de l'année dernière.

**M. Fernand Tardy.** Oh !

**M. René-Pierre Signé.** Attendez la suite !

**M. Philippe François.** C'est pourtant vrai !

Le premier principe, c'est le marché, mais il doit être organisé et régulé.

Le marché international, communautaire et national est le lieu naturel de confrontation de l'agriculture avec sa demande. Sur ces différents marchés, l'agriculture française a une vocation naturelle à occuper une place déterminante. Mais le marché concurrentiel, doit aussi être organisé, sincère et loyal. Vous l'avez évoqué d'ailleurs,

monsieur le ministre, et il me semble nécessaire de le souligner.

Or le moins que l'on puisse dire, c'est que le marché international ne répond pas à ces critères. Il est non pas le lieu idéal où s'accordent, autour d'un prix d'équilibre, l'offre et la demande, mais bien plutôt le lieu où s'écoulent des productions excédentaires. Les produits sont bradés à des prix qui sont sans rapport avec les coûts objectifs de production, grâce aux aides multiformes accordées par les puissances exportatrices. Largement artificiels, ces prix sont, en outre, libellés dans une devise - le dollar - aux mains d'une des principales puissances exportatrices qui sait la manipuler avec une redoutable efficacité, quelles qu'aient été les affirmations de M. Kantor à cet égard, voilà quarante-huit heures.

Avec la réforme de la politique agricole commune et l'accord du GATT, ces prix mondiaux, prix largement artificiels, sont devenus les prix directeurs, autour desquels doivent s'articuler la politique communautaire et le respect de ses engagements internationaux.

Monsieur le ministre, le rétablissement des prix internationaux en relation avec les coûts de production doit être l'un des objectifs majeurs de la France et de la Communauté.

Nous aurions tous à y gagner : les finances des pays exportateurs, qui en seraient allégées, l'agriculture des pays du tiers monde, qui est aujourd'hui massacrée par ces prix de dumping.

Je sais que c'est une œuvre de longue haleine. Mais le Gouvernement a heureusement su infléchir les négociations du GATT dans le sens nécessaire, avec la mise en place d'une organisation mondiale du commerce, la demande de l'introduction d'une clause sociale et la prise en compte des évolutions monétaires.

Mais il faut poursuivre ce recentrage.

Dans l'immédiat, évitons l'angélisme ! Il est quelque peu désespérant de voir l'agriculture communautaire évincée de marchés mondiaux par insuffisance de restitutions ou par l'autolimitation de sa production. Ainsi, le cas des produits laitiers est tout à fait éclairant : nous nous « auto-excluons » du marché international pour le seul bénéfice de nos concurrents.

**M. Roland du Luart.** C'est vrai !

**M. Philippe François.** Mais le marché, c'est aussi et surtout le marché communautaire.

A cet égard, il faut instaurer, à mon avis, quelques principes forts. Le premier d'entre eux est la préférence communautaire, évoquée très souvent. Le système originel de la PAC - système d'écluse avec les prélèvements et les restitutions - le garantissait efficacement, car il était mécanique. Le processus me paraît beaucoup moins évident aujourd'hui.

Il nous faut dire clairement de quelle Europe nous voulons. Il ne saurait s'agir d'une Europe ouverte - d'une Europe offerte - d'un vaste débouché solvable pour tous les produits du monde. Il faut être aveugle pour ne pas voir que l'on pourra toujours trouver ailleurs un produit moins cher que celui qui est produit dans la Communauté.

Monsieur le ministre, la restauration, la « réinvention », si je puis dire, de la préférence communautaire me paraît devoir constituer le révélateur de la volonté ou de l'absence de volonté de nos partenaires de construire vraiment une Europe économique.

**M. Fernand Tardy.** Et les fruits espagnols ?

**M. Philippe François.** Cela en fait partie !

L'autre principe, c'est que, dans cette Communauté, la France doit pouvoir jouer de ses avantages comparatifs. En clair, nous avons des parts de marché à reconquérir dans les pays où la politique de prix élevés avait stimulé artificiellement la production agricole.

Notre agriculture a là d'excellentes cartes à jouer. L'après 1996 aura aussi valeur de test : de bons esprits ne manqueront pas pour proposer un accroissement des aides en échange d'une limitation accrue de la production. Tenez ferme, monsieur le ministre, sur la ligne de défense suivante : « Pas un hectare de jachère de plus » !

Il nous faut une politique agricole ambitieuse et décomplexée. On a le sentiment que la PAC souffre aujourd'hui de myopie : elle est devenue plus une politique budgétaire à courte vue qu'une véritable politique agricole.

Par conséquent, il me paraît tout à fait souhaitable que la France, dans le mémorandum que vous avez annoncé et dont vous nous avez parlé tout à l'heure, sache dire haut et fort quelle politique elle veut pour l'agriculture française et communautaire.

Mais, monsieur le ministre, Bruxelles n'est pas tout ! Des mesures sociales, fiscales et financières doivent être immédiatement prises au plan national. Or, à cet égard, la Bastille à prendre est plus Bercy que le Kirchberg !

Je ne reviendrai pas en détail sur ces mesures, qui ont été et seront abondamment développées : distinction du revenu du capital et du revenu du travail pour l'assiette des cotisations - vous avez indiqué que c'était l'un de vos objectifs, monsieur le ministre, et je vous invite à vous y accrocher fermement - fiscalité non discriminatoire par rapport à l'impôt sur les sociétés, allègement des charges financières, etc.

Il faudra également apporter à notre droit rural les modifications nécessaires. Je ne veux pas entrer dans des débats théologiques sur la nature civile ou commerciale de l'activité agricole, sur l'axiome intangible de l'exploitation à responsabilité personnelle ou sur la nature juridique des droits à produire ; mais ces dossiers me paraissent essentiels.

Je ne ferai que deux constats : d'une part, les institutions et les législations mises en place dans les années soixante ont remarquablement réussi, mais elles accusent aujourd'hui leur âge ; d'autre part, les modifications fiscales et sociales des dix dernières années mettent à mal le modèle de l'entreprise individuelle, réellement - il faut en convenir - défavorisée.

Un *aggiornamento* me paraît donc nécessaire. Je ne sais pas s'il sera plus aisé à accomplir par petites touches, par la prise de mesures ponctuelles, ainsi que vous le souhaitez, monsieur le ministre, ou par l'élaboration d'une grande loi d'orientation que vous nous annoncez comme devant être une loi de modernisation, même si l'accouchement risque d'en être difficile...

Dans l'immédiat, monsieur le ministre, en obtenant de vos collègues M. le ministre de l'économie et M. le ministre du budget que l'exploitation agricole ne soit pas fiscalement et socialement plus maltraitée qu'une entreprise sociétaire, que les règles nécessaires au développement des signes de qualité ne soient pas suspectées, par les services fiscaux, de constituer des ententes ou des pratiques anticoncurrentielles, ou que le développement des biocarburants soit considéré comme une priorité gouvernementale, vous adresseriez au monde agricole des « signaux » parfaitement concrets. Je tiens d'ailleurs à vous remercier au passage des propos rassurants que vous avez tenus dans votre intervention liminaire.

Vous avez dit aussi, monsieur le ministre, que l'agriculture doit « tenir le territoire ».

Oui, l'agriculture et la sylviculture sont le socle de toute politique réaliste d'occupation de l'espace rural.

Je ne détaillerai pas tout ce que cela implique en matière de maintien d'un nombre suffisant d'installations, de reconnaissance et de rémunération des fonctions d'entretien de l'espace, jusqu'ici assurées bénévolement, de gestion des droits à produire et des droits à prime, de maintien des indemnités compensatrices de handicap, de développement de la pluriactivité - vous en avez parlé - de suppression de l'impôt sur le foncier non bâti, etc.

Cela implique également que l'on attache un intérêt tout particulier aux problèmes de la forêt et de la filière bois, auxquels je vous sais très attentif, monsieur le ministre.

La forêt est, avec l'agriculture, l'autre gestionnaire de notre espace rural. Plus d'un quart du territoire national lui est consacré.

Elle joue un rôle écologique, social et économique de tout premier plan. Elle génère 550 000 emplois directs et indirects, essentiellement en milieu rural.

La forêt joue donc un rôle décisif dans nos équilibres sociaux, spatiaux et économiques, ce qui appelle de la part des pouvoirs publics la mise en œuvre d'une politique particulièrement ambitieuse. Cette politique comporte quatre volets.

Tout d'abord, il faut consolider la restauration du fonds forestier national.

Vous nous avez exposé les malheurs que vous avez rencontrés, monsieur le ministre, lorsque vous avez eu en charge le fonds forestier national. Vous nous avez fait part aussi de votre intention de remédier à ces maux dans le délai le plus bref. Je n'y reviendrai pas, mais je rappellerai seulement que le Sénat a joué un rôle décisif dans son sauvetage lors de la discussion du projet de budget pour 1994. Il faut bien évidemment poursuivre aujourd'hui en ce sens.

Par ailleurs, il faut mettre en place des mécanismes, notamment fiscaux, permettant d'accélérer la restructuration de la forêt privée, aujourd'hui encore trop dispersée. C'est, en effet, l'un des maillons faibles de la compétitivité de notre sylviculture face à nos principaux concurrents.

Ensuite, il importe de soutenir l'ensemble de la filière bois, notamment l'industrie de transformation. Notre pays est aujourd'hui déficitaire en produits transformés, alors que notre production permettrait de couvrir les besoins de la transformation. Je pense aussi aux débouchés de proximité, à l'indispensable relance du bois énergie, obéré aujourd'hui par un taux de TVA totalement dissuasif.

Enfin, il faut tirer parti au maximum de la réglementation communautaire relative au reboisement en fonction des spécificités des massifs. Il semble que la France soit en la matière la lanterne rouge de l'Europe, alors qu'elle devrait être particulièrement bien placée.

Je voudrais enfin, monsieur le ministre, exprimer avec force trois convictions.

Premièrement, le maintien de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire est non seulement un enjeu économique, un enjeu d'aménagement du territoire, mais aussi un enjeu culturel et - pourquoi ne pas le dire ? - un enjeu de civilisation. Le rapport qu'a la France avec son territoire n'est pas et ne peut pas être le même que celui qu'entretiennent le Canada, les Etats-Unis ou l'Australie avec leur propre territoire.

Deuxièmement - cette conviction semblera peut-être à certains « sentir le fagot ! » - l'articulation entre cette fonction d'occupation du territoire et le développement d'une agriculture compétitive n'est pas toujours évidente, ni spontanée. Je sais bien que, en la matière, tous, hommes politiques et élus professionnels, nous sommes condamnés au grand écart : revendiquer pour notre agriculture la première place en Europe pour la compétitivité et assurer qu'elle a vocation à se maintenir sur l'ensemble du territoire.

Troisièmement, on ne pourra sortir du problème que je viens d'évoquer qu'en prenant conscience ce sont, pour l'opinion publique, désormais sa fonction de productrice d'un espace entretenu et sa contribution à la qualité de vie qui justifient et justifieront de plus en plus l'aide qui lui est apportée. Je doute que l'on parvienne jamais à expliquer à nos concitoyens que le versement d'aides directes n'est que la compensation de la logique de vente à perte, consacrée par la réforme de la PAC. Pour nos concitoyens, la sécurité alimentaire, l'autosuffisance alimentaire sont considérées comme des acquis : il n'y a pas à payer pour cela.

En revanche, je crois qu'il est possible d'expliquer que cette demande sociale d'un espace rural, occupé, entretenu, économiquement vivant, justifie le soutien financier de la collectivité.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques balises que j'ai pensé devoir poser. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à indiquer que la présence de M. le Premier ministre, au début de cette séance, nous a fait extrêmement plaisir.

Le sort m'a permis d'être le premier orateur du groupe de l'Union centriste. Ce dernier a voulu limité à quatre, au lieu de onze, le nombre des interventions, afin d'éviter un débat marathon qui ne serait pas porteur d'espoir.

Monsieur le ministre, aujourd'hui, les agriculteurs français et européens sont inquiets. Ils attendent des mesures et une orientation.

En arrivant rue de Varenne, fin mars 1993, vous avez été gratifié d'un héritage qui n'était guère facile à gérer !

La politique agricole commune était en partie bradée, alors que de nombreux parlementaires avaient mis le gouvernement de l'époque en garde, dès le début de l'année 1992, sur la nécessité de ne pas dissocier la réforme de la PAC et la discussion du GATT.

**M. Fernand Tardy.** On y revient !

**M. Marcel Daunay.** Mais nous n'avons pas été entendus.

**M. Fernand Tardy.** Heureusement !

**M. Marcel Daunay.** Je me dois, dans un premier temps, de féliciter M. le ministre de l'agriculture et l'ensemble du Gouvernement de la fermeté dont ils ont fait preuve lors de la discussion du GATT.

La menace du veto était bien nécessaire, même si elle a suscité de nombreuses critiques.

Vous nous avez dit, tout à l'heure, monsieur le ministre, que vous veniez pour écouter nos suggestions.

Mon intervention portera sur l'élevage, particulièrement sur le lait ; je formulerai ensuite quelques propositions pour l'avenir. Je me ferai aussi l'interprète des

préoccupations de notre collègue M. Jean Pourchet, élu du département du Doubs, s'agissant des difficultés spécifiques aux régions montagneuses, notamment de la modification de l'aide à l'amélioration génétique versée par l'ANDA, l'Association nationale pour le développement agricole, et par ONILAIT, l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers.

Voilà deux ans, j'ai fourni un rapport au Sénat concernant la filière laitière dans son ensemble et incluant les quotas laitiers. A cette époque, tout comme aujourd'hui, l'ensemble des pays concernés n'appliquaient pas les règles avec la même rigueur, tout le monde n'avait pas un mètre de cent centimètres. C'était, notamment, le cas de l'Italie.

La production laitière de l'Europe a été pour l'année 1993-1994, inférieure à son quota de 0,1 p. 100, mais ce chiffre cache des différences notoires entre les Douze ; ainsi, l'Italie le dépasserait de 5 p. 100.

L'Europe, avec beaucoup de difficultés, applique globalement la maîtrise de la production.

D'autres grands pays, qui se plaisent à nous donner des leçons - cela a été le cas, notamment, lors des discussions sur le GATT - ne baissent pas leur production mais, bien au contraire, l'augmentent, que ce soit l'Amérique du Nord, l'Australie, ou surtout la Nouvelle-Zélande qui, pour l'année 1992-1993, a dépassé son quota de 13 p. 100.

Si l'on nous demande des efforts supplémentaires pour agir en bon écolier, il ne faut pas que, de l'autre côté, on nous fasse la guerre sur les marchés !

Quant à nous, Européens, notre sort va s'aggraver puisque les conséquences du GATT, pour la filière laitière française, se traduiront par une perte de production de 4 à 5 p. 100 et par une baisse des prix, résultats de moins d'exportations et de plus d'importations.

S'il s'agit du résultat brut des négociations, il convient d'en limiter les dégâts, et c'est possible, en étant très vigilant lors de la définition des règles qui vont être édictées.

Comment déterminer les produits qui pourront entrer dans la Communauté européenne, et comment entreranno-ils ?

Comment seront déterminées les modalités des restitutions, et quel sera leur niveau ?

Cette inquiétude à terme se manifeste dès aujourd'hui par des réactions importantes, vous le savez bien, car le prix du lait payé aux producteurs est en baisse, en raison d'un affaiblissement du soutien du marché voulu par la Commission.

Cette baisse est aussi le fait de la politique de la « passoire » pratiquée par l'Europe vis-à-vis des productions laitières en provenance des pays de l'Est, de l'ex-Allemagne de l'Est ou de la Pologne, par exemple. Mais il ne faut pas non plus oublier le *discount*, nouvelle forme de distribution, ni l'augmentation des ristournes, due à l'entrée de produits extérieurs.

Dans cette situation, où les entreprises laitières sont prises en tenaille, il convient que les pouvoirs publics interviennent dès que les règles de la concurrence ne sont plus respectées. Il est temps de se pencher sur ce qu'il convient d'appeler les premiers prix, tout comme il convient de surveiller étroitement la qualité des produits importés.

Depuis 1984, le secteur laitier a connu une réforme avec la mise en place de la maîtrise de la production. La réforme de la PAC a encadré les secteurs céréalière, oléagineux et bovin.

Face à une diminution envisageable du soutien du marché des produits laitiers, doit-on aligner le secteur laitier sur d'autres secteurs agricoles, en conciliant baisse des prix et octroi de subvention ou de compensation financière aux producteurs ?

Le budget pourra-t-il le supporter ? Non ! D'autres réflexions et d'autres pistes doivent être explorées. Elles ont pour nom « double prix », « double marché ».

Il nous faut, pouvoirs publics et élus, expertiser ces thèses et ne pécher ni par précipitation ni par laxisme. C'est à ce prix que l'agriculture française – ne serait-ce que pour l'emploi, l'aménagement du territoire et l'équilibre de sa balance commerciale – restera forte, dans une économie qui en a bien besoin.

Je voudrais également, monsieur le ministre, évoquer trois autres dossiers.

Nous avons été ravis lorsque M. le Premier ministre a pris la décision de créer un comité permanent du GATT. Celui-ci a été mis en place. Dans ses premiers travaux, et sous votre autorité, il a réalisé un inventaire.

Il était également envisagé de découvrir la façon dont les autres partenaires du GATT interprétaient les décisions. J'espère que cela se réalisera.

Ensuite, au sein du comité permanent du suivi, ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de resserrer les rangs au sein de l'Europe ?

Nous entendions, voilà quelques jours, le président des Etats-Unis dire que le monde avait besoin d'une Europe forte. Mais l'Europe ne sera forte que si nous la construisons ensemble. Pour ce faire, nous devons, nous, parlementaires, mener un certain nombre de discussions avec nos collègues du Parlement européen, et vous devrez, vous, messieurs les ministres, resserrer les rangs au sein de l'Europe.

Quant aux organisations professionnelles agricoles, elles devront, dans le cadre du comité des organisations professionnelles agricoles des pays de la CEE, le COPA, et du comité général des coopératives agricoles des pays de la CEE, le COGECA, sensibiliser nos partenaires. Je rappelle, à cet égard, que ces organisations ont pris position contre une nouvelle diminution de 1 à 2 p. 100 des quotas laitiers en Europe, ainsi que contre la baisse du prix d'intervention du beurre. Par ailleurs, M. Debatisse, que nous connaissons bien en France, a été chargé par le Parlement européen de rédiger un rapport sur le « paquet prix » et a obtenu l'approbation de ce Parlement.

Alors, monsieur le ministre, à la veille de la consultation européenne, il faut que, grâce à votre participation, un arrêt soit donné au rôle de la technocratie de Bruxelles, il faut que vous assumiez vos responsabilités et que vous exerciez le pouvoir de décision, mais aussi que le Parlement européen contrôle la Commission européenne.

J'attire aussi votre attention sur un autre élément, concernant l'élevage, qui a fait l'objet d'arbitrages à Bruxelles : le problème de la BSE, autrement dit de la « vache folle ».

Dans ma région – mais dans d'autres également – nous sommes touchés par ce fléau. L'abattage systématique est sans doute la seule solution, comme ce fut le cas en France, en 1974, pour la fièvre aphteuse, mais l'indemnisation actuellement proposée par vache laitière abattue n'est pas suffisante.

Je me permets, en outre, de vous rappeler que la période d'incubation après l'absorption d'aliments porteurs de germes peut aller jusqu'à quatre ans, si l'on en croit les services vétérinaires. Soyons donc très attentifs aux

dégâts que nous pourrions connaître dans les années qui viennent.

Et maintenant, monsieur le ministre, parlons d'avenir.

Vous nous avez dit qu'il fallait ouvrir l'agriculture à d'autres que les fils et filles d'agriculteurs.

Le Parlement et le Gouvernement ont entrepris une réflexion profonde, texte de loi à l'appui, sur l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire passe par le maintien dans nos zones rurales d'une certaine population, tant en nombre qu'en qualité. Sans négliger le commerce et l'artisanat, nous ne pouvons pas passer sous silence l'agriculture et, vous l'avez dit vous-même, l'agro-alimentaire, car ils vont de pair.

Mais qu'est-ce que l'avenir, sinon avant tout la jeunesse ? Alors, ne laissons pas partir ces jeunes garçons et filles que nous avons réussi à former dans nos écoles, qui ont à la fois la science et la pratique, même si l'on doit ouvrir notre champ d'action à d'autres milieux. Gardons-les, parce qu'ils sont porteurs d'avenir et qu'ils peuvent porter la performance de notre agriculture française. Ils pourront, alors, affronter la concurrence en Europe – la France en a bien besoin – mais aussi dans le monde, en récupérant d'autres parts de marchés.

Nous devons également poursuivre les discussions sur la mise en place d'une monnaie unique en Europe, seule susceptible d'éviter les « coups fourrés » que nous connaissons à l'heure actuelle.

S'agissant de la succession, je vous demande de vous concerter avec votre collègue M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, sur ce qu'il prévoit actuellement pour les entreprises artisanales et commerciales. Les exploitations agricoles sont, en effet, de véritables entreprises.

J'ajoute que, à l'heure où nous sommes parfois obligés de détruire ce que nous avons produit, 800 millions d'hommes ne mangent toujours pas à leur faim, à en croire le journal *Ouest France* paru le 2 juin.

Nous ne sommes pas responsables des excédents ; à nous de faire en sorte que les produits mis sur le marché trouvent une destination.

J'en aurai terminé lorsque j'aurai évoqué deux autres secteurs en difficulté, les fruits et légumes et l'aviculture, qui méritent aussi toute votre attention.

Monsieur le ministre, il nous faut préparer l'avenir de ce monde agricole et rural, et nous sommes prêts à vous y aider. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. du Luart.

**M. Roland du Luart.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en forçant à peine le trait, il me semble que l'insuffisante perception de la crise agricole subie par nos exploitants depuis plusieurs années résulte d'un décalage croissant entre l'image d'une agriculture traditionnelle aux rythmes lents et ancestraux – qui imprègne encore notre inconscient collectif – et la réalité d'une agriculture moderne soumise aux rythmes rapides et imprévisibles de la concurrence internationale.

Aujourd'hui, notre agriculture affronte le « grand large ».

Il y aurait, certes, beaucoup à dire sur la manière dont ont été pilotées la réforme de la PAC et la négociation de l'*Uruguay round*. A l'époque, la barre n'était pas tenue d'une main ferme. Mais il est inutile de pleurer sur le lait versé.

La politique agricole subit désormais quatre contraintes : la maîtrise des productions, le rationnement budgétaire, la mondialisation de la concurrence et la place à faire aux nations de l'Est européen.

Par la force des choses, les grands principes fondateurs de la PAC sont menacés, même s'il n'y a pas de salut pour notre agriculture hors de la construction européenne.

L'unité de prix est contredite par les dévaluations compétitives.

La préférence communautaire est condamnée, à terme, par le principe de la tarification, même si nous n'avons pas de craintes particulières à nourrir pour les six années à venir.

La solidarité financière est soumise au bon vouloir des contributeurs nets qui, dans le cas de l'Allemagne, a atteint ses limites, « super-année électorale » ou non.

Il n'est pas jusqu'à la physionomie de l'Europe agricole qui n'ait profondément changé : l'Allemagne est, en moyenne, sur les années 1990 à 1992, le premier producteur européen de colza, de pommes de terre, de viande bovine et porcine, de lait et d'œufs. C'est peut-être d'ailleurs une assurance de pérennité pour la PAC et pour nous.

Malgré tout, cela doit bien évidemment nous conduire à une interrogation sur la politique agricole - communautaire et nationale - que nous entendons conduire.

Monsieur le ministre, j'ai plaisir à vous dire combien votre discours à l'Assemblée nationale, le 29 mai, - heureusement complété par les précisions et les engagements que vous venez de nous exposer - a répondu à notre attente.

Comme vous, nous affirmons la vocation exportatrice de l'Union européenne. Comme vous, nous affirmons que seule une agriculture dynamique et fière d'elle-même est capable de tenir le territoire. N'oublions jamais, mes chers collègues, que le Japon, pays semble-t-il performant, compte encore 8 p. 100 d'agriculteurs dans sa population active et qu'il s'en trouve fort bien.

J'ajoute, à titre personnel, que l'idée d'une grande loi d'orientation me paraît plus sympathique que convaincante. Les grandes lois de 1960-1962 avaient prise sur le réel. Nous avons à assurer l'auto-approvisionnement de la CEE, la préférence communautaire était totale et le budget communautaire pouvait garantir des prix rémunérateurs à guichets ouverts. La croissance de l'économie globale permettait des ajustements en douceur.

Toutes ces données ont profondément évolué, et légiférer sur le plan national quand les marchés évoluent au jour le jour me paraît un exercice difficile, sinon dangereux. Mais, je le précise immédiatement, l'absence d'une loi d'orientation ne signifie ni l'absence d'un projet, ni le refus de se donner les moyens d'une ambition, ni la renonciation à l'adoption d'un certain nombre de mesures législatives précises. La loi de modernisation annoncée tout à l'heure sera l'occasion de prendre ces mesures.

Pour illustrer cette problématique, je veux prendre un certain nombre d'exemples.

En matière de production laitière, sommes-nous en mesure de prévoir les conséquences d'un système de double prix, auquel les organisations professionnelles semblent attachées ?

Il est en effet paradoxal, voire incongru, de constater et que des opérateurs manquent de lait et que la CEE semble avoir renoncé à prendre sa juste part du marché mondial.

De surcroît, les entreprises de transformation exportatrices cherchent des parades aux effets du GATT et veulent s'approvisionner au cours mondial pour demeurer performantes. Allons-nous les inciter à se délocaliser ou à importer de la poudre de lait polonaise et du beurre néo-zélandais ?

Mais accepter le double prix, quand on ne maîtrise pas l'appareil de production, c'est aussi relancer la course à la compétitivité, c'est promouvoir les bassins laitiers déjà plus performants. Les difficultés, vous en conviendrez, sont redoutables.

Autre secteur victime désignée des accords du GATT : l'aviculture.

Là encore se profilent des risques de délocalisation si des mesures ne sont pas prises à bref délai. Là aussi, il faudra maîtriser l'offre, c'est-à-dire ouvrir une porte de sortie honorable aux moins compétitifs. Là toujours, il faudra que la Commission cesse de fixer des restitutions sans rapport avec l'évolution des cours de la matière première.

Monsieur le ministre, la confédération française de l'aviculture vient de vous soumettre un plan d'adaptation de l'aviculture française. Nous souhaiterions très vivement connaître le sort que vous entendez réserver à ces propositions. La chute prolongée des revenus du secteur, particulièrement nette dans un département comme la Sarthe, m'inquiète au plus haut point.

S'agissant de l'aviculture sous label, je veux dire à cette tribune mon exaspération face à certaines actions judiciaires en cours. Au nom d'un droit de la concurrence pure et parfaite, c'est toute l'organisation des labels qui est actuellement mise en péril. C'est insupportable. S'il faut modifier la loi française, nous le ferons. La contradiction entre, d'un côté, l'encouragement aux productions de qualité et à l'organisation de la filière et, de l'autre, la remise en cause des efforts de maîtrise de la production est incompréhensible. Monsieur le ministre, nous attendons des éclaircissements et, si possible, des engagements.

J'évoquais, il y a quelques instants, les secteurs habitués à se battre sur les marchés mondiaux. La sylviculture en fait partie.

Je note avec satisfaction que l'Union européenne entend se forger une ambition forestière. Je regrette, toutefois, que la Commission ait laissé les importations de bois et de pâtes à papier scandinaves menacer gravement la filière bois française, ait laissé les importations de palettes polonaises venir concurrencer indûment nos scieries, et ait obtenu le démantèlement de notre régime de taxe forestière qui fonctionnait bien.

En poussant le paradoxe, nous avons parfois le sentiment qu'une direction générale de la Commission de Bruxelles ignore ce que fait l'autre.

Une politique communautaire ambitieuse ne saurait, en outre, se concevoir sans un programme national d'amélioration de performance de la forêt et de la filière bois. Les têtes de chapitre en sont bien connues : conforter le renflouement du fonds forestier national, promouvoir le remembrement forestier, associer les représentants de la filière à la mise en œuvre du futur fonds de gestion de l'espace, inventer des mécanismes de financement spécifiques pour le reboisement et, probablement, pour la transmission.

La forêt peut aussi contribuer au développement rural plus encore qu'aujourd'hui, si le Gouvernement en a la volonté - il ne l'a pas toujours eue ! La taxation du bois de chauffage à 18,6 p. 100, alors que le gaz naturel est à 5,5 p. 100, freine le chauffage collectif au bois en milieu rural.



De surcroît, le travail des agriculteurs en forêt est particulièrement faible en France en raison des tracasseries sociales, fiscales et du statut de fermage.

Il y a beaucoup à faire, en ce domaine, comme il y a beaucoup à faire pour intégrer la chasse et la pêche dans une problématique de développement rural.

Enfin, je soulignerai la nécessité d'améliorer encore nos méthodes de travail gouvernementales à Bruxelles.

J'ai le sentiment, presque la conviction, que nos ministères vont en ordre trop souvent dispersé défendre nos intérêts.

L'industrie ne prévient pas l'agriculture, et nous avons une directive sur les émissions des moteurs de voitures qui fait pratiquement l'impasse sur les biocarburants.

Les finances gèrent le dossier TVA et commettent une « boulette » sans nom sur l'horticulture, dont nous payons encore, si je puis dire, les pots cassés.

La situation est en effet paradoxale : la directive est si obscure que les pays ayant opté pour une période transitoire au taux minoré pourront vraisemblablement conserver ce taux de manière définitive, alors que les pays, dont la France, ayant opté pour le taux normal devront le conserver, sauf à obtenir une modification formelle de la directive.

J'arrête là cette analyse par filière pour retenir quelques instants votre attention, mes chers collègues, sur la politique de réduction des charges.

La distinction entre les revenus du travail et les revenus du capital doit être obtenue. Dès 1990, le Sénat s'est prononcé - le sénateur de l'Aveyron que vous étiez s'en souvient encore, monsieur le ministre - pour l'exclusion de la rente du sol de l'assiette des cotisations sociales.

La commission des finances, sous l'impulsion de son rapporteur général, a créé un groupe de travail sur la fiscalité agricole, qui vient de se saisir de ce dossier. En l'état actuel de ses travaux, il lui semble indispensable de financer cette réforme par voie de subventions budgétaires, sauf à provoquer de graves transferts de charges entre exploitants.

De plus, il lui paraît nécessaire de se fonder, dans un premier temps, sur la spécificité agricole et de ne pas prendre en compte l'ensemble des immobilisations, amortissables ou non.

Il convient, également, de conserver un avantage différentiel aux formes sociétaires, qui, si elles ne sont pas une panacée, constituent néanmoins un excellent vecteur de modernisation.

Il faudra, enfin - la tâche ne sera pas simple - gérer le cas particulier des forfaits collectifs. La réforme des aides de la PAC serait en effet de nature, jointe à la modification de l'assiette de cotisations sociales, à générer des revenus fiscaux presque nuls, ce qui serait préjudiciable tant à l'image de l'agriculture qu'au niveau des retraites des intéressés.

Vous avez également annoncé, monsieur le ministre, que vous alliez modifier les règles interdisant le cumul des pensions de réversion et des droits propres pour les veuves d'agriculteurs - mesure coûteuse, mais mesure de justice !

Le Sénat, unanime, vous soutiendra, et il se rappellera votre bilan : revalorisation des pensions de retraite les plus basses, prise en compte des déficits dans l'assiette triennale, option pour l'année *n*, amélioration considérable de la déduction pour investissement.

Toutes ces mesures excellentes en soi vont mécaniquement minorer les ressources du BAPSA et, en tant que rapporteur spécial, je souhaiterais connaître, monsieur le

ministre, les prévisions que vous pouvez établir sur l'évolution de ce régime, notamment au regard des objectifs ambitieux de réduction des dépenses d'assurance maladie que vous vous êtes fixés pour 1994.

Au-delà de ces considérations de court terme, une réflexion sur l'avenir de l'agriculture française ne peut se concevoir sans une réflexion prospective sur l'avenir de son régime de protection sociale.

Les agriculteurs et les gestionnaires des caisses de mutualité sociale savent bien que des bouleversements ne sont pas exclus. La réforme récente des structures des caisses de mutualité sociale agricole, venant après celle des caisses de crédit agricole et des groupements locaux des assurances mutuelles agricoles, plaide en ce sens.

Le Sénat attend de vous, monsieur le ministre, que vous vous prononciez, à cette tribune, sur les perspectives d'avenir du système général de protection sociale agricole.

Parvenu au terme de cet exposé, je tiens, une fois encore, à féliciter le ministre de l'agriculture et de la pêche pour la qualité de ses réflexions, pour l'audace de ses propositions et à le remercier de ses déclarations sur la nécessaire réforme des statuts du fermage. Il a suscité l'intérêt et l'adhésion de nombreux responsables agricoles.

Il lui faudra maintenant tenir ses promesses, en une période de tensions budgétaires, de guerre agricole mondiale et de difficultés communautaires. L'entreprise est ardue, mais elle vaut d'être tentée, car il ne saurait y avoir de projet sans ambition.

Il sait pouvoir compter sur notre concours actif et vigilant, malgré les difficultés que nous rencontrons, à l'échelon local - notamment dans un département comme la Sarthe, où le revenu agricole moyen a baissé de 11 p. 100 en 1993 - pour tenir un discours de rigueur et de volonté. Ensemble pour reprendre sa belle formule, nous entendons redonner à chaque agriculteur des raisons d'être, de vivre et d'entreprendre. (*Applaudissements sur les traversées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tardy.

**M. Fernand Tardy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la nouvelle politique agricole commune, les accords du GATT, les nouvelles technologies mises en place grâce à la recherche, l'apparition de nouveaux pays producteurs et exportateurs qui entrent en concurrence avec les producteurs communautaires, la situation actuelle des pays de l'Est mais aussi leurs potentialités agricoles, l'agressivité commerciale accrue des Etats-Unis, tous ces facteurs, et bien d'autres, font que chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de nouvelles bases législatives pour l'agriculture en cette fin de siècle.

Les organisations professionnelles ne s'y sont pas trompées, qui ont préparé avec soin un document commun pour que des perspectives claires soient tracées pour les agriculteurs.

Alors que beaucoup attendaient une loi semblable à celles qui ont orienté notre agriculture depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui ont abouti à faire de notre pays le premier producteur agricole européen et le premier exportateur agro-alimentaire du monde, le Gouvernement se contente d'un débat général d'orientation de l'agriculture.

Cette attitude n'est pas neutre. Une loi est contraignante ; on s'y réfère, on peut à tout instant contrôler son exécution en observant les décrets d'application. C'est véritablement un tableau de bord qui permet de mesurer la volonté du Gouvernement de faire aboutir une nouvelle politique.

Vous préférez, monsieur le ministre, une discussion, un débat d'orientation, qui n'engagera pas votre Gouvernement.

Même s'il est intéressant de débattre, les socialistes regrettent cette attitude et constatent qu'après avoir annoncé les grandes lois quinquennales, dont on ne sait si l'on pourra tenir les clauses, on en vient maintenant à débattre sans s'engager. Nouvelle attitude, faite de prudence, avant les échéances électorales importantes de 1995 !

En lisant la première mouture du projet de loi sur l'aménagement du territoire, j'ai été conforté dans mon opinion : l'idée qui prévaut maintenant au Gouvernement, c'est de ne s'engager sur rien d'important.

Si j'ai bien compris, le projet de loi sur l'aménagement du territoire, document qui fait suite à de multiples débats et à une campagne très importante des médias, annonce de nombreuses lois que l'on fera plus tard.

Pour l'instant, on se contente d'effets d'annonce. Pour plagier M. le président du Sénat qui s'exprimait ainsi dans un article du *Monde* du 1<sup>er</sup> juin 1994, je dirai que, faute de « légiférer à crédit », on se contente de discuter à crédit.

Et voilà, le tour est joué ! On attend les présidentielles.

J'ai bien peur qu'il n'en soit de même de notre débat d'aujourd'hui. Mais enfin, puisque nous en sommes réduits à débattre sans légiférer, débattons !

Monsieur le ministre, vous vous êtes livré à un exercice facile. Assuré d'emporter l'assentiment de vos partenaires agricoles, vous avez repris pratiquement toutes les grandes revendications, toutes les orientations des organisations professionnelles agricoles ; vous les faites vôtres et promettez d'y remédier ou de les faire aboutir, dans le temps, bien sûr !

En vous écoutant, tout à l'heure, monsieur le ministre, j'étais partagé entre deux sentiments : j'admirais votre dextérité et votre connaissance des dossiers ; mais, devant ce catalogue complet, je redoutais un abîme entre ce que vous désirez faire et ce que vous pourrez faire.

Vous dites vouloir une agriculture économe, compétitive, non productiviste et respectueuse de l'environnement. Mais vous dites immédiatement après que vous voulez conquérir de nouveaux marchés et doubler notre excédent. Vous incitez les agriculteurs non seulement à augmenter leurs exportations normales avec restitution dans les pays de la Communauté, mais aussi à exporter dans les pays tiers sans restitution.

Comment fait-on pour réussir ce tour de force ? Sur des surfaces non extensibles, avec une proportion de terres gelées, comment produire beaucoup plus sans être un affreux productiviste, et ce en employant moins d'engrais, moins de pesticide pour respecter l'environnement ?

Sur ce même chapitre du développement des prix de marché, vous vous dites partisan d'un système de prix différenciés. Voilà un point sur lequel nous sommes d'accord. Décidément, après les quotas - pardon, les droits à produire - puisqu'il convient maintenant de les appeler ainsi, voici les prix différenciés. Les socialistes ont eu raison trop tôt, puisque, depuis des décennies, ils sont partisans de ces deux systèmes.

Votre deuxième priorité - améliorer la valeur ajoutée de nos productions agricoles - appelle de notre part peu de commentaires. Soutenir l'investissement, maintenir et développer notre avance technologique, développer une politique de qualité, valoriser les utilisations non ali-

mentaires de nos produits agricoles, tout cela est largement engagé.

Mais, pour aller plus loin, il faudra des crédits très importants. Nous nous attendons à un projet de budget de l'agriculture pléthorique en automne, et ce malgré les restrictions budgétaires imposées aux différents ministères par le Gouvernement. Nous relevons simplement que, malgré vos déclarations, monsieur le ministre, les crédits de recherche ont été réduits de 8 p. 100 en 1994.

Je voudrais revenir sur un point important de ce chapitre : les relations entre production, transformation et distribution.

L'aval de la production est de plus en plus le maître du jeu. C'est une constatation que font, hélas, tous nos producteurs. Les pratiques déloyales se multiplient, mais comment y remédier ? Il n'est pas un domaine plus urgent où il est nécessaire de légiférer, car les exhortations seront inefficaces devant la puissance des grandes centrales d'achat.

Votre troisième priorité, monsieur le ministre - alléger les charges - est certainement celle qui suscite le plus d'interrogations, non pas parce que les socialistes sont opposés à cet exercice, bien au contraire, mais parce que vos propositions entraîneraient, si elles étaient suivies d'effets, des dépenses budgétaires énormes. Nous nous interrogeons sur la capacité qu'aurait le budget de la nation à les supporter.

Nous estimons que nombre de propositions de ce chapitre relèvent de l'utopie.

**M. Jean Puech**, ministre de l'agriculture et de la pêche. Non !

**M. Fernand Tardy**. Passons sur la diminution des charges de structures qui sont de toute façon souhaitables, ainsi que sur le statut de l'entreprise, qui a été déjà largement amélioré par les gouvernements socialistes avec la création des EARL - exploitations agricoles à responsabilité limitée - et venons-en à l'allègement des charges sociales.

Vous proposez, monsieur le ministre, de distinguer dans l'assiette des cotisations sociales les revenus du capital et les revenus du travail, comme pour les autres professions. Ce n'est que justice, mais qui alimentera les crédits du BAPSA déjà très largement approvisionnés par les autres régimes sociaux ? Le Gouvernement ? Les autres régimes ? Il faut répondre à cette question. En effet, si nous voulons plus de justice dans le paiement des cotisations, nous avons la nécessité de maintenir le niveau et l'efficacité des prestations aux sociétaires du régime social agricole.

De même, vous vous dites, monsieur le ministre, partisan de la multiplication des prêts bonifiés, qui contribuent à l'allègement des charges. En accord avec vous, nous vous demandons simplement : l'Etat est-il disposé à payer le différentiel d'intérêt ? En effet, nous nous imaginons que, si les prêts bonifiés sont limités, c'est bien en raison de ces différentiels à la charge de l'Etat.

Dans ce chapitre sur l'allègement des charges, nous aurions aimé trouver la suppression progressive de la taxe sur les propriétés non bâties. Cette mesure, déjà en cours d'application, doit être menée à son terme, mais, là aussi, se pose le problème de la compensation des revenus pour les collectivités locales.

Vous traitez ensuite de l'occupation et de la vie du territoire, notamment à travers l'installation de jeunes agriculteurs, et vous proposez d'élargir les droits à prime aux pluriactifs. Nous ne pouvons qu'approuver une telle

orientation. Permettez-moi cependant de formuler deux observations.

La première est relative aux enveloppes affectées à cette action qui, si elles doivent prendre en compte les pluriactifs, devront être considérablement augmentées.

La seconde est pour nous réjouir que les organisations professionnelles agricoles et les ministères reconnaissent enfin les pluriactifs comme acteurs très importants de l'occupation et de l'aménagement du territoire.

Ceux-ci se sont développés, installés, malgré la réprobation longtemps maintenue des organisations professionnelles agricoles. Ils sont maintenant reconnus par tous. C'est une bonne chose pour les régions difficiles. Il restera à leur bâtir un statut simple, qui, je l'espère, les reconnaîtra comme élément à part entière du monde agricole et rural.

Vous proposez, monsieur le ministre, d'assouplir les conditions d'accès à la dotation jeunes agriculteurs. Nous sommes d'accord, à condition de maintenir une exigence de formation indispensable à la réussite, même si l'on doit revoir les critères de formation, notamment pour les jeunes ayant déjà acquis une formation professionnelle sur le terrain.

Les zones défavorisées seraient reconnues comme ayant un droit à la différence en matière fiscale, sociale et financière. C'est là une vieille revendication, mais il faudra se battre contre la majorité, non seulement des organisations professionnelles agricoles, mais aussi des grandes directions des ministères qui ne peuvent concevoir que la loi ne soit pas faite pour tous. Nous l'avons vu lors de l'application de la loi montagne, première loi spécifique qu'un gouvernement de gauche avait fait voter et dont nombre de décrets d'application ne sont pas encore pris.

En ce qui concerne les retraites des veuves d'agriculteurs, comment ne pas être d'accord avec l'alignement sur les autres régimes sociaux qui voudraient qu'elles cumulent les pensions de réversion avec leurs droits propres ? Mais, là aussi, qui paiera les sommes énormes que cette juste mesure mettra en jeu ? Certainement pas les caisses de retraites qui sont déjà déficitaires.

Enfin, les droits à prime et les droits à produire devraient être attachés à un territoire et non personnalisés. Cela nous paraît être une bonne idée et nous aimerions y ajouter celle d'une possibilité de réserve départementale de ces droits qui permettrait des attributions aux jeunes qui s'installent. Vous avez évoqué cette possibilité tout à l'heure, monsieur le ministre.

Telles sont les principales observations que le groupe socialiste tenait à présenter sur les propositions du Gouvernement. En soulignant le caractère de catalogue de ces propositions, en met tant en exergue les sommes énormes qu'elles mettraient en jeu, en attirant l'attention en l'absence de législation sur l'inefficacité qui risque de découler de ce débat, utile mais académique, nous aurions pu proposer d'autres orientations.

Privilégier une agriculture fondée sur la qualité, plutôt que sur la quantité ; donner plus d'importance encore à la fonction de production au profit des destinations non alimentaires ; promouvoir de nouvelles relations entre collectivités locales et monde agricole pour définir et mettre en place le rôle des exploitants dans l'entretien du territoire et promouvoir une politique contractuelle à ce sujet ; concevoir une politique fiscale, sociale, de formation et d'encadrement en agriculture qui favorise la pluriactivité ou le changement d'activité ; revaloriser les aides accordées au titre de la politique agricole en faveur de certains systèmes de production et de certaines régions ; mener une réflexion sur les exportations vers les pays tiers

et les pays qui ont faim. Ne reviendrait-il pas à la France de proposer un système mondial permettant d'approvisionner les pays non solvables ? Toutes ces propositions relèvent d'une philosophie dont je crains qu'elle ne soit pas partagée par le Gouvernement actuel.

Les socialistes sont persuadés que c'est en contrepartie des nouvelles fonctions et du nouveau rôle joué par les agriculteurs qu'il faut concevoir les politiques à mettre en œuvre au niveau communautaire et national.

S'agissant de la politique communautaire, il faut veiller au respect rigoureux des engagements budgétaires pris envers les exploitants agricoles au moment de la nouvelle PAC et des accords du GATT, sans exclure en ce qui concerne la PAC des adaptations permettant de tenir compte de la nouvelle donne du GATT.

Vous avez fait allusion à la différenciation des aides, monsieur le ministre. Nous pensons qu'en complément d'une politique de prix ajustée au nouveau contexte des marchés, une modulation des aides directes à la production, par un système dégressif et un plafonnement des quantités éligibles, serait pertinente.

Aidons le plus grand nombre et arrêtons de soutenir ceux qui, au-dessus d'un certain niveau de production, peuvent affronter la concurrence. De même, ce système différencié doit favoriser le respect de l'environnement.

Enfin, le volet communautaire doit aujourd'hui prendre en compte les évolutions en cours dans les pays de l'est de l'Europe afin de leur permettre de s'engager dans la voie du développement.

La politique nationale doit atteindre quatre objectifs.

Elle doit soutenir l'évolution des entreprises de transformation qui devront s'engager dans le partenariat avec les producteurs pour valoriser les produits identifiés et certifiés ; vous avez d'ailleurs souligné cet aspect, monsieur le ministre.

Elle doit également soutenir de nouvelles activités complémentaires qui découlent directement des fonctions qu'assuraient les agriculteurs en matière d'entretien du territoire, et ce dans un cadre contractuel.

Elle doit encore protéger par un cadre réglementaire l'existence des exploitations agricoles. Le risque est grand de voir se créer des unités géantes, surtout dans le secteur des volailles et des porcs, si une réglementation dissuasive n'est pas mise en place.

Enfin, elle doit veiller à ce que l'aménagement du territoire devienne une réalité et soit générateur d'emplois, en particulier dans les zones à faible urbanisation.

Tous ces processus doivent s'inscrire aujourd'hui dans le dispositif intercommunal par le renforcement des pôles urbains et par une politique fiscale incitative.

L'agriculture n'assurera pas seule son développement. C'est par l'engagement d'un partenariat large avec les collectivités locales, les industries de transformation et l'affirmation d'une volonté de diversification qu'elle doit trouver les appuis nécessaires pour assurer ses missions : production de biens alimentaires et non alimentaires, production de services marchands et non marchands.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà l'essentiel de la contribution du groupe socialiste du Sénat à ce débat. Permettez-moi en concluant de regretter une fois encore que toutes les propositions et toutes les suggestions faites par le Gouvernement et les différents intervenants ne soient pas concrétisées par une législation - mais vous nous avez parlé du dépôt d'un projet de loi à l'automne - qui en assurerait la pérennité et la mise en œuvre.

En ce qui nous concerne, nous serons très attentifs aux suites que donnera le Gouvernement à ce débat.

La nouvelle politique agricole commune et les accords du GATT ont généré une nouvelle donne pour nos agriculteurs et pour notre agriculture. Faisons en sorte que, par notre action, par celle du Gouvernement, par notre vigilance à l'égard de nos partenaires européens et mondiaux, ces nouvelles données apportent un plus significatif aux exploitants agricoles de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Grandon.

**M. Jean Grandon.** Tout d'abord, je tiens, monsieur le ministre, à remercier le Gouvernement d'avoir bien voulu organiser ce débat d'orientation sur notre agriculture.

J'avais rappelé, lors du dernier débat budgétaire, certaines revendications ponctuelles de nos agriculteurs ; j'en reprendrai aujourd'hui certains aspects, mais mon intervention principale portera, comme l'intitulé du débat l'indique, sur l'orientation à donner à l'agriculture.

Le département que je représente, l'Eure-et-Loir, est le département céréalière le plus important d'Europe ; aussi, vous comprendrez aisément que je considère l'application de la politique agricole commune, voire européenne, comme désavantageuse, certains effets pervers étant constatés du fait de cette politique.

Je souhaite attirer votre attention sur des problèmes qui ont été repris dans différentes discussions au sein du monde agricole et à propos desquels plusieurs de mes collègues sont déjà intervenus.

Il s'agit, tout d'abord, de l'allègement des charges sociales et fiscales. Vous y avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le ministre.

Tout le monde connaît les données des interrogations formulées par les agriculteurs ; diverses propositions sont faites par le monde agricole.

En ce qui concerne le prélèvement social, ce dernier doit porter, dans les sociétés de personnes et dans les entreprises individuelles, sur les seuls revenus du travail.

La prise en charge de l'exonération des cotisations des jeunes agriculteurs doit être transférée au budget de l'Etat, et la réduction de 3 p. 100 de la prise en compte des revenus du foncier est très demandée.

En outre, la suppression de la cotisation de solidarité des associés non exploitants est à envisager.

En ce qui concerne le prélèvement sur les fonds propres des entreprises agricoles, la réforme de la taxe sur le foncier non bâti sera très importante pour l'allègement des charges fiscales. Nous ne devons pas manquer cette réforme, afin de ne pas aboutir à l'effet contraire à celui qui est escompté.

Une fiscalité moderne, une mobilisation de l'épargne, un mécanisme d'exonération progressive des plus-values professionnelles et l'incitation à la souscription d'assurances pour certains risques agricoles sont des composantes à part entière du processus souhaité d'allègement des charges.

L'amélioration du dispositif de bonification est une donnée à ne pas oublier, car la réduction des taux réels est un élément stabilisateur d'un budget global. La simplification et l'élargissement du champ d'application des prêts bonifiés sont nécessaires.

L'organisation des filières et des marchés doit être analysée autour de deux axes, à savoir, d'une part, le renforcement de la compétitivité par des efforts d'organisation commerciale sous-jacents à l'organisation des marchés et, d'autre part, le développement des labels de

qualité, sous réserve d'une demande et d'une procédure non « encombrantes ».

La transmission du foncier est importante pour la régénération de notre profession d'agriculteur, mais certaines directions doivent être prises. Il faut, d'abord, alléger les droits d'enregistrement et de mutation à titre onéreux, ensuite, renouveler les procédures de préretraite avec comme objectif la priorité à l'installation pour les jeunes et, enfin, généraliser les fonds régionaux et départementaux d'avances aux fermages.

Je demande aussi qu'on puisse faciliter le maintien des capitaux familiaux dans l'entreprise et surtout l'installation progressive des jeunes. Les règles de détention du capital social en EARL, exploitation agricole à responsabilité limitée, doivent être réexaminées.

Il faut étudier la possibilité, pour le jeune agriculteur désireux d'être gérant, de participer au capital social dans une moindre proportion qu'à ce jour, et ce à titre transitoire.

Au début de mon intervention, je soulignais les effets néfastes et pervers de la politique agricole commune pour les départements céréalières, comme celui que j'ai l'honneur de représenter au sein de la Haute Assemblée.

Vous me répondrez sans doute, monsieur le ministre, que de nombreux départements tiennent le même langage. C'est un peu vrai, mais ne pensez-vous pas, au fond de vous-même, que nous, céréalières, payons très cher l'application de la politique agricole commune ?

Je vous le demande très fermement : où allons-nous ? La réforme de la PAC, qu'il faudra renégocier en 1996, occasionne déjà une chute des prix des céréales et des oléagineux. Nous acceptons de faire un sacrifice pour notre pays mais, en l'occurrence, il est bien trop important. Oui, je le sais, nous ne sommes pas un département pauvre, mais nous sommes un département où le travail a la même valeur, où nos agriculteurs sont beaucoup endettés et où l'effort a le même prix que partout ailleurs.

Face à nos partenaires européens, nous serons forts si nous affirmons notre rôle international et notre réalité de puissance agricole.

La vocation économique de notre agriculture doit être soulignée dans une dimension territoriale et environnementale.

Résisterons-nous encore bien longtemps aux contingents de récoltes alors que d'autres ont des productions libres ? Une réflexion globale et une analyse précise s'imposent, notamment en ce qui concerne les responsabilités de chacun. A cette fin, les organisations professionnelles agricoles nationales travailleront pour l'après-1995 à l'élaboration et à l'orientation d'une politique agricole moins complexe.

Lors de la prochaine session parlementaire d'automne, nous examinerons le projet de loi relatif à l'aménagement du territoire. Nous attendons beaucoup de cette loi, mais nous nous demandons si elle sera à la hauteur de nos espérances.

La ligne directrice de l'aménagement de notre territoire est, je pense, liée au maintien de notre hexagone dans la ruralité.

Nous assistons à la désertification de nos campagnes. C'est un spectacle affligeant. Dans les communes d'Eure-et-Loir que je parcours, je me souviens de la vie du village d'antan. Ici, l'épicerie est aujourd'hui fermée ; là, le café l'est aussi. De l'école qui donnait une âme à la commune ne jaillissent plus maintenant de cris d'enfants. Il n'y a plus de récréation ; seul domine le silence de la

campagne déserte. Tout cela est poignant, triste et déconcertant.

Notre vœu le plus cher est de faire revivre nos bourgs, nos bourgades et nos villages.

Je ne parle pas, bien sûr, des emplois qui sont maintenant souvent regroupés autour des villes.

Un équilibre entre la ville et la campagne est peut-être réalisable. Mais il ne le sera que si des décisions claires et courageuses sont prises dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du territoire.

Cette politique, je l'espère, verra le jour avec la mise en place de procédures visant à instituer des schémas régionaux d'aménagement et des schémas départementaux agricoles, qui ne sont que des palliatifs et le début d'un rééquilibrage au profit de nos campagnes.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques réflexions d'un sénateur issu du monde rural, agriculteur depuis son plus jeune âge, aujourd'hui parlementaire inquiet de voir mourir les espaces qui nous ont vus naître, grandir et travailler.

Je terminerai mon intervention par une note d'optimisme. Je suis confiant dans l'avenir s'agissant des hommes qui ont en charge les objectifs que j'ai cités, à savoir vous-même, monsieur le ministre de l'agriculture, notre ancien collègue, élu d'un département rural, mais aussi M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire, anciens collègues également. J'ai la conviction que vous ferez le maximum pour nos campagnes, nos agriculteurs et, par là même, pour nous tous. Bon courage, monsieur le ministre ! *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. le président.** La parole est à M. Leyzour.

**M. Félix Leyzour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre débat d'aujourd'hui intervient dans un environnement très particulier.

A quelques jours seulement des élections européennes, le Gouvernement nous propose de discuter de l'avenir de notre agriculture à l'occasion d'un débat sans vote.

A entendre votre discours, monsieur le ministre, et celui des membres de votre majorité parlementaire, une chose apparaît, en tout cas, clairement : il n'est pas question, pour vous, de revenir sur la désastreuse réforme de la PAC, ni de montrer quelques velléités de remise en cause de la capitulation du GATT, bien que vous continuiez à faire semblant de regretter l'une et l'autre.

Il conviendrait désormais de s'en tenir au seul avenir qui nous soit proposé, celui que les Américains ont bien voulu dessiner pour le monde et qu'ils sont parvenus à faire avaliser à Marrakech avec la complicité des autorités non élues qui siègent à Bruxelles.

Alors qu'il n'aurait pas fallu accepter d'avantager ainsi les seuls intérêts des multinationales d'outre-Atlantique et d'Extrême-Orient et qu'il conviendrait, dès à présent, de rassembler en France et en Europe, mais aussi au-delà, toutes les énergies nécessaires pour sortir de cette situation, le Gouvernement s'incline, accepte le cadre étroit qui lui a été strictement imparti et ne conçoit d'évolution qu'au sein de celui-ci. Cette politique manque d'ambition.

Tout votre propos consiste, monsieur le ministre, à définir quelques aménagements techniques à une situation qui n'est pas acceptable pour notre agriculture.

Vous tentez de rassurer le monde agricole en parlant de l'application à la mise en œuvre de la PAC du fameux principe de subsidiarité alors que nous savons tous pertinemment que les principes sur lesquels elle repose portent en eux la disparition de dizaines de milliers d'exploitations dans notre pays.

Vous évoquez la nécessaire modernisation du statut juridique de l'exploitation et l'allègement des charges financières et sociales qui écrasent actuellement la trésorerie des agriculteurs, mais vous vous gardez bien d'envisager les seules mesures concrètes et sérieuses qui pourraient être prises pour sortir la plupart des exploitations de la situation financière dramatique dans laquelle elles se trouvent.

Je veux parler de l'indispensable moratoire sur l'endettement agricole qu'il faudrait décréter afin de tout remettre à plat et de définir les conditions de financement et de relance de l'activité agricole dans notre pays.

Il existe certes des prêts bonifiés à l'agriculture. Mais ils ne sont bonifiés que pendant une certaine période. Après, un taux ordinaire s'applique. Ce taux conduit souvent à l'étranglement de l'exploitant qui, dans la situation actuelle, ne peut pas toujours effectuer les remboursements. Retards et pénalités s'ajoutent, telle est la spirale redoutable qui conduit au surendettement.

Je veux également parler d'une véritable réforme du financement de la protection sociale des agriculteurs et de leurs familles. Des dispositions doivent être prises pour corriger les inégalités qui existent entre les exploitants. Les exploitants individuels sont plus taxés que ceux qui exploitent en société.

Mais il est évident que s'impose une réforme faisant participer au financement de la MSA les grands groupes de l'agroalimentaire, qui, en amont comme en aval, tirent profit de l'activité agricole.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que les seules industries du secteur agroalimentaire « pesaient » quelque 638 milliards de francs dans les comptes de la nation.

Pourquoi donc ne pas les mettre à contribution pour assurer une sécurité sociale et une retraite décente aux agriculteurs dont l'activité est à la source des immenses profits qu'ils dégagent ?

Vous affirmiez également récemment : « C'est à l'évolution du nombre d'installations que l'on mesurera dans quelques années les effets des politiques que nous aurons aujourd'hui engagées. »

Vous avez certainement raison sur ce point, tout au moins quant à l'affirmation de principe. Permettez-moi cependant de douter de l'efficacité des mesures que vous prenez à cet effet.

Tous les experts s'accordent à penser qu'avec la ligne de pente actuelle il ne restera, d'ici à l'an 2000, que 300 000 à 400 000 exploitations dans notre pays.

Sans une renégociation de la PAC, sans une remise en cause du traité de Maastricht, qui institue, contrairement au principe de préférence communautaire, celui d'une économie ouverte, dans laquelle la concurrence est libérée, sans un véritable dépassement du GATT tâches auxquelles la France devrait se consacrer activement, comment serait-il possible de sortir noire agriculture et, avec elle, l'ensemble de notre économie de l'ornière où elles s'enlisent dangereusement ?

Il convient d'élaborer démocratiquement des solutions nouvelles aux problèmes qui nous assaillent et, pour y parvenir, de briser le carcan de l'idéologie ultralibérale qui trouve sa concrétisation dans le triptyque constitué par la

PAC réformée, le traité de Maastricht et les accords du GATT.

Au lieu de ce libre-échange débridé qui organise la guerre économique et la domination des grands groupes capitalistes sur l'économie mondiale dictant leurs lois aux nations, il est nécessaire de promouvoir et de développer les coopérations au sein de l'Europe des Douze mais aussi au-delà, notamment avec les pays de l'Europe de l'Est car, en dépit de considérables difficultés, ils peuvent nous apporter beaucoup en termes de coopération pour peu qu'on leur permette de créer les conditions de leur développement.

L'idée d'une conférence mondiale sur l'alimentation, placée sous l'égide des Nations unies et lancée par la mission sénatoriale d'information sur les fruits et légumes, présidée par mon ami M. Louis Minetti, doit être retenue et approfondie afin de se concrétiser rapidement.

Il n'est pas possible de continuer à imposer les jachères et les interdictions de produire aux paysans européens, alors que la faim, la malnutrition et le sous-développement continuent de progresser et de faire des ravages dans le monde.

Nous avons besoin d'organiser les marchés à l'intérieur de l'espace européen et de conclure des accords avec les pays tiers afin d'assurer la qualité et la complémentarité des productions mises sur le marché et, par là même, de donner des perspectives de développement équilibré aux régions françaises et européennes, comme à l'ensemble de nos partenaires commerciaux.

C'est dans la coopération et non dans la concurrence effrénée et la guerre économique que résident les solutions à la crise économique et agricole.

L'Union européenne doit, par conséquent, jouer un tout autre rôle que celui que lui assignent actuellement la Commission de Bruxelles et le Conseil des ministres européen.

Alors que la participation financière de la France au budget européen ne cesse de croître - elle dépassera même, cette année, 90 milliards de francs - il est tout à fait paradoxal et pour tout dire inadmissible que l'essentiel des crédits attribués par Bruxelles ne soient pas toujours distribués à ceux qui en ont le plus besoin.

Au total, 80 p. 100 des aides communautaires ont été attribuées à 20 p. 100 des exploitations les plus importantes. On peut donc le dire : au lieu de les corriger, la politique agricole communautaire aggrave les inégalités, les disparités de développement agricole en France et en Europe. En fait, elle est directement responsable de la disparition quotidienne d'une centaine d'exploitations agricoles dans notre pays.

Ainsi, 240 000 exploitations laitières ont disparu en quelques années, ce qui, bien évidemment, n'a pas été sans répercussions sur les cours de la viande bovine à cause des abattages massifs d'animaux.

Depuis 1980, les prix à la production ont baissé de 20 p. 100 pour le lait et de 32 p. 100 pour la viande bovine.

La production laitière de la Communauté a diminué de 10 p. 100, tandis que celle de la Nouvelle-Zélande a augmenté de 9,5 p. 100, celle des Etats-Unis de 10 p. 100 et celle de l'Australie de 23 p. 100, au cours de la même période.

Au nom de la PAC réformée, la Commission de Bruxelles a décidé d'aller plus loin encore dans cette mauvaise voie en proposant une nouvelle baisse des quotas et du prix d'intervention du beurre. C'est dans la logique des accords du GATT, qui imposent à l'Union euro-

peenne de réduire d'un tiers ses exportations de poudre de lait et de fromage.

Selon une étude récente du Parlement européen, une telle politique entraînera notamment une baisse des prix de 19 p. 100 pour les produits laitiers, de 27 p. 100 pour la viande bovine et même, sous d'autres aspects, une baisse des prix de 34 p. 100 pour les céréales, de 48 p. 100 pour les oléagineux, de 15 p. 100 pour la volaille et de 13 p. 100 pour le porc.

Je veux m'arrêter quelques instants sur la situation dans laquelle se trouvent les producteurs de lait.

On leur a dit et répété pendant des années qu'il n'était pas possible d'obtenir en même temps la liberté de produire et la garantie des prix car, pour assurer la garantie des prix, il faut maîtriser la production, c'est-à-dire la réduire, ce qui a été fait avec la mise en place des quotas, alors que, dans le même temps, comme je l'ai déjà indiqué, d'autres pays augmentaient leur production.

Aujourd'hui, les industriels laitiers disent aux producteurs qu'il n'est plus possible de garantir le prix et paient le lait quatre centimes de moins par litre, ce qui représente, pour un producteur de 200 000 litres, une perte de 8 000 francs par an, soit plus que son revenu pour un mois. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les producteurs manifestent leur mécontentement dans les départements laitiers.

Il faut dire aussi que le prix de campagne, qui aurait dû être fixé le 1<sup>er</sup> avril pour une période allant d'avril 1994 à mars 1995, ne l'est toujours pas. Sans doute me répondra-t-on qu'il s'agit d'un prix indicatif que les industriels ne sont pas tenus de fixer !

Il est vrai que, tant qu'il ne l'est pas, il leur est plus facile de tirer les prix vers le bas ! Qu'avez-vous fait, monsieur le ministre, pour que le prix fixé le soit à un niveau permettant d'assurer un revenu aux producteurs ? Visiblement, vous et vos collègues européens attendez que le 12 juin soit passé !

Ce ne sont pas des conditions susceptibles de favoriser l'installation. Il est pourtant indispensable d'assurer la relève des exploitants.

Même en Bretagne, qui reste la région où elles sont les plus nombreuses, les installations diminuent. Dans un département comme les Côtes-d'Armor, 549 agriculteurs s'étaient installés en 1981. Ce nombre est tombé à 209 en 1992. Le même phénomène existe dans le Morbihan et, avec quelques nuances, dans les autres départements. Il est observé également dans les autres régions de l'Ouest, Pays de la Loire et Basse-Normandie. Cette dernière, qui compte trois départements, n'a enregistré que 238 installations en 1992. Ce sont là des chiffres qui ne peuvent nous laisser indifférents. Il faut la perspective d'un revenu et il faut que les aides à l'installation soient mieux adaptées.

Aujourd'hui, 30 p. 100 des jeunes qui s'installent parce qu'ils veulent rester dans l'agriculture ne bénéficient pas des aides à l'installation. Il faut donc modifier le dispositif, d'une part, en relevant le montant des aides et, d'autre part, en les appliquant à ceux qui ne répondent pas actuellement aux critères d'attribution.

Comment parler d'aménagement, voire de reconquête, du territoire et de l'espace rural si l'on n'accorde pas une priorité au renouvellement des forces vives en agriculture, quand on sait par ailleurs que la production est à la base de l'activité agroalimentaire ?

À l'occasion des élections européennes de dimanche prochain, le président des producteurs de lait vient d'écrire à toutes les têtes de liste pour leur expliquer que

les producteurs ont été les premiers à subir la réforme de la PAC. Il énumère ensuite les atteintes subies et conclut ainsi : « Trop, c'est trop ! La désertification guette les campagnes françaises les plus fragiles où le lait assurait jusqu'à présent l'emploi et l'occupation des sols. »

Aujourd'hui, vous acceptez qu'on discute de ces questions, mais le débat n'est suivi d'aucun vote. Sans doute espérez-vous que ceux qui, avec votre Gouvernement, sont responsables de cette situation pourront, en émettant quelques critiques de pure forme, glaner quelques voix. Dans le prolongement du « non » à Maastricht, nous œuvrons pour qu'au contraire les agriculteurs et les ruraux contestent et combattent la PAC et le GATT, pour qu'ils s'expriment en faveur d'une agriculture dynamique, d'un monde rural vivant dans une Europe de la coopération.

Je terminerai mon intervention en traitant des problèmes que connaît aussi le secteur de la pêche, si important pour la Bretagne comme pour l'ensemble de l'économie nationale.

Comme le secteur de la viande bovine et ovine et, plus encore, comme celui des fruits et légumes, le secteur de la pêche est malade, malade des importations abusives qui cassent les prix et mettent en danger l'avenir même d'une profession et d'une filière.

Dans ce domaine, il ne suffit pas non plus de se prononcer dans l'abstrait, ici et là, pour une grande politique de la mer ! Il faut passer aux actes pour que les marins pêcheurs puissent vivre de leur travail, faire vivre leurs familles et que les pêches maritimes continuent d'être un atout de la vie économique sur nos façades maritimes. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Soucaret.

**M. Raymond Soucaret.** Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir permis ce débat, qui doit nous conduire à une réflexion sur la situation des campagnes françaises en ce mois de juin 1994. Je vous remercie également de nous avoir fait part de vos intentions.

Je voudrais maintenant rappeler ce qu'écrivait Eric Fottorino dans son ouvrage : *L'Homme de terre*. « Tant que le ciel et la terre n'en décideront pas ainsi, juger inéluctable la fin des paysans et des terroirs relève d'une exécution sommaire. »

Je ne voudrais pas faire partie des exécutés. J'ai été élu ici pour éviter la fin des paysans et la fin des terroirs. Pour cela, il nous faut trouver des solutions en ce qui concerne tant l'installation des jeunes que la transmission des exploitations agricoles et la recherche, pour les jeunes agriculteurs, de moyens de survivre à leur installation.

Je citerai quelques chiffres pour bien mesurer l'ampleur du problème : les exploitations de moins de 10 hectares sont au nombre de 346 000, mais elles ne représentent que 4 p. 100 de la surface agricole utile, alors qu'il y a 48 000 exploitations de plus de cent hectares qui regroupent, au total, 27 p. 100 de la superficie du territoire.

La catégorie la plus représentée est constituée par les exploitations mesurant de dix à cinquante hectares. Elles sont 398 000 et elles occupent 37 p. 100 du territoire. Au total, on dénombre 988 000 exploitations pour 28 millions d'hectares cultivés. Sur les 715 000 exploitations dites « non marginales » qui étaient recensées en 1990, combien survivront en l'an 2000 ? A cette époque, l'agriculture représentera moins de 5 p. 100 des actifs et elle fournira moins de 3 p. 100 de la richesse nationale. On comptera une installation pour plusieurs départs. Le

nombre des cessations d'activité sera voisin de 50 000 par an jusqu'à la fin du siècle.

Curieux paradoxe que nous vivons en ces années quatre-vingt-dix ! On constate en effet que au moment où les agriculteurs français constituent une puissance économique mondiale – la France est le deuxième exportateur de produits agricoles depuis 1970 –, ils deviennent une minorité.

Si la France, à son tour, éliminait l'homme de terre, elle perdrait bien plus que des paysans. Elle renoncerait tout simplement à une part essentielle d'elle-même. La marche du monde conduit à fermer les hauts-fourneaux lorrains ou les chantiers navals de l'Atlantique au profit d'une Asie laborieuse. Mais quelle logique pousserait la France à installer son grenier loin de ses frontières ?

A cet égard, je vais vous donner lecture, monsieur le ministre, d'un article paru dans une revue mensuelle intitulée *Equilibres & Populations*. Je vous présente ce document auquel s'est référé tout à l'heure mon collègue Louis Minetti, et je vous le remettrai en descendant de cette tribune, si vous le souhaitez, monsieur le ministre.

Voici cet article est ainsi rédigé :

« Explosion démographique en Iran :

« Le dernier recensement en Iran fait ressortir des perspectives démographiques très inquiétantes pour l'avenir. Ce pays, où règne l'intégrisme musulman et où les femmes n'ont pas la liberté de choisir la taille de leur famille, devrait voir en effet sa population doubler d'ici à 2011, passant de plus de 60 millions de personnes aujourd'hui à 120 millions dans dix-sept ans. Or, si l'on en croit un article très alarmiste de *Salaam*, cette population galopante provoque déjà un appauvrissement des terres cultivables. Ainsi, dès à présent, la production de blé ne couvrirait plus que 50 p. 100 des besoins des Iraniens. »

Certes, l'Iran n'est pas le seul pays qui devrait voir sa population doubler d'ici à 2011.

Qu'en sera-t-il à cette date, alors que toutes nos industries et nos exploitations agricoles ne seront plus compétitives et auront perdu, si l'on poursuit dans cette voie, leur valeur et leur faculté d'exporter vers ces pays ?

Il ne peut y avoir ni vrai débat agricole ni réel aménagement du territoire si notre pays ne préserve pas, par des mesures appropriées, son agriculture et le monde rural.

Pour cela, il faut des aides rendant plus accessible une installation, un financement mieux adapté et des transmissions d'exploitations – donc de capital – facilitées entre parents et enfants, voire entre grands-parents et petits-enfants, car, que personne ne l'oublie, l'agriculture française, malgré les bouleversements qu'elle a connus, demeure une agriculture familiale.

Les critères d'accès aux aides à l'installation, trop rigides, doivent être assouplis pour intégrer davantage de progressivité dans le dispositif. Sans remettre en cause les objectifs de formation et de revenu, il s'agit de mettre en place des parcours de formation plus individualisés par la validation des acquis professionnels, car l'expérience vaut souvent plus, ou au moins autant, qu'un diplôme.

Par ailleurs, les avancées importantes réalisées ces derniers mois en faveur d'un prêt global d'installation restent à parfaire tant sur le prêt global proprement dit que sur le financement des fonds de roulement, sans oublier la durée bonifiée.

Les modalités de versement de la dotation aux jeunes agriculteurs doivent être revues. Il faut créer un fonds de gestion de l'espace pour aider les jeunes à s'installer, et permettre à ceux qui sont en place d'y rester.

Il importe de faciliter l'accès au foncier, question qui est devenue aussi essentielle pour les candidats à l'installation que pour les autres, et de résoudre les problèmes du fermage qui restent entiers.

Au-delà de la prise en compte de la valeur économique de l'entreprise, qui trouve tout son intérêt en matière successorale, il est indispensable que les transmissions soient mieux organisées et leur fiscalité allégée.

Pour cela, il faut alléger les droits d'enregistrement et de mutation à titre onéreux ; donner un réel contenu au plan de transmission ; renouveler les procédures de pré-traitement pour qu'elles favorisent, en priorité, l'installation et inventer des formules sociétaires pour faire participer la génération qui part.

Il importe aussi que les aides à l'installation viennent faciliter la conservation du patrimoine foncier sans obliger les jeunes à vivre avec les parents mais, au contraire, en leur permettant de profiter du capital foncier tant en restant indépendants.

J'en viens enfin à l'une des mesures essentielles à laquelle il faut particulièrement s'intéresser, je veux parler du désendettement pour tous.

Au moment où l'abbé Pierre lance un nouveau combat pour soulager la misère, il faut comprendre toutes celles et tous ceux qui vivent, sans espoir de règlement, un endettement rendu dramatique par le jeu des cautions et garanties de toutes sortes, qui menacent les familles jusque dans leurs maisons, dont elles étaient propriétaires parfois depuis plusieurs décennies.

Les changements des données économiques et sociales engendrées par la réforme de la PAC et par la crise de l'agriculture rendent indispensable l'allègement des coûts de production et des charges, dont l'endettement constitue la contrainte et le handicap majeur.

Une seule solution s'impose donc, le désendettement pour tous.

Comment ? D'une part, en restructurant les prêts en cours et en les ramenant à des taux plus proches de la réalité économique actuelle, c'est-à-dire autour du taux de croissance ; d'autre part, en faisant pour tous les secteurs de l'économie rurale ce qui a été fait bien plus largement, pour faire face à la gigantesque crise de l'immobilier, par d'autres organismes bancaires, qui limitent les remboursements aux seules possibilités financières de leur débiteur.

L'Etat s'est déjà en partie engagé dans cette voie avec la consolidation des prêts en cours. Le Crédit agricole, qui n'est plus guère la banque des agriculteurs, doit le suivre.

Pourquoi ? Les caisses régionales ont racheté la caisse nationale à 60 p. 100 de sa valeur - excellente affaire - sans réévaluer la part sociale de chaque sociétaire et sans utiliser les 40 p. 100 restants pour alléger l'endettement de tous ses sociétaires, qu'ils soient paysans, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

Le désendettement est, plus que jamais, une urgente nécessité pour tous, pour les hommes, pour les familles, mais aussi pour l'avenir économique et social de notre pays, de notre agriculture et de nos départements.

Monsieur le ministre, si vous ne prenez pas d'urgence toutes ces mesures, l'agriculture familiale disparaîtra alors que, pourtant, elle peut encore faire les beaux jours de notre monde rural ainsi que des citadins.

Pourquoi, en effet, installer des jeunes si l'on ne peut leur assurer un avenir, à eux et à leur famille ?

Monsieur le ministre, merci de m'avoir compris. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste, du RPR, et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Debavelaere.

**M. Désiré Debavelaere.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, disposant d'un temps de parole nécessairement limité, je m'attacherai à présenter un certain nombre de réflexions et de suggestions directement tournées vers l'action.

Je ne saurais toutefois commencer mon propos sans vous féliciter, monsieur le ministre, de la manière remarquable dont vous avez géré la politique agricole française depuis un an. Vous avez relevé un défi redoutable en acceptant ce ministère, le ministère de tous les risques !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** C'est vrai !

**M. Désiré Debavelaere.** Le succès est à la mesure des risques encourus ; il a fait naître des espoirs qu'il importe de ne pas décevoir.

S'il est commode, et justifié, d'expliquer une large part des problèmes de notre agriculture en stigmatisant la réforme de la PAC et les accords du GATT, il n'en demeure pas moins nécessaire de nous interroger sur les causes hexagonales de ces problèmes bien réels.

En fait, nous éprouvons encore des difficultés à sortir du modèle de pensée qui a fait les grandes heures de notre agriculture.

Ce modèle repose sur des paramètres anciens, qui ont d'ores et déjà profondément évolué : une démographie agricole forte, ce qui n'est plus vrai, le souvenir de l'exploitation des fermiers et métayers, qui justifie un statut du fermage sans équivalent en Europe, un dédain de l'argent mal gagné, impur même, qui explique l'attachement au caractère civil, et non pas commercial de l'activité agricole, la faim de terres, qui a suscité le contrôle des structures et les SAFER, un individualisme certain, tempéré par des coopératives, et, enfin, l'affirmation d'une spécificité tant fiscale et sociale que financière.

J'arrête là cette énumération, passionnante pour l'historien et le sociologue, mais qui risque, mes chers collègues, de vous lasser. Je le disais, les paramètres ont changé, mais les mentalités résistent et les textes demeurent.

Plus qu'un autre, je reste attaché à un statut du fermage qui écarte les abus, toujours prêts à renaître. Je constate cependant que les exploitants qui ont réussi à bâtir une belle exploitation cherchent par tous les biais à sortir du statut pour assurer la transmission de leur entreprise.

Je constate aussi d'interminables négociations et de multiples rapports d'experts, alors qu'il y a urgence à changer pour les moderniser les mécanismes de fixation des prix du fermage, qui, actuellement, découragent l'investissement en agriculture.

Je constate enfin, pour reprendre les conclusions de l'excellent rapport de notre collègue M. Jean-François Le Grand, que ce statut est mal adapté à une gestion fine de l'espace et des paysages.

Il y a donc, à mon sens, une première modernisation à réussir, celle du statut du fermage.

Nous savons bien, par ailleurs, que nous avons un second défi à relever, celui de la maîtrise de l'offre et du développement des interprofessions. Certaines d'entre elles fonctionnent admirablement, et je m'en réjouis, à la seule condition que des décisions unilatérales de pays



européens ne viennent en saper les fondements. Je pense en cet instant aux quotas d'inuline attribués généreusement, sans base sérieuse et sans concertation, à certains, que je ne nommerai pas, mais que vous connaissez bien, monsieur le ministre.

Heureusement, ce n'est pas la règle générale. Les difficultés considérables rencontrées par la filière horticole et les problèmes récurrents des filières fruits et légumes sont là pour nous faire mesurer nos retards.

Ces retards ont des causes juridiques. La fiscalité pénalise les interprofessions, qui ne peuvent plus, sauf exception, récupérer la TVA sur leurs prestations de services. De même, le droit de la concurrence « rabote » régulièrement leurs compétences les plus efficaces.

Cependant, les raisons principales sont ailleurs. Je pense ici à l'individualisme et à la distribution, qui refuse de s'engager dans un partenariat efficace. Je pense encore aux dissensions entre la production et la transformation, au juridisme exacerbé, qui conduit des opérateurs français - je dis bien français - à faire constater par les tribunaux nationaux et par la Cour de Luxembourg que le droit des interprofessions est contraire aux règles de la concurrence !

Cette situation m'inquiète. Elle m'inquiète d'autant plus qu'elle est le plus sûr moyen de condamner les petites exploitations et d'imposer aux agriculteurs un système d'intégration qui mettrait l'agriculture sous tutelle définitive.

N'oublions pas que le succès hollandais repose sur deux piliers, la rationalisation de la filière et l'acceptation permanente de règles purement contractuelles qui, n'étant pas publiées dans un *Journal officiel* quelconque, sont à l'abri des procédures judiciaires.

L'interprofession comme assurance contre les mauvaises années, voilà peut-être le défaut, tout à fait national, que nous devons impérativement corriger.

Outre le statut du fermage, le régime des interprofessions, il y a aussi l'organisation des filières. En commandant, monsieur le ministre, un audit sur la filière élevage, vous avez permis de mettre en lumière un certain nombre de lacunes et de doubles emplois. Je tiens à rendre hommage, à cette tribune, à la compétence et au dévouement de tous ceux qui œuvrent dans le tertiaire agricole.

Cependant, et je le regrette infiniment, nous avons construit, au fil des années, un système qui n'est plus toujours adapté à une agriculture moins nombreuse, plus concurrencée et moins rémunératrice.

Même si l'exercice est pénible pour tous, vous devez, monsieur le ministre, poursuivre ces audits afin de réaliser votre ambition, qui est aussi la nôtre, de faire de chacune de nos filières la plus performante d'Europe.

Quelle est la priorité en ce domaine ? Il faut convaincre les uns et les autres que la concurrence interne systématique a des limites qu'il ne faut pas franchir, sauf à sombrer dans l'autodestruction.

J'ajouterai quelques mots sur les biocarburants, dont mon collègue M. Michel Souplet parlera également tout à l'heure.

Votre Gouvernement, monsieur le ministre, a mis en place un dispositif fiscal et réglementaire qui recueille l'adhésion générale, sous réserve d'une modeste revendication relative à l'éthanol. Ce produit pourrait, en effet, être employé comme réactif dans la fabrication du diester.

En revanche, nous ne sommes pas assurés du succès de la directive Scrivener.

Si le principe de la détaxation devenait facultatif, les pays ayant opté pour la détaxation seraient tenus d'écouler les produits des autres pays.

Pouvez-vous nous donner des assurances sur la volonté du Gouvernement de faire aboutir ce dossier et d'obtenir soit une clause de réciprocité soit une unification des systèmes ?

Monsieur le ministre, pouvez-vous, en outre, nous indiquer que le Gouvernement, comme il en a la faculté, transmettra au Parlement la proposition de directive modifiée au titre de la procédure prévue à l'article 88-4 de la Constitution ?

Pouvez-vous, enfin, nous indiquer si vous entendez promouvoir les carburants oxygénés, notamment au regard des engagements contractés par la France au titre de la convention de Rio sur la protection de l'environnement ?

Le principe de subsidiarité ne peut être, en effet, un prétexte pour échapper à l'application des règles de la nouvelle PAC. Nous serions, sinon, face à une nouvelle tour de Babel !

Les quelques dossiers que je viens d'évoquer trop schématiquement sont, à mon sens, cruciaux pour votre politique agricole.

Ils n'ont cependant de chances réelles d'aboutir que s'ils sont mis au service d'une ambition plus vaste, d'une politique d'ensemble.

Il est, bien sûr, possible de discuter à l'infini sur cette politique d'ensemble.

Faut-il une loi d'orientation ? Faut-il une approche par filière ? Faut-il une approche par type de problème, sociale, fiscale et financière ? Je ne saurais trancher, étant donné que ces approches s'imbriquent totalement.

Vous avez, semble-t-il, tranché, monsieur le ministre, puisque vous nous avez annoncé que nous serions saisis à l'automne d'un projet de loi de modernisation.

Nous pouvons toujours tenir des propos sympathiques sur la taille qui n'est pas le gage de la performance, sur le nombre souhaitable d'exploitations qui ne serait pas un vrai problème, sur le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, mais ils risquent de se heurter aux dures réalités de la vie économique dans le milieu concurrentiel qui est maintenant le nôtre.

Comment moderniser la fiscalité agricole et la transformer en fiscalité d'entreprise, alors que les deux tiers des redevables demeurent, et c'est probablement souhaitable, dans un système de forfait collectif ?

Faudra-t-il rendre encore plus compliqué un système qui l'est déjà bien assez ?

Sera-t-il longtemps supportable de conserver une assiette de cotisations sociales qui n'est pas le reflet exact des capacités contributives, notamment au regard des primes communautaires - elles ne peuvent, en effet, rentrer dans le système assez rigide du forfait collectif - sauf à faire appel davantage encore aux autres régimes de protection sociale, qui renâclent déjà ?

Sera-t-il longtemps possible encore de garantir l'accès des petites exploitations aux outils de transformation qui se regroupent et s'éloignent des zones les moins performantes ?

Si je voulais caricaturer à l'extrême, je dirais que le problème ne sera bientôt plus celui du lait, mais celui de la laiterie la plus proche ; il ne sera bientôt plus celui de l'élevage, mais celui de l'abattoir le plus proche...

A ce titre, vous avez, et c'est probablement souhaitable, « bloqué le thermomètre » - mais la fièvre demeure - en décidant une gestion départementale de certains quotas

pour éviter délocalisations et concentrations excessives. Mais, dans le même temps, vous exhorte les producteurs à se lancer à l'assaut du marché mondial sans restitutions.

**M. Fernand Tardy.** C'est ce que j'ai dit tout à l'heure !

**M. Désiré Debavelaere.** Oui, merci de l'avoir dit ! Je peux le répéter sans me livrer à un plagiat !

Je ne dirai pas qu'il y a une contradiction dans vos prises de positions, ce qui serait inexact et désobligeant, mais, monsieur le ministre, je vous promets des arbitrages difficiles ! Nous en avons eu l'expérience pour les quotas laitiers, à propos desquels se sont opposés, des années durant, la plaine et la montagne, le Grand Ouest et le reste du territoire.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Très bien !

**M. Désiré Debavelaere.** Le débat s'est largement rasséréiné, mais le nombre de livreurs de lait a été divisé par deux depuis l'instauration des quotas. Si chaque instauration de quotas revient à diviser par deux le nombre des producteurs, où allons-nous ?

Ne terminons pas sur une note pessimiste.

C'est pour préparer et réussir cette nouvelle évolution de notre agriculture que nous voulons agir avec vous, monsieur le ministre, et avec tous ceux qui pensent que l'agriculture et l'agroalimentaire sont une richesse de notre pays. Nous serions coupables de laisser se réduire à un rôle amoindri un secteur que nombre de nations nous envient.

Les paysans nous font et vous font confiance ; il est de notre devoir à tous de leur redonner l'espérance fondée sur des actes. C'est ce que nous nous engageons à faire avec vous. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Souplet.

**M. Michel Souplet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de tous les débats parlementaires, ceux qui touchent à l'agriculture et au devenir des populations rurales sont toujours les plus motivants.

Notre collègue et ami M. Christian Poncelet a repris tout à l'heure les propos d'un ancien de nos collègues M. Couteaux, qui fut sénateur voilà cent cinquante ans. A l'époque, si nous devons croire ce dernier, nous étions les plus mauvais agriculteurs de l'Europe. Aujourd'hui, monsieur le ministre, nous ambitionnons d'être les meilleurs. Des pas importants ont été accomplis depuis cette époque !

En accord avec les membres de mon groupe, notamment avec MM. Machet, Vecten, Laurent, Herment et de Catuelan, je n'évoquerai que quelques problèmes de fond, sans entrer dans le détail, mais pour vous permettre, monsieur le ministre, soit de préciser votre pensée, soit d'apporter des éclairages nouveaux.

Avec la réforme de la PAC et les accords du GATT, l'agriculture française entre dans une ère nouvelle et la très grande majorité des exploitants l'ont bien compris. Des efforts considérables d'adaptation sont entrepris dans toutes les régions.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure dans votre exposé, monsieur le ministre, le problème le plus important est celui de la réduction des charges.

J'ai constaté comme vous que la plupart des agriculteurs s'efforcent de réduire ces charges. Cela s'est traduit souvent par une réduction de main-d'œuvre extérieure et par une augmentation du travail de l'exploitant. Cela s'est traduit aussi par une diminution des investisse-

ments individuels et par des investissements collectifs plus importants.

Je voudrais toutefois, monsieur le ministre, vous signaler un élément que les agriculteurs perçoivent comme une provocation, je veux parler de l'augmentation importante du prix des intrants, en particulier des engrais.

Ainsi, les engrais ternaires super triple coûtaient à Rouen, en début de campagne 1993, 700 francs la tonne ; aujourd'hui, en début de campagne 1994, ils atteignent 890 francs, soit 27 p. 100 d'augmentation. La potasse, en début de campagne 1993, coûtait 660 francs la tonne ; en début de campagne 1994, 900 francs, soit 32 p. 100 d'augmentation. L'azote, en début de campagne 1993, coûtait 490 francs ; en début de campagne 1994, 580 francs, soit 21 p. 100 d'augmentation.

Cette augmentation se traduit par des dépenses supplémentaires de l'ordre de 160 francs à l'hectare de céréales et de 200 francs à l'hectare de betteraves.

Quelle action peut-on entreprendre pour revoir ces tarifs, qui semblent découler d'accords entre les firmes productrices et les distributeurs ?

Il est un autre problème que je voudrais évoquer devant vous, mes chers collègues, c'est celui de l'élargissement de la Communauté.

Si nous sommes d'accord sur le principe de l'ouverture de l'Union européenne aux autres pays, nous voudrions que l'on tire les leçons des expériences des deux premiers élargissements, qui ont été réalisés trop rapidement et avant consolidation de l'Europe des Six.

A cette époque, nous disions : « Consolidons d'abord ; élargissons ensuite ». Or, par deux fois, nous avons élargi sans consolider.

Dans l'Europe des Six, la préférence communautaire jouait totalement. A Douze, c'est déjà un peu moins vrai. Vous comprendrez donc notre inquiétude de voir l'Union européenne compter prochainement seize, voire vingt membres. M. Jean François-Poncet, tout à l'heure, a d'ailleurs très bien exprimé cette inquiétude.

Nous aimerions que le Gouvernement soit rigoureux sur le calendrier futur. Il est évident que les pays nordiques, à haut niveau de vie, mais à production agricole relativement faible, et où les prix sont beaucoup plus soutenus que les nôtres, représenteront des marchés potentiels sur lesquels il faut prendre place rapidement. Il paraît cependant légitime que les agriculteurs de ces pays, qui vont subir la concurrence, exigent une période d'adaptation, pendant laquelle tout peut se produire.

Le recentrage vers les productions méditerranéennes risque d'être de nouveau remis en cause par l'entrée des Scandinaves. Il faut être très attentif à cet aspect des choses.

De même, nous ne pouvons ignorer le poids de la production forestière de ces pays face à notre propre production, qui est déjà fragilisée actuellement.

Il y a un risque de distorsion des aides, d'apparition de concurrences nouvelles entre producteurs de l'Union européenne, voire de demandes de renégociation des conventions de la part de certains.

Cet élargissement, dont on comprend très bien l'intérêt politique, présente des risques certains.

Dites-nous, monsieur le ministre, quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour défendre les intérêts de ceux qui furent les cobayes de l'application de la politique agricole commune.

Cette évocation de la production forestière me fournit l'occasion de passer sans transition au troisième problème que je souhaitais évoquer, à savoir la recherche de débouchés nouveaux non alimentaires.

Depuis dix ans, nous enfonçons ce clou, et les pistes que nous proposons depuis lors commencent enfin à se concrétiser sous la forme de projets significatifs, ce dont nous vous remercions.

Je reviens au bois. L'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, et l'AFB, l'Association française de la biomasse, que j'ai l'honneur de présider, ont organisé une rencontre importante sur le site de Vitry-le-François, en présence de M. Longuet, afin de présenter une « chaufferie aux résidus de bois ». Ce procédé permettrait de chauffer une grande partie des bâtiments de la ville et des habitations par un réseau collectif performant, lequel propose la calorie la moins chère connue actuellement dans notre pays. Nombre de collectivités locales peuvent être intéressées par cette énergie bon marché, à leur portée. Des encouragements aux investissements envisagés par les départements et les régions seraient le relais indispensable d'une volonté politique réaffirmée. Je souhaite que vous nous réitériez vos engagements à ce sujet, monsieur le ministre.

Quand nous présentons à la soumission des projets comme ceux que je viens d'évoquer, nous sommes fortement concurrencés par GDF ou EDF. Les propositions d'investissements moins onéreux faites par les agents mettent en péril la réalisation de nos projets, car il n'est jamais question du coût de l'énergie à terme. Ce problème devrait faire l'objet d'un examen très sérieux.

Les membres du groupe de travail sur les biocarburants que j'anime, ainsi que ceux du groupe de travail « automobile », présidé par notre collègue M. Charles-Henri de Cossé-Brissac, réunis ensemble la semaine dernière en présence de députés, ont pu constater les progrès importants accomplis dans le domaine de la fabrication des carburants d'origine agricole, de bioéthanol, sous forme d'ETBE, et de biodiesel pour les véhicules utilisant le gazole. Il s'agit d'une volonté politique réaffirmée, d'une prise de conscience interprofessionnelle puisque les producteurs agricoles, les pétroliers, les distributeurs se livrent aujourd'hui à la construction d'unités de productions importantes et nous pouvons envisager que, dans les deux ou trois années à venir, un tiers des surfaces dites gelées, soit environ 400 000 hectares, sera autorisé à produire du carburant propre.

De nombreuses autres possibilités restent à exploiter, comme le montrent les recherches entreprises dans de nouveaux domaines.

Je n'aborderai pas les problèmes financiers et fiscaux ; M. Debavelaere s'en est chargé avec talent et je fais miens ses propos.

Vous venez, monsieur le ministre, de donner le feu vert à la construction d'une usine à Nogent-sur-Seine. C'est une décision importante pour le monde agricole, mais qui - comme tout choix - n'a pas fait, vous vous en doutez, que des heureux.

M. Huriet, notamment, m'a prié de vous faire part de sa déception.

En effet, l'usine de diester était très attendue en Lorraine, première région productrice de colza en 1993, puisqu'elle a assuré 20 p. 100 de la production nationale.

Aussi, monsieur le ministre, votre annonce a été très mal perçue par les élus et les producteurs de Lorraine. C'est un mauvais coup venant, hélas ! après beaucoup d'autres pour une région durement frappée, depuis vingt ans, par les restructurations industrielles.

Dans une démarche très unitaire, les Lorrains, agriculteurs, élus et responsables économiques, se sont mobilisés pour le projet Grandester, lequel, vous le savez, avait reçu le soutien unanime de l'interprofession et de la société financière des producteurs d'oléagineux, Sofipro-téol.

Comment pouvez-vous justifier votre choix alors que le projet lorrain était le plus compétitif ? S'agit-il, malgré la représentation lorraine au sein du Gouvernement, d'une décision politique privilégiant une nouvelle fois la région parisienne et allant à l'encontre de la volonté affirmée d'un développement équilibré du territoire ?

A titre de compensation, la Lorraine se voit proposer l'allocation de 23 500 hectares de jachères industrielles pour la production d'ester méthylique, ce qui représente environ 30 p. 100 de sa surface en jachère nue.

Mais cette compensation est un leurre : la dotation de jachères industrielles pour 1996 est, d'ores et déjà, acquise. Les agriculteurs espéraient au moins être autorisés à exploiter un minimum de 25 000 hectares à des fins non alimentaires. Monsieur le ministre, c'est peu, c'est trop peu !

Une compensation plus effective peut-elle être envisagée sous la forme de l'implantation d'une unité de trituration de colza en Lorraine ?

Au nom des producteurs lorrains et avec Claude Huriet, je vous demande si, comme certains le prétendent, le choix n'est pas définitif, d'autant que, à la suite des déclarations faites récemment dans l'Aube, de fortes inquiétudes se manifestent quant aux conséquences du choix de Nogent pour l'avenir de la plate-forme de recherche agro-bio-industrielle de Nancy. Pouvez-vous confirmer le soutien du Gouvernement à ce projet déjà bien engagé et inscrit au contrat de plan Etat-région ?

Je comprends la satisfaction de nos amis de la Marne, de l'Aube et des départements voisins, mais j'ai accepté d'évoquer ce problème en toute impartialité.

J'évoquerai un autre problème d'actualité : la mise en place des contrôles des déclarations de gels de terre faites par les agriculteurs.

Ce contrôle est logique. Toutefois, les agriculteurs manifestent une inquiétude qui se justifie pour deux raisons.

Les documents à remplir par les agriculteurs sont, pour beaucoup, une épreuve redoutable en raison de la complexité que l'administration a semblé rechercher. « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? » apparaît, pour beaucoup, comme la devise actuelle. Pouvez-vous, monsieur le ministre, donner des consignes pour qu'on arrive à faire plus simple ?

Par ailleurs, la France est considérée comme l'un des pays les plus stricts. D'autres pays, plus laxistes, se contentent de déclarations sur l'honneur. Pourquoi ne pas avoir institué un système identique pour tout le monde, qui, d'ailleurs, aurait pu évoluer dans le temps ?

Ne soyons pas plus royalistes que le roi, mais veillons à ce que les primes ne soient pas détournées de leur vocation d'origine : certains pays du Sud ont su s'adapter un peu trop vite dès la première année de mise en place du système. Ils ont ainsi réussi à se faire attribuer des sommes importantes qui, parfois, ne sont pas tout à fait justifiées. Il faudra y veiller à l'avenir, monsieur le ministre.

Mes collègues interviendront sur les problèmes d'élevage. Je n'évoquerai donc que l'aspect de la production chevaline.

Les haras ont joué un rôle déterminant dans la promotion, la sélection et la production des chevaux de toutes races et dans la gestion des diverses disciplines équestres.

Un projet de réforme des haras nationaux est en cours d'élaboration. Habitant de l'Oise et jaloux des haras de Compiègne, je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de répondre à notre inquiétude et à celle du personnel des haras sur le devenir de cette institution prestigieuse, qui doit aussi s'adapter au monde moderne.

Une production spécifique souffre beaucoup actuellement de décisions graves prises sur le plan international : celle des luzernes déshydratées. Occupant 130 000 hectares en 1992 et en 1993, faisant vivre soixante-cinq usines réparties sur le territoire, induisant plus de 1 500 emplois directs et autant d'emplois indirects, cette production correspond au souci d'aménagement du territoire.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de défendre ce dossier auprès du Conseil des ministres de la Communauté dans les discussions relatives au paquet prix. Nous sommes favorables à la proposition faite par la Commission en avril 1994 de fonder l'aide sur la qualité, mais nous ne pourrions accepter une baisse des aides au-dessous de 65 ECU par tonne. Nous nous efforçons de regrouper nos structures pour diminuer les charges, mais, là aussi, il y a des limites.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais conclure en responsable réaliste.

L'Europe a beaucoup apporté à toutes les régions agricoles françaises, et la dynamique qu'elle a provoquée place notre agriculture au premier rang mondial. Après avoir relevé le défi de la sécurité alimentaire, aujourd'hui, elle se place comme un élément « déterminant et indispensable » de l'aménagement du territoire ; elle participera à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens de l'Europe et du monde.

Comment, monsieur le ministre, entendez-vous faire travailler le comité de suivi des accords du GATT de façon que nous puissions préparer l'avenir, l'après-PAC ?

Aujourd'hui, malheureusement, les efforts importants consentis pour donner au consommateur des produits de qualité, sains, dans un environnement amélioré de jour en jour, peuvent être anéantis par le poids économique considérable de la distribution.

Sous prétexte de garantir l'intérêt du consommateur, mais surtout dans le souci de faire beaucoup de profits en se plaçant en situation monopolistique, quelques très grands groupes multinationaux pèsent de façon totalement anormale sur toute la chaîne de production.

Il convient de revenir à des principes de concurrence loyale. Le prix du produit fini doit être établi en fonction de tous les coûts intermédiaires de la transformation, autrement c'est le producteur de la matière première qui, situé en bout de chaîne, est la seule et la grande victime. L'agriculture peut s'adapter au libéralisme ; elle ne peut accepter la loi de la jungle. *(Applaudissements sur les trèves de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

**M. René-Pierre Signé.** C'est la même chose !

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons interrompre maintenant nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures quarante-cinq.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à vingt et une heures cinquante, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)**

**M. ETIENNE DAILLY**

**vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

4

## SAISINES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** M. le président du Sénat a été informé, par lettres en date du 9 juin 1994, par M. le président du Conseil constitutionnel que celui-ci avait été saisi par soixante députés et par plus de soixante sénateurs de deux demandes d'examen de la conformité à la Constitution de la loi relative à la date du renouvellement des conseillers municipaux.

Acte est donné de ces communications, qui ont été transmises ainsi que le texte des saisines à tous nos collègues.

5

## DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION

**M. le président.** M. le président du Sénat a été saisi par M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information en République populaire de Chine afin d'y étudier la situation de l'économie et l'état des relations économiques, commerciales et financières avec l'économie française.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

6

## AGRICULTURE

### Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** Nous reprenons le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur l'agriculture.

Je rappelle au Sénat que vingt-quatre orateurs doivent encore intervenir et qu'ils disposent, théoriquement, de trois heures et vingt-six minutes.

Dans la suite du débat, la parole est à M. Mathieu.

**M. Serge Mathieu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis déjà de longs mois, l'attention de la profession viti-vinicole est concentrée sur le projet de réforme de l'organisation commune des marchés, l'OCM. Il est, en effet, avéré que l'application du régime fixé à Dublin ne donne plus satisfaction et qu'une réforme de l'OCM viticole s'impose dans les meilleurs délais.

La Commission européenne a adopté, le 11 mai, le projet d'organisation commune des marchés. Il s'agirait, en particulier, d'intensifier les mesures d'assainissement

du marché en réduisant progressivement les productions nationales ; le total de la production communautaire devrait s'établir à 154 millions d'hectolitres en 1995-1996, soit une diminution de 35,5 millions d'hectolitres, la production devant être réduite par paliers jusqu'à l'échéance 1997-1998.

En ce qui concerne la France, sa production devrait s'établir, dès la campagne 1995-1996, à 51,8 millions d'hectolitres, soit une diminution d'environ 14 p. 100 par rapport à la production de 1993-1994.

Pour chaque campagne et pour chaque Etat membre, l'obligation de distillation porterait sur la partie de la production totale estimée pour la campagne en cours qui dépasse la production nationale de référence. Le prix d'achat des vins livrés à la distillation obligatoire devrait être fixé de manière dégressive, de 1,10 ECU par degré-hecto en 1995-1996 à 0,50 ECU par degré-hecto en 1997-1998 et au cours des campagnes suivantes.

La répartition de la distillation devrait être effectuée de manière à contribuer à la réalisation de l'objectif de maîtrise de la production.

Cet objectif implique la mise en œuvre de plusieurs critères : la détermination des rendements à l'hectare, le volume des stocks de vins, les superficies arrachées par le producteur.

A partir de la campagne 1997-1998, si des excédents conjoncturels sont constatés dans des régions de production, une distillation conjoncturelle pourra être ouverte pour les producteurs desdites régions, dans la limite totale de 6 millions d'hectolitres pour l'ensemble de la Communauté européenne. Les frais occasionnés par le stockage et l'écoulement de l'alcool issus de la distillation obligatoire seront supportés à raison de 50 p. 100 par la section garantie du FEOGA et de 50 p. 100 par l'Etat membre.

Pour ce qui concerne les vins de qualité produits dans des régions déterminées, les VQPRD, le dépassement du rendement de base autorisé entraînera l'interdiction d'utiliser, pour la totalité de la récolte, la dénomination revendiquée. Une tolérance de 20 p. 100 pourra toutefois être admise dans le cas de conditions climatiques particulièrement favorables à la production. La quantité correspondante au dépassement du rendement devrait être distillée sans aucune aide publique.

En outre, les Etats membres pourront prévoir que la moitié de la quantité dépassant le rendement de base sera stockée sans possibilité de commercialisation au cours de la campagne de production.

Des programmes régionaux devront assurer dans chaque Etat membre la maîtrise de la production, conformément à la référence de production nationale. Ces programmes seront établis par référence à des surfaces viticoles existantes et seront conçus de manière cohérente, afin de prendre en compte les objectifs du développement rural et de l'aménagement du territoire.

Les programmes régionaux seront mis en œuvre dans des conditions de partenariat permettant d'associer les autorités compétentes à l'échelon national et régional.

Chaque programme régional devrait comprendre un volet obligatoire d'une durée maximale de six ans, comportant la définition d'objectifs quantitatifs précis de réduction du potentiel de production qui devraient être réalisés par l'abandon de superficies cultivées en vigne, c'est-à-dire par l'arrachage.

L'abandon des surfaces de production ouvrirait droit au versement d'une prime calculée sur la base d'un taux de référence de 7 000 ECU par hectare, établi pour un

rendement communautaire moyen de 50 hectolitres par hectare, ces primes étant financées par le FEOGA garantie.

En outre, la production régionale devra diminuer par la mise en œuvre de mesures d'actions telles que la récolte en vert, la fixation de plafonds de rendement, la limitation ou l'interdiction de pratiques agronomiques qui favorisent les rendements élevés, ces mesures étant financées à parité par la FEOGA et par l'Etat membre.

En complément du volet obligatoire, les programmes régionaux pourront comprendre deux volets facultatifs : le premier, d'une durée maximale de quatre ans, tendra à assurer la maîtrise conjoncturelle de la production régionale par des actions de maîtrise des rendements adaptées aux vignobles régionaux ; le second, d'une durée maximale de six ans, comportera des actions de vulgarisation des résultats de la recherche agronomique, de formation technique, ainsi que d'aides à la promotion des produits viti-vinicoles de la région.

Dans les régions pour lesquelles aucun programme régional n'a été présenté, les exploitants pourront bénéficier d'une prime à l'abandon définitif du vignoble. Le montant de cette prime serait octroyé sur la base d'un taux de référence de 3 000 ECU par hectare, fondé sur un rendement communautaire moyen de 50 hectolitres et ajusté en fonction du rendement moyen de la région considérée.

S'agissant des pratiques et traitements œnologiques, le territoire de l'Union européenne sera divisé en trois zones, pour lesquelles un titre alcoométrique naturel minimum compris entre 5,2 et 8,6 degrés sera fixé dès la campagne 1995-1996, ces chiffres étant portés respectivement à 5,7 et 8,8 degrés lors de la campagne 1997-1998.

A l'intérieur de ces zones, les Etats membres pourront déterminer le titre alcoométrique minimal de chacune des régions viticoles en fonction des conditions climatiques, des techniques agronomiques utilisées et de la nécessité d'éviter des rendements incompatibles avec la qualité des vins.

L'enrichissement des vins par adjonction de saccharose sera autorisé dans la limite de 3,2 à 1,8 degrés en 1995-1996 selon chacune des quatre zones, et de 2,4 à 1,3 degrés à l'échéance 1997-1998.

Un régime d'aide aux moûts de raisin concentrés et aux moûts concentrés rectifiés sera mis en œuvre. Il importe, je le souligne, d'encourager le recours aux moûts concentrés rectifiés qui permettent d'absorber une partie de la récolte, sous réserve que ces moûts concentrés ne proviennent pas d'importations de pays tiers.

Il semblerait que, pour la mise en œuvre de cette politique, la Communauté reconnaisse le rôle des organisations interprofessionnelles.

Les accords ou les pratiques concertées définis par les organisations interprofessionnelles pourront être rendus obligatoires pendant une période limitée. A cet effet, les organisations interprofessionnelles devront représenter au moins les deux tiers de la production, ainsi que des industries de transformation et d'élaboration des produits viticoles, voire du commerce, dans la région considérée.

Ce dispositif appelle plusieurs observations.

En premier lieu, comme le souligne la coopération viticole, il est bien évident que, si des conclusions de l'accord du GATT tendaient à supprimer la préférence communautaire par l'abolition du système des prix de référence et l'abaissement des droits de douane sans contrepartie, les nouvelles contraintes engendrées par la

réforme de l'organisation commune de marché s'avèraient totalement insupportables.

**M. Emmanuel Hamel.** Inadmissibles !

**M. Serge Mathieu.** En second lieu, il importe d'observer que les pays de l'Union européenne réalisent la maîtrise de leur production viticole dans des conditions très inégales.

La France parvient à maîtriser sa production dans la limite de 5 p. 100, puisqu'elle n'a distillé que 2,5 millions d'hectolitres sur une récolte de 53 millions d'hectolitres.

L'Italie, en revanche, a distillé près de 13 millions d'hectolitres sur une production totale de 60 millions d'hectolitres, soit 20 p. 100 de sa récolte.

Il est clair que notre pays a déjà réalisé de manière substantielle la maîtrise de sa production viticole et qu'on ne saurait lui imposer des efforts supplémentaires inacceptables pour notre économie viti-vinicole. *(MM. Tardy et Vidal applaudissent.)*

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Serge Mathieu.** En outre, on peut déplorer que les réformes de l'OCM soient principalement fondées sur une régression des vignobles, même si l'on doit effectivement constater une diminution, en longue période, de la consommation de vins courants que ne parvient pas à compenser celle de vins de qualité. Il est toutefois regrettable que l'arrachage apparaisse comme un des principaux instruments de la maîtrise de la production viticole européenne.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'il serait indispensable d'avoir une connaissance rapide, précise et exhaustive des flux entre l'Union européenne et les pays tiers, ce suivi statistique des produits ne pouvant se faire que de manière centralisée et macroéconomique. Il est clair qu'en ce domaine les interprofessions ont un rôle décisif à remplir.

De même, l'effort de transparence à l'intérieur de chacun des pays de l'Union européenne exige une meilleure connaissance des superficies plantées en vignes pour une amélioration et une généralisation du casier viticole.

Dans une économie européenne de plus en plus ouverte sur l'extérieur, il se confirme qu'il sera indispensable de renforcer la compétitivité de la production viticole européenne face à celle de nouveaux concurrents tels que les États-Unis, le Chili, l'Australie ou l'Afrique du Sud.

L'efficacité de la nouvelle OCM dépendra, évidemment, de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de leur application effective à l'ensemble du vignoble européen.

Nous ne pouvons qu'être favorables à la notion de programmes régionaux, formule qui s'inspire du principe de subsidiarité et qui devra associer à leur mise en œuvre l'ensemble des partenaires de la filière.

A cet égard, nous confirmons la nécessité d'une reconnaissance permanente de l'organisation et du rôle des interprofessions.

Quelle est, monsieur le ministre, la position du Gouvernement français sur ce projet d'organisation commune de marché ?

Comme je l'indiquais précédemment, la consommation de vins dans l'ensemble de l'Union européenne stagne, voire diminue. Cette constatation explique la vive contestation dont fait l'objet la loi Evin, pour ce qui concerne la promotion du vin et, en particulier, le projet de décret non encore publié relatif à l'affichage.

Ainsi que je l'ai souligné à plusieurs reprises, monsieur le ministre, la profession viti-vinicole a engagé de longue date un effort d'information des consommateurs en vue

de la promotion d'une consommation qualitative et modérée du vin.

**M. Emmanuel Hamel.** Modérée !

**M. Serge Mathieu.** Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, où en est l'état d'avancement de ce décret sur l'affichage en faveur des boissons alcooliques ? Comment seront définies les zones de production où cet affichage sera autorisé ?

Il y a lieu de noter que, en l'absence de ce décret d'application de la loi Evin, ce sont les tribunaux qui définissent le caractère légal ou non des opérations d'affichage en faveur des boissons alcooliques.

Bien que le projet d'organisation commune de marché suscite des réserves au sein de la profession viti-vinicole, nous formulons le vœu que la nouvelle OCM permette une maîtrise décentralisée de la production des vins.

Cela étant, nous ne saurions nous borner à considérer la seule production viticole, nous devons également intégrer l'objectif de l'aménagement du territoire. Or nous savons tous que, dans de nombreuses régions viticoles, la vigne et le vin apportent une contribution décisive à l'animation économique locale et qu'aucun secteur d'activité ne pourrait compenser leur régression.

Il sera essentiel, à cet effet, que soient mises en œuvre des mesures d'accompagnement telles que le maintien de la viticulture dans les zones de collines ou sur les coteaux à forte pente, ainsi que sur les terres exposées à l'érosion. Les terrains touchés par l'arrachage des vignes devront impérativement faire l'objet d'actions d'aménagement foncier et de protection des sols.

Plus globalement, les zones viticoles qui vont subir la diminution de leur potentiel de production devront être reconnues prioritaires au titre des politiques communautaire et nationale d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de faire prendre en compte par nos partenaires, au cours des futures négociations, la spécificité de notre tradition viticole et la nécessité de sauvegarder la vocation à la production de vins de qualité des terroirs français. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Signé.

**M. René-Pierre Signé.** Monsieur le ministre, les propos que vous avez tenus à l'Assemblée nationale et ici même semblent avoir reçu l'approbation des organisations professionnelles agricoles - CDJA, FNSEA, APCA.

Pour ma part, j'aborderai quelques problèmes que je qualifierai de moins généraux, que vous-même ou d'autres intervenants avez sans doute déjà évoqués, mais pour lesquels nous voulons marquer notre grande préoccupation.

La place de l'agriculture extensive, en particulier de l'élevage bovin, doit être mieux définie dans le cadre, que vous avez fixé, de la réduction des charges.

La mise aux normes « environnement » des bâtiments d'élevage en système extensif mérite que les financements soient confirmés, précisés et que des délais soient accordés. En matière de financement, quel sera le plan proposé ? Pouvez-vous préciser, pour les zones d'élevage extensif, les participations financières de l'Etat, des agences de bassin, de certaines collectivités territoriales ?

S'agissant du traitement des demandes de prime à l'herbe, les agriculteurs attendent une réponse.

Dès lors qu'un éleveur satisfait aux règles de la surface agricole utile en herbe, et d'un chargement inférieur à 1,4 unité de gros bétail, UGB, par hectare, ne vous

semble-t-il pas équitable que le plafond d'obtention de la prime à l'herbe soit relevé au-delà de 100 hectares, tout en conservant une limite, le bénéfice de la prime à l'herbe accordée sur l'ensemble de l'exploitation risquant, en effet, d'entraîner une baisse de l'aide par hectare pénalisant les petites exploitations ? Il conviendrait, par ailleurs, que la procédure soit ouverte chaque année à de nouveaux bénéficiaires.

Nous avons bien noté qu'en matière de quotas de primes à la production bovine vous allez demander le maintien de la référence 1992. Mais se pose le problème du traitement administratif des quotas « vaches allaitantes ». En effet, les prêts de quotas ne sont admis qu'à partir d'un minimum de cinq vaches.

Ce minimum peut-il être supprimé ? Les dates de déclarations - offre ou demande de droits à quotas - peuvent-elles coïncider avec celles des déclarations s'agissant des vaches allaitantes ?

Tout le monde a conscience que les cheptels libérés par les départs en préretraite ou retraite nécessitent la mise en place de financements pour les repreneurs, faute de quoi les quotas « vaches allaitantes » vont disparaître, avec des conséquences dramatiques pour certains départements ou pour des zones entières.

Comment comptez-vous financer ce qui a été présenté, à Rodez, au titre du plan de restructuration ou d'adaptation bovine ? Par ailleurs, pourquoi écarter les agriculteurs en difficulté pouvant faire l'objet d'un redressement de l'attribution des quotas « vaches allaitantes » ?

Je crois d'ailleurs, monsieur le ministre, avoir déjà attiré votre attention sur les difficultés que rencontrent les jeunes agriculteurs acquérant une exploitation ou souhaitant s'agrandir pour obtenir, dans les zones de demi-montagne, des quotas « vaches allaitantes » s'ils ne satisfont pas au revenu de référence. Ce revenu correspond en effet, dans ces zones, à des exploitations de cinquante à soixante hectares, surfaces que le jeune agriculteur en demi-montagne ne peut acquérir et exploiter que progressivement.

S'il ne peut bénéficier d'emblée de primes, si elles sont accordées de façon temporaire et soumises chaque année à de nouvelles négociations, si *a fortiori* les quotas sont transférés sur des zones à meilleur rendement herbager, vous mesurez le coup porté aux zones déjà désertifiées, et donc à l'aménagement du territoire.

J'évoquerai un point psychologiquement important concernant les productions végétales : les aléas climatiques doivent être pris en compte, et le moins que l'on puisse dire, c'est que les dates limites des semis de printemps doivent être assouplies. Cette année 1994 en est la démonstration.

J'ajoute que, pour le versement des aides, qui constituent une part importante du revenu agricole, un calendrier doit être défini et, surtout, tenu. La trésorerie de nombreuses exploitations ne permet pas un décalage de paiement.

Enfin, j'ai pris bonne note de vos déclarations, monsieur le ministre, sur les conditions d'installation des jeunes et leur assouplissement, ainsi que de votre volonté de globalisation des prêts accordés aux jeunes agriculteurs. Leur revalorisation est en effet très souhaitée.

J'attire votre attention sur le stage de six mois. Le stagiaire doit être correctement rémunéré et protégé, au même titre qu'un élève de lycée professionnel. Il est notamment souhaité par de nombreux éleveurs que la formation agricole puisse être acquise de façon progressive, même après l'installation. Mais ce point sera largement évoqué lors du congrès de Rodez du CDJA, qui

souhaite relancer la politique d'installation, qui est plus d'ordre réglementaire que législatif.

Tels sont les points que je souhaitais évoquer. Je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien y apporter, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delga.

**M. François Delga.** Depuis un peu plus d'un an, monsieur le ministre, vous avez pris à bras le corps les graves problèmes qui pénalisent le monde paysan.

Votre action opiniâtre et positive - on l'a vu, notamment, lors des négociations du GATT - est parfaitement reconnue.

La mutation du monde agricole, sur le plan tant national qu'international, implique de nouvelles règles, de nouvelles modalités, de nouveaux objectifs dont les agriculteurs ont besoin pour imaginer et préparer leur avenir.

La place que les agriculteurs occuperont dans la société et l'économie de l'an 2000 et le rôle qu'ils y joueront doivent être déjà dessinés.

Ils doivent, d'abord, s'inscrire dans des mesures d'allègement sociales, fiscales et financières. Celles-ci devront se traduire dans la loi de finances pour 1995 et les suivantes.

Ils doivent, ensuite, s'inscrire dans des mesures d'adaptation, entrant dans le cadre de textes législatifs qui devraient faire l'objet d'une « loi d'adaptation » dès la session d'automne.

Ils doivent, enfin, s'inscrire dans une loi d'orientation agricole. Elle seule permettra d'évaluer la place de notre agriculture pour affronter le nouveau millénaire.

Je ne reviendrai pas sur les excellents propos qui ont été tenus par mes collègues et que j'approuve, tout particulièrement en ce qui concerne l'aménagement de l'espace rural dont il est beaucoup question. Espérons que les fruits tiendront les promesses des fleurs.

Monsieur le ministre, permettez-moi d'attirer votre attention sur un problème essentiel dans la vie sociale du monde rural.

En effet, depuis déjà longtemps, les agriculteurs sollicitent l'alignement de leur couverture sociale sur les autres régimes. Ils estiment, en effet, faire l'objet d'une injustice en termes de prestations sociales. Leur retraite notamment, comme vous le savez, se situe dans de nombreux cas au-dessous du minimum vieillesse.

C'est une thèse que j'ai plusieurs fois défendue devant la commission des affaires sociales du Sénat et dans cet hémicycle. Un quotidien régional de grande diffusion consacre, depuis quelques jours, d'importantes enquêtes sur ce sujet.

En janvier, le Parlement a décidé un ensemble de mesures en faveur des petites retraites. Où en sont les décrets d'application ?

Dans le régime de protection sociale, le problème essentiel est celui de la branche retraite qu'il convient d'améliorer sur trois points.

Il convient, d'abord, de poursuivre la revalorisation des retraites agricoles qui demeurent les plus faibles. Elles s'élèvent, en effet, à 1 935 francs par mois en moyenne pour les anciens exploitants.

Il convient, ensuite, d'avoir la possibilité de cumuler les droits propres à la retraite et les droits dérivés pour le conjoint en situation de veuvage - cette disposition devrait être incluse dans le projet de loi sur la famille - dans les mêmes conditions que les autres régimes sociaux.

Enfin, il convient de supprimer la prise en compte des revenus fictifs du foncier, pour l'obtention de l'allocation du fonds de solidarité vieillesse.

Cette volonté devrait trouver sa traduction dans la prochaine loi de finances pour 1995.

Par ailleurs, il serait bon que, lors de la prochaine session parlementaire, le Gouvernement s'engage à formuler des propositions afin de distinguer, dans l'assiette des cotisations sociales, les revenus du capital et les revenus du travail. Seuls ces derniers devraient être pris en compte, comme pour les autres catégories socioprofessionnelles.

Un autre problème domine les préoccupations des agriculteurs dans le Sud. Je vous avais d'ailleurs déjà interrogé à ce sujet. Il s'agit du désendettement des associations syndicales agricoles, les ASA, et des ASL d'irrigation ainsi que des irrigants individuels.

Depuis plus de deux ans, j'interpelle le Gouvernement sur ce grave problème, qui concerne, en particulier, la partie sud du département du Tarn. J'ai tiré la sonnette d'alarme sur les risques que les nouvelles mesures de la PAC allaient faire subir aux irrigants, déjà en grande difficulté, mais je n'ai pas été entendu.

Je vous ai alerté, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, sur le surendettement de ce secteur de l'agriculture. Les mesures de consolidation de l'encours à 6,5 p. 100 sur sept ans que vous avez accordées, n'ont, hélas ! apporté aucune amélioration significative.

L'urgence du dossier reste la même et aggrave irrémédiablement la fragilisation des exploitations. Les remboursements d'emprunts ne sont plus effectués.

Monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur l'aspect technique du dossier que vous connaissez, sachant que, pour la profession, le seuil maximum du coût de l'irrigation à ne pas dépasser pour assurer la viabilité économique des exploitations irrigantes est de 1 500 francs par hectare et par an.

Je sais que des démarches sont entreprises auprès des collectivités territoriales afin de les associer à ce désendettement. Mais je doute qu'elles acceptent, car elles n'ont pas, dans la situation actuelle, les moyens financiers d'apporter une contribution significative.

Ce dossier a été repris dans le DOCUP de l'objectif 5 B, relatif au programme « pastel » de la région Midi-Pyrénées, qui a été transmis à Bruxelles. Je ne peux qu'insister sur la nécessité de le défendre fermement afin qu'il soit retenu.

Je suis certain que vous avez à cœur de défendre la diversité de l'agriculture, pour la protéger d'un traitement européen indifférencié qui tue nos régions défavorisées.

Enfin, j'évoquerai, monsieur le ministre, un problème qui m'est cher, et dont je vous ai également déjà entretenu à plusieurs reprises directement et par courrier. Il s'agit de l'importation de l'ail chinois dans l'Union européenne.

Je vous ai demandé, avec toute la profession et nombre de mes collègues, d'intervenir afin de faire jouer la clause de sauvegarde dans ce secteur.

Je vous demande, ni plus ni moins, d'obtenir les mêmes mesures que celles qui ont été accordées l'an passé.

En effet, je viens d'apprendre, par le comité interprofessionnel de l'ail, qu'un projet de règlement publié le samedi 27 mai autorise, de facto l'importation de 5 000 tonnes d'ail chinois entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 1994, puis de 5 000 tonnes supplémentaires

entre le 1<sup>er</sup> septembre 1994 et le 31 mai 1995, lesquelles s'ajoutent aux 5 000 tonnes déjà importées, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai de cette année.

Si cette dernière quantité était acceptable, compte tenu du bouclage de la commercialisation, ce nouveau flot va détruire la filière européenne et française, en particulier la production d'ail rose de Lautrec, production de qualité, sous label rouge, qui est commercialisée essentiellement de juillet à mars, du fait de ses qualités, notamment de sa parfaite conservation, et ce, hélas ! au profit des spéculateurs qui s'approvisionnent en Chine à des prix dérisoires.

Monsieur le ministre, tous les efforts réalisés par les professionnels du secteur depuis des années sont directement menacés par ce projet de règlement.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que l'ail n'a jamais coûté un sou au budget européen. En conséquence, il est impératif que des mesures complémentaires remettent cette filière dans la même situation qu'en 1992 et en 1993.

Il est bien évident que l'espace rural exige pour vivre, des activités complémentaires, telles des implantations industrielles, agroalimentaires, touristiques ou artisanales.

Il est certain que l'agriculture peut et doit se diversifier. Les cultures et l'élevage traditionnels peuvent et doivent être soutenus.

Ainsi, dans le Sud-Ouest, l'autruche et le bison ont fait leur apparition. Ce sont des élevages nouveaux, inhabituels sous nos latitudes mais porteurs de potentiels économiques créant des problèmes spécifiques.

Monsieur le ministre, facilitez le parcours du labyrinthe de l'administration encore certainement peu habituée à ce type d'élevage, parcours difficile et susceptible de décourager quelquefois les plus audacieux.

Nous attendons de vous, monsieur le ministre, une réponse claire et rapide sur tous ces sujets. Vous connaissez très bien, de par vos origines, le milieu agricole. Il est certain que vous ressentez, à sa juste valeur, toute l'étendue des problèmes auxquels sont confrontés nos agriculteurs, en particulier dans le Sud. Les agriculteurs comptent sur vous, monsieur le ministre, vous pourrez compter sur eux. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Berchet.

**M. Georges Berchet.** Monsieur le ministre, j'ai apprécié la qualité de vos propos et votre sens des réalités, mais l'agriculture ne revêt pas une forme homogène sur tout le territoire et, il faut bien le reconnaître, elle connaît un déclin quasi irréversible dans certaines zones.

Les zones déprimées, qui sont bien souvent des zones intermédiaires, en sont l'illustration et mon département, la Haute-Marne, est frappé de plein fouet, précisément du fait de ses caractéristiques naturelles.

Vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, dans toute la France et sans réformes profondes, concilier la performance économique et la gestion de l'espace.

L'agriculture dans une zone déprimée n'est pas « productiviste ». Elle est simplement un instrument destiné à assurer à la population active en milieu rural un revenu de survie qui, bien souvent, est fort éloigné du RMI.

C'est une activité lourde en raison des investissements qu'elle nécessite et à faible rentabilité dans de nombreuses régions, compte tenu d'une relative productivité, de la baisse du prix des produits je pense notamment à la crise du lait et de la hausse permanente des frais et des charges de production, telle celle qui a été enregistrée pour les engrais.



Si vous souhaitez enraciner une agriculture aussi diversifiée que celle que nous connaissons, dans l'unique espoir d'entretenir le paysage, vous risquez, monsieur le ministre, de courir à la désillusion.

Détruire les ronces et élaguer les haies ne sont pas une finalité pour un agriculteur.

Il faut, dites-vous être performant et tenir le territoire. Tel est aussi notre vœu, mais il faut des réformes juridiques, des adaptations de structures et un renforcement du rôle des coopératives et de l'interprofession en aval, au niveau de la commercialisation.

La recherche de nouveaux débouchés et la diversification sont aussi les conditions déterminantes d'un nouvel équilibre.

Mais, parallèlement, il convient de créer une organisation très souple et un environnement de confiance autour de l'agriculture.

Est-il normal, monsieur le ministre, que, dans certains départements, dont le mien, selon les informations des organisations agricoles, plus de la moitié des primes « bovins », concernant les vaches allaitantes et les bovins mâles, de l'année 1993 ne soit pas encore versée à la fin du mois de mai 1994 ?

Par ailleurs, comme certains orateurs l'ont déjà souligné, les documents de contrôle que vous exigez sont trop nombreux et trop complexes.

Les agriculteurs sont devenus les meilleurs clients du cadastre pour l'achat des plans et le calcul des surfaces. Ils sont d'ailleurs las de ce jeu.

Est-on certain qu'une telle rigueur est imposée aussi chez nos voisins membres de l'Union européenne ? Tel n'était pas le cas, voilà peu de temps, pour les quotas laitiers en Italie.

Faut-il orienter l'agriculture dans toutes les régions de France vers un système extensif ou, au contraire, intensif ? Nul ne peut le dire, compte tenu des différentes contraintes fiscales qui sont proportionnelles à la surface.

Il conviendrait de reconsidérer complètement notre politique agricole et de moduler l'action de l'Etat, notamment dans les zones intermédiaires, en réformant les structures agricoles et en favorisant leur transmission - ce point est très important - en renforçant l'utilisation en commun du matériel, source d'économie importante - les CUMA sont insuffisamment développées - en allégeant les charges fiscales, sociales et financières et en favorisant la reprise d'exploitations par les jeunes.

Enfin, monsieur le ministre, je vous suggère d'encourager financièrement la création de fermes-relais jumelées avec des prêts de carrière pour les jeunes agriculteurs.

Je n'oublie pas, bien évidemment les aménagements des régimes de préretraite et de retraite, ni le rôle fondamental joué par l'épouse au sein de l'exploitation, comme d'ailleurs dans d'autres professions.

L'agriculture est une activité qui exige de lourds investissements et les frais financiers demeurent l'un des principaux postes de charges pour l'exploitation.

La politique de bonification actuelle, excellente dans son principe, ne paraît pas suffisante compte tenu du niveau d'endettement.

Sans doute conviendrait-il d'accorder une bonification sur les taux d'intérêt des emprunts en cours. Vous avez évoqué, monsieur le ministre, un taux de 2 p. 100, soit une remise de 16 000 francs par an sur un endettement moyen et constant de 800 000 francs. Cette mesure pourrait être réservée à la petite agriculture des zones intermédiaires et déprimées, et ce pendant une période limitée.

Sortir l'agriculture des contraintes de l'endettement apparaît une nécessité.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'encourager, par des mesures fiscales particulières, l'acquisition des terres par des non-producteurs avec, bien sûr, des obligations de mise en fermage déterminées préalablement ? En d'autres termes, ne pourrait-on pas reprendre de manière plus incitative l'expérience des GFA qui avaient échoué compte tenu de l'insuffisance de l'intérêt financier pour les acheteurs ?

Développer l'agro-industrie est fort possible, notamment en matière de biocarburants de toutes origines.

Economiser les énergies non renouvelables en assurant un revenu correct aux agriculteurs serait une excellente décision à finalité humaine et annoncerait la fin du gel des terres.

Mais humainement, monsieur le ministre, je connais votre sensibilité, est-il normal de réduire la production agroalimentaire alors que des millions de personnes meurent de faim ?

Dans un contexte international de sécurité, il doit être possible de déterminer des productions agricoles particulières et conformes aux besoins des consommateurs de toutes origines.

Il est normal de faire cesser les guerres civiles. Mais peut-on délibérément oublier, à notre époque, la mort causée par la malnutrition ?

Une nouvelle orientation s'impose, d'une part, pour aider les agriculteurs qui souffrent du gel des terres et, d'autre part, pour apporter au tiers-monde des produits agricoles sélectionnés et une assistance technique adaptée. Une telle orientation, accompagnée d'un financement conjoint des pays industrialisés, serait un exemple de solidarité humaine qui mérite réflexion et concertation.

Un grand nombre d'exploitations agricoles dépérissent dans les zones intermédiaires situées, de surcroît, comme celles du département de la Haute-Marne, dans la "diagonale aride". Ces territoires risquent d'être conduits à une extrême marginalisation, voire à une exclusion qui serait génératrice de coûts supplémentaires pour notre société.

Il serait souhaitable, voire indispensable, de créer des dispositifs d'adaptation pour ces zones, hors montagne, menacées par la réforme de la PAC et les accords du GATT.

Alléger la fiscalité des entreprises et des personnes dans les zones rurales les plus fragiles permettrait d'encourager l'apparition de valeurs ajoutées, la diversification, la pluriactivité, que vous connaissez bien, et la reprise des exploitations agricoles par les jeunes.

Monsieur le ministre, vous reconnaissez le droit à la différence dans les domaines fiscal, social et financier. Nous en sommes très heureux.

Vous avez évoqué avec prudence le problème fondamental des droits à produire et des droits à prime. Ces droits doivent être attachés à un territoire précis ; le département serait, semble-t-il, bien accepté comme cadre de gestion.

Il faut, en effet, lutter contre la délocalisation des productions, comme cela se produit déjà actuellement.

Dans le département de la Haute-Marne, le sujet est préoccupant. Les organisations agricoles m'ont chargé de vous dire qu'elles seraient prêtes à étudier avec vos services une nouvelle organisation spatiale, avec des zonages prospectifs, sur la base d'un droit à produire suffisant pour chacune des zones retenues et quel que soit le produit.

C'est un sujet fort délicat sur les plans juridique et humain.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué tous les problèmes dans votre intervention liminaire. Vous avez disséqué l'ensemble des éléments pénalisants et les mesures à prendre pour sauver l'agriculture. Vous avez analysé la situation comme l'aurait fait un excellent syndicaliste agricole, encore que ce dernier ne peut que faire des suggestions à l'Etat. Vous, vous êtes compétent pour réformer en fonction de vos analyses, après consultation et compte tenu des moyens que voudra bien vous concéder le Gouvernement.

Nous sommes tous à vos côtés pour vous aider à convaincre le Gouvernement, car parler d'aménagement du territoire sans régler les problèmes de survie de la petite agriculture, c'est négliger 40 p. 100 du territoire français et amplifier le chômage.

Vous avez toute notre confiance, en attendant les mesures d'application que vous prendrez. Nous vous remercions par avance, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées du RDE, des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Menou.

**M. Jacques de Menou.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la reprise économique qui s'amorce n'a pas encore touché le secteur agricole, dont certains domaines restent vulnérables : la production, les parts de marché et le système social.

A la crise financière, due à de trop lourdes charges, s'ajoute une grave crise de confiance qui atteint surtout les jeunes les mieux formés.

En effet, 35 p. 100 des jeunes s'installent sans pouvoir bénéficier de la dotation aux jeunes agriculteurs, et ce pour plusieurs raisons liées, notamment, à une formation insuffisante ou à leur âge. Cela a pour conséquence une désertification qui hypothèque l'avenir. Ainsi, pour quatre départs, on recense, en moyenne, une installation.

En fait, on néglige fréquemment la réalité humaine derrière les données chiffrées. Nous ne devons pas oublier que l'agriculture est avant tout le fait de femmes et d'hommes envers qui nous avons un grand devoir de solidarité en raison, d'une part, de la formidable richesse qu'ils apportent à notre pays et, d'autre part, du rôle irremplaçable qu'ils jouent en matière d'aménagement du territoire.

Je me réjouis par conséquent de l'action que vous avez toujours menée en leur faveur, monsieur le ministre, ainsi que des engagements déterminés que vous avez pris à l'Assemblée nationale et que vous avez confirmés aujourd'hui devant nous.

Les problèmes sociaux des agriculteurs suscitent bien des découragements chez les anciens et bien des démobilisations parmi les jeunes qui, on ne le dit pas assez, sont désavantagés et moins protégés, sur le plan social, que les autres catégories socioprofessionnelles du régime général. Le régime des cotisations et celui des retraites en témoignent.

La réforme des cotisations sociales agricoles qui visait à rapprocher la situation du monde agricole de celle des salariés reste très largement inappliquée ou inéquitable. Comme nombre de mes collègues et comme vous-même, monsieur le ministre, je souhaite une révision de l'assiette afin de pouvoir distinguer les revenus du capital et du foncier et les revenus du travail, qui devraient être seuls taxés.

Dans mon département, par exemple, alors que le revenu des exploitants était à la baisse, l'augmentation moyenne des cotisations sociales a dépassé 20 p. 100 en 1993. Plus grave encore, le taux de cotisation, fixé à 38 p. 100 du revenu professionnel par comparaison avec d'autres professions a été en réalité largement dépassé pour plus de 60 p. 100 de nos agriculteurs, souvent les plus modestes, c'est-à-dire ceux qui ont un revenu allant de 50 000 à 80 000 francs.

Cette situation discriminatoire due à la partie des cotisations basées sur les revenus cadastraux traduit une incohérence. Si les cotisations basées sur le revenu professionnel ne donnent pas le rendement attendu, c'est bien parce que ce revenu n'est pas très bon. Il apparaît tout à fait injuste de rééquilibrer les comptes du BAPSA en surtaxant la part du revenu cadastral dans le calcul de l'assiette.

Une grande majorité des exploitants réglant plus de cotisations que si la réforme était à son terme, ne pourrait-on, monsieur le ministre, permettre à ceux qui le veulent d'opter définitivement, dès cette année, pour une cotisation « 100 p. 100 réforme finale » calculée sur le revenu de leur travail et dont la part relevant du revenu cadastral serait supprimée ?

J'ai noté avec une grande satisfaction que vous considérez l'amélioration de la situation des veuves d'agriculteurs comme une priorité. A l'Assemblée nationale, tout comme aujourd'hui, vous avez insisté sur la nécessité de leur permettre « de cumuler pensions de réversion et droits propres dans les mêmes conditions que les autres régimes sociaux ». Cette mesure de solidarité et de justice sociale que vous prévoyez d'échelonner dans le temps est souhaitée par de nombreuses veuves d'exploitants.

Je suis moi-même intervenu à plusieurs reprises auprès de vous et de Mme Simone Veil sur ce sujet. J'avais même suggéré à Mme Veil d'intégrer cette mesure au dispositif prévu pour les veuves du régime général dans la prochaine loi sur la famille.

En effet, dès lors qu'il est fait appel à la solidarité nationale pour permettre aux veuves du régime général d'améliorer le pourcentage de la retraite de réversion, il me paraît impossible d'exclure une catégorie du bénéfice de cette avancée sociale. Si je reviens sur ce sujet, c'est parce que j'aimerais obtenir plus de précisions sur le calendrier que vous envisagez pour parvenir à mettre fin à cette discrimination sociale.

J'ai déjà rencontré, dans mon département du Finistère, nombre de ces femmes courageuses qui ont été, tout au long de leur vie, des aides familiales aux côtés de leurs maris. A soixante ans, avec souvent encore des enfants à charge, elles sont contraintes de survivre avec des moyens dérisoires, de l'ordre de 2 000 francs par mois ! Je profite de cette tribune pour réaffirmer l'urgence qu'il y a à remédier à ce problème, dont la solution ne peut rester au stade des bonnes intentions.

J'évoquerai brièvement l'avenir des secteurs hors sol et légumier.

Avec 73 milliards de tonnes, la viande porcine, première viande de la planète, est une viande d'avenir. La Bretagne est l'un des principaux bassins de production en Europe. Elle produit en effet 53 p. 100 du porc français et crée 65 000 emplois, sans parler du fret induit qui est important.

Cette filière, pourtant bien organisée, sort d'une grave crise. La libéralisation des échanges initiée par le GATT va exacerber la concurrence en facilitant les importations vers l'Union européenne. L'agressivité commerciale prévisible des Etats-Unis, dont la filière est très compétitive,

pèsera sur le marché. Les conséquences probables sont un report des flux d'exportations européennes sur le marché intracommunautaire et un effet négatif sur les prix.

La situation des producteurs de viande de volaille est encore plus précaire si l'on s'en tient à la stricte application des accords du GATT, qui nous obligera à réduire nos exportations aidées hors CEE de 30 000 tonnes par an à partir de 1995.

Face à cette réduction manifeste de nos marges de manœuvre, l'avenir de ces filières dépend plus que jamais d'une volonté politique et de la capacité de la profession à améliorer sa productivité.

Pour ces deux productions hors sol, de nombreuses mesures doivent être prises, notamment une réduction de charges, afin de maintenir, voire développer, notre potentiel de production, comme vous le souhaitez. Mais comment faire si les prélèvements de Bruxelles continuent de baisser sans concertation, alors que le coût de l'aliment ne baisse pas ?

Une démarche qui me paraît très importante serait d'engager une réflexion nouvelle entre la filière céréalière et les producteurs hors sol afin d'améliorer le coût d'approvisionnement. Bien entendu, il ne s'agit en aucun cas de toucher aux intérêts des céréaliers.

Mais le système actuel de prix favorise le stockage et, de ce fait, les organismes stockeurs préfèrent vendre à l'intervention plutôt qu'aux fabricants d'aliments. Ce circuit a pour conséquence de maintenir artificiellement un cours élevé des céréales et ne permet pas au producteur hors sol de bénéficier de la baisse du prix des céréales payé au producteur.

**M. Yvon Bourges.** Très bien !

**M. Jacques de Menou.** Dans le domaine de l'aviculture, nous avons des filières très spécialisées destinées à l'exportation hors CEE. Elles sont suffisamment efficaces pour être compétitives à l'échelon mondial, mais ne pourront être exportées hors CEE sans être considérées comme aidées au titre du GATT que si on peut les approvisionner en céréales au prix du marché mondial.

Ne pourrait-on leur permettre d'utiliser les céréales françaises vendues sur ce même marché mondial ? Les secteurs céréaliers et hors sol français sont les premiers d'Europe. Si l'on conjugue leurs atouts, notre agriculture s'en trouvera dynamisée en termes de valeur ajoutée et d'emplois. Vous avez bien voulu me dire, monsieur le ministre, que vos services réfléchissaient. Je me réjouirais de voir leur réflexion aboutir rapidement.

Je terminerai avec le secteur légumier. Monsieur le ministre, vous avez plusieurs fois annoncé clairement vos intentions en matière d'organisation de la production des légumes frais.

Cette filière sensible, qui emploie 500 000 personnes, est incapable de résister aux importations sauvages des pays à bas salaires. Il faut donc absolument rétablir la préférence communautaire. Chaque saison, nos marchés sont désorganisés par des importations à bas prix de pays qui devraient plutôt diriger ces produits vers leurs propres consommateurs.

Il faut aussi organiser les marchés à partir des bassins traditionnels de production. Les aides doivent être réservées aux groupements organisés et reconnus qui ont su y établir, avec leurs producteurs, des règles strictes exigeant l'apport total de la production, ces règles me paraissent nécessaires pour que soient enfin connues les quantités mises en marché.

Parallèlement, la normalisation des produits à l'échelon européen doit être entreprise quelles que soient les difficultés. Elle doit s'imposer autant à la production qu'aux grandes surfaces, qui ne peuvent continuer d'ignorer les efforts de qualité des agriculteurs.

Enfin, au sein de la Communauté, l'égalité des chances entre les pays de la CEE doit être rétablie. Les différentiels de charges sociales et de revenus sont, dans cette filière, tout aussi insupportables que dans celle de la pêche.

Monsieur le ministre, je me suis permis de vous livrer ces quelques suggestions. Les productions hors sol, comme le secteur légumier, concernent surtout les régions de France comme le Grand Ouest, qui ont maintenu des structures d'exploitation de dimensions modestes, mais très dynamiques. Elles assurent le maintien de nombreux actifs agricoles et sous-tendent, au-delà, une activité agroalimentaire de transformation très importante.

Ces pistes de réflexion nous permettront, demain, d'exploiter au mieux nos atouts face aux défis et aux menaces du GATT. Elles devront s'intégrer dans un projet d'ensemble et j'ose espérer, monsieur le ministre, que nous les retrouverons dans le projet de loi que vous nous proposerez à l'automne prochain.

Volonté gouvernementale et solidarité nationale sont les chances, pour notre agriculture, de se redresser et de conquérir le marché mondial désormais très ouvert. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barraux.

**M. Bernard Barraux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe sénatorial de l'élevage, que préside notre ami M. Jean Cluzel, a, depuis le début de l'année, consacré de nombreuses séances de travail aux problèmes de l'élevage. Permettez-moi de m'en faire l'écho, avec insistance et fermeté.

La réforme de la politique agricole commune décidée en 1992, puis la conclusion du cycle de l'Uruguay, en décembre 1993, ont profondément modifié le contexte économique et les principes directeurs sur lesquels se fondent les politiques agricoles européenne et nationale.

Grâce à l'action vigoureuse menée dès le printemps 1993, les dispositions inacceptables du compromis de Blair House ont pu être remises en cause. Il n'en demeure pas moins que les accords du GATT, conclus le 15 décembre dernier, entraîneront une diminution de nos productions agricoles, notamment de nos productions animales.

S'agissant de l'élevage bovin-viande, la Commission de Bruxelles estime elle-même que les accords du GATT auront pour conséquence de porter à 300 000 tonnes ou à 400 000 tonnes le surplus exportable par rapport au volume d'exportations autorisé.

En effet, en fin de période, le volume d'exportations subventionnables sera de 817 000 tonnes, soit une réduction de 38 p. 100 par rapport aux exportations de 1992. Simultanément, le budget des aides communautaires à l'exportation de viande bovine sera réduit d'environ 700 millions d'ECU.

De plus, la Commission a été conduite à consentir des concessions, dans le cadre du règlement du « panel soja », qui portent à 70 000 tonnes le volume des importations de viande de grande qualité, dite *Hilton beef*.

Mais, surtout, avec l'engagement de transformer les prélèvements variables à l'importation en équivalents tarifaires fixes, qui devront être réduits de 36 p. 100 en

moyenne sur six ans, l'Europe a rompu avec le principe de la préférence communautaire.

Les perspectives d'accroissement de la production sont d'autant plus inquiétantes que l'on constate une diminution de la consommation intérieure de viande bovine. Cette baisse est évaluée, par l'Institut de l'élevage, à 0,5 p. 100 par an d'ici à l'an 2000.

Ne peut-on craindre qu'en 1995 l'excédent de la production sur la consommation ne s'établisse, en Europe, à environ 900 000 tonnes, le disponible exportable pouvant se rapprocher de 1,5 million de tonnes, compte tenu des importations, alors que les accords du GATT limitent à 1,1 million de tonnes le volume des exportations subventionnées ?

La nouvelle situation créée par les accords du GATT et les perspectives redoutées, mais vraisemblables, appellent des décisions urgentes de l'Union européenne. Il importe en priorité d'assurer l'écoulement des stocks et d'adapter l'intervention, de maîtriser la production pour assurer la couverture des besoins du marché, tant national que communautaire, et de dégager les moyens nécessaires à la restructuration de la production de viande bovine pour l'adapter au nouvel environnement communautaire et international.

En premier lieu, l'Union européenne devra maîtriser le flux de ses importations par des contrôles efficaces aux frontières portant, notamment, sur l'état sanitaire des animaux importés.

En outre, il faudra encourager la production de veaux de boucherie de qualité, afin d'éviter que l'engraissement de ces jeunes animaux ne vienne augmenter la production de gros bovins. Or le secteur du veau de boucherie est actuellement en crise, du fait d'une dégradation des marges. Celle-ci est imputable, notamment, à l'augmentation des prix des aliments, de la poudre de lait en particulier, aliment de base du veau de boucherie, comme chacun sait. Sans doute conviendrait-il d'instituer une prime à la production de veaux de boucherie légers et de qualité.

En ce qui concerne la prime spéciale aux bovins mâles, il paraît inacceptable que la Commission envisage de supprimer l'année 1992 comme année de référence. Cette mesure aboutirait à exclure 680 000 animaux du bénéfice de la prime. Sans doute serait-il préférable que la Commission effectue un examen global et approfondi de l'organisation commune du marché des bovins.

Il faut dénoncer la limitation du poids des carcasses admises à l'intervention, mécanisme qui, selon l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'agriculture, l'OFIVAL, aboutit à ce que « pas un seul taurillon du cheptel allaitant n'ait de chance d'y accéder ».

La réforme de la politique agricole commune et les accords du GATT rendent nécessaire une restructuration de la filière bovin-viande. Elle s'impose d'autant plus que cette production est assurée par une majorité d'exploitants âgés dont un nombre important n'a pas de succession assurée.

La restructuration de la filière doit intégrer les objectifs de l'aménagement du territoire, dès lors que cet élevage est, le plus souvent, localisé dans des régions difficiles ou dans des zones de montagne, régions dans lesquelles il n'y a pas d'alternative à cette production herbagère.

Dans ces régions, où la déprise foncière est souvent forte, il faut encourager l'extensification de l'élevage. Comme il n'est pas possible d'intervenir sur les prix de vente, car ils subissent les cours des marchés, il faut absolument réduire les charges des éleveurs, particulièrement

les charges de structures, puisque, par le foncier non bâti, ce sont elles qui pénalisent les productions extensives. L'encouragement à l'installation des jeunes passe obligatoirement par là.

De même, il paraît urgent de réformer la réglementation communautaire sur les activateurs de croissance. La liste négative des hormones interdites aboutit, aujourd'hui, à de véritables trafics et à la mise sur le marché de nouvelles substances.

La modernisation de la filière exige, en outre, de nouvelles règles de présentation des carcasses à la pesée.

Enfin, une politique d'identification et de promotion de la qualité pourrait permettre d'infléchir la tendance à la diminution de la consommation de viande bovine. Il conviendrait, à cet effet, de développer les labels, qui pourraient représenter, à terme, selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le CREDOC, environ 15 p. 100 du marché de la viande bovine. Du reste, de grandes entreprises du secteur de la viande développent une politique de marques.

Reste qu'il faudra protéger ces labels pour mieux les valoriser. Les limites géographiques de leur production devront être clairement déterminées et rigoureusement contrôlées, afin que l'attribution d'un label soit bien liée au bassin de production traditionnelle. Personne ne comprendrait, en effet, qu'une viande de bœuf « label Charolais » soit produite en Alsace ou en Bretagne !

Par ailleurs, il serait particulièrement souhaitable que l'Etat prenne très au sérieux le problème de la brucellose atypique. Nos méthodes d'analyse classiques ne nous permettent plus de détecter de manière infaillible la présence de *brucella*. Les vrais foyers sont actuellement noyés dans un flot de résultats positifs.

Je vous demande, monsieur le ministre, de lancer le plus rapidement possible un programme de recherche approfondi et sérieux sur ce sujet. Nous avons besoin d'une solution fiable de toute urgence.

Maîtrise de la production communautaire, restructuration de notre outil de production, promotion de la qualité pour reconquérir des consommateurs, telles sont les priorités qui semblent devoir inspirer l'action des pouvoirs publics et des agents de la filière afin de conforter notre élevage et maintenir un maximum d'actifs dans ce secteur de productions animales.

Dans nos régions, particulièrement dans l'Allier, la diversification a permis à un grand nombre d'agriculteurs de pérenniser leur exploitation. Cependant, la conjoncture actuelle du marché ovin est si défavorable que le nombre de moutons ne cesse de décroître dans ce département.

Pour ce qui concerne les productions avicoles et porcines, dont a parlé M. de Menou tout à l'heure, il faut que les équilibres économiques soient respectés à l'échelon communautaire pour que nos exportations soient maintenues.

Est-il besoin de confirmer, outre son poids économique, l'importance décisive de l'élevage pour l'occupation de l'aménagement de notre espace ?

Puissent ces analyses, constamment évoquées lors des travaux du groupe sénatorial de l'élevage, être utiles au débat et contribuer à permettre la prise des décisions nécessaires à l'élevage français.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de la bienveillante attention que vous voudrez bien apporter à ces différentes suggestions. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, du RPR ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dupont.

**M. Ambroise Dupont.** Monsieur le ministre, votre foi dans notre agriculture, fer de lance de notre économie, est convaincante.

Même si toutes les inquiétudes ne sont pas dissipées, vous nous avez annoncé un certain nombre de mesures propres à restaurer la confiance, et nous attendons avec impatience le CIDAR du 20 juin et le projet de loi de finances pour 1995, qui les confirmeront. En effet, si notre agriculture est performante, nos agriculteurs sont inquiets et veulent savoir de quoi leur avenir sera fait.

Vous leur avez donné deux missions : maintenir le potentiel agricole de la France et entretenir l'espace rural. Je voudrais vous poser quelques questions sur cette dernière mission, puis évoquer la pluriactivité, les droits à produire et le cheval.

La beauté de notre pays vient, en effet, dans bien des cas, du travail des hommes. Chacun a pris l'habitude d'en profiter gratuitement. Aujourd'hui, la charge de l'entretien de la nature devient trop lourde pour ne pas être rémunérée en complément.

C'est pourquoi le Fonds de gestion de l'espace arrive à point nommé. Sa mise en œuvre suscite cependant un certain nombre de questions.

Sera-t-il alimenté par une contribution acquittée par tous les citoyens français et, dans l'affirmative, laquelle ?

Prendra-t-il la forme d'un comité national de gestion et d'organisation déconcentrées à l'échelon départemental ? Sous quelle autorité ? Quels seront les critères retenus : le maintien des exploitations agricoles dans un bassin de vie, la densité des exploitations dans chaque département ou bien l'occupation du territoire national ?

Pour exécuter cette tâche, passerons-nous directement par les agriculteurs, avec les avantages que cela comporte en termes de complément de revenus, ou par la collectivité et les entreprises, mieux à même d'en assurer à temps l'exécution ? Nous aimerions en savoir plus.

Dès que l'on parle de l'entretien de l'espace, on est amené à réfléchir à la pluriactivité. Au cœur de nos problèmes sur l'aménagement rural, elle doit en effet « transcender » un certain nombre de règles administratives, qui ont leur logique et que je comprends mais qui doivent être revues au regard de l'urgence actuelle.

Il en va ainsi de l'impossibilité d'imputer les déficits agricoles sur le revenu du conjoint salarié dès lors que ce revenu dépasse 150 000 francs, comme de l'obligation de tenir une double déclaration de TVA dès lors que l'on dépasse l'ancienne tolérance des 10 p. 100 de revenus annexes.

Au-delà de certaines adaptations ponctuelles - je pense aussi bien à la libéralisation des sous-locations au regard du statut du fermage qu'à la généralisation des caisses pivots - nous n'échapperons pas à une réflexion de fond sur la meilleure façon de promouvoir la pluriactivité.

Nous avons le choix entre trois possibilités.

Nous pouvons maintenir le système actuel en augmentant les marges de liberté pour les activités annexes. C'est une solution simple, mais elle risque de déboucher rapidement sur une confrontation avec les autres professions implantées en zone rurale - l'hôtellerie-restauration, les transports, les travaux agricoles et forestiers - qui ne bénéficient pas des avantages de la fiscalité agricole. Ces avantages ne sont, en effet, justifiés que pour les activités de production traditionnelles, mais ils sont problématiques en cas de diversification.

Nous pouvons encore développer un système nouveau, fondé sur une discrimination fiscale en faveur de toutes les activités implantées dans les zones défavorisées. C'est une des options retenues par le Gouvernement, mais elle n'est pas commode à mettre en application. Elle suppose, en effet, des zonages, qui ne manqueront pas de faire des mécontents, sans parler de ce qu'en penseront les experts de la PAC !

Nous pouvons enfin créer un statut de l'entreprise agricole diversifiée, ce qui reviendra à banaliser l'exploitation agricole. La pluriactivité ne sera alors pratiquement plus une difficulté si l'exploitation adopte le régime d'imposition des sociétés. Si tel n'était pas le sens de ce statut, nous retomberions, alors, dans le premier cas de figure, celui de la concurrence à armes parfois inégales.

Le choix n'est pas évident, et nous savons parfaitement que nous devons progresser sur la voie de la transparence, du dialogue et du contrôle. Bien souvent, en effet, ce sont non pas les chambres d'hôtes ou les gîtes ruraux affiliés à un organisme départemental ou national qui font concurrence à l'hôtellerie-restauration, mais des *bed and breakfast* pirates, les élus ruraux me comprendront à demi-mot.

Le dossier n'est pas simple. J'espère que le rapport de M. Hervé Gaymard, député, et le CIDAR du 20 juin le feront avancer, tout en regrettant que notre débat ne puisse tenir compte de ces travaux.

S'agissant maintenant des droits à prime et des droits à produire, il me semble que la profession n'est pas unanime. Faut-il continuer à leur refuser toute valeur symbolique ? On sait pourtant que, lors des campagnes de cessation d'activité laitière, le litre de quota se négocie.

Faut-il alors les reconnaître officiellement comme des valeurs incorporelles et prendre en compte leur valeur patrimoniale, avec le risque de rendre les installations de jeunes agriculteurs plus onéreuses ?

Pour la prime ovine et la prime à la vache allaitante, vous avez, monsieur le ministre, choisi d'éviter que la gestion de ces droits ne se traduise par des charges supplémentaires pour les exploitants ou par des délocalisations de production.

La gestion des quotas laitiers l'a mis en évidence, notre droit est, en la matière, inadapté. Je pense à la situation du bailleur dont le capital peut irrémédiablement se déprécier à la suite d'une campagne de cessation d'activité laitière.

Comment alors développer le fermage sans apporter au bailleur un minimum de garanties ?

Il y a donc, sur ces problèmes de droits à prime et de droits à produire, encore un effort de clarification à faire pour concilier, d'une part, les différents objectifs visés - non seulement les objectifs purement économiques mais aussi ceux qui sont liés à l'aménagement du territoire - et, d'autre part, les intérêts des différentes parties prenantes, fermiers et bailleurs, exploitants sortants et nouveaux installés.

Monsieur le ministre, j'en terminerai par l'élevage des chevaux, secteur trop méconnu de nos productions animales.

Avec environ 500 000 équidés, notre pays détient le deuxième cheptel d'Europe occidentale.

Les chevaux de sang, de selle et de course ainsi que les poneys représentent plus de 70 p. 100 du cheptel total. Notre groupe sénatorial de l'élevage, dans sa section « cheval », a déjà entendu nombre de professionnels, qui nous ont beaucoup appris.

Permettez-moi d'en évoquer quelques aspects, en commençant par les courses, très médiatiques, qui font vivre l'ensemble du secteur et rapportent une manne importante au budget. Le monde des courses et ses élevages sont en difficulté. Il faut redresser la situation.

La lettre de mission que vous avez signée, conjointement avec M. le ministre du budget, me paraît tout à fait bienvenue. Le cadre en est large et bien tracé. Attendons son résultat !

Il y a aussi le monde du sport - le sport équestre compte environ 300 000 licenciés - du tourisme, des poneys enfin, celui du cheval lourd.

Toutes ces facettes participent très largement à l'activité agricole, à l'aménagement du territoire et à l'emploi.

Des problèmes se posent cependant.

Nous produisons beaucoup de chevaux de sport, mais peut-être pas exactement ceux qui correspondent le mieux à la demande : haute compétition d'abord, tourisme, randonnée, attelage ensuite.

L'élevage des chevaux lourds, en rapide déclin après la mécanisation des années 1950-1960, reprend de la vigueur. Peut-on retrouver une utilisation pour ces chevaux ?

Enfin, 82 p. 100 de la viande de cheval consommée en France est importée en quartiers ou en morceaux emballés sous vide, ce qui rend difficiles les contrôles sanitaires, en particulier la lutte contre la trichinose. Paradoxalement, nous exportons en Italie 90 p. 100 de nos viandes de cheval, qui ne semblent pas correspondre au goût des consommateurs français.

Monsieur le ministre, les sujets de réflexion ne manquent pas. Ce sont les mêmes que ceux qui s'imposent à propos des autres exploitations agricoles : fiscalité, pluri-activité, charges sociales des activités de main-d'œuvre. Un débat s'est engagé sur le rôle des Haras nationaux. Faut-il ou non les réformer, préciser leurs missions ? Notre collègue M. Souplet a évoqué le sujet. Je m'associe à sa question. Qu'en pensez-vous ?

L'élevage du cheval est une carte maîtresse de la France en matière agricole. Elle y montre du talent ; elle a des structures, un patrimoine. Ne nous en détachons pas.

Notre éminent collègue M. du Luart a dit tout ce qu'il fallait dire sur l'allègement des charges sociales des exploitations. Je rejoins son analyse. Les activités de main-d'œuvre, l'élevage, les maraîchers sont particulièrement touchés.

Je termine sans conclure, monsieur le ministre, en vous assurant de ma confiance. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vidal.

**M. Marcel Vidal.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la revitalisation de l'espace rural, nous en sommes tous convaincus, passe par une présence forte de l'activité agricole, mais aussi et surtout par une présence forte des femmes et des hommes constituant le tissu indispensable à son équilibre.

Toutefois, cette présence ne saurait être assurée si l'Etat ne donne l'exemple. Comment, en effet, peut-on demander à des hommes et à des femmes d'animer un territoire lorsque la puissance publique donne le signal du déséquilibre toujours plus marqué entre les villes et les campagnes ?

Mon propos portera sur trois points : la priorité à donner au logement en milieu rural ; le nécessaire maintien des services publics ; enfin, la situation de la viticulture en Languedoc-Roussillon.

La mission d'information sur l'aménagement du territoire, présidée par notre collègue M. Jean François-Poncet, a dressé un constat assez évocateur de l'état des lieux relatif à l'espace rural, en mettant l'accent sur l'urgence qu'il y a à améliorer les conditions de logement.

Les jeunes ménages et les personnes âgées à faibles revenus sont rejetés vers le marché urbain ; les responsables de PME et de PMI situées en zone rurale éprouvent des difficultés à recruter des salariés, car ceux-ci ne trouvent pas les logements qu'ils souhaitent ; le patrimoine bâti se dégrade faute d'avoir été réhabilité.

Ce diagnostic, que l'on ne peut mettre en doute, nous préoccupe vivement et nous impose une solution rapide.

Si une véritable politique du logement rural n'est pas engagée, la volonté de revitaliser l'espace rural qui nous anime tous restera, hélas ! un vœu pieux. Si l'on ne fait rien, dans dix ans, cet hémicycle retentira des mêmes lamentations qu'aujourd'hui, à la différence près qu'il sera trop tard pour reconquérir des territoires désertifiés.

Nous connaissons les solutions à apporter aux problèmes du logement rural.

Elles passent par une politique de relance de la construction de logements en milieu rural, par l'intermédiaire des aides publiques que sont les programmes locaux de l'habitat, les prêts locatifs aidés, mais aussi par l'octroi de crédits aux OPAH, opérations programmées d'amélioration de l'habitat. A cet égard, le rôle des conseils départementaux de l'habitat est essentiel.

En effet, s'il est urgent de construire dans les bourgs-centres et les communes rurales, il faut également réhabiliter un patrimoine traditionnel, souvent de qualité historique remarquable, mais, hélas ! parfois en piteux état.

Réaliser et mettre en valeur un patrimoine bâti qui réponde aux besoins modernes afin de favoriser l'installation de jeunes ménages, de jeunes agriculteurs, voilà, monsieur le ministre, une ambition qui s'inscrit parfaitement dans ce débat.

On ne peut demander seulement aux populations vivant dans nos campagnes ou en zone de montagne de produire au service d'une économie. Encore faut-il leur assurer une qualité de vie décente, confortable, qu'exige l'ensemble de la société, aujourd'hui et demain.

Or les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis 1970, la population familiale agricole a diminué de moitié dans notre pays. Sur le million de chefs d'exploitation que compte aujourd'hui la France, 500 000 ont plus de cinquante-cinq ans et un sur quatre seulement a un successeur.

L'espace rural ne peut se suffire de son air pur et de ses vastes espaces. Il faut aussi y maintenir en le modernisant un réseau de services publics, d'équipements commerciaux, culturels et sportifs, en un mot, lui garantir tous les atouts qui amélioreront les conditions de vie sur le plan économique et social.

Hélas ! nous sommes loin de l'objectif ; beaucoup reste encore à faire !

Nous sommes nombreux à entendre les doléances et les requêtes des maires, des conseillers municipaux, de nos administrés parce qu'une école, un bureau de poste sont menacés de disparition, parce qu'un service de soins est transféré, parce qu'une gendarmerie voit ses effectifs réduits, parce que les services fiscaux ne fonctionnent que deux jours par semaine, etc.

Ce leitmotiv, monsieur le ministre, vous le connaissez. Vous êtes, vous aussi, l'élu d'un département marqué par la ruralité, en prise directe avec toutes ces difficultés et, lorsque vous siégiez parmi nous, voilà peu de temps, vous

avez eu l'occasion d'en parler en votre qualité de rapporteur du budget de l'aménagement du territoire.

Loin de moi la prétention de vous faire découvrir tous ces problèmes, mais je vous serais très reconnaissant, compte tenu des fonctions importantes que vous assumez, de bien vouloir insuffler les choix politiques nécessaires, de traduire concrètement votre volonté par des actes garantissant le maintien et la modernisation des services publics en milieu rural, et de les conforter chaque fois que cela est envisageable.

En effet, contrairement à ce que le Gouvernement nous a annoncé, les fermetures de services publics ne sont pas suspendues ; bien au contraire, d'ici ou là, nous parvenons des informations inquiétantes.

Ne voyez pas dans mon propos une critique systématique, encore moins une mise en cause inélégante ; au contraire, considérez-le comme un signal d'alarme que, d'ailleurs, plusieurs députés ont déjà tenté de faire entendre au Gouvernement, lors du récent débat qui a eu lieu au Palais-Bourbon.

M. le ministre de l'intérieur nous affirme que l'aménagement du territoire est l'une de ses principales préoccupations, mais peut-on véritablement prendre en considération ses propos lorsque, dans le même temps, son éminent collègue, M. le ministre du budget, annonce la suppression du fonds de compensation pour la TVA ?

Ainsi, lorsqu'une commune construira un bâtiment pour le mettre à la disposition d'un service public, elle devra prévoir un coût supplémentaire de 18,6 p. 100 ! Quelle commune pourra supporter une telle mesure ? En la matière également, nous attendons du Gouvernement qu'il traduise sa volonté d'aménagement du territoire par des actes et ne se suffise pas de l'effet d'annonce.

Je voudrais, en dernier lieu, monsieur le ministre, évoquer le projet d'organisation commune du marché des vins que la Commission de Bruxelles a élaboré.

Nous entendons dire trop souvent, à l'occasion de la campagne électorale qui anime le pays en ce moment, que la Commission européenne propose et que le Conseil dispose, pour ne pas être convaincus que le Gouvernement doit refuser le projet de l'OCM.

Vous le savez, si ces textes étaient mis en pratique, nous assisterions à l'asphyxie de la viticulture, en particulier de celle du Languedoc-Roussillon, où tant d'efforts ont été accomplis durant ces quinze dernières années pour respecter des normes de production et élaborer des vins de qualité.

Le projet de l'OCM, en même temps qu'il réduirait à néant tout ce labeur, enlèverait toute perspective valable et encourageante aux jeunes agriculteurs.

Il faut savoir que, en Languedoc-Roussillon, de 512 dossiers de candidature à la dotation aux jeunes agriculteurs en 1991, on est passé à 337 dossiers en 1992, à 276 l'an dernier et que, au début du deuxième trimestre de 1994, à peine 100 dossiers avaient été traités.

Vous vous êtes prononcé sur ce projet, monsieur le ministre. Il vous faudra beaucoup de fermeté pour soutenir la position de la profession.

Récemment, le président de la chambre d'agriculture de l'Hérault me disait, alors que nous évoquions l'aménagement des autoroutes A 75 et A 759, combien la vision des friches en prolifération pouvait se révéler négative pour la promotion d'un produit tel que le vin.

La semaine dernière, les présidents de la SAFER du Languedoc-Roussillon et de la fédération des caves coopératives de l'Hérault ont signé un accord-cadre prévoyant la gestion du foncier, afin de lutter contre les arrachages.

Monsieur le ministre, il vous appartient donc, au niveau politique, de prendre en considération les réels efforts accomplis par les viticulteurs, notamment dans notre région du Midi. Ces derniers attendent du Gouvernement et des instances de Bruxelles des réponses précises et réalistes, destinées à recréer un climat de confiance, indispensable au milieu rural.

Monsieur le ministre, vous nous avez proposé aujourd'hui un débat non sanctionné par un vote ; nous y participons avec loyauté, mais nous considérons qu'un projet de loi d'orientation eût été plus apprécié et mieux adapté aux circonstances économiques et sociales.

Le monde rural mérite plus que des déclarations d'intention.

Il attend du Gouvernement des mesures concrètes, s'inscrivant dans un projet de société, et non une réflexion plus ou moins teintée de philosophie sur son devenir. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord rendre hommage au gouvernement dont vous faites partie et aux ministres, dont vous êtes et qui ont réussi à desserrer quelque peu l'étau dans lequel vos prédécesseurs avaient laissé enfermer notre pays lors des négociations du GATT.

Certes, vous n'avez pas obtenu tout ce qu'on pouvait rêver mais, pour avoir eu l'honneur de conduire une délégation de la commission des finances à Washington au mois de mars de l'année dernière, je considère que, par rapport au point de départ que vous avez trouvé, vous avez accompli un excellent travail. Surtout, vous avez su profiter du moment où le raidissement de l'attitude américaine, aux mois d'octobre et de novembre derniers, a permis d'attirer l'Allemagne et la Grande-Bretagne dans le camp des thèses françaises. Ce n'était pas si simple et il faut vous en donner acte.

Certes, vous avez surtout gagné du temps dans l'application d'un certain nombre de contraintes qui n'ont pas été assouplies, mais, dans l'agriculture, qui est une activité lourde, le temps compte beaucoup.

Tout à l'heure, vous avez dit que vous souhaiteriez l'ouverture de nouveaux marchés.

Connaissant la dynamique américaine, permettez-moi d'être un peu sceptique sur ce point, encore que c'est probablement l'un des secteurs sur lequel il faut se battre le plus puisque la France est, de toute façon, durablement et structurellement exportatrice.

Notre pays compte - ce qu'on oublie trop souvent - 70 ares cultivables par habitant alors que les autres pays d'Europe n'en comptent que 20 ou 15 par habitant.

Par conséquent, nous aurons à faire face, dans l'avenir, à des difficultés particulières qui nous mettent un peu dans le même camp que les Américains, puisque nous sommes un des rares grands pays agricoles normalement, structurellement exportateurs. C'est ce que l'on a du mal à leur faire comprendre.

Dans la mise en application de la PAC, monsieur le ministre, vous aurez à prendre toute une série de dispositions, pas très simples, qui devront conduire à l'adaptation de notre agriculture aux nouvelles conditions.

Il faudra, par exemple, assouplir le système des jachères. Une revendication ancienne tendait à faire passer la rotation de cinq ans à deux ans.

Pour ma part, je crois qu'il existe une autre voie à explorer : celle des jachères mixtes comportant une partie fixe et une partie mobile. Une partie des jachères fixes

pourrait être utilisée à des fins de service public dont nous n'avons pas idée maintenant, mais qui pourront se révéler utiles ultérieurement.

Vous êtes aussi le ministre de la pêche, monsieur le ministre, pourquoi des parcours de pêche ne seraient-ils pas installés le long des canaux ou des rivières sur une partie des terres mises en jachères fixes, le reste des exploitations concernées faisant l'objet de jachères tournantes.

Il y a probablement toutes sortes d'utilisations de ce genre auxquelles on ne pense pas encore, mais qui pourront se révéler intéressantes.

Pour le reste de la politique agricole commune, vous allez avoir à gérer à la fois des primes et des prix.

En ce qui concerne les primes, chacun s'inquiète de savoir combien de temps le système tiendra. Nous savons bien que certains pays européens ne sont pas fanatiques du maintien de ce dispositif. L'équilibre financier, en particulier l'endettement de notre agriculture, commande que l'on ne revienne pas sur ce procédé. En tout cas, il faudra être extrêmement vigilant sur le maintien du dispositif.

Le plus grave, me semble-t-il, ce seront les prix. En effet, je sens revenir la vieille illusion qui a gouverné pendant cinquante ans les technocrates parisiens, avant que les technocrates bruxellois ne prennent le relais, et selon laquelle une pesée faible sur les prix de vente, chaque année, conduira à décourager la production. C'est entièrement faux ! C'est d'ailleurs une partie des raisons pour lesquelles nous nous trouvons maintenant devant les difficultés que nous connaissons. Chaque fois que l'on baisse marginalement le prix de vente d'un produit à la sortie de l'exploitation agricole, compte tenu de ce que sont les structures des comptes d'exploitation, dans lesquels les frais fixes sont beaucoup plus importants que les frais proportionnels, la seule issue pour l'agriculteur est d'intensifier la production. C'est ce que l'on a fait depuis cinquante ans, avec les difficultés que l'on a rencontrées ces dernières années.

Voilà trente ans, quelques personnes considéraient que le système finirait par déboucher sur les jachères. Nous y sommes ! C'est tout de même un monde que d'avoir une jachère dans un champ et une course à la productivité dans le champ qui le jouxte. Or vous n'éviterez pas cette situation si vous acceptez que Bruxelles reprenne la tradition consistant à peser lentement sur les prix.

Sur ce point, je me permettrai d'être ferme, monsieur le ministre, sinon on recommencera. Alors, la recherche et le matériel suivront, comme cela a été le cas pour les engrais depuis cinquante ans, car ils concernent aussi d'autres activités. En définitive, l'agriculture n'est certainement pas le seul secteur à être responsable de cette situation.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez dressé, dans un discours tout à fait remarquable, une liste très complète des pistes de réflexion et des soucis que peut avoir un ministre de l'agriculture, et que partagent, bien entendu, les agriculteurs puisqu'ils vivent la situation sur le terrain. Aussi, si vous vouliez mettre en place l'ensemble des mesures que vous envisagez, vous auriez probablement quelques difficultés avec certains de vos collègues du Gouvernement, à commencer par le ministre du budget. En effet, le coût total de ce qu'il faudrait faire est hors d'atteinte.

Vous devez donc faire un tri et retenir quelques mesures simples, qui sont autant de signes et qui visent toutes à rendre la flexibilité aux exploitations agricoles.

La première concerne le statut juridique. La deuxième réside dans la dissociation - et vous l'avez entamée - aussi bien en matière fiscale que dans le domaine des charges sociales, entre le revenu du travail et le revenu du capital.

Une réforme fiscale en profondeur est nécessaire. La question du foncier non bâti a été longuement évoquée. À cet égard, je rappelle que la suppression du foncier non bâti ne profite pas uniquement aux agriculteurs. Parmi les sommes que ne perçoit pas le Trésor, certaines se retrouvent non pas dans les campagnes, mais dans certains arrondissements de Paris ou dans des villes importantes de la région parisienne.

Vous devrez aussi modifier radicalement le système des amortissements. L'agriculture est une activité lente. On ne peut pas lui appliquer le système d'imposition des bénéfices industriels et commerciaux, contrairement à ce que croient toujours les services du Quai de Bercy, qui prennent dans ce domaine le relais fidèle des services de la Rue de Rivoli. J'ai passé quelques années à me battre sur ce point, mais je n'ai pas l'impression que la situation ait beaucoup évolué.

Vous devrez aussi éviter les distorsions fiscales au sein de l'Europe. Vous savez bien que le système de la TVA forfaitaire allemande est une subvention déguisée, dont nos agriculteurs auraient bien besoin.

Vous aurez à prévoir une évolution de notre espace rural dans son ensemble. Certes, les exploitations sont diverses, mais la grande exploitation n'est plus, monsieur le ministre. Elle existe en termes de surface, mais plus en termes d'activité économique, et pas davantage en termes d'activité humaine. En effet, une exploitation de 500 hectares occupe quatre personnes. C'est l'équivalent d'une petite entreprise artisanale. Je crois qu'il y a quelques vieilles lunes dont il faut débarrasser notre vocabulaire.

Vous devrez prévoir des débouchés nouveaux : les biocarburants - ils ont été évoqués - et tout ce qui peut contribuer à la fourniture par l'agriculture de molécules à utilisation non alimentaire.

Vous avez toujours devant vous un vaste chantier. Je pense que les agriculteurs ont beaucoup appris à travers les difficultés qu'ils ont rencontrées. Votre ministère a, lui aussi, appris. Je souhaiterais que les autres ministères apprennent en même temps que le vôtre jusqu'où ils devront aller si l'on ne veut pas que notre agriculture s'écroule, comme s'est effondrée, avant la guerre, l'agriculture britannique avec toutes les difficultés que cela a causé au pays en termes de ravitaillement, tant pendant le conflit qu'après. La France est suffisamment riche pour qu'on ne lui fasse pas indirectement un cadeau aussi empoisonné. (*Applaudissements sur les travées du RDE, du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. César.

**M. Gérard César.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au sein de notre groupe, chacun a choisi d'aborder un sujet précis qui ne sera pas traité par un autre collègue de façon à éviter les répétitions fastidieuses pour tous. Nous sommes donc, par définition, solidaires des interventions de nos amis et collègues. Pour ma part, j'aborderai trois points : l'organisation commune du marché des vins, la forêt et les fruits.

Monsieur le ministre, vous avez pris pleinement conscience des enjeux de l'organisation commune des marchés et des risques énormes que fait courir la Commission européenne aux viticulteurs français.



Le projet de règlement viserait à réduire très rapidement le vignoble communautaire en abandonnant des parts de marché aux producteurs des pays tiers : Chili, Nouvelle-Zélande, Australie, Hongrie, etc.

Ces pays n'ayant pas les mêmes charges qu'en France, tous les professionnels ont exprimé de très vives critiques sur l'absence d'ambition de l'Europe.

La diminution des débouchés est-elle une fatalité ? La préférence communautaire existe-t-elle ?

Dans un contexte où chaque Etat membre défend ses intérêts, la négociation sera difficile et exigera que la France définisse ses objectifs et ses priorités.

Renoncer à une action de promotion des produits viticoles, ne plus stimuler ou promouvoir la demande, c'est très graves pour notre économie viticole, qui est un secteur d'emploi très important.

Nous sommes en présence de deux situations.

Dans le sud de l'Europe viticole, il n'y a pas de marché du vin possible sans l'exutoire complémentaire de la distillation.

Les autres régions viticoles résolvent leur problème de production par une interprofession organisée entre les producteurs et les négociants.

La solution à la première situation résiderait-elle dans l'aménagement du territoire, dans la solidarité nationale et européenne ?

En tout cas, elle ne réside certainement pas dans une organisation communautaire qui ferait l'amalgame entre des productions excédentaires et d'autres productions ayant des marchés équilibrés tournés largement vers l'exportation.

Monsieur le ministre, vous avez affirmé, voilà peu de temps, que vous souhaitiez conquérir de nouveaux marchés. Je suis tout à fait d'accord. Alors, commençons par ne pas perdre les marchés qui nous rapportent des devises, sachant que dans le combat difficile avec les pays extérieurs à l'Union européenne, ceux-ci n'entraînent aucune aide des pouvoirs publics.

Améliorer la qualité est l'objectif fixé par les viticulteurs, les syndicats professionnels, les chambres consulaires et les interprofessions.

En parallèle, le casier viticole se met en place dans les départements. La France est toujours le meilleur élève de l'Europe ! Mais qu'en est-il de l'Italie, de la Grèce ou de l'Espagne ?

Dans le cadre des projets bruxellois de réforme de l'OCM, il a été refusé de tenir compte des particularités du marché des vins. Stocker le vin, n'est-ce pas, pour certains d'entre eux, les bonifier ? Cet élevage est très prisé par le consommateur.

Nos AOC, baptisées VQPRD - vins de qualité produits dans une région déterminée - à Bruxelles, ne font-elles pas partie de l'image de la France, de notre gastronomie enviée de tous, voire de notre culture ?

Le médecin n'a-t-il pas conseillé à Montaigne du bordeaux comme fortifiant ? (*Sourires.*) Cette médecine lui a particulièrement réussi. Plus récemment, il faut se reporter à l'étude américaine sur les propriétés préventives du vin dans le domaine cardio-vasculaire.

Monsieur le ministre, le 14 juin, vous allez recevoir les professionnels. Vos déclarations récentes s'opposent vivement aux positions technocratiques bruxelloises. Nous vous en félicitons.

Vous avez notre soutien, aussi bien pour défendre notre production viticole de qualité que pour modifier la loi Evin.

Nous vous faisons confiance pour régler ce dossier douloureux, avec les ministres concernés et le Parlement.

Informé, éduqué le consommateur sur la qualité de nos produits : oui, mais faut-il assister à un match de football à Madrid pour voir s'afficher la publicité de nos produits français ?

Arrêtons, par l'affichage, l'hypocrisie. Donnons-nous les moyens de faire connaître nos produits de qualité dans l'Hexagone, car ils sont source de très nombreux emplois.

Monsieur le ministre, la plupart des groupes représentés au Sénat vous soutiendront dans cette modification de la loi Evin, qui fait tellement de tort à la viticulture. La décision devrait être prise avant la fin du mois de juin. N'attendez pas, monsieur le ministre, de nouvelles manifestations.

En matière d'investissement, pourquoi y a-t-il amalgame entre tous les vins, alors que les AOC font déjà leur autocontrôle dans les domaines suivants : plantations, agréage, rendement, vins à l'exportation, lesquels rapportent des devises.

A titre d'exemple, un investissement est nécessaire pour répondre positivement à la demande toujours croissante de qualité des acheteurs locaux ou des exportateurs.

Qu'appelle-t-on chaîne de qualité ? Il s'agit de la sélection parcellaire aux vignobles, de l'apport de vendanges bien mûres, du pressurage sélectif, de la maîtrise des températures et de la conservation-élevage.

Après les recommandations et les décisions du comité STAR de l'Union européenne, seraient pris en compte, au titre de la prime d'orientation agricole, le matériel de vinification, le pressoir et la maîtrise des températures.

Ne seraient pas éligibles : les travaux lourds d'infrastructures, l'armature et l'isolation du bâtiment, l'installation électrique, etc.

Le montant éligible de la subvention au titre de la prime d'orientation agricole représenterait donc un certain pourcentage de l'investissement, entraînant, ce qui est plus grave, le même pourcentage pour le FEOGA.

La prime Ballardur de 5 000 francs permet d'acheter une automobile avec des roues et même un volant ! (*Sourires.*)

**M. René-Pierre Signé.** Mais les concessionnaires ne sont pas payés !

**M. Gérard César.** Faisons de même pour la viticulture. Faut-il en conclure que la France et l'Union européenne ne veulent pas faire les efforts financiers nécessaires pour aider les entreprises qui investissent ?

Monsieur le ministre, la viticulture d'appellation d'origine contrôlée attend votre réponse, qui engage l'avenir.

Je connais aussi votre position sur l'organisation commune des marchés, monsieur le ministre. La viticulture française tout entière confirme votre refus des propositions communautaires.

Elle souhaite un contrat clair qui inspirera une politique réaliste et déterminée, indispensable pour maintenir et pour développer la mise en marché de nos produits de grande qualité.

J'en viens à la forêt aquitaine. Gérée de façon convenable, elle est un facteur important de l'aménagement du territoire. Elle exprime ses difficultés et les besoins des sylviculteurs. En Aquitaine, la forêt représente 20 000 sylviculteurs, 28 000 emplois directs, 1 750 000 hectares et un chiffre d'affaires de 14 milliards de francs. Pour mémoire, en France, l'activité forestière représente 550 000 emplois directs, soit autant que le secteur de l'automobile.

Tout cela à peu près invisible, tellement l'opinion est persuadée que les arbres poussent tout seuls et sont faits pour donner de l'ombre aux citadins et pour favoriser la cueillette des champignons.

Tout cela parce qu'il faut du temps pour qu'un arbre arrive à maturité et parce que ce temps ne coïncide pas avec celui des financiers.

Que veulent les professionnels ? Quatre points principaux.

D'abord, ils veulent de la considération, c'est-à-dire une politique nationale à la hauteur de la France, premier pays forestier de l'Union européenne, qui viendrait conforter les efforts de la région.

Hors du Marché commun, soumis de plein fouet à la stratégie conquérante des « vikings », c'est-à-dire les Scandinaves, et à l'anarchie des Etats de l'ex-Empire soviétique, les professionnels souhaitent que des accords internationaux sérieux régularisent les flux.

Les mécanismes financiers adaptés à l'investissement forestier permettraient à l'Aquitaine de devenir la porte d'un massif européen de 10 millions d'hectares. Rappelons que les Etats scandinaves tirent l'essentiel de leur prospérité de la forêt.

La fonction d'aménageur de l'espace rural doit être prise en considération. L'entretien et l'exploitation des forêts maintiennent la population en place.

Les forestiers souhaitent que la fonction économique des forêts voit sa priorité reconnue avant que les pressions écologistes ne les transforment en décor pour opéra des champs.

Monsieur le ministre, avec des moyens suffisants et une volonté certaine, vous l'avez prouvé en restaurant le fonds forestier national, ce qui n'était pas facile sur le plan budgétaire, le ministère dont vous avez la charge deviendrait le ministère de l'agriculture, de la pêche et de la forêt ; il développerait tous les projets qui contribueraient à faire émerger le système dynamique forêt-bois-papier.

Y a-t-il meilleur symbole de la modernité que de faire porter le progrès économique et social par la culture millénaire des arbres ?

C'est la meilleure raison de s'y investir.

J'en viens au secteur des fruits.

Il subit, depuis de nombreuses années, une crise grave dont l'origine se situe dans les dysfonctionnements de l'Union européenne et de la mondialisation des échanges.

La commission des affaires économiques a nommé une mission d'information qui, à travers son président, M. Louis Minetti, et ses excellents rapporteurs, dont nos amis MM. Jean-François Le Grand et Jean Huchon, a réalisé un énorme travail de fond, en proposant des solutions franco-françaises et européennes.

Monsieur le ministre, vous avez demandé à M. José Haro, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt de ma région, l'Aquitaine, d'établir un rapport. Je saisis l'occasion pour affirmer qu'il fera date dans notre histoire des fruits et légumes. Maintenant, il est temps de mettre en pratique les solutions préconisées.

Toute politique agricole commune doit être fondée sur un préalable indispensable, la préférence communautaire.

L'Union européenne doit s'engager vers une réduction des importations de pays tiers où les coûts salariaux sont beaucoup plus bas que chez nous et faussent une véritable concurrence.

Le secteur des fruits et légumes joue un rôle économique de premier plan dans plusieurs départements ruraux, où il est souvent le premier employeur de main-d'œuvre, directe ou indirecte.

Il est donc nécessaire que des mesures énergiques soient prises d'urgence en faveur de ce secteur économique. Il faudrait ainsi, d'une part, faire passer de soixante à cent jours le délai d'exonération de charges pour les saisonniers et, d'autre part, prévoir pour les salariés permanents une exonération de charges sur les 2 500 premiers francs de salaire.

Cette exonération existe déjà dans d'autres secteurs, il faut la mettre en pratique pour sauver cette profession.

Un emploi créé ou maintenu en milieu rural, c'est une famille de moins dans des banlieues surchargées !

Ce secteur sensible des fruits et légumes, dans une conjoncture dramatique pour certains, est encore aggravé par les calamités répétitives.

Monsieur le ministre, grâce à votre compréhension, à votre volonté, au soutien efficace de M. Jean François-Poncet, nous avons réussi à rétablir, dans la loi de finances de 1994, l'incitation à l'assurance grêle. C'est vraiment un progrès. Je tenais à vous en remercier, même s'il est nécessaire d'aller plus loin dans un futur proche pour revoir la totalité du fonds des calamités.

Sur ces trois points, OCM des vins, forêts, fruits, il faut que vous traitiez rapidement l'ensemble des problèmes pour redonner confiance aux viticulteurs, aux forestiers, aux arboriculteurs.

Monsieur le ministre, permettez-moi d'attirer votre attention sur un point qui me chagrine en tant que rapporteur du projet de loi sur les appellations d'origine, voté par la Haute Assemblée à la fin du mois de décembre 1993 et qui est maintenant devenu la loi du 3 janvier 1994.

Actuellement, une quinzaine d'organismes certificateurs sont traduits devant le conseil de la concurrence pour infraction aux dispositions de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986. C'est inadmissible ! Il est donc urgent d'y remédier par un projet de loi qui permettra d'assurer la plus grande qualité souhaitée par tous.

En conclusion, monsieur le ministre, j'ai apprécié, cet après-midi, votre discours engagé, votre volonté de vous battre pour tous les agriculteurs, pour les productions spécialisées, pour la diminution des charges sociales, pour une fiscalité mieux adaptée dans une Europe moins technocratique, donc plus politique et plus humaine. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Huchon.

**M. Jean Huchon.** Dans ce débat d'orientation et à ce point de la discussion, alors que presque tout a été dit, je voudrais, monsieur le ministre, attirer tout particulièrement votre attention sur les difficultés que traverse actuellement les secteurs des fruits et légumes et de l'horticulture.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1992, le revenu brut d'exploitation moyen d'un exploitant maraîcher a diminué de 38 p. 100, et celui d'un arboriculteur de 43 p. 100.

Les comptes nationaux pour 1993, récemment publiés, font apparaître, pour l'arboriculture fruitière, un nouveau recul du revenu brut d'exploitation de 55 p. 100.

Si je prends l'exemple de mon département, le Maine-et-Loire, particulièrement impliqué dans ces productions, les exploitants auront vu, en moyenne, leur revenu brut

d'exploitation baisser de 12 p. 100 en 1992, puis de 10 p. 100 en 1993.

Or j'ai parfois l'impression que l'importance du secteur des fruits et légumes n'est pas correctement perçue. Ce secteur représente pourtant une production de 40 milliards de francs, soit plus du dixième de la production agricole totale, 250 000 emplois dans la production et autant dans la distribution. Il est, de plus, un facteur d'aménagement du territoire, en permettant le maintien de l'agriculture dans des bassins traditionnels qui pourraient difficilement se livrer à d'autres productions.

Je ne reviendrai pas sur les causes de ces crises successives, qui ont été longuement détaillées dans le rapport sur le marché des fruits et légumes dont j'avais eu l'honneur d'être corapporteur l'an dernier.

Ces constatations nous avaient conduits à formuler un certain nombre de propositions d'ordre international et communautaire, mais aussi national, que je voudrais rappeler.

Au titre des mesures d'ordre international, nous avons souhaité une surveillance accrue de l'application des accords préférentiels, actuellement utilisés par certains pays tiers non bénéficiaires pour contourner les barrières communautaires.

Le cas, ridicule et amusant, du cornichon du Sri Lanka, qui transite par la Turquie pour bénéficier d'un droit d'accès privilégié dans la Communauté, en est une illustration significative.

Je comprends bien, monsieur le ministre, que des nécessités diplomatiques conduisent à ouvrir les marchés européens aux produits des pays de l'Est ou du Maghreb, mais est-il inconcevable que cette ouverture soit régulée et que ces concessions ne se traduisent pas par l'effondrement des productions communautaires ?

Pourquoi laisser entrer des produits dont notre marché est déjà saturé ? C'est sûrement un profit considérable pour les commerçants internationaux, c'est sûrement un intérêt pour la grande distribution, qui n'hésite pas à utiliser tous les moyens possibles pour faire pression sur le prix de son approvisionnement, mais c'est ainsi que l'on provoque l'écroulement des prix et la ruine des producteurs.

La mondialisation de l'économie, qui a été évoquée par beaucoup d'entre nous, les distorsions salariales et sociales, l'écroulement du prix des transports à longue distance, voilà le drame de notre époque.

Dans ce domaine, l'Europe et la France se comportent avec un angélisme et une naïveté qui vont devenir coupables si rien n'est fait. Nous aurions, je crois, quelques leçons à prendre auprès de nos amis américains et japonais pour conjurer le péril qui nous guette.

Monsieur le ministre, quel sera le résultat d'une politique d'arrachage d'arbres fruitiers en pleine production - que je vous félicite et vous remercie d'avoir obtenue à Bruxelles - quand, en même temps, les pommes en provenance du Chili se voient ouvrir des possibilités d'entrée supplémentaires, grâce notamment à un abaissement de la protection douanière ?

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour être vigilant dans ce domaine.

Il n'est, bien sûr, pas question de mettre en place un système protectionniste. Je crois, au contraire, que des accords peuvent et doivent permettre, par la mise en place de calendriers cohérents, une complémentarité effective des importations, prenant en compte la situation réelle des marchés européens.

S'agissant des mesures communautaires, nous avons proposé le renforcement des OCM existantes par une meilleure connaissance du potentiel de production communautaire et par une surveillance accrue des importations, afin de permettre le traitement préventif des crises.

Il faut, en outre, veiller à l'application systématique des règles de normalisation et de retrait.

Il n'est pas souhaitable de systématiser le mécanisme des retraits qui, dans certains pays - nous en avons eu la preuve - est considéré comme le débouché naturel et permanent de la production, alors qu'il doit rester un filet de sécurité et le moyen de rapprocher la quantité offerte de la demande.

Il y a aussi, sans doute, une réflexion à mener sur l'articulation au sein de la PAC entre les OCM limitant les possibilités de produire et l'OCM des fruits et légumes. Aux Etats-Unis, par exemple, les agriculteurs qui bénéficient d'aides pour les grandes cultures ne peuvent se reporter sur la production de fruits et légumes.

Sur le plan national, un certain nombre d'aménagements fiscaux et sociaux profiteraient aux secteurs des fruits et légumes comme à l'ensemble du secteur agricole. Je pense à la prise en compte du revenu réellement disponible pour la détermination des assiettes fiscale et sociale, ou à l'allègement des charges sociales pesant sur la main-d'œuvre.

Dans l'immédiat, il apparaît indispensable de fournir aux exploitations et aux entreprises les moyens de traverser la crise actuelle et de maintenir l'effort de modernisation et d'installation.

S'agissant de l'amélioration du fonctionnement de la filière, la mission d'information s'était prononcée pour le renforcement de l'organisation de la production et pour l'amélioration de la gestion des marchés, laquelle suppose un renforcement de l'interprofession et une amélioration de la cohésion de la filière.

Il faut convenir que l'organisation économique française est loin d'atteindre le niveau de celle de nos concurrents néerlandais. Un très fort individualisme, perceptible en France, contrecarre aujourd'hui encore les efforts de structuration de ce secteur.

Je ne serais pas scandalisé d'évoquer le cadastre fruitier, même si, hélas ! un certain nombre de producteurs lèvent les bras au ciel à cette seule idée.

Enfin, il me paraît souhaitable de raisonner en termes de zones traditionnelles de production et de bassins de production afin d'éviter, notamment, des délocalisations préjudiciables aux intérêts de l'ensemble de la filière.

Il semble qu'un certain nombre de propositions du rapport Haro aillent dans ce sens. Pouvez-vous nous en dire davantage sur la création de comités de bassin et sur le rôle qu'ils seraient amenés à jouer ?

Il reste un point, monsieur le ministre, qui me paraît essentiel : celui des relations avec la distribution, qui pèsent d'un poids écrasant sur le secteur des fruits et légumes.

La pression que les grandes surfaces exercent leur permet de « casser » les prix. Par ailleurs, la qualité de la présentation des produits, souvent disposés « en vrac », est négligée alors que les producteurs font des efforts exemplaires en la matière.

Je vois là, monsieur le ministre, des mesures franco-françaises à prendre d'urgence afin de rééquilibrer les relations entre la distribution et les fournisseurs agricoles.

Enfin, au titre des mesures nationales, je me félicite que le ministre du budget paraisse avoir finalement admis que le taux de 18,60 p. 100 qui frappe les produits horticoles est insupportable si nos principaux concurrents restent, eux, au taux réduit. Il n'aura finalement jamais fallu que quatre ans pour revenir sur une mesure qui, nous le savons tous, a fait bien des dégâts !

A mes yeux, l'importance que représentent ces secteurs, en termes économiques mais aussi d'emplois et d'aménagement du territoire, justifie pleinement qu'un intérêt particulier leur soit porté. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous saurez trouver les moyens nécessaires pour leur permettre de traverser la crise actuelle et accompagner leur développement.

Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais évoquer un problème pour lequel vous avez, dans votre exposé, annoncé une solution heureuse. Il s'agit de la situation dramatique des conjoints en situation de veuvage, plusieurs d'entre nous en ont parlé. Nous sommes tous témoins, dans nos départements, de situations difficiles. Des personnes ayant vécu une vie laborieuse et méritante sont condamnées à vivre avec une pension inférieure au RMI. Nous comptons sur vous pour que la promesse heureuse que vous avez faite devienne une réalité.

J'aurais voulu évoquer les problèmes viticoles, mais mes collègues MM. Serge Mathieu et Gérard César en ont largement parlé et je souscris à leurs propositions pour une OCM efficace.

L'agriculture est un élément fondamental de l'aménagement du territoire. Il n'y aura pas d'espace rural vivant sans une agriculture digne de ce nom, c'est-à-dire active et productive. Depuis la réforme de la politique agricole commune, l'agriculture est sous perfusion financière permanente. Or un malade sous perfusion doit sortir de cet état le plus rapidement possible.

Je souhaite vivement que votre politique permette le retour à une situation normale, où les agriculteurs vivraient non pas de recettes paperassières mais de la vente de leurs produits. Pour y parvenir, vous avez nos encouragements et notre soutien, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. le président.** La parole est à M. Caupert.

**M. Joseph Caupert.** Vous avez, monsieur le ministre, en introduisant ce débat, répondu à bon nombre de nos interrogations et pris beaucoup d'engagements.

Je tiens d'abord à vous remercier pour tout ce que vous avez déjà fait et à vous féliciter pour tout ce que vous avez annoncé pour l'agriculture et les agriculteurs. En effet, si l'Union européenne, la réforme de la PAC n'étant pas achevée, dispose encore de certaines marges de manœuvre, il est grand temps que la politique agricole nationale prenne une dimension nouvelle.

De nombreux orateurs prenant part à ce débat, je limiterai volontairement mon propos. Toutefois, je me permettrai d'insister sur trois des points que vous avez développés, car ils me semblent essentiels pour des départements comme celui que je représente.

La priorité va à la diminution des charges fiscales, sociales et financières.

Notre fiscalité agricole est sans conteste la plus pénalisante d'Europe et constitue un frein puissant à l'innovation.

Dans ces conditions, les fondements d'une réforme doivent faire porter les prélèvements obligatoires sur le revenu réellement disponible, par une séparation entre l'entrepreneur et l'exploitant.

C'est à cette condition que les entreprises agricoles pourront se développer et, par voie de conséquences, se maintenir sur l'ensemble du territoire.

Le deuxième type de mesures concernent le problème de l'installation.

Nous savons tous que 50 p. 100 des agriculteurs français cesseront d'exercer leur métier dans les dix ans à venir et que seul un quart d'entre eux auront un successeur. Il faut donc se donner les moyens de tirer partie de cette situation pour moderniser notre agriculture.

Une réforme s'impose afin de maintenir le plus grand nombre possible d'exploitations.

Les restructurations ne devront plus permettre l'agrandissement des exploitations au détriment des installations, auxquelles il faut donner une priorité absolue.

Monsieur le ministre, tous les jeunes qui opteront pour l'agriculture seront des chômeurs en moins, et grâce à eux un petit coin de France sera un peu plus vivant.

Pour que cette action ait des conséquences positives sur l'emploi et la déprise foncière, il faut une politique forte et ambitieuse qui fasse de l'installation, je le répète, une priorité absolue.

Nous, élus, nous avons la responsabilité de prévoir et de construire l'avenir. Cela suppose quelquefois de l'audace. Ainsi, dans mon canton, avec le concours de la SAFER, qui a constitué la réserve foncière nécessaire, nous avons expérimenté la livraison d'une ferme clé en main dans un secteur où gagnait la désertification.

L'action à mener concerne aussi la revitalisation du monde rural, qui sera le troisième et dernier point de mon intervention.

Dans les départements ruraux, l'agriculture représente l'activité traditionnelle ; pour la Lozère, c'est l'activité essentielle. L'économie départementale dépend donc de son développement et de son avenir.

Dans nos zones de moyenne montagne, l'élevage extensif joue de plus en plus un rôle irremplaçable dans l'entretien de l'espace et dans la protection des paysages.

Il nous faut nous préoccuper de l'ensemble de ces fonctions et déterminer comment elles peuvent permettre aux agriculteurs d'obtenir un complément de revenus.

Cela étant, les agriculteurs sont, d'abord, des producteurs, et ils doivent le rester. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas relâcher les efforts engagés pour l'obtention, dans ces zones, de quotas laitiers et de droits à primes supplémentaires qui favoriseraient les installations et accélèreraient ainsi la revitalisation de nos campagnes.

La fonction d'occupation et d'entretien du territoire passe aussi par une politique de la forêt et de la filière bois. En effet, 150 hectares de forêt bien gérée nécessitent le travail d'un homme à temps complet.

La sylviculture a donc une incidence directe sur l'emploi et elle permettrait à la forêt de conserver toute sa place dans l'économie et dans le paysage.

Malgré cela, et malgré tous les discours, il semble que Bruxelles se désintéresse de ce secteur pourtant porteur d'avenir. Il faut absolument que des mesures concrètes d'encouragement à la sylviculture soient mises en place. Prendrez-vous rapidement des mesures importantes à cet égard, monsieur le ministre ?

Puis-je me permettre de vous dire qu'une première mesure qui témoignerait de votre détermination à mener une politique volontariste serait que, dans le budget pour

1995, l'exonération de trente ans du foncier non bâti soit portée à cinquante ans pour toutes les forêts et reboisements au dessus de 1 000 mètres ?

Monsieur le ministre, le contenu de ce débat permet d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'agriculture française.

Reste maintenant à trouver les moyens budgétaires de cette politique, qui seule peut rendre l'espoir aux agriculteurs et au monde rural.

C'est une lourde tâche, mais, pour ma part, je vous fais entièrement confiance. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Castaing.

**M. Robert Castaing.** Monsieur le ministre, mon intervention se limitera à deux domaines qui ont d'ailleurs déjà été évoqués : la fiscalité agricole et le financement de l'agriculture.

J'aurais pu, moi aussi, évoquer le problème de l'ail chinois, qui inonde le marché et, partant, irrite les agriculteurs du département que je représente ; mais mon collègue M. Delga y a déjà fait allusion, et je suis persuadé que mes collègues parlementaires gersois vous ont déjà interrogé sur ce sujet.

En ce qui concerne la fiscalité agricole, nous connaissons les revendications et les propositions de la profession ; nous connaissons maintenant vos intentions, monsieur le ministre.

Au départ de toute réflexion, il s'agit de savoir si la profession agricole justifie encore une fiscalité spécifique. En effet, l'exploitation agricole se rapproche de plus en plus d'une exploitation artisanale, commerciale, voire industrielle. La compétition est mondiale et le marché existe. La volonté de la profession est de s'inscrire dans cette évolution, ainsi que vous l'avez vous-même affirmé, à plusieurs reprises, au cours de votre intervention.

L'agriculture présente néanmoins certaines particularités dont il faut, fiscalement, tenir compte, d'autant qu'il s'agit d'une activité soumise, plus que d'autres, à des aléas non maîtrisables par l'homme, comme les aléas climatiques.

C'est pourquoi nous sommes d'accord pour distinguer le revenu réinvesti en biens professionnels du revenu disponible, qui serait, lui, passible de l'impôt sur le revenu.

Nous sommes également d'accord sur la nécessité d'améliorer les règles d'imposition des plus-values latentes sur les stocks à rotation lente et sur l'abaissement du seuil d'assujettissement au régime simplifié de la TVA agricole.

La mise en œuvre d'un mécanisme d'exonération progressive des plus-values professionnelles doit être examinée avec beaucoup d'attention et sans précipitation.

De la même façon, la création d'une provision pour risques climatiques épizootiques ou économiques présente de réelles difficultés techniques. En réalité, ces risques sont traduits dans les charges ou dans le chiffre d'affaires de l'exercice concerné. En conséquence, il paraît difficile, en l'état technique du dossier, de proposer une solution concrète exempte de contentieux infinis.

Enfin, dernier point, la réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut s'envisager que dans le cadre général, bien sûr, des réformes fiscales liées à la politique d'aménagement du territoire.

J'en viens au domaine financier.

Nous devons conforter la politique de financement de l'agriculture afin de favoriser l'adaptation des exploitations et de renforcer leur compétitivité. La chute des investissements agricoles doit être arrêtée. Les efforts de

compétitivité accrue auxquels l'agriculture est appelée passent nécessairement par des investissements supplémentaires. Or, la reprise des investissements n'est possible que grâce à une meilleure maîtrise de l'endettement agricole.

A cet égard, il faut reconnaître que nous observons, depuis quelques années, un début d'amélioration des situations, grâce, notamment, à la création, en 1990, du fonds d'allègement des charges financières, sans oublier le travail fourni par les caisses du Crédit agricole.

Le fonds doit permettre de mobiliser trois milliards de francs entre 1990 et 1995 et, l'an dernier, 110 000 dossiers ont été traités utilement.

Grâce aux décisions des pouvoirs publics et au travail de la banque précitée, le taux d'intérêt moyen de la dette agricole a diminué régulièrement depuis dix ans. Le poids relatif des charges financières dans les comptes de l'agriculture a baissé au cours des dernières années puisque les frais financiers représentaient 7,9 p. 100 de l'excédent brut d'exploitation en 1993, contre 9 p. 100 en 1987.

Néanmoins, le financement des investissements agricoles nécessite une politique de taux adaptés, compte tenu de la faible rentabilité des capitaux investis. L'équilibre du financement des investissements agricoles justifie donc une aide de l'Etat par le canal de la bonification.

C'est pourquoi nous sommes favorables à une simplification de la réglementation des prêts bonifiés et à un assouplissement des multiples critères d'accès. L'ensemble des secteurs de l'agriculture devront bénéficier de ces nouvelles mesures.

Vous vous dites prêt à agir en ce sens, monsieur le ministre ; nous jugerons sur pièces.

Parce que l'agriculture est une activité complexe et lourde qui nécessite des capitaux importants, parce que l'agriculture est une activité forte de notre pays dans la compétition mondiale, nous devons aider notre agriculture.

Mais un débat d'orientation est toujours un vaste catalogue d'intentions. Pour réussir, il vous faudra, monsieur le ministre, oser sortir peut-être d'un raisonnement limité aux seules thèses économiques libérales.

La gestion libérale de l'économie de marché peut en effet ne paraître compatible, à terme, ni avec la défense de notre agriculture ni avec celle de l'Europe.

Monsieur le ministre, dans votre longue intervention, vous avez fait naître des espoirs. Nous souhaitons tous qu'ils soient suivis de réalisations et, dans cette perspective, nous prenons date pour l'avenir. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Collin.

**M. Yvon Collin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici réunis pour un débat d'orientation sur l'agriculture, débat très attendu par les agriculteurs, par les organisations professionnelles qui les représentent, mais aussi par nous, les élus, qui savons, en raison de l'expérience que nous avons du terrain, combien ce sujet est sensible.

Ce débat est important. En effet, la population active agricole représente encore plus d'un million de personnes et 61 p. 100 des 55 millions d'hectares de la France métropolitaine sont consacrés à l'agriculture. Certes, cette surface diminue. Toutefois, en termes d'environnement, l'agriculture, en structurant la plupart de nos paysages, manifeste sa présence et sa vigueur.

Même si la France est l'une des premières puissances industrielles mondiales, elle a gardé une tradition rurale devenue une richesse que les Français ne sont pas prêts à sacrifier.

Ce débat est également, je vous le disais, très sensible parce qu'il présente un paradoxe. Le monde agricole recouvre deux réalités.

D'un côté, au regard des résultats économiques du secteur agricole, la France dispose d'une agriculture dynamique et performante. Elle produit un quart de la production agricole de l'Union européenne. Ses productions céréalières, oléagineuses, bovines et viticoles sont les premières en Europe. Elle est, en outre, le premier exportateur européen en matière d'échanges avec les pays tiers.

De l'autre côté, les agriculteurs, dans leur ensemble, se heurtent perpétuellement à des difficultés économiques bien connues et réelles. Il s'agit de la surproduction, de la chute des prix et des revenus et du surendettement.

Le monde agricole a subi de plein fouet les effets d'une logique productiviste développée pendant plusieurs dizaines d'années.

La croissance des coûts budgétaires de cette politique et les atteintes qu'elle a portées à l'environnement ont contribué à la modification de l'attitude de la Communauté européenne à la fin des années quatre-vingt.

La maîtrise de la production et la compensation de la baisse du revenu par les aides directes aux agriculteurs ont constitué les nouvelles orientations de la politique agricole européenne.

L'agriculture française livre donc aux observateurs l'image paradoxale d'un secteur économique performant, victime cependant de spasmes sociaux. Ainsi, la France a profité des performances réalisées par son agriculture sans que, pour autant, tous les agriculteurs en aient totalement bénéficié.

Comme si la réalité des situations gênait nos regards, personne n'a, jusqu'à présent, voulu reconnaître qu'à privilégier, au point de la rendre exclusive, la fonction productive et à ne retenir que la performance quantitative, la France avait, en fait, marginalisé quelque 600 000 paysans.

Comme je vous le disais voilà un instant, Bruxelles a inversé ses règles au cours des dernières années, afin d'adapter l'offre à la demande. Mais le choix du désert pour méthode n'était pas, convenons-en, la meilleure solution.

C'est sur ce point que le débat d'aujourd'hui peut prendre toute son importance. Il s'agit de savoir quelle orientation on veut donner à notre agriculture.

Est-il préférable de s'engager sur la voie d'un désert rural dans lequel quelques exploitations céréalières et des grands élevages hors sol voués à la compétition mondiale et à l'hyperproductivité constitueraient quasi exclusivement notre agriculture ? Ou est-il souhaitable de maintenir, aux côtés de cette dernière, une agriculture diversifiée au sein de laquelle le petit élevage et la petite polyculture occuperaient une fonction d'entretien de l'espace, d'aménagement du territoire et d'emploi des hommes ?

Je prends personnellement position en faveur de la seconde conception. A ceux qui pensent qu'elle est plus coûteuse pour la collectivité, je demande quel serait le prix humain et social d'un exode vers les banlieues de familles rurales sacrifiées pour une agriculture hyperproductiviste.

Nous savons tous également que nos paysages et nos villages souffriraient d'un abandon de leurs paysans. De plus, il s'ensuivrait une disparition des services publics et des commerces.

A l'heure où l'on parle d'aménagement du territoire, il n'est pas concevable de ne pas prendre position pour le maintien d'un réseau dense d'exploitations familiales agricoles valorisant l'ensemble du territoire.

Notre réflexion doit absolument s'orienter dans cette direction, et je constate avec plaisir, monsieur le ministre, que vous croyez au maintien d'une agriculture diversifiée et enracinée dans nos terroirs et que vous êtes convaincu de la possibilité pour une agriculture de concilier la performance économique et la gestion de l'espace.

Mais, avant de prendre les mesures techniques qui s'imposent à l'agriculture, votre gouvernement, monsieur le ministre, devra afficher clairement son ambition. S'il existe un consensus sur les choix futurs de notre agriculture, nous pourrions débattre des méthodes pour parvenir à l'orientation choisie.

En attendant, permettez-moi de vous présenter quelques mesures qui, à mes yeux, permettraient de maintenir la diversification agricole que je défends.

Aujourd'hui, nous nous situons dans un régime de gestion quasi généralisé des volumes produits et, à ce titre, il est urgent que des productions comme l'arboriculture entrent rapidement dans ce cadre.

C'est, pour ma part, une solution que je ne rejette pas, à la condition que soient réparties équitablement ces quantités à produire.

Puisque cette volonté communautaire de maîtrise des productions existe et que nous sommes actuellement très engagés dans une redéfinition de l'aménagement du territoire, je vous propose, monsieur le ministre, de faire de cette répartition des volumes à produire l'outil majeur des prochaines années.

Abandonnons donc l'injuste méthode des références historiques et imaginons un droit à produire prenant en compte l'existence d'une famille sur un territoire donné. C'est possible en mettant en œuvre des quotas autres que ceux que nous connaissons ou un système de prix différencié. Telle est la vraie solution si l'on veut faire concrètement de l'agriculture le moteur essentiel de la gestion de l'espace.

A cela doit s'ajouter une nouvelle législation réglementant la distribution des produits agricoles. Aujourd'hui, 60 p. 100 des volumes en matière de produits frais sont achetés par six groupes contrôlant la moyenne et grande distribution française. Cette position dominante devient, elle aussi, perverse.

Dans la mesure où les négociations interprofessionnelles sont illusoire, nous devons définir, par la loi, des prix planchers tenant compte des coûts de production et, de plus, organiser le processus de référencement.

Faute d'accepter des modifications aussi radicales, nous nous rendrons alors complices de la disparition à court terme d'environ 500 000 paysans. Il s'ensuivra un drame social terrible que la société, dans son ensemble, devra absorber. Je ne crois pas que, dans la situation actuelle, nous puissions prendre un tel risque.

Grâce au très important soutien public dont bénéficie aujourd'hui l'agriculture, je préfère garder les hommes et les femmes sur tout le territoire, en leur assignant ainsi une fonction sociale permettant de maintenir l'activité économique dans nos espaces ruraux sans qu'ils perdent leur dignité, et c'est important.

Après, et seulement si nous avons établi ce cadre qui fera de l'agriculture un exemple judicieux répondant aux attentes de la société française, nous pourrons examiner, point par point, les problèmes particuliers, tels que le financement des exploitations, la fiscalité, la gestion des risques climatiques, la pluriactivité ou le régime social et juridique des exploitations.

C'est à ce prix que nous parviendrons à garder sur tout le territoire 700 000 à 800 000 exploitations, mais aussi à redonner envie aux jeunes de devenir agriculteurs, faisant ainsi de ces femmes et de ces hommes les acteurs indispensables d'une ruralité vivante.

Nous avons tout à y gagner, mais, de grâce, monsieur le ministre, ne mettons pas, une fois de plus, la charrue devant les bœufs ! (*Applaudissements sur les travées du RDE, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rigaudière.

**M. Roger Rigaudière.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaiterais avant tout, comme l'ont déjà fait certains de mes collègues, rappeler que le Gouvernement n'a pas attendu le débat d'orientation pour mobiliser son énergie en faveur de notre agriculture.

Ainsi a-t-il déjà beaucoup œuvré, en l'espace d'une seule année, pour secourir les formes les plus menacées d'agriculture, en particulier, celle des zones fragiles de montagne.

Je n'énumérerai pas toutes les mesures qui ont été prises, mais la liste serait assez éloquente pour qu'on puisse vous donner acte, monsieur le ministre, de la densité de l'action menée à bien en si peu de temps.

Si l'on passe du bilan de l'action gouvernementale au thème du devenir de nos campagnes, le débat d'orientation qui nous réunit aujourd'hui constitue, lui aussi, un motif de satisfaction. En effet, à travers lui, s'exprime une volonté de préparer activement l'avenir de notre agriculture pour mieux la maîtriser.

Puisse ce débat, monsieur le ministre, susciter l'émergence d'un authentique projet pour l'agriculture et l'espace rural de demain, quelle que soit sa dénomination !

Dans ce projet devront figurer des engagements précis de l'Etat, assortis d'un calendrier permettant d'entrevoir, d'ores et déjà, les grandes lignes du paysage agricole et rural de la France du début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce projet devra également fournir, par sa programmation, de vrais repères aux exploitants, leur épargnant ainsi, enfin ! l'angoisse du lendemain.

Qu'il s'agisse de l'évolution des charges, de la politique des structures, du soutien à l'installation et aux productions ou encore de la retraite, puissent les agriculteurs disposer de jalons suffisants pour se projeter dans l'avenir ! Et que tout soit fait, en particulier, pour lever les menaces lancinantes qui persistent à peser sur l'agriculture des zones fragiles !

Par ailleurs - et ce sera ma dernière remarque préliminaire - je crois qu'on n'insistera jamais trop, à l'occasion de ce débat d'orientation, sur la place éminente qui doit revenir à l'agriculture, et au monde rural en général, en matière d'aménagement du territoire.

C'est tellement évident dans un pays comme la France, où les zones agricoles et forestières représentent presque 85 p. 100 de la superficie nationale.

Il faut donc donner aux agriculteurs, qui sont les premiers gestionnaires de cet immense espace, les moyens d'être les acteurs d'une véritable reconquête du territoire.

Cela suppose, notamment, la réhabilitation pour l'agriculture d'une approche d'aménagement concerté, avec des schémas régionaux et départementaux d'aménagement agricole et rural.

Cela suppose également d'intégrer officiellement à l'activité des exploitants une fonction de défense de l'environnement et d'entretien des espaces, fonction qu'ils assument naturellement à travers l'activité agricole, mais qui doit trouver à l'avenir une compensation financière.

Cela suppose, enfin, la résorption progressive des inégalités territoriales qui menacent de désertification des pans entiers du territoire. Les zones rurales fragiles, celles de montagne en particulier, doivent bénéficier, à ce titre, d'une politique renforcée de compensation de leurs handicaps naturels, d'adaptations multiples leur épargnant les conséquences de la PAC et des accords du GATT, et, enfin, d'un allègement des charges pesant sur les exploitations et sur les personnes.

Naturellement, un véritable projet agricole et une place pleine et entière de notre agriculture dans la politique d'aménagement du territoire supposent, l'un comme l'autre, de nombreuses mesures concrètes qui, bien pensées et bien coordonnées, doivent mener au succès. Mais encore faut-il que l'application desdites mesures soit modulée d'une région à l'autre, afin de remédier aux inégalités.

C'est bien ce qu'on attend, par exemple, de la restructuration du troupeau bovin allaitant et de la mise aux normes des bâtiments d'élevage, deux actions à l'origine de surcoûts importants pour ces régions.

Vous avez prévu, monsieur le ministre, que la restructuration du troupeau allaitant se fonde sur une logique de cofinancement par l'Etat et les régions.

Or il s'avère que les régions agricoles à fort potentiel bovin, dont l'effort financier sera *a priori* le plus sollicité, sont aussi souvent les moins riches.

A cela s'ajoute, si l'on peut dire, une « circonstance aggravante ». En effet, circule l'idée selon laquelle plus les régions s'engageront, plus l'Etat, à son tour, s'engagera à leur côté. »

Mais, précisément, ainsi que je viens de le souligner, les régions les plus concernées par la restructuration sont généralement dotées de faibles moyens. Par conséquent, si l'Etat, non seulement sollicitait l'engagement financier de ces régions, mais de plus liait carrément le niveau de sa contribution au montant des dépenses consenties par les régions, cela aurait des conséquences en cascade fâcheuses.

Tout d'abord, les régions à activité d'élevage dominante mais peu aisées ne pourront pas suivre financièrement. Inversement, les régions dans lesquelles l'élevage est moins présent mais qui ont plus de moyens s'engageront davantage. Or cette situation pourrait déboucher, au terme de la restructuration, sur une sous-utilisation des droits à produire dans les régions à fort cheptel mais « restées en rade » faute d'argent.

Les conséquences seraient naturellement dramatiques pour des zones agricoles où le troupeau bovin constitue la ressource fondamentale, voire exclusive.

Aussi est-il indispensable, monsieur le ministre, que les primes d'Etat, à défaut d'être inversement proportionnelles aux capacités d'engagement des régions, soient, à tout le moins, d'un montant égal pour tout le territoire, afin que l'inégalité de départ entre les régions agricoles soit atténuée et non aggravée.

Ce thème de la restructuration du troupeau allaitant m'amène à évoquer, pour terminer, un autre exemple de surcoût pesant sur les agriculteurs et les collectivités

locales, celui de la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Dans les régions où domine l'élevage, cette mise aux normes est naturellement à l'origine de surcoûts élevés pour les exploitants et justifie l'engagement de fonds publics de soutien. Il est important et nécessaire de dégager des crédits spécifiques affectés uniquement à la mise aux normes des bâtiments.

J'entends par là qu'il ne faut pas, pour ce financement, assécher les aides actuellement prévues pour la modernisation et la construction des bâtiments d'élevage en zone de montagne. Ces crédits-là doivent d'autant moins être détournés de leur vocation qu'ils satisfont déjà difficilement les besoins. J'en veux pour preuve les files d'attente qui s'allongent pour leur obtention, alors que, pourtant, l'enveloppe de ces aides vient d'augmenter. Il faut donc bien prévoir des crédits spécifiques pour financer la mise aux normes des bâtiments.

Par ailleurs, ce sera ma dernière remarque, la répartition de la charge financière de la mise aux normes appelle quelques réflexions.

Dans un souci louable de solidarité avec les exploitants concernés, il est prévu de répartir équitablement cette charge, en faisant peser un tiers sur les agriculteurs, un tiers sur les agences de bassin et, enfin, un tiers sur l'Etat et les collectivités locales. Veillons à ce que, au sein de cette dernière fraction du financement, la charge entre l'Etat et les collectivités soit modulée afin de refléter la solidarité qui doit s'exercer en faveur des régions les moins favorisées.

Monsieur le ministre, je conclurai en vous posant deux questions brèves.

Pourrons-nous rapidement connaître les critères d'attribution des primes d'Etat pour la restructuration du troupeau allaitant, à défaut desquels les crédits actuellement disponibles restent bloqués? Il faut savoir, monsieur le ministre, que ces crédits font l'objet d'un engagement contractuel avec les régions.

En ce qui concerne la mise aux normes des bâtiments d'élevage, le délai de cinq ans pourra-t-il être prolongé?

En Auvergne, l'accord entre l'Etat, la région et les départements n'étant pas encore intervenu à propos de la répartition des dépenses, la mise aux normes ne pourra donc pas commencer en 1994, ce qui ramènera le délai à quatre ans. Cela nous paraît insuffisant.

Monsieur le ministre, avec mon collègue M. Vasselle, permettez-moi de vous rappeler les revendications de la filière ovine.

D'abord, il faudrait instaurer une prime pour compenser les baisses des cours de la viande ovine que pourraient entraîner les accords du GATT.

Ensuite, il faudrait étendre la prime « monde rural » à tous les éleveurs.

Enfin, il faudrait revaloriser notre production pour faire face aux importations de l'Union européenne.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je souhaitais vous livrer. Vous pouvez compter sur notre appui pour mener à bien la modernisation de l'agriculture de notre pays. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tizon.

**M. Jean-Pierre Tizon.** Monsieur le ministre, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de vos déclarations à l'Assemblée nationale à l'occasion du débat sur la loi d'orientation agricole.

Les grands axes de votre projet pour l'agriculture française me semblent aller dans le bon sens et je me réjouis de pressentir, au travers de vos propos, la ferme volonté du Gouvernement de considérer l'agriculture comme l'un des « fers de lance » de l'économie nationale et de maintenir cette activité parmi celles qui contribuent aux grands équilibres de notre pays.

Votre projet est ambitieux et à la hauteur des espérances de nos agriculteurs. Permettez-moi d'insister, monsieur le ministre : aujourd'hui, nous n'avons pas le droit de les décevoir par un effet d'annonce qui, pour des raisons d'ordre budgétaire ou autres, resterait sans suite.

En d'autres termes, ce programme doit à tout prix trouver prochainement une traduction concrète, car les récentes négociations du GATT ont laissé dans nos campagnes un profond sentiment de malaise. S'il est vrai que le marché concurrentiel a pris une dimension mondiale, nos agriculteurs éprouvent toujours plus de peine à exercer un métier qui ne rémunère ni le capital investi ni les efforts accomplis.

Je ferai porter mon intervention sur cinq points : l'organisation des filières et des marchés, la nouvelle définition de l'entreprise agricole, la nouvelle politique des structures agricoles, l'installation des jeunes et l'allègement des charges des entreprises.

Je commencerai par l'organisation des filières et des marchés.

Dans le cadre de la réforme de la PAC et compte tenu des nouvelles règles imposées par l'accord du GATT, il convient de disposer de structures économiques permettant de maîtriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement et d'assurer réellement la commercialisation de nos productions.

C'est surtout vrai pour les productions actuellement non soumises à organisation communautaire des marchés, je veux parler, pour notre département, des filières légumière et porcine, qui réalisent, à elles deux, 15 p. 100 du chiffre d'affaires agricole départemental.

Il convient également de rééquilibrer les relations avec la grande distribution en modifiant l'ordonnance de 1986. Cela est particulièrement important pour les productions laitières et le marché de la viande.

Nous devons adopter une nouvelle législation permettant une négociation plus équilibrée avec la grande distribution afin de réduire la situation de dépendance économique des entreprises agroalimentaires.

Nous ne pouvons accepter la finalité de cette spirale de compression des marges bénéficiaires se répercutant sur les seuls producteurs, qui est de « fabriquer un indice ». Chacun sait que le prix du « panier de la ménagère » a constamment baissé depuis vingt ans. En 1994, ce prix n'a même jamais été aussi bas !

Il est impératif qu'un prix plancher soit désormais fixé pour les produits de base tels que le beurre, le lait UHT. Cela a été unanimement souhaité par les producteurs et les transformateurs du département lors d'une récente réunion de conciliation sur la fixation du prix de base du lait.

J'en viens à la nouvelle définition de l'entreprise agricole.

Il convient aujourd'hui de reconnaître la pluriactivité des entreprises agricoles, qui recouvre non seulement la production, mais encore la transformation, la vente de produits et de services.



Il convient de prendre en compte l'existence d'une valeur patrimoniale de l'ensemble des composants de l'entreprise agricole, c'est-à-dire les biens incorporels que constituent les droits à produire et les droits à prime.

Cela suppose de traiter également toutes les entreprises en matière de prélèvements obligatoires et de protéger le patrimoine privé de l'exploitant individuel en opérant une distinction entre les biens affectés à l'activité professionnelle et les biens privés.

Il convient de mettre en place une nouvelle politique des structures agricoles, en réexaminant les schémas départementaux et les commissions qui devront tenir compte de la gestion des droits à produire, notion nouvelle qu'il faut intégrer dans la politique d'aménagement du territoire.

Il convient de revoir avec les SAFER comment on peut concilier, rationnellement et efficacement, la restructuration foncière des exploitations avec l'attribution des références de production et des droits à prime.

Il convient d'éviter la disparition d'entités agricoles viables par des démantèlements de proximité et de saisir les opportunités d'installations de nouveaux agriculteurs.

J'évoquerai maintenant l'installation des jeunes agriculteurs. Après vingt ans d'une politique d'installation considérée comme un élément central de la politique agricole, de nouveaux enjeux directement induits par la réforme de la PAC et la signature de l'accord GATT apparaissent.

Cela est d'autant plus important que le paysage démographique du département de la Manche est en train d'évoluer. Pour 1 000 à 1 500 départs en retraite par an, on compte seulement 200 installations aidées de jeunes agriculteurs.

Cette évolution passe par la constitution d'une charte nationale pour l'installation, qui permettrait de redéfinir les stages de préparation, de faciliter l'accès à la pré-retraite et, enfin, de mettre en place un prêt global d'installation.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, pour maintenir leur revenu, les entreprises agricoles doivent améliorer leur compétitivité et réduire leurs charges, qui dépendent, bien sûr, des agriculteurs eux-mêmes, plus précisément de leur technicité dans la conduite de leur exploitation. Les progrès qui ont été accomplis depuis près de vingt ans sont considérables. Mais l'amélioration de leur compétitivité dépend aussi de mesures juridiques, fiscales et sociales.

Parallèlement, l'allègement des charges des entreprises agricoles doit permettre la restauration des fonds propres des coopératives.

La réforme des cotisations sociales, si elle rapproche le traitement social des exploitants agricoles du régime général, elle s'en éloigne en soumettant à cotisation sociale non seulement les revenus du travail, mais l'ensemble des revenus des capitaux mobiliers ou immobiliers.

Il conviendra également de poursuivre la réforme de la taxation sur le foncier non bâti en n'oubliant pas, à terme, que l'équilibre financier des 36 000 communes rurales françaises ne pourrait se concevoir sans le produit de cette taxe. L'attribution d'une dotation de compensation est donc indispensable.

Enfin, pour améliorer la mutation du milieu agricole, il est nécessaire de simplifier et d'élargir le champ d'application des prêts bonifiés et d'assouplir le statut juridique des bénéficiaires de ces mêmes prêts.

Tels sont, monsieur le ministre, les points que je tenais à souligner dans ce débat.

Je n'ignore pas l'effort financier important qui est demandé à l'Etat, mais, vous en conviendrez, au-delà du domaine agricole, c'est tout l'aménagement du territoire qui est concerné !

Monsieur le ministre, voilà bientôt quinze mois que vous avez pris vos fonctions au ministère de l'agriculture et de la pêche. Depuis lors, les trois sénateurs du département de la Manche vous font une totale confiance. Aujourd'hui, ils vous demandent de poursuivre cette tâche avec le maximum de vigilance et de fermeté. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roger.

**M. Jean Roger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dernièrement, lors du congrès de la FNSEA, vous constatiez que nous venions de vivre une « année agricole particulièrement dense avec la mise en œuvre de la PAC réformée et la conclusion des négociations du GATT », et vous déclariez : « l'horizon est dégagé ».

Je ne pense malheureusement pas que ce soit le sentiment du monde agricole, que je sens, au contraire, de plus en plus désemparé. Les agriculteurs ont perdu leurs repères. Ils restent pourtant courageux et veulent espérer encore !

Ils ne savent plus que faire. Doivent-ils continuer à se comporter en vrais professionnels, chercher à progresser, accomplir leur travail avec passion, comme le veut leur nature ?

Bien que parfaitement conscients des difficultés de l'heure, ils voudraient pouvoir obtenir une réponse claire.

Monsieur le ministre, espérons qu'après ces débats d'orientation devant le Parlement vous pourrez redonner un sens à la vie agricole et rurale que vous connaissez bien.

Face à la crise générale de notre économie et au chômage sans cesse croissant, le sous-emploi, la précarité et l'oisiveté, « mère de tous les vices », la jeunesse rurale conserve encore un idéal et une espérance. Le Gouvernement, l'Europe et nous tous avons le devoir de ne pas les décevoir.

Ce débat d'orientation devrait permettre de déterminer une véritable direction afin que, demain, le monde agricole et, surtout, les jeunes sachent enfin s'ils ont un avenir et lequel.

Je ne veux pas ici revenir sur la nomenclature des exigences formulées, d'année en année, par la profession et reprises aussi régulièrement par chacun d'entre nous : organisation des filières statut de l'entreprise et de sa transmission équité et promotion des hommes, allègement des charges accompagnement des agriculteurs en difficulté et désendettement des ASAI, problème très important dont je vous ai récemment entretenu à Toulouse, monsieur le ministre. Quelques solutions ont été apportées, mais elles n'offrent pas une réponse exhaustive.

Je voudrais maintenant vous faire part de certaines préoccupations et me permettre quelques suggestions.

Vous avez affirmé que l'agriculture était une activité économique à part entière, le fer de lance de notre économie. C'est encore vrai aujourd'hui pour certains. Mais qu'en sera-t-il demain ? Vous croyez au maintien d'une agriculture diversifiée, performante, compétitive, j'en accepte l'augure.

Certes, il faut renoncer au productivisme, mais non à la productivité, ou alors il faut penser au nivellement des charges par rapport à la concurrence. Il faut avant tout traiter quelques problèmes de fond.

S'agissant de l'installation des jeunes agriculteurs, il est certes utile qu'ils reçoivent une bonne formation ; l'enseignement qu'on leur dispense est à la hauteur. Cependant l'exigence d'un diplôme d'un assez haut niveau est un obstacle sérieux à l'obtention des soutiens indispensables à leur installation.

Beaucoup de jeunes ruraux sont candidats. En effet, pris dans le ghetto rural, ils n'ont pas d'autre perspective que de devenir agriculteurs. Mais beaucoup trop sont rejetés par cet « intellectualisme » ! La peau d'âne devrait pouvoir être remplacée par une bonne pratique acquise auprès de leurs parents expérimentés ou grâce à des stages efficaces en milieu professionnel.

Le parcours de formation devrait être plus individualisé et la fourchette de revenu de référence élargie en tenant compte du revenu réel et non prévisionnel. Compte tenu de la rotation lente des capitaux en agriculture, il faut faciliter les prêts de carrière à plus long terme.

En outre, les droits à produire, les quotas et les droits à prime devraient être absolument liés au marché foncier, rattachés à l'exploitation, au groupement, à la coopérative locale et - pourquoi pas ? - à la commune, afin d'éviter les délocalisations vers des régions plus productives, au détriment des régions d'origine, qui se désertifient. L'inflation du prix des terres à quotas est intolérable. Une exploitation qui fait l'objet de quotas se vend, en effet, trois fois plus cher qu'une autre.

Une « réforme » de la réforme de la PAC est essentielle, dans le respect des principes fondamentaux qui ont présidé à la construction de notre politique agricole, je veux parler ici des soutiens, de la préférence communautaire et de la monnaie.

Les soutiens budgétisés doivent être pérennisés et garantis. Aucune discrimination ne doit être envisagée au-delà des accords de Marrakech. Il convient que les tentatives de réduction de la Commission à l'occasion de la discussion des « paquets prix » soient combattues.

La préférence communautaire, engagement formel des premiers partenaires, doit être appliquée. Ce principe doit être incontournable. Les clauses de sauvegarde doivent pouvoir être plus facilement mises en œuvre.

N'oublions pas que les questions monétaires ont une importance déterminante pour le revenu des agriculteurs, car les considérables dévaluations des monnaies qu'ont connues certains Etats membres font que leurs produits agricoles sont vendus 30 p. 100 moins cher que nos propres produits.

L'union monétaire est donc indispensable et doit être effective.

Mais qu'advient-il de ces fondements de la CEE lors de l'entrée dans l'Union européenne de pays plus proches des conceptions libre-échangistes de nos partenaires du Nord et du départ du président de la commission, M. Jacques Delors, qui risque d'entraîner un affaiblissement de l'influence française ? Vous devrez être vigilant, monsieur le ministre.

On nous a beaucoup parlé du rattrapage des « légèretés » de Blair House au cours des dernières négociations du GATT. Cependant, ni le Japon ni les États-Unis n'ont signé l'accord relatif à l'Organisation mondiale du commerce issue précisément des accords du GATT.

Les États-Unis abandonneront-ils facilement la section 301 de leur loi protectionniste sur le commerce ? Le Congrès américain votera-t-il sans amendement, au titre de la procédure dite *fast track*, cet accord, faute de quoi les sanctions que nous connaissons risqueraient de nouveau de frapper nos produits ?

J'en viens à un autre problème important, celui de la gestion des soutiens.

A cet égard, la pérennité de la PAC est nécessaire. Quant à la subsidiarité, le paquet des crédits de soutien ne pourrait-il pas être géré à l'échelon national pour permettre une régionalisation des aides qui corresponde mieux à la diversité des régions agricoles françaises ?

Si elles étaient mises en œuvre, toutes ces dispositions permettraient sans doute à l'agriculture d'exister et de « tenir le territoire » comme vous le souhaitez.

Monsieur le ministre, permettez-moi de rappeler à l'homme de terrain que vous êtes, de surcroît, midi-pyrénéen comme moi, que le cultivateur entretient l'espace parce qu'il le cultive. « Qu'elle est belle la nature cultivée », s'exclamait déjà Buffon ! La reforestation active, que le Gouvernement freine, serait un complément intéressant, me semble-t-il.

Sans culture, pas de nature cultivée, pas d'environnement de qualité. Faute de paysans, il faudra trouver d'autres hommes, des jardiniers, pour entretenir la terre et préserver le paysage. Ce n'est pas évident. Il faut donc que les agriculteurs puissent vivre honorablement de leur travail, et sur leurs terres.

C'est simplement dans l'ordre des choses. D'ailleurs, ils en conservent encore l'espoir. Prenons garde de ne pas les décevoir.

Monsieur le ministre, une réforme de l'Europe s'impose dans l'intérêt de tous pour qu'elle puisse être acceptée. (*Applaudissements sur les travées du RDE, du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bourges.

**M. Yvon Bourges.** Monsieur le ministre, nous avons apprécié, et nous apprécions encore, votre approche pragmatique des problèmes auxquels notre agriculture est confrontée.

Dans une conjoncture internationale et européenne difficile, des résultats ont été obtenus et des mesures mises en œuvre. Cependant, l'agriculture française demeure dans une situation fragile ; son développement est compromis par les restrictions qu'imposent, dans de nombreux secteurs les accords du GATT ou la nouvelle PAC.

Monsieur le ministre, vous avez défini une politique claire pour maintenir une agriculture française active et forte et lui permettre de jouer un rôle dans la vie rurale. Je ne peux que vous féliciter et vous assurer de notre soutien pour sa mise en œuvre.

Vous avez raison de ne pas baisser les bras et d'inviter le monde agricole à relever les défis de la nouvelle PAC ou des accords du GATT.

Oui, il faut que notre agriculture soit compétitive pour conquérir les marchés extérieurs, dont l'accès n'est limité par le GATT que pour les produits subventionnés. C'est en s'attaquant aux charges excessives qui pénalisent nos producteurs que nos exploitants et nos commerçants y parviendront. Vous partagez cette certitude et vous avez tracé les voies que vous comptez emprunter pour répondre à cette exigence.

Dès à présent, des décisions doivent préserver notre agriculture de concurrences injustifiées.

Les difficultés rencontrées pour conclure les accords du GATT en décembre dernier, après huit années de discussions, montrent les enjeux considérables liés à l'internationalisation des échanges.

Il importe qu'avec nos partenaires de la Communauté nous fassions preuve d'une vigilance active et que nous nous assurions des conditions d'exécution des accords

intervenues, y compris dans la mise en œuvre de certaines mesures de soutien internes propres aux Etats-Unis dans le cadre du *Farm bill* ou dans les échanges dont la transparence doit être résolument recherchée.

Sur le plan sanitaire, la vigilance s'impose encore. Le volet sanitaire constitue une arme commerciale redoutable à l'échelon régional, national, communautaire ou international.

Les récents incidents survenus dans de nombreux pays européens à propos de productions animales doivent nous engager à développer des prophylaxies et des contrôles sanitaires efficaces, afin de ne pas fragiliser nos filières, préserver nos marchés et favoriser le développement de nos exportations.

Enfin, l'application des directives européennes ne doit pas créer de distorsions de concurrence. La France, qui n'est pas un si mauvais élève, se voit souvent pénalisée par rapport à certains pays qui ne font pas preuve de la même rigueur, qu'il s'agisse du domaine sanitaire, de l'environnement, des règles sociales ou financières.

Voilà qui est tout à fait anormal. Aussi, un renforcement de certains contrôles, comme cela fut fait ces dernières semaines pour le poisson, est indispensable afin que notre économie ne soit pas pénalisée.

L'Europe doit clairement afficher sa volonté de défendre certains marchés, voire d'en conquérir d'autres, avec des produits beaucoup plus élaborés. Cette dynamique ambitieuse d'exportation doit se concilier avec un respect mieux assuré de la préférence communautaire.

Monsieur le ministre, il vous faut veiller à ce que les importations de produits concurrents en provenance de pays tiers ne soient pas ouvertes dans les périodes où nos productions nationales arrivent sur le marché. Cette recommandation n'est pas superflue, car nous avons trop souvent vu des contingents de primeurs, par exemple, être autorisés à entrer chez nous au moment même où les primeurs de nos régions étaient mises sur le marché. La défense du consommateur n'autorise pas une telle politique.

En Bretagne, ce sont au premier chef le lait et l'aviculture qui appellent des mesures européennes ou nationales.

Pour ce qui est du lait, demeurez ferme dans votre refus de toute nouvelle réduction des quotas laitiers d'autant que les éleveurs, certains de nos collègues l'ont dit, sont confrontés à des baisses de prix en série provoquées inconsidérément par la distribution, ce qui ne peut avoir d'autre conséquence que de fragiliser l'ensemble de la filière laitière française.

Alors que nos éleveurs sont confrontés à une baisse importante du prix d'achat du lait par les laiteries, elles-mêmes acculées aux pressions que je viens d'évoquer, la réflexion sur un système de double prix paraît intéressante. Espérons qu'elle permettra le développement des exportations sans compromettre pour autant le revenu des producteurs.

Enfin, monsieur le ministre, je vous rappelle ma demande concernant l'attribution d'une dotation complémentaire à l'Office national interprofessionnel du lait, l'ONILAIT, en raison de l'insuffisance des moyens accordés à la filière laitière bretonne pour tenir un juste compte du « poids laitier », important, de ma région. Je serais heureux d'être rassuré sur ce point particulier.

L'aviculture est un des secteurs très importants de l'économie bretonne. Or les effets « programmés » du GATT compromettent nos exportations vers le Proche-Orient et vers le Moyen-Orient.

Les accords du GATT ne sont pas encore entrés en application et, cependant, la Commission de Bruxelles anticipe, en imposant une baisse des restitutions qui pénalise fortement une industrie dont les marges financières sont déjà étroites et fragiles. Le Gouvernement doit obtenir un relèvement des restitutions au-delà des 33 ECU pour 100 kilogrammes qui sont accordés aux seuls pays de zone à taux fort.

La compétitivité de l'aviculture passe par la baisse du prix des céréales - et d'autres orateurs l'ont dit avant moi - par leur incorporation dans la composition de l'alimentation des volailles, limitant du même coup les importations de produits de substitution. Les exportations sans restitutions, les seules qui puissent être développées sur les marchés extérieurs, exigent que les éleveurs et les industriels puissent élever et produire dans des conditions économiques comparables à celles de leurs concurrents.

Au-delà de ces mesures, qui me paraissent trouver tout naturellement leur place dans la politique globale que vous avez définie cet après-midi, l'avenir de notre agriculture et de nos élevages dépend, comme vous l'avez dit, de l'innovation, de l'adaptation permanente au marché et de la diversification des productions.

Pour reprendre votre image, il y a des « niches » riches de possibilités à exploiter.

L'utilisation de diester et de biocarburants tirés de la culture de plantes oléagineuses et céréalières se substituant aux jachères en est une, ainsi que les débouchés de productions agricoles dans la pharmacie, les cosmétiques et autres dérivés que l'avance technologique et le niveau élevé de recherche de notre pays nous autorisent.

Dans l'Ouest tout particulièrement, le développement de l'horticulture, soutenue par des réseaux de commercialisation dynamiques, devrait prendre sa place dans le marché national, d'autant plus facilement conquis par des concurrents étrangers que les filières de commercialisation sont, chez nous, quasi inexistantes.

Je ne reviens pas ici sur les divers volets que vous avez évoqués pour illustrer la possibilité et votre volonté de voir nos agriculteurs et nos éleveurs, malgré les contraintes nouvelles qu'ils rencontrent, tenir leur rang dans l'économie nationale et européenne.

Je voudrais cependant, avant de conclure, reprendre un propos du président de la commission des affaires économiques et du Plan sur un sujet que vous n'avez pas évoqué, l'intérêt - je dirai même la nécessité - d'éviter des compétitions abusives entre régions de production.

Les restrictions qu'imposent les quotas, les jachères et autres contingentements amènent des exploitants à se lancer dans la culture de produits déjà cultivés traditionnellement dans une autre zone.

Ces sortes de délocalisations créent des concurrences dommageables, perturbant le marché et provoquant l'effondrement des cours. Avec M. François-Poncet, je souhaite la reconnaissance de vocations régionales et l'organisation des marchés dans l'intérêt de tous, dans un esprit de respect mutuel et de solidarité qui n'est certainement pas étranger à nos paysans.

Je conclus mon propos en vous renouvelant, monsieur le ministre, notre soutien à la politique volontariste et dynamique que vous voulez conduire. Nous apprécions votre action personnelle et nous partageons votre ambition d'une agriculture française vivante, forte et rayonnante. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barbier.

**M. Bernard Barbier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons à répondre aux nombreuses et légitimes interrogations des agriculteurs et des viticulteurs, qui s'inquiètent de leur devenir.

Cet important débat, dont il faut vous remercier, monsieur le ministre, est pour nous l'occasion de leur apporter certaines réponses.

Je limiterai mon propos à deux préoccupations essentielles.

J'évoquerai d'abord le statut social et fiscal de l'exploitant qui exerce son activité sous forme individuelle, statut qui, en l'état actuel, pénalise fortement celles et ceux qui ont besoin d'investir pour rester compétitifs.

En effet, la fiscalité de cette forme d'entreprise globalise les bénéfices dégagés sans tenir compte de la destination de ces fonds, qui servent à rémunérer le travail de l'exploitant, les capitaux investis dans l'entreprise ou encore le financement des biens affectés à l'entreprise.

Cette situation induit indiscutablement une distorsion importante en faveur des formes d'entreprise qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés, et ce d'autant plus que ces dernières ont été l'objet, dans un passé récent, de mesures avantageuses.

A cette inégalité fiscale s'ajoute le problème des prélèvements sociaux.

Actuellement, la pression fiscale et sociale qui s'exerce sur la rémunération des capitaux investis dans l'exploitation individuelle est considérable - dans certains cas quasi confiscatoire ; elle peut excéder 70 p. 100 - surtout si on la compare à celle qui s'exerce sur les revenus des capitaux investis à l'extérieur de l'exploitation - je pense à la fiscalité privilégiée de l'épargne et aux exonérations de charges sociales.

Ainsi, la fiscalité et les prélèvements sociaux obligent les exploitants à recourir à des montages juridiques et fiscaux complexes, souvent inadaptés à l'entreprise.

Les solutions proposées doivent abolir les distorsions beaucoup trop importantes qui existent entre les entreprises individuelles et les sociétés de capitaux et aboutir à une parité de traitement social et fiscal entre les différentes formes juridiques d'exploitation.

Parmi les voies qui pourraient être retenues pour remédier aux inconvénients qui viennent d'être décrits, permettez-moi, monsieur le ministre, d'en évoquer deux.

Soit l'entreprise agricole individuelle se voit dotée d'un régime fiscal inspiré des règles de l'impôt sur les sociétés ; soit les règles les plus pénalisantes des bénéfices agricoles sont corrigées grâce à la prise en compte du revenu du travail et par l'imposition du revenu du capital dans une autre catégorie telle que, par exemple, les revenus de capitaux mobiliers.

Il est urgent, monsieur le ministre, que les règles fiscales et sociales soient modifiées afin que le potentiel d'investissement et, par là même, la compétitivité des exploitations individuelles soient renforcés.

Ma seconde préoccupation - et je ne surprendrai personne - est liée aux difficultés qu'engendre l'application de la loi Evin, qui continue à soulever un grand émoi auprès de tous les professionnels de la vigne et du vin et dont je persiste à dire qu'elle ne résout en rien le fléau de l'alcoolisme, qu'il s'agisse de la surconsommation des personnes non alcooliques, je pense notamment aux jeunes, ou de la consommation abusive des personnes dépendantes.

En mettant en cause la publicité en faveur des boissons alcoolisées, cette loi porte atteinte au produit lui-même - je pense tout naturellement à nos grands vins - et à son producteur.

Elle s'attaque donc au principe même de la consommation de boissons alcoolisées et non à celui de la consommation abusive. Or cette voie s'est révélée inefficace dans tous les pays qui l'ont choisie.

Par ailleurs, la consommation du vin est en baisse depuis plusieurs années et le vin est celle des boissons alcoolisées la moins consommée par les jeunes. Le projet d'organisation du marché du vin concocté par les eurocrates bruxellois ne va rien arranger.

Les conséquences de la loi Evin sont également graves pour l'activité de la filière viti-vinicole, pourtant essentielle pour l'économie locale et nationale, ainsi que pour l'occupation de l'espace rural.

Nous avons besoin, dans un contexte économique difficile, d'une véritable promotion du vin, car personne ne comprendrait que les viticulteurs français soient les seuls en Europe à être pénalisés, ce dont, monsieur le ministre, vous devez être tout à fait conscient.

Plutôt que de rechercher des boucs émissaires - mais c'est une tradition bien française puisque, depuis soixante-dix ans, la bataille a été menée contre les bouilleurs de crus, les viticulteurs, les alcooliers et, aujourd'hui, les publicitaires - il me paraît essentiel de définir des mesures plus efficaces pouvant inspirer une démarche européenne fondée non sur l'interdit, mais sur les principes de liberté et de responsabilité par l'éducation et l'information.

Posons le principe d'une liberté d'expression à l'égard des boissons alcoolisées commercialisées, liberté définie dans le cadre d'un code de déontologie publicitaire responsabilisant et sanctionnant, s'il le faut, les opérateurs indelicats. C'est la voie choisie aux Pays-Bas et en Belgique.

Il convient aussi de mettre en place une véritable politique d'information et de formation à l'hygiène alimentaire insistant sur les effets bénéfiques d'une consommation modérée. Cette action, notamment développée dans le cadre du système scolaire, constituerait également l'ébauche d'une véritable politique de prévention et de modération des dépenses de santé.

Aujourd'hui, une véritable politique de lutte contre l'alcoolisme ne peut, à mon sens, réussir que si elle prend en compte deux enjeux contradictoires : un enjeu économique, la production d'alcool, qui est une donnée majeure de notre histoire, de notre culture et de notre économie nationale ; un enjeu de santé publique, l'alcoolisme, problème fondamental dans notre société.

De même que la production viticole, vinicole, brassicole et alcoolière est un fait incontournable, de même la prévention de l'alcoolisme doit correspondre à une volonté incontournable.

Nos moyens de lutte - je ne ferai que les évoquer brièvement - pourraient s'articuler autour de trois pôles fondamentaux : la prévention, ce qui suppose tout à la fois l'information, la formation et l'éducation ; l'action thérapeutique, c'est-à-dire la poursuite de la recherche médicale ; enfin, la répression, modulable selon la gravité des fautes commises sous l'emprise d'un état alcoolique, notamment lors d'accidents de la circulation.

Laissons nos viticulteurs défendre leurs produits, mais, en même temps, réfléchissons à ce que pourrait être une grande loi sur l'alcoolisme, élaborée en concertation avec

Mme le ministre d'Etat, ministre de la santé, avec le concours de tous les professionnels concernés.

L'heure n'est plus aux faux débats ni aux mauvaises querelles : rendons à la viticulture les moyens indispensables à sa survie, au même titre que l'agriculture ; jugulons l'alcoolisme avec discernement et persévérance.

Selon l'adage bien connu, « ne rien faire, c'est laisser faire ». C'est un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hammann.

**M. Jean-Paul Hammann.** Lors de votre intervention à l'Assemblée nationale, vous avez dit, monsieur le ministre, que vous préféreriez plutôt un ensemble de mesures ponctuelles en faveur de l'agriculture qu'une grande loi d'orientation. Et cet après-midi vous nous annoncez une loi d'orientation pour l'automne...

**M. Jean Puech,** *ministre de l'agriculture et de la pêche.* Une loi de modernisation.

**M. Jean-Paul Hammann.** Nous nous retrouverons donc à l'automne !

Puisque ce débat doit permettre de déboucher sur des mesures complémentaires pour atténuer les effets pervers à la fois des conséquences de la réforme de la PAC, des aléas conjoncturels subis par certains secteurs de production et des problèmes posés par la progression des charges fixes ou intermédiaires, je me permettrai de vous faire quelques propositions qui ont trait aux problèmes sociaux et à la revitalisation du milieu agricole et rural.

Nous savons tous qu'un certain nombre de problèmes sociaux restent à régler dans le domaine agricole.

Je citerai l'aménagement de l'assiette des cotisations sociales agricoles, dont la modification a suscité un certain nombre de transferts de charges au sein de la profession et a provoqué de vives réactions.

Je citerai aussi l'amélioration des retraites agricoles et, plus particulièrement, des pensions de réversion des veuves d'exploitants.

J'évoquerai également la pluriactivité et le développement social local.

La réforme des cotisations sociales était indispensable pour rapprocher le traitement social des agriculteurs de celui des autres catégories socioprofessionnelles et pour introduire plus de justice à l'intérieur de la profession.

Mais il est désormais admis qu'en soumettant les revenus du travail et les revenus des capitaux mobiliers ou immobiliers à cotisations, l'agriculture arrive, pour certains risques, à la surparité, c'est-à-dire qu'à cotisations égales les prestations restent différentes - absence d'indemnités journalières, par exemple.

Par ailleurs, l'agriculture utilisant peu les moyens juridiques qui sont à sa disposition pour dissocier le revenu du capital des différentes composantes du revenu, des distorsions de situation inacceptables entre l'exploitation individuelle et les formes sociétaires se sont instaurées.

C'est la raison pour laquelle de nombreuses voix s'élèvent pour que, dans les sociétés de personnes et dans les exploitations individuelles, le prélèvement social ne porte que sur les seuls revenus du travail.

Cette théorie n'est pas nouvelle et j'attire votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que, dans une étude de la mutualité sociale agricole datant du début des années quatre-vingt, cette proposition figurait déjà.

Je sais que vous attendez des propositions émanant à la fois des responsables professionnels et des responsables politiques. Nombre d'entre nous travaillent actuellement

sur ce dossier pour arriver à formuler des propositions concrètes et crédibles.

S'agissant des retraites agricoles, qui sont les moins élevées entre toutes pour les raisons que nous connaissons, il me faut relever que, depuis le mois de janvier dernier, différentes dispositions favorables ont été prises. Je pense notamment au relèvement de la retraite proportionnelle et à l'institution d'une retraite proportionnelle pour les aides familiaux de plus de dix-huit ans.

Toutefois, ces dispositions sont malheureusement d'un effet limité. On ne peut guère les considérer autrement que comme une simple étape vers une réelle revalorisation de la retraite des agriculteurs. Cette dernière devra bien un jour, dans une étape ultime, atteindre pour une carrière complète, le niveau du minimum contributif des pensions auquel peuvent prétendre les autres catégories socioprofessionnelles.

A cet effet, une proposition a déjà été soumise au Premier ministre ainsi qu'à vous-même. Aux termes de cette dernière, afin d'assurer l'obtention de la retraite proportionnelle, la cotisation minimale d'assurance vieillesse agricole devrait pouvoir être calculée sur une assiette de 800 SMIC horaire et non plus de 400, ce qui permettrait d'attribuer à tout agriculteur 30 points annuels - au lieu de 15 - et aboutirait, pour une carrière complète, à une retraite égale au minimum contributif des salariés, soit environ 3 800 francs par mois.

De même, la parité est loin d'être atteinte en matière de pension de réversion. Pour y parvenir, il importe de rendre possible le cumul de la retraite personnelle et du droit à pension de réversion.

C'est évidemment une question de moyens financiers ; les évaluations se situent entre 250 millions de francs et 2 milliards de francs par an.

Tels sont les points essentiels de nature sociale, assortis de propositions concrètes, que je souhaitais vous soumettre.

S'agissant des propositions pouvant s'insérer dans le cadre de l'aménagement du territoire, j'évoquerai deux dossiers, celui de la pluriactivité et celui du développement social local.

La pluriactivité est aujourd'hui l'une des principales formes d'adaptation de l'agriculture à l'évolution des modes de vie.

Elle est, en effet, un moyen de lutte contre la désertification du monde rural et peut même favoriser, dans certains cas, la création de nouveaux emplois.

Le développement rural passe par la diversification des activités professionnelles, par l'exercice d'activités agricoles et d'activités de services en milieu rural.

Dans ce domaine, il faut que la législation française répercute les nouvelles données, en adaptant le statut de l'entreprise, en allégeant la fiscalité et en rénovant la protection sociale.

En matière de protection sociale, il faut souligner que, dans la situation actuelle, les pluriactifs sont affiliés à plusieurs systèmes de protection. A chaque type d'activité correspond en effet un régime particulier.

Or cette situation génère beaucoup d'inconvénients que je n'énumérerai pas compte tenu du temps qui m'est imparti.

Depuis plusieurs années, il a été procédé à de nombreux aménagements juridiques. Néanmoins, ces mesures n'ont pas permis de lever tous les obstacles dus au manque d'harmonisation des réglementations et aux lourdeurs administratives auxquelles se heurtent les pluriactifs.

Si toutes ces démarches sont utiles, l'évolution de l'agriculture et du milieu rural n'en nécessite pas moins que soit proposée une solution plus globale, articulée autour d'un véritable statut social du pluriactif, dont nous avons une conception précise.

Le développement des actions sociales sur le plan local implique moins d'assistance et plus de solidarité.

Le développement social local s'appuie sur l'analyse des besoins concrets, la mobilisation des forces vives, la définition de terrains d'action et l'engagement en direction des objectifs suivants : premièrement, l'insertion professionnelle et sociale des handicapés ; deuxièmement, l'établissement de programmes locaux pour l'enfance ; troisièmement, la lutte contre la dépendance, dans le cadre des maisons d'accueil rural pour personnes âgées ; quatrièmement, l'aide aux structures d'animation globale à travers les centres sociaux ruraux et les clubs ruraux de personnes âgées ; enfin, cinquièmement, l'éducation, la sensibilisation à la prévention des accidents, le dépistage des maladies et l'accompagnement social des familles agricoles en difficulté.

Toutes ces actions sont menées dans un certain nombre de départements par la mutualité sociale agricole. Mais cette dernière manque cruellement de moyens. Il faudrait qu'elle puisse disposer d'environ 500 millions de francs par an, alors que les financements actuels s'élèvent à environ 200 millions de francs.

Pour atteindre cet objectif, il ne serait pas nécessaire d'augmenter les cotisations sociales. On pourrait, en effet, régler le problème en modifiant le ratio de répartition entre les cotisations techniques, qui financent les prestations légales, et les cotisations supplémentaires, qui financent les dépenses d'action sociale et les dépenses de gestion des caisses.

Les coûts de gestion de la Mutualité sociale agricole étant inférieurs de 2 p. 100 à ceux que connaît le régime général, cette opération serait réalisable sans trop de risque.

J'ajouterai que, outre les effets attendus sur la politique de maintien à domicile des personnes âgées, l'accroissement des possibilités d'intervention en matière d'action sociale aurait des effets bénéfiques sur les emplois de proximité dont on nous parle beaucoup. Près de 15 000 emplois à temps partiel pourraient être dégagés, paraît-il !

Voilà donc, monsieur le ministre, quelques propositions concrètes que je souhaitais formuler devant vous et devant mes collègues.

Je vous remercie à l'avance de l'accueil que vous voudrez bien leur réserver dans le cadre à la fois des dispositions ponctuelles que vous prendrez très rapidement en faveur de l'agriculture et de la loi de modernisation à laquelle vous avez fait allusion cet après-midi. Je suis persuadé que vous tiendrez vos promesses. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

**M. le président.** La parole est à M. Louvot.

**M. Pierre Louvot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat qui nous tient en éveil au cœur de la nuit précise nos inquiétudes et porte notre espérance. Tout entier orienté vers l'avenir de l'agriculture, il engage le destin national au triple regard de la dimension économique et sociale, de la cohésion de notre société dans l'espace et d'un aménagement équilibré du territoire. Il était donc naturel que les intervenants soient aujourd'hui nombreux et qu'un parcours exhaustif vienne souligner les attentes du monde agricole et rural.

Pour ma part, je souhaite, en un propos contracté, éviter les redites et m'accorder pour l'essentiel aux analyses convergentes des problèmes qui restent posés, ainsi que des voies et moyens que leur solution commande. Il vous appartiendra, monsieur le ministre, d'en tirer tout à l'heure une forte conclusion.

Face à la politique agricole réformée et aux contraintes du GATT, de l'organisation des marchés et de la durable nécessité des aides compensatoires, une adaptation incessante et volontariste commande l'action.

Je vous sais gré, monsieur le ministre, d'un engagement et d'une conviction dont vous n'avez cessé de témoigner au cours de négociations multiples et pugnaces.

La démarche que vous avez entreprise doit se traduire aujourd'hui et pour la France par la manifestation d'une ambition réaliste et volontariste. Mais la proclamation des intentions ne suffit pas. Il fallait qu'une véritable loi d'orientation engage en définitive la dynamique d'un pays rassemblé. Je vous remercie de l'avoir annoncée pour l'automne.

Trop d'incertitudes et de charges affligent en effet nos agriculteurs. Ils veulent être assurés de leur devenir au sein d'une Europe à géométrie variable, perméable et incertaine, d'une Europe en mouvement qui est à la fois source d'inquiétude et d'espérance et qui voit s'altérer et se distendre les liens existentiels de la préférence communautaire.

Ainsi l'agriculture et, avec elle, l'ensemble du monde rural attendent beaucoup d'un certain nombre de réformes vitales. Nous attendons beaucoup, monsieur le ministre, des engagements concrets que le Gouvernement est appelé à tenir, dans une perspective pérenne, sur le plan national, européen et mondial. La confiance est à ce prix.

Permettez-moi d'insister seulement sur les nécessités les plus immédiates.

Elles relèvent, d'une part, de l'allègement des charges et du financement des exploitations et, d'autre part, d'un soutien puissant, global et adapté de l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs, dont dépend notre respiration future. La nécessité commande aussi à terme proche, au sein d'une politique de qualité et de valeur ajoutée, un équilibre impératif entre les performances de la production et de la transformation et les pratiques abusives et dominatrices de la grande distribution.

En ce qui concerne l'allègement des charges, je dirai un mot seulement, car le temps imparti me presse, mais un mot encore, après tant d'autres intervenants, sur l'assiette des cotisations sociales et sur les distorsions internes et externes qui résultent de la prise en compte des revenus additionnés du capital et du travail. Il est urgent - cela est vrai - d'en corriger l'injustice, que je dénonce inlassablement avec la commission des affaires sociales et avec M. du Luart, au nom de la commission des finances.

La demande d'élargissement du statut de l'entreprise par les organisations professionnelles agricoles ne découle-t-elle pas, monsieur le ministre, pour une part, du souci d'échapper aux conditions qui sont actuellement imposées ?

Il est donc nécessaire que, dès la session d'automne, les corrections indispensables soient opérées et que soit engagée par ailleurs l'amélioration de la situation des veuves d'exploitant en matière de cumul, de réversion et de droits propres.

Je m'en tiendrai là sur ces deux points qui me tiennent à cœur depuis longtemps.

Méditant, en conclusion, votre propos introductif, monsieur le ministre, en même temps que j'observe les propositions formulées par les organisations professionnelles, je me réjouis de la cohérence des intentions qui les rapprochent et les articulent. En nombre de domaines, la conciliation des acteurs et le lissage des approches devraient permettre d'accomplir la convergence d'une même volonté et d'une même espérance. Certes, tout ne peut advenir simultanément. Des priorités s'imposent ! Mais l'orientation doit être claire, globale et déterminée, et l'effort inlassable.

A travers vous, monsieur le ministre, je demande au Gouvernement d'être le garant d'un souffle durable, celui-là même qui vous porte aujourd'hui. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chaumont.

**M. Jacques Chaumont.** Le débat d'orientation agricole auquel vous nous invitez, monsieur le ministre, intervient au lendemain de la publication du rapport sur les comptes nationaux de l'agriculture en 1993. Pour la troisième année consécutive, les agriculteurs français ont vu leur revenu moyen diminuer. Sur un an, le revenu brut d'exploitation moyen par exploitation diminue sur le plan national de 1,1 p. 100 en termes réels, mais, dans un département comme la Sarthe, cette baisse dépasse 11 p. 100. Ce pourcentage se suffit à lui-même pour exprimer les angoisses et les attentes des agriculteurs. Le débat vient donc à point nommé.

Menacés dans leurs revenus, nos exploitants sont en outre, comme le personnage de Montherlant, « condamnés à l'incertitude ». C'est peu de dire que leur avenir ne leur apparaît pas des plus riants et que le découragement menace les plus dynamiques d'entre eux. Pour qu'une profession se développe et s'épanouisse, il lui faut un cadre institutionnel stable, des règles du jeu connues et, si possible, acceptées. Déjà soumise aux aléas du temps et aux fluctuations parfois erratiques des marchés, l'agriculture vit aujourd'hui dans l'incertitude permanente.

La PAC à peine réformée, le GATT à peine avalisé, chaque jour voit surgir une menace nouvelle : réduction des quotas laitiers, baisse du prix d'intervention du beurre, modification de l'année de référence pour la prime aux bovins mâles, réduction des restitutions aux exportations de volailles, sans oublier la destruction du commerce rural et de notre agriculture par la grande distribution. Alors même qu'elle est la seule voie de salut de notre agriculture, la politique agricole commune apparaît comme une impasse à de nombreux exploitants. Cette erreur d'appréciation, quoique compréhensible, doit être corrigée. Ce n'est pas tellement la PAC qui doit nous inquiéter que les menaces qui semblent peser sur sa pérennité.

Pour la première fois depuis la création des Communautés européennes, les dépenses agricoles vont représenter moins de 50 p. 100 du budget européen, et ce pourcentage va passer très rapidement à 45 p. 100. Compte tenu de l'élargissement de la Communauté et de l'aide apportée aux pays de l'Est, cette évolution serait acceptable si l'on pouvait exclure, pour les années à venir, des difficultés de financement des dépenses agricoles. Tel n'est malheureusement pas le cas.

Pour la première fois, également, en 1994, on a atteint le maximum de crédits prévus par la ligne directrice. Il est même probable que la réserve monétaire devra être appelée en concours.

Que se passera-t-il, dans ce contexte financier, s'il y a une crise majeure, des difficultés imprévues ou des variations erratiques du dollar ? Il semble n'exister aucune marge de manœuvre. Pouvez-vous nous garantir, monsieur le ministre, que la Commission et nos partenaires de l'Union européenne puissent accepter sans trop rechigner une révision des perspectives financières pour l'agriculture ? Les échos que nous pouvons recueillir en Allemagne ne sont guère encourageants, même s'ils s'expliquent pour partie par des raisons électorales.

Les perspectives ne sont pas enthousiasmantes et le commissaire européen à l'agriculture, lorsqu'il a été reçu par la commission des finances, ne nous a pas caché qu'il se livrait, avec un zèle de comptable, à une « réforme » de la réforme de la PAC qui puisse en diminuer le coût.

Les projets de modification des années de référence pour la prime aux bovins mâles et de diminution des quotas laitiers ne s'expliquent pas autrement. Nous préférons, et de loin, qu'il s'attache à réformer les mécanismes agrimonétaires en vigueur qui, non seulement récompensent les dévaluations excessives, mais aussi grèvent le budget communautaire et torpillent les efforts de maîtrise de la production. Il faudrait aussi lutter contre la fraude qui permet le pillage de plus de 10 p. 100 du budget.

En réunion de commission, vous nous avez dit votre souci, monsieur le ministre, de rapprocher l'ECU vert de l'ECU financier. Depuis cet entretien, vous avez rencontré vos homologues européens. Estimez-vous possible de faire avancer rapidement ce dossier difficile ? Vous savez également que des bruits circulent sur l'année 1996, qui verrait la réforme de la PAC cesser de produire ses effets et les primes cesser d'être versées. Le simple fait que de telles informations puissent circuler illustre parfaitement la période d'incertitude dans laquelle nous sommes entrés.

Cette incertitude, l'objectivité la plus élémentaire commande de le souligner, témoigne de l'insertion croissante de l'agriculture dans les rouages complexes de l'économie mondiale. Tous nos secteurs de production n'y sont pas préparés. Et ceux qui l'étaient vont souffrir des conséquences de l'Uruguay Round, qu'il s'agisse des produits de la transformation du lait ou de l'aviculture. Il importe de ne pas les oublier, car, si rien n'est fait à bref délai, nous risquons d'assister à des modifications très importantes des circuits de production, je pense notamment à des délocalisations. Cette incertitude, sur laquelle je ne cesserai de revenir, implique une politique nationale ambitieuse d'accompagnement, tant sur le plan social - avec une reconduction de la préretraite, dont la profession voudrait voir le régime amélioré - sur les plans économique et financier.

S'agissant de la réduction des charges, vous avez annoncé d'excellentes mesures, monsieur le ministre, qui appellent toutefois un certain nombre de précisions. Ainsi, pour ce qui concerne la distinction entre le revenu du travail et le revenu du capital, nous aimerions savoir si elle sera limitée au capital foncier et si elle s'appliquera aux seuls exploitants soumis au régime réel ou également à ceux qui sont soumis au forfait. Nous aimerions également disposer de plus de précisions sur le calendrier de mise en œuvre des autres réformes fiscales qui figurent dans votre programme : je pense plus particulièrement à l'imposition des plus-values et à l'incitation à l'assurance contre certains risques agricoles.

Je constate enfin que la modification du régime de la déduction pour investissement, qui est vivement attendue par la profession, ne semble pas figurer dans ce pro-

gramme, si ce n'est de manière incidente quand vous évoquez les mécanismes d'amortissement en agriculture. Pourriez-vous me le confirmer ?

A titre personnel, je souhaiterais que soit conduite une réflexion de fond sur l'avenir de la fiscalité agricole. Qu'il s'agisse du développement de la pluriactivité, de l'évolution des effectifs d'agriculteurs soumis au régime du forfait collectif ou du choix entre la forme individuelle et la forme sociétaire d'exploitation, nous sentons bien que nous arriverons assez rapidement à une rupture des équilibres du système actuel. Je conçois bien qu'il s'agit là d'un sujet redoutablement complexe, mais ne rien faire nous conduirait à un *dévoiement* des formes sociétaires, à des querelles fratricides entre les différents types de production, à des guerres de frontière avec les professions artisanales et rurales œuvrant en zone rurale.

La nécessaire protection de l'environnement appelle, enfin, une mise aux normes des bâtiments d'élevage et le respect d'un code de bonnes pratiques agricoles. Toutefois, la mise en œuvre de ce programme de mise aux normes exige que soit rapidement résolu le problème des relations entre fermiers et bailleurs, que soit prise en compte la situation des exploitants âgés et que soient garantis les financements publics, à défaut desquels rien ne pourrait se faire. Pourriez-vous, monsieur le ministre, répondre à ces questions qui préoccupent les éleveurs de mon département ?

Si l'agriculture est entrée dans l'ère de l'incertitude, ce n'est pas mon cas, monsieur le ministre, et mon soutien ne sera pas incertain. Je partage votre diagnostic des difficultés agricoles qui nous assaillent et je fais miennes les propositions d'action que vous avez présentées à cette tribune. On disait, il y a bien longtemps, du plan quinquennal qu'il était un « réducteur d'incertitude ». Vous accepterez sans doute que j'applique cette définition à votre programme d'action. Et puis, comme se plaisait à le dire votre illustre prédécesseur M. Jacques Chirac : « Là où il y a une volonté, là il y a un chemin. » (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Nos convictions en ce qui concerne tant le crédit que le soutien que nous vous accordons, monsieur le ministre, reposent, en premier lieu, sur l'attitude du Gouvernement qui, quelques semaines seulement après son installation, a fait preuve de fermeté devant de redoutables défis à relever. J'évoque ici les dispositions européennes héritées de la politique agricole commune et les difficiles négociations du GATT.

Au surplus, en rétablissant le dialogue, en mettant en place des formules nouvelles de concertation et de travail, en renouant avec la politique contractuelle, vous avez non seulement rétabli l'autorité et le crédit de l'Etat, mais aussi réintroduit la notion de responsabilité, et plus encore la confiance.

S'agissant de la responsabilité, permettez-moi, monsieur le ministre, de citer, à titre d'exemple, une initiative entreprise dans ma région et qui pourrait enrichir notre débat puisqu'elle se situe dans le cadre d'un chapitre important dans lequel sont directement impliqués l'agriculture et les agriculteurs. Il s'agit de l'aménagement de l'espace.

Sur l'initiative des professionnels, notamment des jeunes agriculteurs, et des élus locaux de la vallée de la haute Sarthe, avec l'action déterminante des chambres consulaires, les conseils avisés des administrations départementales de l'agriculture, une association de développement rural située en vallée de la haute Sarthe a été créée.

Cette association, qui est constituée sur cinq cantons et qui implique cinquante communes rurales, est née de l'imagination et de la seule volonté des hommes.

Après trois années d'existence, cette association de développement rural peut présenter un bilan particulièrement encourageant, voire déjà positif.

En effet, à partir d'objectifs bien ciblés, d'actions multiples et innovantes, adaptées au terrain, notre association a contribué à l'installation de trente jeunes agriculteurs, dont les compétences sont reconnues, dans des conditions de viabilité sérieuses, sur des exploitations pourtant vouées à l'abandon.

En matière d'élevage, elle s'est inscrite dans un label de qualité portant déjà sur 300 animaux.

Elle a mis en place, à partir de fermes de référence, une politique d'extensification sur de grandes surfaces herbagères.

Enfin, notre association a imaginé des actions du même style en direction de sites d'activités nouvellement aménagés sur trois des cinq chefs-lieux.

Dans le même temps, pour assurer le maintien des services publics, selon des formules originales de coopération, notamment avec La Poste, elle a tout mis en œuvre pour favoriser l'aménagement de centres-bourgs, en vue de la réhabilitation, de l'animation commerciale et artisanale, et de la vie associative.

Ce rapide bilan relève d'une coopération entre collectivités locales vécue et librement consentie, d'un partenariat certes expérimental mais dont on peut dire qu'il est exemplaire à plus d'un titre.

Pardonnez-moi, monsieur le ministre, cette incidente particulière et un peu personnelle, mais je voulais, à travers cet exemple, marquer l'importance que représentent à mes yeux des actions de ce genre.

Celles-ci ne doivent pas être, bien entendu, considérées uniquement comme de véritables défis ponctuels et localisés face au phénomène général de la désertification.

*A contrario*, je pense qu'elles pourraient être davantage encouragées et généralisées car leur réussite est là où se conjuguent volonté et imagination, mais aussi là où il y a des projets et, surtout, des moyens pour les mettre en œuvre.

Au cours de ce débat d'orientation, si nous voulons aborder avec lucidité, logique et efficacité tous les aspects des problèmes agricoles et si nous voulons véritablement nous attaquer au fond de ces problèmes, il me semble que la revitalisation de l'espace rural est l'un des fondements de notre action qu'il est nécessaire d'examiner en priorité.

Voilà le seul dossier sur lequel je voulais vous interroger, monsieur le ministre, pour vous apporter l'éclairage d'un exemple, mais aussi d'une pratique.

J'aurais souhaité, bien sûr, vous parler de la forêt, en particulier de la forêt normande car, comme l'a dit tout à l'heure notre excellent collègue M. César, il y a, dans ce domaine, des actions à entreprendre.

Reprenant une expression que vous avez utilisée au sujet du secteur agroalimentaire et qui convient très bien à la forêt, je dirai que nous n'avons pas encore suffisamment le réflexe de la valeur ajoutée. On oublie trop qu'il s'agit d'un secteur très important de notre économie rurale et que ses retombées économiques sont largement complémentaires entre environnement, tourisme, loisirs et, surtout, filière bois.



Vous nous avez dit, monsieur le ministre, qu'une réflexion approfondie s'imposait et qu'elle serait rapidement conduite par les professionnels concernés, qu'une véritable politique de la forêt serait définie.

Pour sa part, le groupe d'études du Sénat sur la forêt et la filière bois doit prochainement approfondir son travail sur cet important dossier. Je souhaite, monsieur le ministre, que, dans ce domaine comme pour l'ensemble des problèmes des professions relevant de l'agriculture, vous puissiez, au terme de ce débat d'orientation, compléter les propos que vous avez tenus en ouvrant ce débat. Nous espérons, en effet, que vous nous apporterez des réponses précises et concrètes et que vous nous indiquerez les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour qu'elles soient véritablement suivies d'effets. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre, l'heure avancée de la nuit où nous a conduits l'importance de votre discours introductif, les trente-six intervenants qui se sont succédé à cette tribune depuis le début de l'après-midi d'hier, la fatigue du personnel du Sénat, le fait que je sois le trente-septième et dernier orateur inscrit dans ce débat : autant de raisons d'être très bref.

Monsieur le ministre, vous avez eu raison d'affirmer que la double mission de notre agriculture est d'être performante et de tenir le territoire.

Nous sommes d'accord avec vous, il est nécessaire de faire respecter par les institutions communautaires et par nos partenaires européens les principes essentiels qui ont fondé la construction de la politique agricole commune, à savoir préférence communautaire et solidarité financière.

Nous approuvons votre condamnation des récentes propositions formulées en mai dernier par la Commission européenne sur l'OCM du vin. Ainsi que vous l'avez dit à juste titre et comme le rappelait tout à l'heure notre collègue M. Serge Mathieu, les propositions de la Commission européenne concernant cette organisation commune du vin sont inacceptables.

Pour le secteur des fruits et légumes, vos trois orientations sont positives. Il faut vous féliciter d'avoir combattu et refusé la pénalisation de la France à laquelle aurait conduit l'exclusion de 1992 comme année de référence pour le plafond de la prime spéciale aux bovins mâles.

Face aux risques que l'environnement international engendre pour nos productions forestières et pour les entreprises de la transformation du bois, votre vigilance est fondée. Vous avez absolument raison d'affirmer l'exigence du respect des règles définies dès son origine par la politique agricole commune.

Votre suspicion vis-à-vis de la Commission européenne, prête à remettre en cause, à l'occasion de tel ou tel dossier, l'engagement de respecter la compatibilité de l'accord général sur les droits de douane et le commerce avec la politique commune, est, hélas ! fondée. La plus grande vigilance dont vous prenez l'engagement reçoit notre soutien.

Oui, il faut assurer la pérennité de la politique d'aides directes instituée par la réforme de la politique agricole commune.

Assurer des contrôles efficaces sur les milliards d'ECU dépensés par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, combattre de Bruxelles les fraudes considérables au détriment du FEOGA, fraudes que condamnait hier le président de notre commission des finances, c'est aussi nécessaire, monsieur le ministre, que de renforcer les

contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne. Pour ces actions, vous pouvez être assuré de notre total soutien.

Comment ne pas vous approuver, aussi, lorsque vous proclamez la nécessité de contribuer activement à la mise en place de l'organisation mondiale du commerce et de faire avancer fortement et rapidement l'élaboration d'une clause sociale destinée à protéger les agriculteurs français des prix de *dumping* de producteurs étrangers exempts de charges sociales et rétribuant leurs travailleurs avec des salaires de misère ?

Nous estimons fondée l'exigence que vous avez formulée, après la rencontre internationale de Marrakech, pour que la Commission européenne vous informe sur l'approche qu'elle prévoit en matière de gestion des contingents à l'importation et des engagements à l'exportation.

Ne cédez pas sur ce point, pas plus que sur les autres prétentions de la Commission européenne qui pourraient se révéler contraires aux intérêts fondamentaux de notre agriculture.

L'annonce du dépôt au Parlement, dès l'automne prochain, d'une loi de modernisation des codes concernant l'agriculture répond à notre attente d'une meilleure différenciation du revenu du capital et du revenu du travail dans l'assiette des cotisations sociales, d'une amélioration des systèmes d'amortissement des investissements en agriculture, d'un assouplissement des critères d'octroi des prêts bonifiés, d'un encouragement aux formes sociétaires d'exploitation agricole.

Vous avez eu raison de reporter la date butoir de 1996 en ce qui concerne la pleine application des dispositions du décret de 1988 relatif aux aides à l'installation.

Modifier les modalités de fixation du prix du fermage dans le sens d'un meilleur équilibre entre les intérêts des bailleurs et ceux des preneurs ; promouvoir un régime juridique et financier équitable et dynamique des droits à produire et des droits à primes ; améliorer le financement de l'acquisition du foncier et les conditions d'octroi de la dotation aux jeunes agriculteurs par une évolution positive de ses critères de versement ; reconduire le dispositif de préretraite agricole qui vient à échéance à la fin de 1994 ; accélérer l'amélioration des retraites agricoles ; rendre réelle, pour les veuves d'agriculteurs, la possibilité de cumuler leurs droits propres et la pension de reversion de leur époux décédé ; renforcer les moyens financiers de notre recherche-développement agricole ; tenir bon sur le principe « pas un hectare de jachère en plus » ; intensifier la lutte contre les abus de position dominante et les pratiques néfastes et déloyales trop fréquentes de la grande distribution ; renforcer l'efficacité des aides directes aux agriculteurs exploitant dans les zones difficiles ; vouloir obtenir de la commission européenne le déplaçonnement du remboursement actuel de l'indemnité spéciale de montagne par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole ; favoriser la pluriactivité ; encourager le développement d'activités complémentaires permettant le maintien des exploitations agricoles ; multiplier les opérations agri-environnementales ; stimuler les méthodes de production agricole compatibles avec la protection de l'environnement ; conforter le redressement de la situation du fonds forestier national et dégager de nouveaux champs d'utilisation pour le bois ; donner un grand élan à la bioénergie ; maintenir et revivifier le tissu rural dans le cadre d'une politique volontariste d'aménagement du territoire ; faire en même temps et pour cela de l'agriculture française l'agriculture la plus performante

d'Europe et une force exemplaire dans le combat contre la faim dans le monde.

Monsieur le ministre, ces objectifs que vous définissez, ces engagements que vous proposez, ces affirmations que vous soumettez à notre approbation, le groupe du Rassemblement pour la République y souscrit, dans l'intérêt de la France et de ses agriculteurs. Tenez bon, monsieur le ministre, battez-vous bien ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. Jean Puech**, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Puech**, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de ce débat, après vous avoir écoutés et entendus, après vous avoir remerciés, je dirai que la France a non seulement une ambition pour son agriculture, mais également un projet pour elle. Qui pourrait encore en douter après ce débat ?

Ce projet est d'abord un projet politique, que le Gouvernement entend développer avec vous sur le plan aussi bien international que national.

Après la conclusion des négociations du cycle de l'Uruguay et la première année d'application de la politique agricole commune réformée, le monde agricole a besoin de voir, à cette occasion, sa place dans la nation affirmée avec force.

Cela a été fait excellemment par chacun d'entre vous. Chaque agriculteur, j'en suis sûr, y puisera des raisons nouvelles d'entreprendre, dans les perspectives que nous avons dégagées ensemble.

Le contrat entre l'agriculture française et la nation, que le Gouvernement présentera bientôt, devra traduire les objectifs que nous nous fixons pour permettre à chaque agriculteur de répondre à cette double mission : être performant dans une économie concurrentielle et ouverte, régie par les nouvelles règles de la PAC et du GATT, tenir le territoire dans un pays où l'agriculture et la forêt occupent, et donc entretiennent et modèlent 80 p. 100 de notre pays.

Comme vous l'avez souligné, monsieur Collin, ces deux missions se conjuguent de façon différente selon les régions, mais il faut être clair : comme l'a dit M. Berchet, ce n'est pas en transformant les agriculteurs en jardiniers que l'on tiendra, que l'on occupera de façon durable le territoire. C'est bien par des actions exemplaires de ce type - comme celle que vient de décrire M. Goulet - et à travers la mobilisation de toutes ces initiatives, de toutes ces énergies locales, que l'on pourra aussi tenir et animer le territoire.

Nous devons afficher une ambition européenne et internationale, et le memorandum que nous déposerons comporte trois priorités.

Il s'agit, d'abord, d'exploiter au mieux toutes les ouvertures nouvelles qui nous sont données par les accords du GATT pour développer nos marchés.

Nous voulons une agriculture conquérante, comme l'a remarquablement souligné M. Bourges.

MM. du Luart et Poncelet ont abordé les questions relatives à nos exportations et aux restitutions.

J'ai bien dit qu'il fallait utiliser tous les moyens offerts par la politique agricole commune réformée, notamment, bien évidemment, les possibilités d'exporter avec restitution. Il faut utiliser, épuiser, même, toutes les ressources que nous fournit aujourd'hui notre politique agricole commune.

Il est cependant nécessaire de voir aussi comment nous pouvons être présents sur le marché mondial grâce aux exportations sans restitution, domaine dans lequel nous avons déjà une expérience avec les vins, les spiritueux et les fromages.

De réelles possibilités semblent s'offrir à nous, notamment en direction de pays solvables qui, jusqu'ici, étaient difficilement accessibles. Je pense, en particulier, aux pays du Sud-Est asiatique. Mais il ne faut pas rêver ; ce n'est que progressivement que nous avancerons.

A cet égard, la commission de suivi du GATT, que nous avons mise en place, doit prendre une dimension nouvelle, notamment du fait de l'entrée de représentants de l'agroalimentaire. Les sénateurs qui siègent dans cette commission se rendront compte très prochainement qu'elle aura un rôle croissant pour donner à notre pays la place qui doit être la sienne dans la nouvelle compétition.

La réflexion est également lancée au sein de la profession. Il faudra en effet faire en sorte que les possibilités offertes profitent à tous de façon équitable.

M. Minetti a fait une mauvaise appréciation de notre action lors des négociations du GATT. L'action française a tout de même été positive.

Nous sommes partis d'une situation très difficile, très compromise : le pré-accord de Blair House était quasiment accepté par tous nos partenaires de l'Union européenne. Lorsque j'ai eu à exprimer la position française, je me souviens que seule l'Irlande a souscrit à notre vision des choses. Les dix autres pays étaient prêts à accepter, certains même avec enthousiasme.

Nous sommes donc sortis du piège, et ce n'était pas évident. Dès lors, porter une appréciation aussi sévère que celle qu'a portée M. Minetti aujourd'hui me paraît tout à fait injuste.

De surcroît, je n'apprécie guère, pour ma part, que l'on dise que, sur l'OCM du vin, il y aurait des divergences de vues entre M. le ministre des affaires étrangères et moi-même. C'est une affirmation purement gratuite.

J'ai demandé à M. Minetti de me préciser dans quel document ou au cours de quelle réunion M. le ministre des affaires étrangères aurait pu tenir de tels propos. A cette heure, je n'ai pas encore reçu ce document ni cette information.

L'affirmation de M. Minetti n'est donc pas sérieuse. Mais je n'insiste pas. Je regrette simplement que l'on puisse ainsi entacher l'action du Gouvernement et celle du ministère de l'agriculture dans un domaine aussi délicat.

Il convient également d'assurer la compatibilité absolue de la politique agricole commune réformée et du GATT, au besoin en abondant la ligne directrice. Sur ce point, je comprends parfaitement les interrogations de MM. François-Poncet et Chaumont.

Je confirme cependant que la France exigera que les engagements qui ont été pris par le Conseil européen de Bruxelles soient tenus.

Je rappelle en effet, qu'avant d'accepter le volet agricole du GATT les chefs d'Etat et de gouvernement ont bien précisé, lors de ce Conseil, que tous les moyens seraient mis en œuvre pour que la demande française - la mise en œuvre des accords du GATT ne devait pas entraîner un hectare de jachère supplémentaire - soit respectée. C'est d'ailleurs ce qui a permis, aussi, d'accepter le volet agricole du GATT.

J'ai déjà donné quelques précisions sur le rôle du comité de suivi du GATT à M. Daunay.

Monsieur Roger, il faut effectivement que chaque pays respecte les engagements pris. Je puis vous assurer que nous y veillons, mais il est vrai que cela requiert une vigilance de tous les instants.

Il faut parachever et relancer la PAC, en menant à terme les chantiers ouverts dans le respect des principes que j'ai rappelés, à savoir la préférence communautaire, la solidarité financière, la subsidiarité et l'équité. Je pense, bien évidemment, à la mise en chantier de la réforme de l'OCM des fruits et légumes, de l'OCM du vin, de l'OCM de la viande bovine et de la filière bois.

S'agissant de la préférence communautaire, fondement de la PAC que nombre d'entre vous souhaitent voir rappelée régulièrement, je répondrai à MM. Poncelet et Bourges qu'elle doit en effet s'accompagner aux frontières de l'Union européenne de contrôles renforcés, notamment sur le plan sanitaire.

Pour ce qui est de l'ail chinois, j'indique à MM. François, César, Huchon et Delga que j'ai obtenu la mise en jeu de la clause de sauvegarde.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Il faut constater qu'assez souvent c'est la France qui, par ses démarches, permet de mettre en œuvre le dispositif de la clause de sauvegarde. Les dispositifs existants doivent fonctionner.

En ce qui concerne la subsidiarité et l'équité, nous devrions aller vers une simplification des procédures et une diminution de la paperasserie.

Ce sont deux principes que je veux absolument voir respectés. Lorsque des dossiers ont été abordés avec un manque évident d'équité - je pense notamment à l'OCM du vin - j'ai réagi.

L'OCM du vin est inacceptable, tout simplement parce que l'on ne tient pas compte des efforts faits par la France depuis l'accord de Dublin.

Je l'ai dit - je suis même venu répondre ici à une question d'actualité sur ce sujet - je puis vous assurer que ce dossier sera suivi de très près et que j'associerai à l'ensemble des négociations à la fois la représentation nationale et les représentants de la profession viti-vinicole.

**M. Emmanuel Hamel.** Nous vous en remercions, monsieur le ministre !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** La forêt, qui représente près du quart de la superficie de notre pays, doit occuper une place importante dans notre économie. Nous devons avoir une véritable politique forestière ; à cet égard, notre volonté est grande, je l'ai dit.

Depuis un an, pour avoir remis à niveau les crédits affectés au fonds forestier national, pour avoir pris un certain nombre de dispositions destinées à aider l'ensemble de la filière bois, pour avoir notamment traité quelque 500 dossiers de scieries en difficulté, nous pensons pouvoir dire que nous avons envoyé des signaux forts en direction de l'ensemble des acteurs de la filière.

Je souhaite que l'ensemble de la filière, qui vit aujourd'hui une situation difficile, puisse retrouver l'espoir. Elle peut, en tout cas, être assurée que nous allons poursuivre nos efforts en sa faveur.

MM. Barraux et Rigaudière ont évoqué la restructuration du troupeau allaitant. Nous avons lancé une opération d'envergure, mobilisant des moyens importants, qui va se développer sur cinq années. Cette opération va se traduire par le maintien d'une activité irremplaçable dans les régions qu'ils représentent. Je me tiens d'ailleurs à leur

disposition pour leur livrer toutes informations utiles, afin qu'ils puissent les diffuser aussi largement que possible autour d'eux.

S'agissant du lait, qui a fait l'objet de longues interventions, nombre d'entre vous ont manifesté leur inquiétude devant la baisse des quotas laitiers proposée par Bruxelles. Il est vrai que la Commission fait des propositions à la baisse, mais j'indique tout de suite que leur maintien au niveau actuel figure au nombre des priorités françaises.

Dans quelques jours, lorsque nous aurons à boucler ce que l'on appelle le « paquet prix », à arrêter le compromis global, au terme d'une discussion marathon puisque nous nous sommes engagés à conclure lors de notre prochaine rencontre, il n'est pas envisageable que la délégation française quitte la table des négociations sans avoir obtenu le maintien du niveau des quotas laitiers. La fermeté de la France sera sans faille.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** En conclusion, la France doit reconquérir, en priorité, le marché intérieur de l'Union qui représente 75 p. 100 de ses exportations. A cet effet, certaines filières de transformation doivent pouvoir profiter de prix différenciés.

Il est exact que, en liaison avec la fédération nationale des producteurs de lait, nous avons commencé à envisager les modalités de mise en œuvre d'une telle politique. Mais, ainsi que je l'ai déjà dit dans mon propos introductif, il faut être prudent.

Je rappelle les efforts que nous avons accomplis en faveur de la production porcine, sur laquelle MM. de Menou et Bourges ont attiré mon attention. Nous avons vécu une période très difficile mais, comme je l'ai toujours dit, dans ces moments-là, il faut tenir bon, aider les éleveurs et non décapitaliser. C'est ce que nous avons fait. Si une truie avait été abattue, elle aurait été immédiatement remplacée par une truie danoise, ce qui n'aurait pas arrangé nos affaires. Je constate maintenant que les cours remontent de façon durable.

Nous avons, me semble-t-il, préservé la totalité de notre capacité de production et, aujourd'hui, notre pays peut donc envisager d'occuper de nouveau, tant à l'échelon européen qu'à l'échelon international, une place réelle dans le secteur de la production porcine.

MM. Dupont et Souplet ont abordé la question des courses de chevaux et celle du devenir du service des haras.

Sur le premier point, comme vous le savez, mon collègue du budget, M. Nicolas Sarkozy, et moi-même avons chargé M. Pierre Charon de nous présenter des propositions avant la fin du mois de juillet. Ces dernières devront, bien évidemment, tenir compte à la fois de ce qui a fait la spécificité et l'originalité de notre organisation, tant à l'échelon français qu'à l'échelon européen, et de la nécessité du maintien d'une personnalité juridique propre au PMU.

Quant à l'avenir du service des haras, je précise que, à la suite de l'avis émis à l'unanimité par le conseil supérieur du cheval, mes services ont réfléchi à la mise en place d'un établissement public qui se substituerait aux actuelles structures. Bien évidemment, les informations vous seront communiquées au fur et à mesure de l'état d'avancement du dossier.

J'ai annoncé la préparation d'une loi de modernisation pour alléger les charges. A ce sujet, je répondrai d'abord brièvement à M. Tardy. Avant de présenter un projet de loi, j'estimais nécessaire d'engager un débat et une

consultation aussi large que possible pour définir un cadre tant l'enjeu est considérable pour notre agriculture. Il ne faut pas confondre action et précipitation. J'ai bien défini le cadre dans lequel le Gouvernement entend travailler.

On a parlé de loi d'orientation. Une telle loi définit un cadre juridique et institutionnel global, ce qui était nécessaire, par exemple, pour tracer les orientations en matière d'aménagement de notre territoire pour les vingt prochaines années. Tel est l'objet du projet de loi sur le développement du territoire.

Mais, dans le domaine agricole, nous avons surtout besoin d'une loi de moyens. C'est pourquoi j'ai parlé d'une loi de modernisation dont l'objet consistera à définir les voies et les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour 1995 et les années ultérieures. Comme je m'y suis engagé, ce texte sera soumis au Parlement au cours de la session d'automne.

La distinction entre les revenus du travail et les revenus du capital, notamment les revenus du foncier, pour alléger les charges sociales, a été évoquée par de nombreux orateurs. Je partage tout à fait l'analyse très pertinente de M. du Luart sur ce thème.

Le financement devra naturellement emprunter la voie budgétaire et sera donc échelonné dans le temps. Une action dans ce domaine repose sur la spécificité agricole, en particulier sur le poids du foncier dans les capitaux immobilisés. Il faut veiller à ne pas dissuader les exploitants d'opter pour une autre forme sociétaire même si une telle orientation doit s'inscrire dans la durée.

Enfin, il faudra intégrer une réflexion sur les forfaits agricoles.

Je tiens à assurer à MM. François-Poncet et Grandon que les efforts accomplis pour consolider la dette seront poursuivis.

Pour faire évoluer le statut juridique de l'exploitation, M. Paul Girod souhaite un examen des systèmes d'amortissement. M. François suggère, pour sa part, de moderniser le droit rural sans pour autant dévaloriser l'entreprise individuelle. Je suis tout à fait d'accord pour que nous approfondissions ces différents aspects.

Pour faciliter l'accès au foncier et aux droits à prime, notre politique doit éviter, comme l'ont notamment souligné MM. François-Poncet, Hamel et Bourges, la délocalisation des productions. Je suis sensible aux avis qui ont été exprimés. Lors de mon propos liminaire, je vous ai dit que je souhaitais en recueillir le maximum en la matière.

Il s'agit d'imaginer également une relance effective de l'installation des jeunes agriculteurs. Je souhaite qu'une nouvelle génération d'agriculteurs puisse s'installer plus facilement. Vous être nombreux, maintenant, à reprendre ce thème, ce qui traduit bien l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle politique.

MM. Barraux, Caupert, Tizon, Louvot et de Menou souhaitent l'introduction de la progressivité et une formation individualisée. Nous devons trouver les formules les plus adaptées. Une concertation est engagée à cet égard. Je compte bien, lors du congrès des jeunes agriculteurs qui se tiendra dans quelques jours, commencer à préciser les grandes lignes.

Vous souhaitez un nouvel élan de l'organisation économique et l'amélioration des performances de chaque filière.

M. Huchon a souhaité une relance des accords inter-professionnels dans les secteurs des fruits et légumes et de la volaille, ainsi qu'un rééquilibrage entre la production et la distribution.

Vous avez été nombreux à souligner le poids de plus en plus lourd et paralysant de la distribution sur tout le reste de la filière.

M. Mouly a notamment souhaité des efforts accrus en faveur de la forêt et des zones de montagne ou défavorisées. M. Souplet, quant à lui, a insisté sur l'importance de la filière bois et sur l'usage du bois comme combustible industrialisé.

MM. Caupert et Goulet ont évoqué le soutien au développement rural. On sait ce que ce type d'action peut représenter en Lozère, par exemple.

MM. François-Poncet et Dupont se sont longuement exprimés sur les incitations fiscales en faveur des zones défavorisées.

M. Poncelet s'est quelque peu inquiété du financement du fonds de gestion de l'espace rural. Je lui précise qu'il s'agit bien de moyens financiers supplémentaires. Par ailleurs, les forestiers seront très certainement partie prenante.

Lors du prochain conseil interministériel de développement et d'aménagement rural, nous aurons l'occasion de préciser le financement et la gestion de ce fonds, de donner des informations complémentaires et de faire part de nos décisions sur la pluriactivité - ce point a été soulevé par M. Mouly - sur le tourisme ou encore sur le logement, sujet évoqué par MM. Hammann et Vidal.

Je me suis déjà exprimé sur l'effort de solidarité, notamment en traitant le dossier délicat des veuves. Cette question a souvent été abordée. Nous avons pris l'engagement, et je puis vous assurer qu'il sera tenu, de faire en sorte que les pensions de réversion puissent être cumulées avec les droits propres. Je précise à M. Poncelet que les moyens dégagés devront être de nature budgétaire, d'où la nécessité d'un échelonnement dans le temps.

J'ai également souligné l'effort d'innovation, de formation, de restructuration et d'organisation économique conduit par l'ensemble des acteurs, effort soutenu et encouragé par l'Etat.

J'ai abordé le volet de l'enseignement, de la recherche et du développement ainsi que le soutien à la politique industrielle et à la politique de qualité. Je précise que nous poursuivrons notre action dans les différents secteurs de production, comme le souhaite M. Barbier.

Comme vous avez pu le noter, j'apporte une attention toute particulière à la valorisation des usages non alimentaires, et je souscris aux propos de tous ceux qui sont intervenus sur cette question importante. Je précise que nos efforts aboutiront à la valorisation d'un quart des surfaces en jachère dès 1995.

Monsieur Debavelaere, la France veillera à ce que l'Union européenne adopte une réglementation uniforme, favorable à l'usage des biocarburants.

J'ai bien conscience, mesdames, messieurs les sénateurs, d'avoir répondu très succinctement aux nombreuses questions qui m'ont été posées. Toutes vos interventions auraient, bien évidemment, mérité de ma part de plus longues explications, mais l'exercice n'est pas simple. Aussi, je m'engage à répondre aux questions qui appellent de plus longs développements par écrit.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous serez étroitement associés à la rédaction et à la préparation des textes qui vous seront soumis.

Notre démarche se traduira par la conclusion d'un contrat entre la nation et l'agriculture. Ce contrat sera l'objet de réflexions par le comité de suivi du GATT et lors de l'examen de la loi sur l'aménagement du territoire, de la loi de modernisation, et de la loi de finances. Il doit être une œuvre commune, et nous en avons aujourd'hui esquissé l'architecture.

Je tiens à vous remercier sincèrement de votre participation. Vous avez confirmé le bien-fondé de nombreuses orientations choisies par le Gouvernement, vous en avez infléchi certaines grâce à la pertinence de vos analyses et de vos observations et vous avez ouvert des pistes de réflexion nouvelles qui guideront nos travaux.

En définitive, notre projet pour l'agriculture doit être ambitieux, réaliste, cohérent et diversifié. J'ai bien senti que tel était votre souhait. Il doit permettre aux agriculteurs de poursuivre, dans chaque région, ce double objectif de la performance et de la gestion de l'espace.

Ce défi, c'est celui de l'an 2000, c'est-à-dire celui de demain. Je vous remercie de l'avoir relevé en participant à ce débat et en m'apportant votre soutien. Ensemble, nous allons dessiner les contours politiques, institutionnels et économiques qui permettront de donner un nouvel élan à notre agriculture. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** Je constate que le débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

7

### RENOI POUR AVIS

**M. le président.** Le projet de loi (n° 462, 1993-1994) relatif au renforcement de la protection de l'environnement, dont la commission des affaires économiques et du plan est saisie au fond, est renvoyé pour avis, à leur demande et sur décision de la conférence des présidents, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, et à la commission des affaires culturelles.

8

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de directive du Conseil concernant la constitution d'un comité européen ou l'établissement d'une procédure pour l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises et groupes d'entreprises de dimension communautaire.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-259 et distribuée.

9

### DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Michel Rufin un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le code du domaine de l'Etat et relatif à la constitution de droits réels sur le domaine public (n° 427, 1993-1994).

Le rapport sera imprimé sous le n° 494 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Chérioux, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 497 et distribué.

10

### DÉPÔT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Pierre Tizon un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer (n° 394, 1993-1994).

L'avis sera imprimé sous le numéro 495 et distribué.

11

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 13 juin 1994, à seize heures trente et, éventuellement, le soir :

1. Discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 428, 1993-1994), modifié par l'Assemblée nationale, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales.

Rapport (n° 492, 1993-1994) de M. Jean Clouet, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi est fixé au lundi 13 juin 1994, à onze heures.

2. Discussion du projet de loi (n° 427, 1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale, complétant le code du domaine de l'Etat et relatif à la constitution de droits réels sur le domaine public.

Rapport (n° 494, 1993-1994) de M. Michel Rufin, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi est fixé au lundi 13 juin 1994, à onze heures.

#### Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 29 bis, alinéa 3, du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 (n° 481, 1993-1994) devront être faites au service de la séance avant le lundi 13 juin 1994, à dix-sept heures.

#### Délai limite pour le dépôt des amendements à trois projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 (n° 481, 1993-1994) est fixé au lundi 13 juin 1994, à dix-sept heures ;

2° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 21 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (n° 466, 1993-1994) est fixé au mercredi 15 juin 1994, à dix-sept heures ;

3° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exploitation commerciale des voies navigables (n° 410, 1993-1994) est fixé au jeudi 16 juin 1994, à midi.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le vendredi 10 juin 1994, à deux heures cinq.)*

*Le Directeur  
du service du compte rendu intégral,  
DOMINIQUE PLANCHON*

### NOMINATION DE RAPPORTEURS

#### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Ambroise Dupont a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 462 (1993-1994) dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

#### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Jean-Pierre Tizon a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 462 (1993-1994) relatif au renforcement de la protection de l'environnement.

### ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

*établi par le Sénat dans sa séance du 9 juin 1994 à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement*

A. - **Lundi 13 juin 1994**, à seize heures trente et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

1° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales (n° 428, 1993-1994) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le code du domaine de l'Etat et relatif à la constitution de droits réels sur le domaine public (n° 427, 1993-1994).

*(La conférence des présidents a fixé au lundi 13 juin 1994, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux projets de loi.)*

B. - **Mardi 14 juin 1994**, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 (n° 481, 1993-1994).

*(La conférence des présidents a fixé au lundi 13 juin 1994, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ; à six heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant dix-sept heures, le lundi 13 juin 1994.)*

C. - **Mercredi 15 juin 1994**, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer (n° 394, 1993-1994) ;

3° Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à préciser les missions actuelles de l'Ecole polytechnique (n° 391, 1993-1994).

D. - **Jeudi 16 juin 1994** :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 21 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (n° 466, 1993-1994).

*(La conférence des présidents a fixé au mercredi 15 juin 1994, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)*

A quatorze heures quarante-cinq :

2° Questions d'actualité au Gouvernement.

*(L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée au service de la séance avant onze heures.)*

Ordre du jour prioritaire

3° Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

4° Conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Claude Huriet tendant à autoriser un majeur en tutelle à être inscrit sur une liste électorale et à voter si le juge l'y autorise (n° 147, 1993-1994).

E. - **Vendredi 17 juin 1994**, à neuf heures trente :

1° Dix questions orales sans débat :

- n° 128 de M. Marcel Bony à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (Financement du maintien des jeunes adultes handicapés dans les établissements d'éducation spéciale) ;

- n° 130 de M. Gérard Larcher à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (Recrutement des personnels des centres d'aide par le travail) ;

- n° 134 de M. Gérard Larcher à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (Situation des entreprises d'insertion) ;

- n° 119 de M. Louis Souvet à M. le ministre des affaires étrangères (Mise en place de la charte sociale de l'Organisation mondiale du commerce) ;

- n° 131 de M. Philippe Madrelle à M. le ministre de l'éducation nationale (Statut des éducateurs sportifs) ;

- n° 132 rectifié de Mme Paulette Brisepierre à M. le ministre de l'économie (Extension aux Français établis hors de France du bénéfice des dispositions de la loi relative au surendettement des ménages) ;
- n° 125 de M. Joseph Ostermann à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (Procédure d'appel contre les décisions des architectes des Bâtiments de France) ;
- n° 126 de M. Philippe Marini à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (Réalisation de la liaison fluviale Seine Nord à grand gabarit) ;
- n° 129 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'environnement (Création d'un poste de transformation électrique « Bagot » dans le département des Yvelines) ;
- n° 133 de M. Roland Courteau à M. le ministre de l'environnement (Financement des travaux de protection contre les inondations sur l'Aude).

#### Ordre du jour prioritaire

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exploitation commerciale des voies navigables (n° 410, 1993-1994).

*(La conférence des présidents a fixé au jeudi 16 juin 1994, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)*

#### F. - Mardi 21 juin 1994 :

##### Ordre du jour prioritaire

###### A neuf heures trente :

1° Six projets de loi autorisant l'approbation de six conventions relatives à la circulation et au séjour des personnes entre le Gouvernement de la République française et :

- le Gouvernement de la République du Bénin (n° 361, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (n° 362, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République du Burkina Faso (n° 363, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République du Congo (n° 364, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République gabonaise (n° 365, 1993-1994) ;
- le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (n° 366, 1993-1994).

*(La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune de ces six projets de loi.)*

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute (n° 446, 1993-1994).

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention européenne sur la télévision transfrontière (n° 368, 1993-1994).

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité d'amitié, d'entente et de coopération entre la République française et la République du Kazakhstan (ensemble un protocole de coopération économique) (n° 447, 1993-1994).

5° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'acte portant révision de l'article 63 de la convention sur la délivrance de brevets européens (convention sur le brevet européen) du 5 octobre 1973, fait à Munich le 17 décembre 1991 (n° 448, 1993-1994).

6° Projet de loi autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre les communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République slovaque, d'autre part (n° 440, 1993-1994).

7° Projet de loi autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre les communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part (n° 441, 1993-1994).

*(La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune de ces deux projets de loi, n° 440, 441.)*

8° Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 18 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie

Saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions (ensemble un échange de lettres interprétatif) (n° 423, 1993-1994).

9° Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 juillet 1989 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions (n° 422, 1993-1994).

10° Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions, modifiée par l'avenant du 27 septembre 1989 (n° 421 rectifié, 1993-1994).

11° Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (n° 420, 1993-1994).

#### A seize heures et le soir :

12° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la famille (n° 485, 1993-1994).

*(La conférence des présidents a fixé au lundi 20 juin 1994, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)*

#### G. - Mercredi 22 juin 1994, à quinze heures et le soir :

##### Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la famille.

#### H. - Jeudi 23 juin 1994, à neuf heures trente, à seize heures et le soir :

##### Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

2° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au respect du corps humain.

3° Eventuellement, suite du projet de loi relatif à la famille.

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale complémentaire des salariés et portant transposition des directives n° 92-49 et n° 92-96 des 18 juin et 10 novembre 1992 du Conseil des communautés européennes (n° 424, 1993-1994).

*(La conférence des présidents a fixé au mercredi 22 juin 1994, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)*

#### I. - Vendredi 24 juin 1994, à neuf heures trente et, éventuellement, à quinze heures :

1° Questions orales sans débat.

##### Ordre du jour prioritaire

2° Eventuellement, deuxième lecture de la proposition de loi tendant à modifier le titre II bis du code de la santé publique.

*(La conférence des présidents a fixé au jeudi 23 juin 1994, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à cette proposition de loi.)*

3° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la partie Législative des livres I<sup>er</sup> et II du code des juridictions financières (n° 463, 1993-1994).

4° Deuxième lecture du projet de loi organique, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions législatives des livres I<sup>er</sup> et II du code des juridictions financières (n° 464, 1993-1994).

*(Pour ces deux projets de loi, la conférence des présidents a fixé au jeudi 23 juin 1994, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements et a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune.)*

## ANNEXE

*Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour  
du vendredi 17 juin 1994*

N° 128. - M. Marcel Bony attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur un sujet qui préoccupe grandement les parents et amis des jeunes adultes handicapés du Puy-de-Dôme : celui du financement de l'amendement Creton. En vertu de cet amendement, lorsqu'un jeune adulte handicapé ne peut être immédiatement admis dans un CAT (Centre d'aide par le travail) malgré la décision d'orientation de la Cotorep (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel), il conserve la possibilité d'être maintenu dans son établissement d'éducation spéciale, IME (Institut médico-éducatif) ou IMPRO (Institut médico-professionnel), au-delà de l'âge réglementaire. Dans cette situation, la question se pose toujours avec acuité de savoir quel est l'organisme, ou la collectivité, qui doit prendre en charge les frais de fonctionnement de ce système : frais de soins, d'une part, et frais d'hébergement, d'autre part. Il lui demande de bien vouloir lui apporter une réponse et de lui proposer une solution sur ce point, dans la mesure où la loi a évité de trancher ce problème, ce qui a généré à l'évidence une grande inertie, voire un déni de compétence de la part de certains départements.

N° 130. - M. Gérard Larcher appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation des centres d'aide par le travail et plus particulièrement sur le système de recrutement des personnels d'encadrement. En effet, ce type de recrutement est régi par une convention collective de mars 1966 qui édicte les règles afférentes à chaque emploi catégorisé. Les centres d'aide par le travail ayant pour but principal d'employer un personnel compétent et dévoué à la mission qui lui est confiée, il est évident que, dans les faits, le personnel ne répond pas toujours strictement aux conditions de la convention collective. Il semblerait que les services de la DDASS se limitent à un examen des dossiers des personnes employées par rapport aux conventions collectives sans prise en compte des compétences réelles de ces personnes. A titre d'exemple, le centre d'aide par le travail Le Chêne de Rambouillet est dans une situation juridique délicate, le délai de réponse de la DDASS ayant dépassé la période d'essai conventionnelle d'un mois. En conséquence, il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour permettre de remédier à ces questions administratives de recrutement et comment elle entend poursuivre l'insertion des handicapés dans le monde du travail.

N° 134. - M. Gérard Larcher appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation très préoccupante que connaissent les entreprises d'insertion, dont l'action, essentielle notamment dans le cadre de la politique de la ville, vise à offrir à des personnes en situation d'exclusion - et incapables de s'adapter aux contraintes d'un emploi classique - des postes subventionnés par les pouvoirs publics, afin de les mettre en situation de travail, de leur apprendre un métier et de leur permettre de se réinsérer. Il estime qu'une telle situation, qui se traduit par un nombre important de dépôts de bilan, est d'autant plus regrettable qu'elle semblerait, pour une large part, résulter non seulement d'une diminution des aides publiques dont sont habituellement bénéficiaires les entreprises d'insertion, mais aussi d'importants retards dans le versement de ces aides. Aussi, rappelant que la quasi-totalité des observateurs compétents jugent très positif le bilan des interventions de ces entreprises, souhaite-t-il vivement connaître les mesures qu'il est envisagé de mettre en œuvre pour remédier à leurs actuels problèmes.

N° 119. - M. Louis Souvet constate que la mise en place et la définition de l'Organisation mondiale du commerce vont être l'occasion de pouvoir négocier les règles du jeu s'imposant à l'ensemble de la collectivité commerciale mondiale. Il est persuadé que le Gouvernement est parfaitement conscient de l'importance de ces négociations pour l'ensemble de l'économie française, de ses entreprises, de ses salariés, et ce dans tous les domaines et secteurs. Une possibilité est offerte à la France de pouvoir inscrire dans la charte de la future Organisation mondiale du commerce une clause sociale. Il est souhaitable de ne pas laisser passer cette opportunité, elle ne se représentera pas une deuxième fois. Il ne s'agit pas d'inventer des barrières commerciales supplémentaires ni, comme seraient tentés de

penser certains détracteurs, de se donner bonne conscience, mais simplement de mettre en place un mécanisme global préservant les intérêts des salariés des pays en voie de développement comme ceux des pays développés. Certains accords régionaux, tels que l'Accord nord-américain de libre-échange, ont déjà prévu des obligations relatives aux contraintes sociales. Pour que certains pays développés, notamment la France, ne connaissent pas des nouveaux accords internationaux que des conséquences négatives pour l'emploi, il est indispensable d'édicter les mêmes règles du jeu pour tous les pays, sinon les industriels français, européens n'auront pas les moyens de lutter à armes égales avec certains concurrents et les conditions de travail, pour ne pas employer le terme esclavage, seront toujours les mêmes, voire plus déplorables, pour les pays en voie de développement. Au nom de ce double impératif social et économique qui, en fait, forme un tout indissociable, il demande à M. le ministre des affaires étrangères si la France entend initier et proposer dans les futures négociations des clauses coercitives visant à rendre parfaitement effective la charte sociale de l'Organisation mondiale du commerce.

N° 131. - M. Philippe Madrelle appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème du statut des éducateurs sportifs contenu dans la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 sur le sport. Il lui rappelle que ce texte exige que les éducateurs sportifs soient titulaires d'un brevet d'Etat ; or ce diplôme présente une confusion au niveau des objectifs ; s'il semble bien adapté à des objectifs de formation de sportifs de haut niveau, il présente une carence au niveau scolaire. C'est ainsi que les disciplines dites à risques sont susceptibles de ne plus pouvoir être enseignées. En conséquence, il lui demande s'il ne juge pas opportun d'envisager la création d'un diplôme contenant une option scolaire.

N° 132 rectifié. - Mme Paulette Brisepierre expose à M. le ministre de l'économie que le 11 janvier dernier le franc CFA a été dévalué de 50 p. 100, engendrant par là même des conséquences économiques graves pour les populations des Etats francophones d'Afrique, mais également pour les Français établis dans les pays de la zone franc CFA. Elle souligne que si cette décision est courageuse, car elle donne une chance à l'Afrique de retrouver un nouvel essor, elle est en revanche très préoccupante pour nos ressortissants établis dans cette zone. En effet, elle précise que ceux qui exercent une activité professionnelle dans des entreprises africaines ont vu du même coup leur revenu diminué de moitié. Elle cite à titre d'exemple le cas de Français qui ont exercé pendant de longues années une activité professionnelle dans des entreprises africaines de droit privé et dont la pension de retraite est payée en francs CFA. Elle lui rappelle que ces derniers voient leur retraite diminuée de moitié dans la meilleure des hypothèses, voire à néant pour d'autres. Le Gouvernement, et elle l'en félicite, tente de trouver des solutions rapides et efficaces, notamment aux problèmes des retraites. Cependant, elle souligne que d'autres problèmes, tout aussi alarmants, subsistent : notamment le problème des ressortissants français installés dans ces pays qui ont acheté des biens sur notre territoire et qui se retrouvent, en raison du changement des parités des taux de change, à devoir payer deux fois plus cher ces mêmes biens. En conséquence, elle lui demande, afin d'éviter aux ressortissants français résidant à l'étranger une véritable déroute financière qui se révélerait catastrophique pour eux, s'il n'estime pas opportun d'étendre à cette catégorie de Français l'application de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

N° 125. - M. Joseph Ostermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les risques d'arbitraire inhérents au pouvoir conféré aux architectes des Bâtiments de France (ABF). Il lui précise, en effet, qu'il semble indispensable comme le proposaient plusieurs de ses collègues, par le biais d'un amendement lors de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction, que soit instaurée une procédure d'appel contre les décisions des ABF en application de la loi de 1913 sur les monuments historiques et de la loi de 1930 sur la protection des sites. Il lui rappelle que les auteurs de cet amendement l'avaient retiré après qu'il leur a fait part de son intention, dans le cadre de la réforme du statut des ABF, d'aller dans la même direction. D'autre part, il souligne que, parmi les souhaits de



réforme exprimés par le Médiateur de la République, figure une proposition présentée au mois de juillet 1993 portant sur les possibilités de contestation des avis des ABF. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il envisage de déposer prochainement, comme il s'y était engagé, sur le bureau d'une des assemblées, un projet de loi dans lequel figurerait une telle disposition.

N° 126. - M. Philippe Marini attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation actuelle du réseau fluvial français, en particulier sur la nécessité absolue de réaliser au plus vite la liaison Seine - Nord à grand gabarit. En effet, la plus grande partie de l'Europe occidentale dispose aujourd'hui d'un réseau fluvial moderne et cohérent, reposant sur des voies navigables à grand gabarit, donc capables de recevoir des automoteurs et convois poussés de plus de 1 350 tonnes, classe IV et plus, qui permettent l'acheminement de marchandises avec une faible consommation d'énergie, et dans de bonnes conditions de sécurité, de régularité, de coût et de respect de l'environnement optimal. L'ossature de ce réseau est l'axe rhénan, qui joue un rôle considérable dans l'économie allemande et dans le développement du port de Rotterdam, premier port mondial, par lequel transite plus de 50 p. 100 du transport fluvial européen. Cet axe essentiel est raccordé vers l'ouest au réseau belge, prolongé vers l'est par le « Mittellandkanal », en cours de modernisation, et la liaison Rhin - Main - Danube, récemment ouverte. Plus que jamais, le réseau fluvial européen est un instrument essentiel du développement économique et du commerce international. La France, quant à elle, a accumulé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle un retard considérable, alors qu'elle disposait à l'époque du premier réseau européen (réseau Freycinet). Elle souffre à la fois d'une absence de maillage entre les différents bassins de navigation et de l'absence de connexion avec le réseau européen à grand gabarit. Elle n'y est guère reliée que par des tronçons isolés, à savoir le canal Dunkerque - Valenciennes, de classe IV, raccroché au réseau belge, la Moselle de Neuves-Maisons, à Coblenche, de classe V, et le Rhin le long de la frontière alsacienne. Quant au canal du Nord, qui relie Compiègne au canal Dunkerque - Valenciennes, il n'est qu'à moyen gabarit (classe III). En France, la longueur des voies à grand gabarit pour 1 000 habitants est de 35 km contre 57 km en Allemagne, 84 km en Belgique et 160 km aux Pays-Bas. Pour souffrir la comparaison avec notre voisin allemand, il faudrait ajouter au moins 1 200 km aux 2 000 existants. Cela permettrait sans doute d'augmenter la proportion du trafic de marchandises empruntant les voies fluviales, qui est aujourd'hui de 3 p. 100 contre 19,9 p. 100 en Allemagne et 54,4 p. 100 aux Pays-Bas. Dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire aujourd'hui renaissante, il apparaît indispensable de réaliser un axe fluvial transeuropéen Nord-Sud situé sur sa plus grande longueur en territoire national, et qui figure d'ailleurs dans le schéma directeur des voies navigables adopté en 1985, et dans un rapport de la Commission européenne de 1992. Le Gouvernement semble décidé à remettre les canaux à l'honneur et à entreprendre rapidement une liaison à grand gabarit qui soit rentable, vite terminée, et spectaculaire quant à ses effets. Il souhaite donc insister une nouvelle fois sur l'urgence de rendre les arbitrages et de prendre les décisions nécessaires pour mettre en œuvre la liaison Seine - Nord par le canal de Saint-Quentin, qui fait l'unanimité de tous les professionnels et des collectivités concernées. L'aménagement de l'Oise - amont (Compiègne-Beautor) peut être engagé à très court terme, d'autant que la procédure de concertation prévue par la circulaire du 15 décembre 1992 doit être arrivée à son terme. Ses conclusions devraient d'ailleurs pouvoir nous être communiquées dès à présent. Enfin, le dossier de Seine-Est, liaison Oise - Marne de Compiègne à Toul via Vitry-le-François, complémentaire de Seine - Nord, doit être instruit sans délai, le tracé définitif n'étant pas arrêté et les études techniques non encore réalisées. Il lui demande donc les perspectives et les échéances de son action ministérielle dans ce domaine.

N° 129. - M. Gérard Larcher appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur un projet de création d'un poste de transformation électrique, dit Bagot, dans le département des Yvelines, notamment dans le secteur des communes de Saulx-Marchais et d'Auteuil-le-Roi. Ce projet de poste Bagot est à proximité immédiate d'habitations et les lignes qui en rayonnent

recoupent le canal hertzien qui traverse certaines communes. Les pylônes, tous les 400 mètres, d'une hauteur de 40 mètres, seraient visibles de toute la plaine de Neauphle, de Montfort-l'Amaury à Plaisir, défigurant ce paysage. Le bruit d'installation s'étendant sur 13 hectares se propagerait jusqu'au village distant de 1 kilomètre, la première habitation se trouvant directement sous le site projeté. Or il n'est pas prouvé que les études prospectives des besoins à l'origine de ce projet, datant de plusieurs années, soient aujourd'hui encore valables et l'évolution technique doit permettre de trouver des réponses répondant à la fois aux besoins économiques et à la préservation du cadre de vie conformément à l'esprit et à la lettre de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin de préserver le cadre d'environnement et les paysages de cette ceinture rurale de l'Île-de-France, équilibre nécessaire à proximité de zones très urbanisées.

N° 133. - M. Roland Courteau expose à M. le ministre de l'environnement qu'à la suite de plusieurs crues dévastatrices, au cours des dernières décennies, du fleuve Aude, dans la basse plaine, l'Association interdépartementale des basses plaines de l'Aude (AIRPA) a eu pour mission de faire poursuivre les études techniques, économiques et financières relatives aux travaux de protection contre les inondations. Un schéma d'aménagement global a été élaboré et déclaré d'utilité publique le 28 août 1987. Il permet de porter le débit de pointe de 600 mètres cubes à 1 200 mètres cubes sans débordement jusqu'à la mer. D'importants travaux ont donc été réalisés (station d'exhaure de l'étang de Capestang, débouché en mer du fleuve Aude, barrage anti-sel, chenal de dérivation de Coursan...), mobilisant des financements importants (71 millions au titre du IX<sup>e</sup> Plan, 122 millions pour le X<sup>e</sup> Plan). Cependant, aujourd'hui, le débit du fleuve Aude à l'aval de la commune de Coursan est de 450 mètres cubes. Or, pour assurer la protection des lieux habités, et notamment des communes de Coursan, Cuxac-d'Aude et Narbonne, il est impératif de porter ce débit au moins à 800 mètres cubes par seconde, ce qui devrait permettre d'améliorer la situation telle qu'elle existait avant la crue de 1977, et de mettre en service le chenal de dérivation de Coursan. A ce jour, force est de constater que les crédits prévus dans le cadre du XI<sup>e</sup> Plan ne permettront d'envisager qu'un recalibrage pour un débit de 600 mètres cubes par seconde, en aval de Coursan, ce qui nous ramène à la situation antérieure en 1977, et met au rang des accessoires inutiles tous les travaux réalisés, et particulièrement la dérivation de Coursan. Le problème est particulièrement grave dès lors qu'il s'agit, essentiellement, d'assurer la protection des populations des communes de Coursan, Cuxac-d'Aude, Narbonne et plusieurs autres villages contre les inondations. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir abonder ces crédits dans le cadre des enveloppes prévues pour la prévention des risques prévisibles, afin de permettre la réalisation des travaux conduisant à porter le débit en aval de Coursan à 800 mètres cubes par seconde au moins.

## QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

### *Délocalisations d'organismes nationaux en Seine-Maritime*

135. - 9 juin 1994. - M. François Gautier demande à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales des précisions sur l'état d'avancement des dossiers concernant les délocalisations d'organismes publics en Seine-Maritime, et notamment de tout ou partie de l'Institut français du pétrole en région havraise, de l'Institut national de la recherche pédagogique lié à l'université de Rouen, et enfin du Centre national de formation et d'études pour la protection judiciaire de la jeunesse qui pourrait être intégré à la nouvelle implantation universitaire au centre ville de Rouen.